

The Project Gutenberg EBook of Histoire de la Revolution Francaise, Vol. II
by Adolphe Thiers

Copyright laws are changing all over the world. Be sure to check the
copyright laws for your country before downloading or redistributing
this or any other Project Gutenberg eBook.

This header should be the first thing seen when viewing this Project
Gutenberg file. Please do not remove it. Do not change or edit the
header without written permission.

Please read the "legal small print," and other information about the
eBook and Project Gutenberg at the bottom of this file. Included is
important information about your specific rights and restrictions in
how the file may be used. You can also find out about how to make a
donation to Project Gutenberg, and how to get involved.

Welcome To The World of Free Plain Vanilla Electronic Texts

eBooks Readable By Both Humans and By Computers, Since 1971

*****These eBooks Were Prepared By Thousands of Volunteers!*****

Title: Histoire de la Revolution Francaise, Vol. II

Author: Adolphe Thiers

Release Date: February, 2006 [EBook #9894]
[Yes, we are more than one year ahead of schedule]
[This file was first posted on October 28, 2003]

Edition: 10

Language: French

Character set encoding: ASCII

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK REVOLUTION FRANCAISE, VOL. II ***

Produced by Carlo Traverso, Tonya, Anne Dreze
and the Online Distributed Proofreading Team.

HISTOIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

CHAPITRE PREMIER.

JUGEMENT SUR L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE.--OUVERTURE DE LA SECONDE ASSEMBLEE NATIONALE, DITE _Assemblée legislative_; SA COMPOSITION.
--ETAT DES CLUBS; LEURS MEMBRES INFLUENS.--PETION, MAIRE DE PARIS.
--POLITIQUE DES PUISSANCES.--EMIGRATION; DECRETS CONTRE LES EMIGRES ET CONTRE LES PRETRES NON ASSERMENTES.--MODIFICATION DANS LE MINISTERE.--PREPARATIFS DE GUERRE; ETAT DES ARMEES.

L'Assemblée constituante venait de terminer sa longue et laborieuse carrière; et, malgré son noble courage, sa parfaite équité, ses immenses travaux, elle était haïe comme révolutionnaire à Coblenz, et comme aristocrate à Paris. Pour bien juger cette mémorable assemblée, ou la réunion des lumières fut si grande et si variée, les résolutions si hardies et si persévérantes, et ou, pour la première fois peut-être, on vit tous les hommes éclairés d'une nation réunis avec la volonté et le pouvoir de réaliser les vœux de la philosophie, il faut considérer l'état dans lequel elle avait trouvé la France, et celui dans lequel elle la laissait.

En 1789, la nation française sentait et connaissait tous ses maux, mais elle ne concevait pas la possibilité de les guérir. Tout à coup, sur la demande imp prévue des parlements, les états-généraux sont convoqués; l'assemblée constituante se forme, et arrive en présence du trône, enorgueilli de son ancienne puissance, et dispose tout au plus à souffrir quelques doléances. Alors elle se pénètre de ses droits, se dit qu'elle est la nation, et ose le déclarer au gouvernement étonné. Menacée par l'aristocratie, par la cour et par une armée, ne prévoyant pas encore les soulèvements populaires, elle se déclare inviolable, et défend au pouvoir de toucher à elle; convaincue de ses droits, elle s'adressait à des ennemis qui n'étaient pas convaincus des leurs, et elle l'emporte, par une simple expression de sa volonté, sur une puissance de plusieurs siècles et sur une armée de trente mille hommes.

C'est là toute la révolution; c'en est le premier acte et le plus noble; il est juste, il est héroïque, car jamais une nation n'a agi avec plus de droit et de danger.

Le pouvoir vaincu, il fallait le reconstituer d'une manière juste et convenable. Mais à l'aspect de cette échelle sociale au sommet de laquelle tout surabonde, puissance, honneurs, fortune, tandis qu'au bas tout manque jusqu'au pain indispensable à la vie, l'assemblée constituante éprouve dans ses pensées une réaction violente, et veut tout niveler. Elle décide donc que la masse des citoyens complètement égalisée exprimera ses volontés, et que le roi demeurera chargé

seulement de leur execution.

Son erreur ici n'est point d'avoir reduit la royauté a une simple magistrature; car le roi avait encore assez d'autorité pour maintenir les lois, et plus que n'en ont les magistrats dans les républiques; mais c'est d'avoir cru qu'un roi, avec le souvenir de ce qu'il avait été, put se résigner, et qu'un peuple, qui se réveillait à peine, et qui venait de recouvrer une partie de la puissance publique, ne voulut pas la conquérir tout entière. L'histoire prouve en effet qu'il faut diviser infiniment les magistratures, ou que, si on établit un chef unique, il faut le doter si bien qu'il n'ait pas envie d'usurper.

Quand les nations, presque exclusivement occupées de leurs intérêts privés, sentent le besoin de se décharger sur un chef des soins du gouvernement, elles font bien de s'en donner un; mais il faut alors que ce chef, égal des rois anglais, pouvant convoquer et dissoudre les assemblées nationales, n'ayant point à recevoir leurs volontés, ne les sanctionnant que lorsqu'elles lui conviennent, et empêchant seulement de trop mal faire, ait réellement la plus grande partie de la souveraineté. La dignité de l'homme peut encore se conserver sous un gouvernement pareil, lorsque la loi est rigoureusement observée, lorsque chaque citoyen sent tout ce qu'il vaut, et sait que ces pouvoirs si grands, laissés au prince, ne lui ont été abandonnés que comme une concession à la faiblesse humaine.

Mais ce n'est pas à l'instant où une nation vient tout à coup de se rappeler ses droits, qu'elle peut consentir à se donner un rôle secondaire, et à remettre volontairement la toute-puissance à un chef, pour que l'envie ne lui vienne pas de l'usurper. L'assemblée constituante n'était pas plus capable que la nation elle-même de faire une pareille abdication. Elle réduisit donc la royauté à une simple magistrature héréditaire, espérant que le roi se contenterait de cette magistrature, toute brillante encore d'honneurs, de richesses et de puissance, et que le peuple la lui laisserait.

Mais que l'assemblée l'espérait ou non, pouvait-elle, dans ce doute, trancher la question? pouvait-elle supprimer le roi, ou bien lui donner toute la puissance que l'Angleterre accorde à ses monarques?

D'abord, elle ne pouvait pas déposer Louis XVI; car s'il est toujours permis de mettre la justice dans un gouvernement, il ne l'est pas d'en changer la forme, quand la justice s'y trouve, et de convertir tout à coup une monarchie en république. D'ailleurs la possession est respectable; et si l'assemblée eut dépouillé la dynastie, que n'eussent pas dit ses ennemis, qui l'accusaient de violer la propriété parce qu'elle attaquait les droits féodaux?

D'un autre côté, elle ne pouvait accorder au roi le _veto_ absolu, la nomination des juges, et autres prérogatives semblables, parce que l'opinion publique s'y opposait, et que, cette opinion faisant sa seule force, elle était obligée de s'y soumettre.

Quant à l'établissement d'une seule chambre, son erreur a été plus

reelle peut-etre, mais tout aussi inevitable. S'il etait dangereux de ne laisser que le souvenir du pouvoir a un roi qui l'avait eu tout entier, et en presence d'un peuple qui voulait en envahir jusqu'au dernier reste, il etait bien plus faux en principe de ne pas reconnaitre les inegalites et les gradations sociales, lorsque les republicues elles-memes les admettent, et que chez toutes on trouve un senat, ou hereditaire, ou electif. Mais il ne faut exiger des hommes et des esprits que ce qu'ils peuvent a chaque epoque. Comment, au milieu d'une revolte contre l'injustice des rangs, reconnaitre leur necessite? Comment constituer l'aristocratie au moment de la guerre contre l'aristocratie? Constituer la royaute eut ete plus facile, parce que, placee loin du peuple, elle avait ete moins oppressive, et parce que d'ailleurs elle remplit des fonctions qui semblent plus necessaires.

Mais, je le repete, ces erreurs n'eussent-elles pas domine dans l'assemblee, elles etaient dans la nation, et la suite des evenemens prouvera que si on avait laisse au roi et a l'aristocratie tous les pouvoirs qu'on leur ota, la revolution n'en aurait pas moins eu lieu jusque dans ses derniers exces.

Il faut, pour s'en convaincre, distinguer les revolutions qui eclatent chez les peuples long-temps soumis, de celles qui arrivent chez les peuples libres, c'est-a-dire en possession d'une certaine activite politique. A Rome, a Athenes et ailleurs, on voit les nations et leurs chefs se disputer le plus ou le moins d'autorite. Chez les peuples modernes entierement depouilles, la marche est differente. Complettement asservis, ils dorment long-temps. Le reveil a lieu d'abord dans les classes les plus eclairees, qui se soulevent et recouvrent une partie du pouvoir. Le reveil est successif, l'ambition l'est aussi, et gagne jusqu'aux dernieres classes, et la masse entiere se trouve ainsi en mouvement. Bientot, satisfaites de ce qu'elles ont obtenu, les classes eclairees veulent s'arreter, mais elles ne le peuvent plus, et sont incessamment foulees par celles qui les suivent. Celles qui s'arretent, fussent-elles les avant-dernieres, sont pour les dernieres une aristocratie, et, dans cette lutte des classes se roulant les unes sur les autres, le simple bourgeois finit par etre appele aristocrate par le manouvrier, et poursuivi comme tel.

L'assemblee constituante nous presente cette generation qui s'eclaire et reclame la premiere contre le pouvoir encore tout-puissant: assez sage pour voir ce que l'on doit a ceux qui avaient tout et a ceux qui n'avaient rien, elle veut laisser aux premiers une partie de ce qu'ils possedent, parce qu'ils l'ont toujours possede, et procurer surtout aux seconds les lumieres et les droits qu'on acquiert par elles. Mais le regret est chez les uns, l'ambition chez les autres; le regret veut tout recouvrer, l'ambition tout conquerir, et une guerre d'extermination s'engage. Les constituans sont donc ces premiers hommes de bien, qui, secouant l'esclavage, tentent un ordre juste, l'essaient sans effroi, accomplissent meme cette immense tache, mais succombent en voulant engager les uns a ceder quelque chose, les autres a ne pas tout desirer.

L'assemblée constituante, dans sa repartition equitable, avait menage les anciens possesseurs. Louis XVI, avec le titre de roi des Francais, trente millions de revenu, le commandement des armees, et le droit de suspendre les volontes nationales, avait encore d'assez belles prerogatives. Le souvenir seul du pouvoir absolu peut l'excuser de ne pas s'etre resigne a ce reste brillant de puissance.

Le clerge, depouille des biens immenses qu'il avait recus jadis, a condition de secourir les pauvres qu'il ne secourait pas, d'entretenir le culte dont il laissait le soin a des cures indigens, le clerge n'etait plus un ordre politique; mais ses dignites ecclesiastiques etaient conservees, ses dogmes respectes, ses richesses scandaleuses changees en un revenu suffisant, et on peut meme dire abondant, car il permettait encore un assez grand luxe episcopal. La noblesse n'etait plus un ordre, elle n'avait plus les droits exclusifs de chasse, et autres pareils; elle n'etait plus exempte d'impots; mais pouvait-elle faire de ces choses l'objet d'un regret raisonnable? ses immenses proprietes lui etaient laissees. Au lieu de la faveur de la cour, elle avait la certitude des succes accordes au merite. Elle avait la faculte d'etre elue par le peuple, et de le représenter dans l'etat, pour peu qu'elle voulut se montrer bienveillante et resignee. La robe et l'epee etaient assurees a ses talens; pourquoi une genereuse emulation ne venait-elle pas l'animer tout a coup? Quel aveu d'incapacite ne faisait-elle point en regrettant les faveurs d'autrefois?

On avait menage les anciens pensionnaires, dedommage les ecclesiastiques, traite chacun avec egard: le sort que l'assemblée constituante avait fait a tous, etait-il donc si insupportable?

La constitution etant achevee, aucune esperance ne restait au roi de recouvrer, par des deliberations, les prerogatives qu'il regrettait. Il n'avait plus qu'une chose a faire, c'etait de se resigner, et d'observer la constitution a moins qu'il ne comptat sur les puissances etrangeres; mais il esperait tres peu de leur zele, et se defiait de l'emigration. Il se decida donc pour le premier parti, et ce qui prouve sa sincerite, c'est qu'il voulait franchement exprimer a l'assemblée les defauts qu'il trouvait a la constitution. Mais on l'en detourna, et il se resolut a attendre du temps les restitutions de pouvoir qu'il croyait lui etre dues. La reine n'etait pas moins resignee. "Courage, dit-elle au ministre Bertrand qui se presenta a elle, tout n'est pas encore perdu. Le roi veut s'en tenir a la constitution, ce systeme est certainement le meilleur." Et il est permis de croire que, si elle avait eu d'autres pensees a exprimer, elle n'eut pas hesite en presence de Bertrand de Molleville[1].

L'ancienne assemblée venait de se separer; ses membres etaient retournes au sein de leurs familles, ou s'etaient repandus dans Paris. Quelques-uns des plus marquans, tels que Lameth, Duport, Barnave, communiquaient avec la cour, et lui donnaient leurs conseils. Mais le roi, tout decide qu'il etait a observer la constitution, ne pouvait se resigner a suivre les avis qu'il recevait, car on ne lui recommandait pas seulement de ne pas violer cette constitution, mais de faire

croire par tous ses actes qu'il y était sincèrement attaché. Ces membres de l'ancienne assemblée, réunis à Lafayette depuis la révision, étaient les chefs de cette génération révolutionnaire, qui avait donné les premières règles de la liberté, et voulait qu'on s'y tint. Ils étaient soutenus par la garde nationale, que de longs services, sous Lafayette, avaient entièrement attachée à ce général et à ses principes. Les constituants eurent alors un tort, celui de dédaigner la nouvelle assemblée, et de l'irriter souvent par leur mépris. Une espèce de vanité aristocratique s'était déjà emparée de ces premiers législateurs, et il semblait que toute science législative avait disparu après eux.

La nouvelle assemblée était composée de diverses classes d'hommes. On y comptait des partisans éclairés de la première révolution, Ramond, Girardin, Vaublanc, Dumas, et autres, qui se nommèrent les constitutionnels, et occupèrent le côté droit, où ne se trouvait plus un seul des anciens privilèges. Ainsi, par la marche naturelle et progressive de la révolution, le côté gauche de la première assemblée devait devenir le côté droit de la seconde. Après les constitutionnels, on y trouvait beaucoup d'hommes distingués, dont la révolution avait enflammé la tête et exagéré les desirs. Témoins des travaux de la constituante, et impatients comme ceux qui regardent faire, ils avaient trouvé qu'on n'avait pas encore assez fait; ils n'osaient pas s'avouer républicains, parce que, de toutes parts, on se recommandait d'être fidèle à la constitution; mais l'essai de république qu'on avait fait pendant le voyage de Louis XVI, les intentions suspectes de la cour, ramenaient sans cesse leurs esprits à cette idée; et l'état d'hostilité continue dans lequel ils se trouvaient vis-à-vis du gouvernement, devait les y attacher chaque jour davantage.

Dans cette nouvelle génération de talents, on remarquait principalement les députés de la Gironde, d'où le parti entier, quoique formé par des hommes de tous les départements, se nomma Girondin. Condorcet, écrivain connu par une grande étendue d'idées, par une extrême rigueur d'esprit et de caractère, en était l'écrivain; et Vergniaud, improvisateur pur et entraînant, en était l'orateur. Ce parti, grossi sans cesse de tout ce qui désespérait de la cour, ne voulait pas la république qui lui échut en 1793; il la revait avec tous ses prestiges, avec ses vertus et ses mœurs sévères. L'enthousiasme et la véhémence devaient être ses principaux caractères.

Il devait aussi avoir ses extrêmes: c'étaient Bazire, Chabot, Merlin de Thionville et autres; inférieurs par le talent, ils surpassaient les autres Girondins par l'audace; ils devinrent le parti de la Montagne, lorsque après le renversement du trône ils se séparèrent de la Gironde. Cette seconde assemblée avait enfin, comme la première, une masse moyenne, qui, sans engagement pris, votait tantôt avec les uns, tantôt avec les autres. Sous la constituante, lorsqu'une liberté réelle regnait encore, cette masse était restée indépendante; mais comme elle ne l'était point par énergie, mais par indifférence, dans les assemblées postérieures où régna la violence, elle devint lâche et méprisable, et recut le nom trivial et honteux de ventre.

Les clubs acquirent a cette époque une plus grande importance. Agitateurs sous la constituante, ils devinrent dominateurs sous la législative. L'assemblée nationale ne pouvant contenir toutes les ambitions, elles se réfugiaient dans les clubs, ou elles trouvaient une tribune et des orages. C'était là que se rendait tout ce qui voulait parler, s'agiter, s'emouvoir, c'est-à-dire la nation presque entière. Le peuple courait à ce spectacle nouveau; il occupait les tribunes de toutes les assemblées, et y trouvait, dès ce temps même, un emploi lucratif, car on commençait à payer les applaudissements. Le ministre Bertrand avoue les avoir payés lui-même.

Le plus ancien des clubs, celui des Jacobins, avait déjà une influence extraordinaire. Une église suffisait à peine à la foule de ses membres et de ses auditeurs. Un immense amphithéâtre s'élevait en forme de cirque, et occupait toute la grande nef de l'église des Jacobins. Un bureau se trouvait au centre; un président et des secrétaires l'occupaient. On y recueillait les voix; on y constatait les délibérations sur un registre. Une correspondance active entretenait le zèle des sociétés répandues sur la surface entière de la France; on les nommait sociétés affiliées. Ce club, par son ancienneté et une violence soutenue, l'avait constamment emporté sur tous ceux qui avaient voulu se montrer plus modérés ou même plus véhéments. Les Lameth, avec tout ce qu'il renfermait d'hommes distingués, l'avaient abandonné après le voyage de Varennes, et s'étaient transportés aux Feuillants. C'était dans ce dernier que se trouvaient confondus tous les essais de clubs modérés, essais qui n'avaient jamais réussi parce qu'ils allaient contre le besoin même qui faisait courir aux clubs, celui de l'agitation. C'est aux Feuillants que se réunissaient alors les constitutionnels, ou partisans de la première révolution. Aussi le nom de Feuillant devint-il un titre de proscription, lorsque celui de modéré en fut un.

Un autre club, celui des Cordeliers, avait voulu rivaliser de violence avec les Jacobins. Camille Desmoulins en était l'écrivain, et Danton le chef. Ce dernier, n'ayant pas réussi au barreau, s'était fait adorer de la multitude qu'il touchait vivement par ses formes athlétiques, sa voix sonore et ses passions toutes populaires. Les cordeliers n'avaient pu, même avec de l'exagération, l'emporter sur leurs rivaux, chez lesquels l'habitude entretenait une immense affluence; mais ils étaient en même temps presque tous du club jacobin, et, lorsqu'il le fallait, ils s'y rendaient à la suite de Danton pour déterminer la majorité en sa faveur.

Robespierre, qu'on a vu pendant l'assemblée constituante se distinguer par le rigorisme de ses principes, était exclu de l'assemblée législative par le décret de non-reelection qu'il avait lui-même contribué à faire rendre. Il s'était retranché aux Jacobins, où il dominait sans partage, par le dogmatisme de ses opinions et par une réputation d'intégrité qui lui avait valu le nom d'incorruptible. Saisi d'effroi, comme on l'a vu, au moment de la révision, il s'était rassuré depuis, et il continuait l'œuvre de sa popularité. Robespierre avait trouvé deux rivaux qu'il commençait à haïr,

c'étaient Brissot et Louvet. Brissot, mêlé à tous les hommes de la première assemblée, ami de Mirabeau et de Lafayette, connu pour républicain, et l'un des membres le plus distingués de la législative, était léger de caractère, mais remarquable par certaines qualités d'esprit. Louvet, avec une âme chaude, beaucoup d'esprit et une grande audace, était du nombre de ceux qui, ayant dépassé la constituante, renaient la république: il se trouvait par là naturellement jeté vers les Girondins. Bientôt ses luttes avec Robespierre leur attachèrent davantage. Ce parti de la Gironde, formé peu à peu sans intention, par des hommes qui avaient trop de mérite pour s'allier à la populace, assez d'éclat pour être enviés par elle et par ses chefs, et qui étaient plutôt unis par leur situation que par un concert, ce parti dut être brillant mais faible, et périr devant les factions plus réelles qui s'élevaient autour de lui.

Tel était donc l'état de la France: les anciens privilèges étaient retirés au-delà du Rhin; les partisans de la constitution occupaient la droite de l'assemblée, la garde nationale, et le club des Feuillants; les Girondins avaient la majorité dans l'assemblée, mais non dans les clubs, où la basse violence l'emportait; enfin les exagérés de cette nouvelle époque, placés sur les bancs les plus élevés de l'assemblée, et à cause de cela nommés *la Montagne*, étaient tout-puissants dans les clubs et sur la populace.

Lafayette ayant déposé tout grade militaire, avait été accompagné dans ses terres par les hommages et les regrets de ses compagnons d'armes. Le commandement n'avait pas été délégué à un nouveau général, mais six chefs de légion commandaient alternativement la garde nationale tout entière. Bailly, le fidèle allié de Lafayette pendant ces trois années si pénibles, quitta aussi la mairie. Les voix des électeurs se partagèrent entre Lafayette et Petion; mais la cour, qui ne voulait à aucun prix de Lafayette, dont cependant les dispositions lui étaient favorables, préféra Petion, quoiqu'il fut républicain. Elle espérait davantage d'une espèce de froideur qu'elle prenait pour de la stupidité, mais qui n'en était pas, et elle dépensa beaucoup pour lui assurer la majorité. Il l'obtint en effet, et fut nommé maire[2]. Petion, avec un esprit éclairé, une conviction froide mais solide, avec assez d'adresse, servit constamment les républicains contre la cour, et se trouva lié à la Gironde par la conformité des vues, et par l'envie que sa nouvelle dignité excita chez les Jacobins.

Cependant si, malgré ces dispositions des partis, on avait pu compter sur le roi, il est possible que les méfiances des Girondins se fussent calmées, et que, le prétexte des troubles n'existant plus, les agitateurs n'eussent trouvé désormais aucun moyen d'ameuter la populace.

Les intentions du roi étaient formées; mais, grâce à sa faiblesse, elles n'étaient jamais irrévocables. Il fallait qu'il les prouvât avant qu'on y crût; et, en attendant la preuve, il était exposé à plus d'un outrage. Son caractère, quoique bon, n'était pas sans une certaine disposition à l'humeur; ses résolutions devaient donc être facilement ébranlées par les premières fautes de l'assemblée. Elle

se forma elle-meme, et preta serment avec pompe sur le livre de la constitution. Son premier decret, relatif au ceremonial, abolit les titres de _sire_ et de _majeste_ donnees ordinairement au roi. Elle ordonna de plus qu'en paraissant dans l'assemblee, il serait assis sur un fauteuil absolument semblable a celui du president[3]. C'etaient la les premiers effets de l'esprit republicain; et la fierte de Louis XVI en fut cruellement blessee. Pour se soustraire a ce qu'il regardait comme une humiliation, il resolut de ne pas se montrer a l'assemblee et d'envoyer ses ministres ouvrir la session legislative. L'assemblee, se repentant de cette premiere hostilite, revoqua son decret le lendemain, et donna ainsi un rare exemple de retour. Le roi s'y rendit alors et fut parfaitement accueilli. Malheureusement on avait decrete que les deputes, si le roi restait assis, pourraient egalement s'asseoir; c'est ce qu'ils firent, et Louis XVI y vit une nouvelle insulte. Les applaudissemens dont il fut couvert ne purent guerir sa blessure. Il rentra pale et les traits alteres. A peine fut-il seul avec la reine, qu'il se jeta sur un siege en sanglotant. "Ah! madame, s'ecria-t-il, vous avez ete temoin de cette humiliation! Quoi! venir en France pour voir..." La reine s'efforca de le consoler, mais son coeur etait profondement blesse, et ses bonnes intentions durent en etre ebranlees[4].

Cependant si des lors il ne songea plus qu'a recourir aux etrangers, les dispositions des puissances durent lui donner peu d'espoir. La declaration de Pilnitz etait demeurée sans effet, soit par default de zele de la part des souverains, soit aussi a cause du danger que Louis XVI aurait couru, etant, depuis le retour de Varennes, prisonnier de l'assemblee constituante. L'acceptation de la constitution etait un nouveau motif d'attendre les resultats de l'experience avant d'agir. C'etait l'avis de Leopold et du ministre Kaunitz. Aussi lorsque Louis XVI eut notifie a toutes les cours qu'il acceptait la constitution, et que son intention etait de l'observer fidelement, l'Autriche donna une reponse tres pacifique; la Prusse et l'Angleterre firent de meme, et protesterent de leurs intentions amicales. Il est a observer que les puissances voisines agissaient avec plus de reserve que les puissances eloignees, telles que la Suede et la Russie, parce qu'elles etaient plus immediatement compromises dans la guerre. Gustave, qui revait une entreprise brillante sur la France, repondit a la notification, qu'il ne regardait pas le roi comme libre. La Russie differa de s'expliquer. La Hollande, les principautes italiennes, mais surtout la Suisse, firent des reponses satisfaisantes. Les electeurs de Treves et de Mayence, dans les territoires desquels se trouvaient les emigres, employerent des expressions evasives. L'Espagne, assiegee par les emissaires de Coblenz, ne se prononca pas davantage, et pretendit qu'elle desirait du temps pour s'assurer de la liberte du roi; mais elle assura neanmoins qu'elle n'entendait pas troubler la tranquillite du royaume.

De telles reponses, dont aucune n'etait hostile, la neutralite assuree de l'Angleterre, l'incertitude de Frederic-Guillaume, les dispositions pacifiques et bien connues de Leopold, tout faisait prevoir la paix. Il est difficile de savoir ce qui se passait dans l'ame vacillante de Louis XVI, mais son interet evident, et les craintes memes que la

guerre lui inspira plus tard, doivent porter a croire qu'il desirait aussi la conservation de la paix. Au milieu de ce concert general, les emigres seuls s'obstinerent a vouloir la guerre et a la preparer.

Ils se rendaient toujours en foule a Coblentz; ils y armaient avec activite, preparaient des magasins, passaient des marches pour les fournitures, formaient des cadres qui a la verite ne se remplissaient pas, car aucun d'eux ne voulait se faire soldat; ils instituaient des grades qui se vendaient; et, s'ils ne tentaient rien de veritablement dangereux, ils faisaient neanmoins de grands preparatifs, qu'eux-memes croyaient redoutables, et dont l'imagination populaire devait s'effrayer.

La grande question etait de savoir si Louis XVI les favorisait ou non; et il etait difficile de croire qu'il ne fut pas tres bien dispose en faveur de parens et de serviteurs qui s'armaient pour lui rendre ses anciens pouvoirs. Il ne fallait pas moins que la plus grande sincerite et de continuelles demonstrations pour persuader le contraire. Les lettres du roi aux emigres portaient l'invitation et meme l'ordre de rentrer; mais il avait, dit-on[5], une correspondance secrete qui demontait sa correspondance publique et en detruisait l'effet. On ne peut sans doute contester les communications secretees avec Coblentz; mais je ne crois pas que Louis XVI s'en soit servi pour contredire les injonctions qu'il avait publiquement adressees aux emigres. Son interet le plus evident voulait qu'ils rentrassent. Leur presence a Coblentz ne pouvait etre utile qu'autant qu'ils avaient le projet de combattre; or Louis XVI redoutait la guerre civile par-dessus tout. Ne voulant donc pas employer leur epee sur le Rhin, il valait mieux qu'il les eut aupres de lui, afin de s'en servir au besoin, et de reunir leurs efforts a ceux des constitutionnels pour proteger sa personne et son trone. En outre, leur presence a Coblentz provoquait des lois severes qu'il ne voulait pas sanctionner; son refus de sanction le compromettait avec l'assemblee, et on verra que c'est l'usage qu'il fit du _veto_ qui le depopularisa completement en le faisant regarder comme complice des emigres. Il serait etrange qu'il n'eut pas apercu la justesse de ces raisons, que tous les ministres avaient sentie. Ceux-ci pensaient unanimement que les emigres devaient retourner aupres de la personne du roi pour la defendre, pour faire cesser les alarmes et oter tout pretexte aux agitateurs. C'etait meme l'opinion de Bertrand de Molleville, dont les principes n'etaient rien moins que constitutionnels. "Il fallait, dit-il, employer tous les moyens possibles d'augmenter la popularite du roi. Le plus efficace et le plus utile de tous, dans ce moment, etait de rappeler les emigres. Leur retour generalement desire aurait fait revivre en France le parti royaliste que l'emigration avait entierement desorganise. Ce parti, fortifie par le discredit de l'assemblee, et recrute par les nombreux deserteurs du parti constitutionnel, et par tous les mecontents, serait bientot devenu assez puissant pour rendre decisive en faveur du roi l'explosion plus ou moins prochaine a laquelle il fallait s'attendre." (_Tome VI, p_. 42.)

Louis XVI, se conformant a cet avis des ministres, adressa des exhortations aux principaux chefs de l'armee et aux officiers de

marine pour leur rappeler leur devoir, et les retenir a leur poste. Cependant ses exhortations furent inutiles, et la desertion continua sans interruption. Le ministre de la guerre vint annoncer que dix-neuf cents officiers avaient deserte. L'assemblee ne put se moderer, et resolut de prendre des mesures vigoureuses. La constituante s'etait bornee, en dernier lieu, a prononcer la destitution des fonctionnaires publics qui etaient hors du royaume, et a frapper les biens des emigres d'une triple contribution, pour dedommager l'etat des services dont ils le privaient par leur absence. L'assemblee nouvelle proposa des peines plus severes.

Divers projets furent presentes. Brissot distingua trois classes d'emigres: les chefs de la desertion, les fonctionnaires publics qui abandonnaient leurs fonctions, et enfin ceux qui par crainte avaient fui le sol de leur patrie. Il fallait, disait-il, sevir contre les premiers, mepriser et plaindre les autres.

Il est certain que la liberte de l'homme ne permet pas qu'on l'enchaîne au sol; mais lorsque la certitude est acquise, par une foule de circonstances, que les citoyens qui abandonnent leur patrie vont se reunir au dehors pour lui declarer la guerre, il est permis de prendre des precautions contre des projets aussi dangereux.

La discussion fut longue et opiniatre. Les constitutionnels s'opposaient a toutes les mesures proposees, et soutenaient qu'il fallait mepriser d'inutiles tentatives, comme avaient toujours fait leurs predecesseurs. Cependant le parti oppose l'emporta, et un premier decret fut rendu, qui enjoignit a Monsieur, frere du roi, de rentrer sous deux mois, faute de quoi il perdrait son droit eventuel a la regence. Un second decret plus severe fut porte contre les emigres en general; il declarait que les Francais rassembles au-dela des frontieres du royaume seraient suspects de conjuration contre la France; que si, au 1er janvier prochain, ils etaient encore en etat de rassemblement, ils seraient declares coupables de conjuration, poursuivis comme tels, et punis de mort; et que les revenus des contumaces seraient pendant leur vie percus au profit de la nation, sans prejudice des droits des femmes, enfans et creanciers legitimes[6].

L'action d'emigrer n'etant pas reprehensible en elle-meme, il est difficile de caracteriser le cas ou elle le devient. Ce que pouvait faire la loi, c'etait d'avertir d'avance qu'on allait devenir coupable a telle condition; et tous ceux qui ne voulaient pas l'etre n'avaient qu'a obeir. Ceux qui, avertis du terme auquel l'absence du royaume devenait un crime, ne rentraient pas, consentaient par cela meme a passer pour criminels. Ceux qui, sans motifs de guerre ou de politique, etaient hors du royaume, devaient se hater de revenir; c'est en effet un sacrifice assez leger a la surete d'un etat, que d'abreger un voyage de plaisir ou d'interet.

Louis XVI, afin de satisfaire l'assemblee et l'opinion publique, consentit au decret qui ordonnait a Monsieur de rentrer, sous peine de perdre son droit a la regence, mais il apposa son _veto_ sur la loi

contre les emigres. Les ministres furent charges de se rendre tous ensemble a l'assemblee, pour y annoncer les volontes du roi[7]. Ils lurent d'abord divers decrets auxquels la sanction etait donnee. Quand arriva celui des emigres, un silence profond se fit dans l'assemblee; et lorsque le garde-des-sceaux prononca la formule officielle, _le roi examinera_, un grand mecontentement se manifesta de tous cotes. Il voulut developper les formes du _veto_; mais une foule de voix s'elevèrent, et dirent au ministre que la constitution accordait au roi le droit de faire opposition, mais non celui de la motiver. Le ministre fut donc oblige de se retirer en laissant apres lui une profonde irritation. Cette premiere resistance du roi a l'assemblee fut une rupture definitive; et quoiqu'il eut sanctionne le decret qui privait son frere de la regence, on ne put s'empecher de voir dans son refus au second decret une marque d'affection pour les insurges de Coblenz. On se rappela qu'il etait leur parent, leur ami, et en quelque sorte leur co-interesse; et on en conclut qu'il lui etait impossible de ne pas faire cause commune avec eux contre la nation.

Des le lendemain, Louis XVI fit publier une proclamation aux emigres, et deux lettres particulieres a chacun de ses freres. Les raisons qu'il leur presentait aux uns et aux autres etaient excellentes, et paraissaient donnees de bonne foi. Il les engageait a faire cesser, par leur retour, les mefiances que les malveillans se plaisaient a repandre; il les pria de ne pas le reduire a employer contre eux des mesures severes; et quant a son defaut de liberte, sur lequel on s'appuyait pour ne pas lui obeir, il leur donnait pour preuve du contraire le _veto_ qu'il venait d'apposer en leur faveur[8]. Quoiqu'il en soit, ces raisons ne produisirent ni a Coblenz ni a Paris l'effet qu'elles etaient ou paraissaient destinees a produire. Les emigres ne rentrerent pas; et dans l'assemblee on trouva le ton de la proclamation trop doux; on contesta meme au pouvoir executif le droit d'en faire une. On etait en effet trop irrite pour se contenter d'une proclamation, et surtout pour souffrir que le roi substituât une mesure inutile aux mesures vigoureuses qu'on venait de prendre.

Une autre epreuve du meme genre etait au meme instant imposee a Louis XVI, et amenait un resultat aussi malheureux. Les premiers troubles religieux avaient eclate dans l'Ouest; l'assemblee constituante y avait envoye deux commissaires, dont l'un etait Gensonne, si celebre plus tard dans le parti de la Gironde. Leur rapport avait ete fait a l'assemblee legislative, et, quoique tres modere, ce rapport l'avait remplie d'indignation. On se souvient que l'assemblee constituante, en privant de leurs fonctions les pretres qui refusaient de preter le serment, leur avait cependant laisse une pension et la liberte d'exercer leur culte a part. Ils n'avaient cesse depuis lors d'exciter le peuple contre leurs confreres assermentes, de les lui montrer comme des impies dont le ministere etait nul et dangereux. Ils trainaient les paysans a leur suite a de longues distances pour leur dire la messe. Ceux-ci s'irritaient de voir leur eglise occupee par un culte qu'ils croyaient mauvais, et d'etre obligees d'aller chercher si loin celui qu'ils croyaient bon. Souvent ils s'en prenaient aux pretres assermentes et a leurs partisans. La guerre civile etait imminente[9]. De nouveaux renseignements furent fournis a l'assemblee, et lui

montrèrent le danger encore plus grand. Elle voulut alors prendre contre ces nouveaux ennemis de la constitution des mesures semblables à celles qu'elle avait prises contre les ennemis armés d'outre-Rhin, et faire un nouvel essai des dispositions du roi.

L'assemblée constituante avait ordonné à tous les prêtres le serment civique. Ceux qui refusaient de le prêter, en perdant la qualité de ministres du culte public et payés par l'état, conservaient leurs pensions de simples ecclésiastiques, et la liberté d'exercer privement leur ministère. Rien n'était plus doux et plus modéré qu'une répression pareille. L'assemblée législative exigea de nouveau le serment, et priva ceux qui le refuseraient de tout traitement. Comme ils abusaient de leur liberté en excitant la guerre civile, elle ordonna que, selon leur conduite, ils seraient transportés d'un lieu dans un autre, et même condamnés à une détention s'ils refusaient d'obéir. Enfin elle leur défendit le libre exercice de leur culte particulier, et voulut que les corps administratifs lui fissent parvenir une liste avec des notes sur le compte de chacun d'eux[10].

Cette mesure, ainsi que celle qui venait d'être prise contre les émigrés, tenait à la crainte qui s'empara des gouvernements menacés, et qui les porta à s'entourer de précautions excessives. Ce n'est plus le fait réalisé qu'ils punissent, c'est l'attaque présumée qu'ils poursuivent; et leurs mesures deviennent souvent arbitraires et cruelles comme le soupçon.

Les évêques et les prêtres qui étaient demeurés à Paris et avaient conservé des relations avec le roi, lui adressèrent aussitôt un mémoire contre le décret. Déjà plein de scrupules, le roi, qui s'était reproché toujours d'avoir sanctionné le décret de la constituante, n'avait pas besoin d'encouragement pour refuser sa sanction. "Pour celui-ci, dit-il en parlant du nouveau projet, on m'otera plutôt la vie que de m'obliger à le sanctionner." Les ministres partageaient à peu près cet avis. Barnave et Lameth, que le roi consultait quelquefois, lui conseillèrent de refuser sa sanction; mais à ce conseil ils en ajoutaient d'autres que le roi ne pouvait se décider à suivre: c'était, en s'opposant au décret, de ne laisser aucun doute sur ses dispositions, et, pour cela, d'éloigner de sa personne tous les prêtres qui refusaient le serment, et de ne composer sa chapelle que d'ecclésiastiques constitutionnels. Mais, de tous les avis qu'on lui donnait, le roi n'adoptait que la partie qui concordait avec sa faiblesse ou sa dévotion. Duport-Dutertre, garde-des-sceaux et organe des constitutionnels dans le ministère, y fit approuver leur avis; et lorsque le conseil eut délibéré, à la grande satisfaction de Louis XVI, que le veto serait apposé, il ajouta, comme avis, qu'il serait convenable d'entourer la personne du roi de prêtres non suspects. À cette proposition, Louis XVI, ordinairement si flexible, montra une invincible opiniâtreté; et dit que la liberté des cultes, décrétée pour tout le monde, devait l'être pour lui comme pour ses sujets, et qu'il devait avoir la liberté de s'entourer des prêtres qui lui convenaient. On n'insista pas; et, sans en donner connaissance encore à l'assemblée, le veto fut décidé.

Le parti constitutionnel, auquel le roi semblait se livrer en ce moment, lui presta un nouveau secours; ce fut celui du directoire du département. Ce directoire était composé des membres les plus considérés de l'assemblée constituante; on y trouvait le duc de Laroche-foucault, l'évêque d'Autun, Baumetz, Desmeuniers, Ansons, etc. Il fit une pétition au roi, non comme corps administratif, mais comme réunion de pétitionnaires, et provoqua l'apposition du _veto_ au décret contre les prêtres. "L'assemblée nationale, disait la pétition, a certainement voulu le bien; nous aimons à la venger ici de ses coupables détracteurs; mais un si louable dessein l'a poussée vers des mesures que la constitution, que la justice, que la prudence, ne sauraient admettre... Elle fait dépendre, pour tous les ecclésiastiques non-fonctionnaires, le paiement de leurs pensions de la prestation du serment civique, tandis que la constitution a mis expressément et littéralement ces pensions au rang des dettes nationales. Or, le refus de prêter un serment quelconque peut-il détruire le titre d'une créance reconnue? L'assemblée constituante a fait ce qu'elle pouvait faire à l'égard des prêtres non assermentés; ils ont refusé le serment prescrit, et elle les a privés de leurs fonctions; en les dépossédant, elle les a réduits à une pension... L'assemblée législative veut que les ecclésiastiques qui n'ont point prêté le serment, ou qui l'ont rétracté, puissent, dans les troubles religieux, être éloignés provisoirement, et emprisonnés s'ils n'obéissent à l'ordre qui leur sera intime. N'est-ce pas renouveler le système des ordres arbitraires, puisqu'il serait permis de punir de l'exil, et bientôt après de la prison, celui qui ne serait pas encore convaincu d'être réfractaire à aucune loi?... L'assemblée nationale refuse à tous ceux qui ne prèteraient pas le serment civique la libre profession de leur culte... Or, cette liberté ne peut être ravie à personne; elle est consacrée à jamais dans la déclaration des droits.

Ces raisons étaient sans doute excellentes, mais on n'apaise avec des raisonnements ni les ressentiments ni les craintes des partis. Comment persuader à une assemblée qu'on devait permettre à des prêtres obstinés d'exciter le trouble et la guerre civile? Le directoire fut injurié, et sa pétition au roi fut combattue par une foule d'autres adressées au corps législatif. Camille Desmoulins en présenta une très hardie à la tête d'une section. On pouvait y remarquer déjà la violence croissante du langage, et l'abjuration de toutes les convenances observées jusque-là envers les autorités et le roi. Desmoulins disait à l'assemblée qu'il fallait un grand exemple...; que le directoire devait être mis en état d'accusation...; que c'étaient les chefs qu'il fallait poursuivre...; qu'on devait frapper à la tête, et se servir de la foudre contre les conspirateurs...; que la puissance du _veto_ royal avait un terme, et qu'on n'empêchait pas avec un _veto_ la prise de la Bastille...

Louis XVI, décidé à refuser sa sanction, différait cependant de l'annoncer à l'assemblée. Il voulait d'abord par quelques actes se concilier l'opinion. Il prit ses ministres dans le parti constitutionnel. Montmorin, fatigué de sa laborieuse carrière sous la constituante, et de ses pénibles négociations avec tous les partis, n'avait pas voulu braver les orages d'une nouvelle législature, et

s'était retiré malgré les instances du roi. Le ministère des affaires étrangères, refusé par divers personnages, fut accepté par Delessart, qui quitta celui de l'intérieur; Delessart, intègre et éclairé, était sous l'influence des constitutionnels ou feuillants; mais il était trop faible pour fixer la volonté du roi, pour imposer aux puissances étrangères et aux factions intérieures. Cahier de Gerville, patriote prononcé, mais plus raide qu'entraînant, fut placé à l'intérieur, pour satisfaire encore l'opinion publique. Narbonne, jeune homme plein d'activité et d'ardeur, constitutionnel zélé, et habile à se populariser, fut porté à l'administration de la guerre par le parti qui composait alors le ministère. Il aurait pu avoir une influence utile sur le conseil, et rattacher l'assemblée au roi s'il n'avait eu pour adversaire Bertrand de Molleville, ministre contre-révolutionnaire, et préféré par la cour à tous les autres. Bertrand de Molleville, détestant la constitution, s'enveloppait avec art dans le texte pour en attaquer l'esprit, et voulait franchement que le roi essayât de l'exécuter, "mais afin, disait-il, qu'elle fut démontée inexécutable". Le roi ne pouvait pas se résoudre à le renvoyer, et c'est avec ce ministère mêlé qu'il essaya de poursuivre sa route. Après avoir tenté de plaire à l'opinion par ses choix, il essaya d'autres moyens pour se l'attacher encore davantage, et il parut se prêter à toutes les mesures diplomatiques et militaires proposées contre les rassemblements formés sur le Rhin.

Les dernières lois répressives avaient été empêchées par le _veto_, et cependant tous les jours de nouvelles dénonciations apprenaient à l'assemblée les préparatifs et les menaces des émigrés. Les procès-verbaux des municipalités et des départements voisins de la frontière, les rapports des commerçants venant d'outre-Rhin, attestaient que le vicomte de Mirabeau, frère du célèbre constituant, était à la tête de six cents hommes dans l'évêché de Strasbourg; que, dans le territoire de l'électeur de Mayence et près de Worms, se trouvaient des corps nombreux de transfuges, sous les ordres du prince de Condé; qu'il en était de même à Coblenz et dans tout l'électorat de Trèves; que des excès et des violences avaient été commis sur des Français, et qu'enfin la proposition avait été faite au général Wimpfen de livrer Neuf-Brisach. Ces rapports, ajoutés à tout ce qu'on savait déjà par la notoriété publique, poussèrent l'assemblée au dernier degré d'irritation. Un projet de décret fut aussitôt proposé, pour exiger des électeurs le désarmement des émigrés. On renvoya la décision à deux jours pour qu'elle ne parût pas trop précipitée. Ce délai expira, la délibération fut ouverte.

Le député Isnard prit le premier la parole: il fit sentir la nécessité d'assurer la tranquillité du royaume, non pas d'une manière passagère, mais durable; d'en imposer par des mesures promptes et vigoureuses, qui attestassent à l'Europe entière les résolutions patriotiques de la France. "Ne craignez pas, disait-il, de provoquer contre vous la guerre des grandes puissances, l'intérêt a déjà décidé de leurs intentions, vos mesures ne les changeront pas, mais les obligeront à s'expliquer... Il faut que la conduite du Français réponde à sa nouvelle destinée. Esclave sous Louis XIV, il fut néanmoins intrépide et grand; aujourd'hui libre, serait-il faible et timide? On se trompe,

dit Montesquieu, si l'on croit qu'un peuple en revolution est dispose a etre conquis; il est pret au contraire a conquerir les autres.
(_Applaudissemens_.)

"On vous propose des capitulations! On veut augmenter la prerogative royale, augmenter le pouvoir du roi, d'un homme dont la volonte peut paralyser celle de toute la nation, d'un homme qui recoit 30,000,000, tandis que des milliers de citoyens meurent dans la detresse!
(_Nouveaux applaudissemens_.) On veut ramener la noblesse! Dussent tous les nobles de la terre nous assaillir, les Francais tenant d'une main leur or, et de l'autre leur fer, combattront cette race orgueilleuse, et la forceront d'endurer le supplice de l'egalite.

"Parlez aux ministres, au roi et a l'Europe, le langage qui convient aux representans de la France. Dites aux ministres que jusqu'ici vous n'etes pas tres-satisfaits de leur conduite, et que par la responsabilite vous entendez la mort. (_Applaudissemens prolonges_.) Dites a l'Europe que vous respecterez les constitutions de tous les empires, mais que, si on suscite une guerre des rois contre la France, vous susciterez une guerre des peuples contre les rois!" Les applaudissemens se renouvelant encore: "Respectez, s'ecrie l'orateur, respectez mon enthousiasme, c'est celui de la liberte! Dites, ajoute-t-il, que les combats que se livrent les peuples par ordre des despotes, ressemblent aux coups que deux amis, excites par un instigateur perfide, se portent dans l'obscurite! Si le jour vient a paraître, ils s'embrassent, et se vengent de celui qui les trompait. De meme si, au moment que les armees ennemies lutteront avec les notres, la philosophie frappe leurs yeux, les peuples s'embrasseront a la face des tyrans detrones, de la terre consolee, et du ciel satisfait!^[11]"

L'enthousiasme excite par ces paroles fut tel qu'on se pressait autour de l'orateur pour l'embrasser. Le decret qu'il appuyait fut adopte sur-le-champ. M. de Vaublanc fut charge de le porter au roi, a la tete d'une deputation de vingt-quatre membres. Par ce decret l'assemblee declarait qu'elle regardait comme indispensable de requierir les electeurs de Treves, Mayence, et autres princes de l'empire, de mettre fin aux rassemblemens formes sur la frontiere. Elle suppliait en meme temps le roi de hater les negociations entamees pour les indemnites dues aux princes possessionnes en Alsace.

M. de Vaublanc accompagna ce decret d'un discours ferme et respectueux, fort applaudi par l'assemblee. "Sire, disait-il, si les Francais chasses de leur patrie par la revocation de l'edit de Nantes s'etaient rassembles en armes sur les frontieres, s'ils avaient ete proteges par des princes d'Allemagne, sire, nous vous le demandons, qu'elle eut ete la conduite de Louis XIV? Eut-il souffert ces rassemblemens? Ce qu'il eut fait pour son autorite, que Votre Majeste le fasse pour le maintien de la constitution!"

Louis XVI, decide, comme nous l'avons dit, a corriger l'effet du _veto_ par des actes qui plussent a l'opinion, resolut de se rendre a l'assemblee, et de repondre lui-meme a son message par un discours

capable de la satisfaire.

Le 14 decembre, au soir, le roi s'y rendit apres s'etre annonce le matin par un simple billet. Il fut recu dans un profond silence. Il dit que le message de l'assemblee meritait une grande consideration, et que, dans une circonstance ou etait compromis l'honneur francais, il croyait devoir se presenter lui-meme; que, partageant les intentions de l'assemblee, mais redoutant le fleau de la guerre, il avait essaye de ramener des Francais egares; que les insinuations amicales ayant ete inutiles, il avait prevenu le message des representans, et avait signifie aux electeurs que si, avant le 15 janvier, tout attroupement n'avait pas cesse, ils seraient consideres comme ennemis de la France; qu'il avait ecrit a l'empereur pour reclamer son intervention en qualite de chef de l'empire, et que dans le cas ou satisfaction ne serait pas obtenue, il proposerait la guerre. Il finissait en disant qu'on chercherait vainement a environner de degouts l'exercice de son autorite, qu'il garderait fidelement le depot de la constitution, et qu'il sentait profondement combien c'etait beau d'etre roi d'un peuple libre. Les applaudissemens succederent au silence, et dedommagerent le roi de l'accueil qu'il avait recu en entrant. L'assemblee ayant decrete le matin qu'il lui serait repondu par un message, ne put lui exprimer sur-le-champ sa satisfaction, mais elle decida que son discours serait envoye aux quatre-vingt-trois departemens. Narbonne entra aussitot apres, pour faire connaitre les moyens qui avaient ete pris pour assurer l'effet des injonctions adressees a l'empire. Cent cinquante mille hommes devaient etre reunis sur le Rhin, et ce n'etait pas impossible, ajoutait-il. Trois generaux etaient nommes pour les commander: Luckner, Rochambeau et Lafayette. Les applaudissemens couvrirent le dernier nom. Narbonne ajoutait qu'il allait partir pour visiter les frontieres, s'assurer de l'etat des places fortes, et donner la plus grande activite aux travaux de defense; que sans doute l'assemblee accorderait les fonds necessaires, et ne marchanderait pas la liberte. "Non, non," s'ecria-t-on de toutes parts. Enfin il demanda si l'assemblee, malgre que le nombre legal des marechaux fut complet, ne permettrait pas au roi de conferer ce grade aux deux generaux Luckner et Rochambeau, charges de sauver la liberte. Des acclamations temoignerent le consentement de l'assemblee, et la satisfaction que lui causait l'activite du jeune ministre. C'est par une conduite pareille que Louis XVI serait parvenu a se populariser, et a se concilier les republicains qui ne voulaient de la republique que parce qu'ils croyaient un roi incapable d'aimer et de defendre la liberte.

On profita de la satisfaction produite par ces mesures, pour signifier le _veto_ appose sur le decret contre les pretres. Le matin on eut soin de publier dans les journaux la destitution des anciens agens diplomatiques accuses d'aristocratie, et la nomination des nouveaux. Graces a ces precautions, le message fut accueilli sans murmure. Deja l'assemblee s'y attendait, et la sensation ne fut pas aussi facheuse qu'on aurait pu le craindre. On voit quels menagemens infinis le roi etait oblige de garder pour faire usage de sa prerogative, et quel danger il y avait pour lui a l'employer. Quand meme l'assemblee constituante, qu'on a accusee de l'avoir perdu en le depouillant, lui

eut accorde le _veto_ absolu, en eut-il ete plus puissant pour cela? Le _veto_ suspensif ne faisait-il pas ici tout l'effet du _veto_ absolu? Etait-ce la puissance legale qui manquait au roi ou la puissance d'opinion? On le voit par le resultat meme; ce n'est pas le defaut de prerogatives suffisantes qui a perdu Louis XVI, mais l'usage inconsidere de celles qui lui restaient...

L'activite promise a l'assemblee ne se ralentit pas; les propositions pour les depenses de guerre, pour la nomination des deux marechaux Luckner et Rochambeau, se succederent sans interruption. Lafayette, arrache a la retraite ou il etait alle se delasser de trois annees de fatigues, se presenta a l'assemblee ou il fut parfaitement accueilli. Des bataillons de la garde nationale l'accompagnerent a sa sortie de Paris; et tout lui prouva que le nom de Lafayette n'etait pas oublie, et qu'on le regardait encore comme un des fondateurs de la liberte.

Cependant Leopold, naturellement pacifique, ne voulait pas la guerre, car il savait qu'elle ne convenait pas a ses interets, mais il desirait un congres soutenu d'une force imposante pour amener un accommodement et quelques modifications dans la constitution. Les emigres ne voulaient pas la modifier, mais la detruire; plus sage et mieux instruit, l'empereur savait qu'il fallait accorder beaucoup aux opinions nouvelles, et que ce qu'on pouvait desirer c'etait tout au plus de rendre au roi quelques prerogatives, et de revenir sur la composition du corps legislatif, en etablissant deux chambres au lieu d'une[12]. C'est surtout ce dernier projet qu'on redoutait le plus et qu'on reprochait souvent au parti feuillant et constitutionnel. Il est certain que si ce parti avait, dans les premiers temps de la constituante, repousse la chambre haute, parce qu'il craignait avec raison de voir la noblesse s'y retrancher, ses craintes aujourd'hui n'etaient plus les memes; il avait au contraire la juste esperance de la remplir presqu'a lui seul. Beaucoup de constituans, replonges dans une nullite complete, y auraient trouve une occasion de rentrer sur la scene politique. Si donc cette chambre haute n'etait pas dans leurs vues, elle etait du moins dans leurs interets. Il est certain que les journaux en parlaient souvent, et que ce bruit circulait partout. Combien avait ete rapide la marche de la revolution! Le cote droit aujourd'hui etait compose des membres de l'ancien cote gauche; et l'attentat redoute et reproche n'etait plus le retour a l'ancien regime, mais l'etablissement d'une chambre haute. Quelle difference avec 89! et combien une folle resistance n'avait-elle pas precipite les evenemens!

Leopold ne voyait donc pour Louis XVI que cette amelioration possible. En attendant, son but etait de trainer les negociations en longueur, et, sans rompre avec la France, de lui imposer par de la fermete. Mais il manqua son but par sa reponse. Cette reponse consistait a notifier les conclusions de la diete de Ratisbonne, qui refusait d'accepter aucune indemnite pour les princes possessionnes en Alsace. Rien n'etait plus ridicule qu'une decision pareille, car tout le territoire compris sous une meme domination doit relever des memes lois: si des princes de l'empire avaient des terres en France, ils devaient subir l'abolition des droits feodaux, et l'assemblee constituante avait deja

beaucoup fait en leur accordant des indemnités. Plusieurs d'entre eux ayant déjà traité à cet égard, la diète annulait leurs conventions, et leur défendait d'accepter aucun arrangement. L'empire prétendait ainsi ne pas reconnaître la révolution en ce qui le concernait. Quant à ce qui regardait les rassemblements d'émigrés, Léopold, sans s'expliquer sur leur dispersion, répondait à Louis XVI que l'électeur de Trèves, pouvant, d'après les injonctions du gouvernement français, essayer de prochaines hostilités, il avait été ordonné au général Bender de lui porter de prompts secours.

Cette réponse ne pouvait pas être plus mal calculée; elle obligeait Louis XVI, pour ne pas se compromettre, de prendre des mesures vigoureuses, et de proposer la guerre. Delessart fut aussitôt envoyé à l'assemblée pour faire part de cette réponse, et témoigner l'étonnement que causait au roi la conduite de Léopold. Le ministre assura que probablement on avait trompé l'empereur, et qu'on lui avait faussement persuadé que l'électeur avait satisfait à tous les devoirs de bon voisinage. Delessart communiqua en outre la réplique faite à Léopold. On lui avait signifié que nonobstant sa réponse et les ordres donnés au maréchal Bender, si les électeurs n'avaient pas au terme prescrit, c'est-à-dire au 15 janvier, satisfait à la demande de la France, on emploierait contre eux la voie des armes. "Si cette déclaration, disait Louis XVI dans sa lettre du 31 décembre à l'assemblée, ne produit pas l'effet que je dois en espérer, si la destinée de la France est d'avoir à combattre ses enfants et ses alliés, je ferai connaître à l'Europe la justice de notre cause; le peuple français la soutiendra par son courage, et la nation verra que je n'ai pas d'autre intérêt que les siens, et que je regarderai toujours le maintien de sa dignité et de sa sûreté comme le plus essentiel de mes devoirs."

Ces paroles, ou le roi semblait dans le commun danger s'unir à la nation, furent vivement applaudies. Les pièces furent livrées au comité diplomatique, pour en faire un prompt rapport à l'assemblée.

La reine fut encore applaudie une fois à l'Opéra comme dans les jours de son éclat et de sa puissance, et elle revint toute joyeuse dire à son époux qu'on l'avait accueillie comme autrefois. Mais c'étaient les derniers témoignages qu'elle recevait de ce peuple jadis idolâtre de ses grâces royales. Ce sentiment d'égalité, qui demeure si long-temps étouffé chez les hommes, et qui est si fougueux lorsqu'il se réveille, se manifestait déjà de toutes parts. On était à la fin de l'année 1791; l'assemblée abolit l'antique cérémonial du premier de l'an et décida que les hommages portés au roi, dans ce jour solennel, ne le seraient plus à l'avenir. À peu près à la même époque, une députation se plaignit de ce qu'on ne lui avait pas ouvert la porte du conseil à deux battants. La discussion fut scandaleuse, et l'assemblée, en écrivant à Louis XVI, supprima les titres de sire et de majesté. Un autre jour, un député entra chez le roi, le chapeau sur la tête et dans un costume peu convenable. Cette conduite était souvent provoquée par le mauvais accueil que les gens de la cour faisaient aux députés, et dans ces représailles l'orgueil des uns et des autres ne voulait jamais rester en arrière.

Narbonne poursuivait sa tournée avec une rare activité. Trois armées furent établies sur la frontière menacée. Rochambeau, vieux général qui avait autrefois bien conduit la guerre, mais qui était aujourd'hui maladif, chagrin et mécontent, commandait l'armée placée en Flandre et dite du Nord. Lafayette avait l'armée du centre et campait vers Metz. Luckner, vieux guerrier, médiocre général, brave soldat, et très popularisé dans les camps par ses mœurs toutes militaires, commandait le corps qui occupait l'Alsace. C'était la tout ce qu'une longue paix et une désertion générale nous avaient laissés de généraux.

Rochambeau, mécontent du nouveau régime, irrité de l'indiscipline qui régnait dans l'armée, se plaignait sans cesse et ne donnait aucune espérance au ministère. Lafayette, jeune, actif, jaloux de se distinguer bientôt en défendant la patrie, rétablissait la discipline dans ses troupes, et surmontait toutes les difficultés suscitées par la mauvaise volonté des officiers, qui étaient les aristocrates de l'armée. Il les avait réunis, et, leur parlant le langage de l'honneur, il leur avait dit qu'ils devaient quitter le camp s'ils ne voulaient pas servir loyalement; que s'il en était qui voulussent se retirer, il se chargeait de leur procurer à tous ou des retraites en France, ou des passeports pour l'étranger; mais que s'ils persistaient à servir, il attendait de leur part zèle et fidélité. Il était ainsi parvenu à établir dans son armée un ordre meilleur que celui qui régnait dans toutes les autres. Quant à Luckner, dépourvu d'opinion politique, et par conséquent facile pour tous les régimes, il promettait beaucoup à l'assemblée, et avait réussi en effet à s'attacher ses soldats.

Narbonne voyagea avec la plus grande célérité, et vint, le 11 janvier, rendre compte à l'assemblée de sa rapide expédition. Il annonça que la réparation des places fortes était déjà très avancée, que l'armée, depuis Dunkerque jusqu'à Besançon, présentait une masse de deux cent quarante bataillons et cent soixante escadrons, avec l'artillerie nécessaire pour deux cent mille hommes, et des approvisionnements pour six mois. Il donna les plus grands éloges au patriotisme des gardes nationales volontaires, et assura que sous peu leur équipement allait être complet. Le jeune ministre cédait sans doute aux illusions du zèle, mais ses intentions étaient si nobles, ses travaux si prompts, que l'assemblée le couvrit d'applaudissements, offrit son rapport à la reconnaissance publique, et l'envoya à tous les départements; manière ordinaire de témoigner son estime à tout ce dont elle était satisfaite.

Notes:

[1] Voyez la note 1 à la fin du volume.

[2] 17 novembre.

[3] Décret du 5 octobre.

[4] Voyez madame Campan, tome II, page 129.

[5] Voyez la note 2 à la fin du volume.

[6] Décrets du 28 octobre et du 9 novembre.

[7] Séance du 12 novembre.

[8] Voyez la note 3 a la fin du volume.

[9] Voyez la note 4 a la fin du volume.

[10] Decret du 27 novembre.

[11] Seance du 29 novembre.

[12] Voyez la note 5 a la fin du volume.

CHAPITRE II.

DIVISION DES PARTIS SUR LA QUESTION DE LA GUERRE.--ROLE DU DUC D'ORLEANS ET DE SON PARTI.--LES PRINCES EMIGRES SONT DECRETES D'ACCUSATION.--FORMATION D'UN MINISTERE GIRONDIN.--DUMOURIEZ, SON CARACTERE, SON GENIE ET SES PROJETS; DETAILS SUR LES NOUVEAUX MINISTRES.--ENTRETIEN DE DUMOURIEZ AVEC LA REINE.--DECLARATION DE GUERRE AU ROI DE HONGRIE ET DE BOHEME.--PREMIERES OPERATIONS MILITAIRES.--DEROUTES DE QUIEVRAIN ET DE TOURNAY.--MEURTRE DU GENERAL DILLON.

Au commencement de l'annee 1792, la guerre etait devenue la grande question du moment; c'etait pour la revolution celle de l'existence meme. Ses ennemis etant maintenant transportes au dehors, c'etait la qu'il fallait les chercher et les vaincre. Le roi, chef des armees, agirait-il de bonne foi contre ses parens et ses anciens courtisans? Tel etait le doute sur lequel il importait de rassurer la nation.

Cette question de la guerre s'agitait aux Jacobins, qui n'en laissaient passer aucune sans la decider souverainement. Ce qui paraissait singulier, c'est que les jacobins excessifs et Robespierre, leur chef, etaient portes pour la paix, et les jacobins moderes, ou les girondins, pour la guerre. Ceux-ci avaient a leur tete Brissot et Louvet. Brissot soutenait la guerre de son talent et de son influence. Il pensait avec Louvet et tous les girondins qu'elle convenait a la nation, parce qu'elle terminerait une dangereuse incertitude et dévoilerait les veritables intentions du roi. Ces hommes, jugeant du resultat d'apres leur enthousiasme, ne pouvaient pas croire que la nation fut vaincue; et ils pensaient que si, par la faute du roi, elle eprouvait quelque echec passager, elle serait aussitot eclairee, et deposerait un chef infidele. Comment se faisait-il que Robespierre et les autres jacobins ne voulussent pas d'une determination qui devait amener un denouement si prompt et si decisif? C'est ce qu'on ne peut expliquer que par des conjectures. Le timide Robespierre s'effrayait-il de la guerre? ou bien ne la combattait-il que parce que Brissot, son rival aux Jacobins, la soutenait, et parce que le jeune Louvet l'avait defendue avec talent? Quoi qu'il en soit, il combattit pour la paix avec une extreme opiniatrete. Ceux des cordeliers qui etaient en meme temps jacobins, se rendirent a la deliberation et soutinrent Robespierre. Ils semblaient craindre surtout que la guerre ne donnat trop d'avantages a Lafayette, et ne lui procurat bientot la dictature militaire; c'etait la la crainte continuelle de Camille Desmoulins, qui ne cessait de se le figurer a la tete d'une armee

victorieuse, écrasant, comme au Champ-de-Mars, jacobins et cordeliers. Louvet et les girondins supposaient un autre motif aux cordeliers, et croyaient qu'ils ne poursuivaient dans Lafayette que l'ennemi du duc d'Orléans, auquel on les disait secrètement unis. Ce duc d'Orléans, qu'on voit reparaitre encore dans les soupçons de ses ennemis, bien plus que dans la révolution, était alors presque éclipse. On avait pu au commencement se servir de son nom, et lui-même avait pu fonder quelques espérances sur ceux auxquels il le prêtait, mais tout était bien changé depuis. Sentant lui-même combien il était déplacé dans le parti populaire, il avait essayé d'obtenir le pardon de la cour pendant les derniers temps de la constituante, et il avait été repoussé. Sous la législative, on le conserva au rang des amiraux, et il fit de nouvelles tentatives auprès du roi. Cette fois il fut admis auprès de lui, eut un entretien assez long, et ne fut pas mal accueilli. Il devait retourner au château; il s'y rendit. Le couvert de la reine était mis, et tous les courtisans s'y trouvaient en grand nombre. À peine l'eut-on aperçu, que les mots les plus outrageants furent proférés. "Prenez garde aux plats," s'écriait-on de toutes parts, comme si on avait redouté qu'il y jetât du poison. On le poussait, on lui marchait sur les pieds, et on l'obligea de se retirer. En descendant l'escalier, il recut de nouveaux outrages, et sortit indigné, croyant que le roi et la reine lui avaient préparé cette scène humiliante. Cependant le roi et la reine furent désespérés de cette imprudence des courtisans, qu'ils ignoraient complètement[1]. Ce prince dut être plus irrité que jamais, mais il n'en devint, certainement ni plus actif, ni plus habile chef de parti qu'auparavant. Ceux de ses amis qui occupaient les Jacobins et l'assemblée, durent faire sans doute un peu plus de bruit; de là, on crut voir reparaitre sa faction, et on pensa que ses prétentions et ses espérances renaissaient avec les dangers du trône.

Les girondins crurent que les cordeliers et les jacobins exagérés ne soutenaient la paix que pour priver Lafayette, rival du duc d'Orléans, des succès que la guerre pouvait lui valoir. Quoi qu'il en soit, la guerre, repoussée par les jacobins, mais soutenue par les girondins, dut l'emporter dans l'assemblée, où ceux-ci dominaient. L'assemblée commença par mettre d'abord en accusation, dès le 1^{er} janvier, Monsieur, frère du roi, le comte d'Artois, le prince de Condé, Calonne, Mirabeau jeune et Laqueuille, comme prévenus d'hostilités contre la France. Un décret d'accusation n'étant point soumis à la sanction, on n'avait pas cette fois à redouter le _veto_. Le séquestre des biens des émigrés et la perception de leurs revenus au profit de l'état, ordonnés par le décret non sanctionné, furent prescrits de nouveau par un autre décret, auquel le roi ne mit aucune opposition. L'assemblée s'empara des revenus à titre d'indemnités de guerre. Monsieur fut privé de la régence, en vertu de la décision précédemment rendue.

Le rapport sur le dernier office de l'empereur fut enfin présenté, le 14 janvier, à l'assemblée par Gensonné. Il fit remarquer que la France avait toujours prodigué ses trésors et ses soldats à l'Autriche, sans jamais en obtenir de retour; que le traité d'alliance conclu en 1756 avait été violé par la déclaration de Pilnitz et les suivantes, dont

l'objet etait de susciter une coalition armee des souverains; qu'il l'avait ete encore par l'armement des emigres, souffert et seconde meme par les princes de l'empire. Gensonne soutint de plus que, quoique des ordres eussent ete recemment donnes pour la dispersion des rassemblemens, ces ordres apparens n'avaient pas ete executes; que la cocarde blanche n'avait pas cesse d'etre portee au-dela du Rhin, la cocarde nationale outragee, et les voyageurs francais maltraites; qu'en consequence, il fallait demander a l'empereur une derniere explication sur le traite de 1756. L'impression et l'ajournement de ce rapport furent ordonnes.

Le meme jour, Guadet monte a la tribune. "De tous les faits, dit-il, communiquees a l'assemblee, celui qui l'a le plus frappe, c'est le plan d'un congres dont l'objet serait d'obtenir la modification de la constitution francaise, plan soupconne depuis long-temps, et enfin denonce comme possible par les comites et les ministres. S'il est vrai, ajoute Guadet, que cette intrigue est conduite par des hommes qui croient y voir le moyen de sortir de la nullite politique dans laquelle ils viennent de descendre; s'il est vrai que quelques-uns des agens du pouvoir executif secondent de toute la puissance de leurs relations cet abominable complot; s'il est vrai qu'on veuille nous amener par les longueurs et le decouragement a accepter cette honteuse mediation, l'assemblee nationale doit-elle fermer les yeux sur de pareils dangers? Jurons, s'ecrie l'orateur, de mourir tous ici, plutot..." On ne le laisse pas achever; toute l'assemblee se leve en criant: _Oui, oui, nous le jurons_; et d'enthousiasme, on declare infame et traire a la patrie tout Francais qui pourrait prendre part a un congres dont l'objet serait de modifier la constitution. C'etait contre les anciens constituans et le ministre Delessart que ce decret etait dirige. C'est surtout ce dernier qu'on accusait de trainer les negociations en longueur. Le 17, la discussion sur le rapport de Gensonne fut reprise, et il fut decrete que le roi ne traiterait plus qu'au nom de la nation francaise, et qu'il requerrait l'empereur de s'expliquer definitivement avant le 1er mars prochain. Le roi repondit que depuis plus de quinze jours il avait demande des explications positives a Leopold.

Dans cet intervalle, on apprit que l'electeur de Treves, effraye de l'insistance du cabinet francais, avait donne de nouveaux ordres pour la dispersion des rassemblemens, pour la vente des magasins formes dans ses etats, pour la prohibition des recrutemens et des exercices militaires, et que ces ordres etaient en effet mis a execution. Dans les dispositions ou l'on etait, une pareille nouvelle fut froidement accueillie. On ne voulut y voir que de vaines demonstrations sans resultat; et on persista a demander la reponse definitive de Leopold.

Des divisions existaient dans le ministere, entre Bertrand de Molleville et Narbonne. Bertrand etait jaloux de la popularite du ministre de la guerre, et blamait ses condescendances pour l'assemblee. Narbonne se plaignait de la conduite de Bertrand de Molleville, de ses dispositions inconstitutionnelles, et voulait que le roi le fit sortir du ministere. Cahier de Gerville tenait la balance entre eux, mais sans succes. On pretendit que le parti

constitutionnel voulait porter Narbonne a la dignite de premier ministre; il parait meme que le roi fut trompe, qu'on l'effraya de la popularite et de l'ambition de Narbonne, qu'on lui montra en lui un jeune presomptueux qui voulait gouverner le cabinet. Les journaux furent instruits de ces divisions; Brissot et la Gironde defendirent ardemment le ministre menace de disgrace, et attaquerent vivement ses collegues et le roi. Une lettre ecrite par les trois generaux du nord a Narbonne, et dans laquelle il lui exprimaient leurs craintes sur sa destitution qu'on disait imminente, fut publiee. Le roi le destitua aussitot; mais, pour combattre l'effet de cette destitution, il fit annoncer celle de Bertrand de Molleville. Cependant l'effet de la premiere n'en fut pas moins grand; une agitation extraordinaire eclata aussitot; et l'assemblee voulut declarer, d'apres la formule employee autrefois pour Necker, que Narbonne emportait la confiance de la nation, et que le ministere entier l'avait perdue. On voulait cependant excepter de cette condamnation Cahier de Gerville, qui avait toujours combattu Bertrand de Molleville, et qui venait meme d'avoir avec lui une dispute violente. Apres bien des agitations, Brissot demanda a prouver que Delessart avait trahi la confiance de la nation. Ce ministre avait confie au comite diplomatique sa correspondance avec Kaunitz; elle etait sans dignite, elle donnait meme a Kaunitz une idee peu favorable de l'etat de la France, et semblait avoir autorise la conduite et le langage de Leopold. Il faut savoir que Delessart, et son collegue Duport-Dutertre, etaient les deux ministres qui appartenaient plus particulierement aux feuillans, et auxquels on en voulait le plus, parce qu'on les accusait de favoriser le projet d'un congres.

Dans une des seances les plus orageuses de l'assemblee, l'infortune Delessart fut accuse par Brissot d'avoir compromis la dignite de la nation, de n'avoir pas averti l'assemblee du concert des puissances et de la declaration de Pilnitz; d'avoir professe dans ses notes des doctrines inconstitutionnelles, d'avoir donne a Kaunitz une fausse idee de l'etat de la France, d'avoir traine la negociation en longueur et de l'avoir conduite d'une maniere contraire aux interets de la patrie. Vergniaud se joignit a Brissot, et ajouta de nouveaux griefs a ceux qui etaient imputes a Delessart. Il lui reprocha d'avoir, lorsqu'il etait ministre de l'interieur, garde trop long-temps en portefeuille le decret qui reunissait le Comtat a la France, et d'etre ainsi la cause des massacres d'Avignon. Puis Vergniaud ajouta: "De cette tribune ou je vous parle, on apercoit le palais ou des conseillers pervers egarent et trompent le roi que la constitution nous a donne; je vois les fenetres du palais ou l'on trame la contre-revolution, ou l'on combine les moyens de nous replonger dans l'esclavage... La terreur est souvent sortie, dans les temps antiques, et au nom du despotisme, de ce palais fameux; qu'elle y rentre aujourd'hui au nom de la loi; qu'elle y penetre tous les coeurs; que tous ceux qui l'habitent sachent que notre constitution n'accorde l'inviolabilite qu'au roi."

Le decret d'accusation fut aussitot mis aux voix et adopte[2]; Delessart fut envoye a la haute cour nationale, etablie a Orleans, et chargee, d'apres la constitution, de juger les crimes d'etat. Le

roi le vit partir avec la plus grande peine. Il lui avait donné sa confiance et l'aimait beaucoup, à cause de ses vues modérées et pacifiques. Duport-Dutertre, ministre du parti constitutionnel, fut aussi menacé d'une accusation, mais il la prévint, demanda à se justifier, fut absous par l'ordre du jour, et immédiatement après donna sa démission. Cahier de Gerville la donna aussi, et de cette manière le roi se trouva privé du seul de ses ministres qui eût auprès de l'assemblée une réputation de patriotisme.

Séparé des ministres que les feuillants lui avaient donnés, et ne sachant sur qui s'appuyer au milieu de cet orage, Louis XVI, qui avait renvoyé Narbonne parce qu'il était trop populaire, songea à se lier à la Gironde, qui était républicaine. Il est vrai qu'elle ne l'était que par défiance du roi, qui pouvait, en se livrant à elle, réussir à se l'attacher; mais il fallait qu'il se livrât sincèrement, et cette éternelle question de la bonne foi s'élevait encore ici comme dans toutes les occasions. Sans doute Louis XVI était sincère quand il se confiait à un parti, mais ce n'était pas sans humeur et sans regrets. Aussi, dès que ce parti lui imposait une condition difficile mais nécessaire, il la repoussait; la défiance naissait aussitôt, l'aigreur s'ensuivait; et bientôt une rupture était la suite de ces alliances malheureuses entre des cœurs que des intérêts trop opposés occupaient exclusivement. C'est ainsi que Louis XVI, après avoir admis auprès de lui le parti feuillant, avait repoussé par humeur Narbonne, qui en était le chef le plus prononcé, et se trouvait réduit, pour apaiser l'orage, à s'abandonner à la Gironde. L'exemple de l'Angleterre, où le roi prend souvent ses ministres dans l'opposition, fut un des motifs de Louis XVI. La cour conçut alors une espérance, car on s'en fait toujours une, même dans les plus tristes conjonctures; elle se flatta que Louis XVI, en prenant des demagogues incapables et ridicules, perdrait de réputation le parti dans lequel il les aurait choisis. Cependant il n'en fut point ainsi, et le nouveau ministère ne fut pas tel que l'aurait désiré la méchanceté des courtisans.

Depuis plus d'un mois, Delessart et Narbonne avaient appelé un homme dont ils avaient cru les talents précieux, et l'avaient placé auprès d'eux pour s'en servir: c'était Dumouriez, qui tour à tour commandant en Normandie et dans la Vendée, avait montré partout une fermeté et une intelligence rares. Il s'était offert tantôt à la cour, tantôt à l'assemblée constituante, parce que tout parti lui était indifférent pourvu qu'il put exercer son activité et ses talents extraordinaires. Dumouriez, rapetissé par le siècle, avait passé une partie de sa vie dans les intrigues diplomatiques. Avec sa bravoure, son génie militaire et politique, et ses cinquante ans, il n'était encore, à l'ouverture de la révolution, qu'un brillant aventurier. Cependant il avait conservé le feu et la hardiesse de la jeunesse. Dès qu'une guerre ou une révolution s'ouvrait, il faisait des plans, les adressait à tous les partis, prêt à agir pour tous, pourvu qu'il put agir. Il s'était ainsi habitué à ne faire aucun cas de la nature d'une cause; mais quoique trop dépourvu de conviction, il était généreux, sensible, et capable d'attachement, sinon pour les principes, du moins pour les personnes. Cependant avec son esprit si gracieux, si prompt, si vaste, son courage tour à tour calme ou impétueux, il était

admirable pour servir, mais incapable de dominer. Il n'avait ni la dignité d'une conviction profonde, ni la fierté d'une volonté despotique, et il ne pouvait commander qu'à des soldats. Si avec son génie il avait eu les passions de Mirabeau, la volonté d'un Cromwell, ou seulement le dogmatisme d'un Robespierre, il eût dominé la révolution et la France.

Dumouriez, en arrivant près de Narbonne, forma tout de suite un vaste plan militaire. Il voulait à la fois la guerre offensive et défensive. Partout où la France s'étendait jusqu'à ses limites naturelles, le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et la mer, il voulait qu'on se bornât à la défensive. Mais dans les Pays-Bas, où notre territoire n'allait pas jusqu'au Rhin, dans la Savoie, où il n'allait pas jusqu'aux Alpes, il voulait qu'on attaquât sur-le-champ, et qu'arrive aux limites naturelles on reprît la défensive. C'était concilier à la fois nos intérêts et les principes; c'était profiter d'une guerre qu'on n'avait pas provoquée, pour en revenir, en fait de limites, aux véritables lois de la nature. Il proposa en outre la formation d'une quatrième armée, destinée à occuper le midi, et en demanda le commandement qui lui fut promis.

Dumouriez s'était concilié Gensonne, l'un des commissaires civils envoyés dans la Vendée par l'assemblée constituante, député depuis à la législative, et l'un des membres les plus influents de la Gironde. Ayant remarqué aussi que les jacobins étaient la puissance dominante, il s'était présenté dans leur club, y avait lu divers mémoires fort applaudis, et n'en avait pas moins continué sa vieille amitié avec Delaporte, intendant de la liste civile et ami dévoué de Louis XVI. Tenant ainsi aux diverses puissances qui allaient s'allier, Dumouriez ne pouvait manquer de l'emporter et d'être appelé au ministère. Louis XVI lui fit offrir le portefeuille des affaires étrangères, rendu vacant par le décret d'accusation contre Delessart; mais, encore attaché au ministre accusé, le roi ne l'offrit que par intérim. Dumouriez, se sentant fortement appuyé, et ne voulant pas paraître garder la place pour un ministre feuillant, refusa le portefeuille avec cette condition, et l'obtint sans intérim. Il ne trouva au ministère que Cahier de Gerville et Degraives. Cahier de Gerville, quoique ayant donné sa démission, n'avait pas encore quitté les affaires. Degraives avait remplacé Narbonne; il était jeune, facile et inexpérimenté; Dumouriez sut s'en emparer, et il eut ainsi dans sa main les relations extérieures et l'administration militaire, c'est-à-dire les causes et l'organisation de la guerre. Il ne fallait pas moins à ce génie si entreprenant. À peine arrivé au ministère, Dumouriez se coiffa chez les jacobins du bonnet rouge, parure nouvelle empruntée aux Phrygiens, et devenue l'emblème de la liberté. Il leur promit de gouverner pour eux et par eux. Présenté à Louis XVI, il le rassura sur sa conduite aux jacobins; il détruisit les préventions que cette conduite lui avait inspirées; il eut l'art de le toucher par des témoignages de dévouement, et de dissiper sa sombre tristesse à force d'esprit. Il lui persuada qu'il ne recherchait la popularité qu'au profit du trône, et pour son raffermissement. Cependant malgré toute sa déférence, il eut soin de faire sentir au prince que la constitution était inévitable, et tâcha de le consoler en cherchant à

lui prouver qu'un roi pouvait encore être très puissant avec elle. Ses premières dépeches aux puissances, pleines de raison et de fermeté, changerent la nature des négociations, donnerent à la France une attitude toute nouvelle, mais rendirent la guerre imminente. Il était naturel que Dumouriez désirât la guerre, puisqu'il en avait le génie, et qu'il avait médité trente-six ans sur ce grand art; mais il faut convenir aussi que la conduite du cabinet de Vienne et l'irritation de l'assemblée l'avaient rendue inévitable.

Dumouriez, par sa conduite aux jacobins, par ses alliances connues avec la Gironde, devait, même sans haine contre les feuillans, se brouiller avec eux; d'ailleurs il les déplacait. Aussi fut-il dans une constante opposition avec tous les chefs de ce parti. Bravant du reste les railleries et les dédains qu'ils dirigeaient contre les jacobins et l'assemblée, il se décida à poursuivre sa carrière avec son assurance accoutumée.

Il fallait compléter le cabinet. Petion, Gensonne et Brissot étaient consultés sur le choix à faire. On ne pouvait, d'après la loi, prendre les ministres dans l'assemblée actuelle, ni dans la précédente; les choix se trouvaient donc extrêmement bornés. Dumouriez proposa, pour la marine, un ancien employé de ce ministère, Lacoste, travailleur expérimenté, patriote opiniâtre, qui cependant s'attacha au roi, en fut aimé, et resta auprès de lui plus long-temps que tous les autres. On voulait donner le ministère de la justice à ce jeune Louvet qui s'était récemment distingué aux Jacobins, et qui avait obtenu la faveur de la Gironde depuis qu'il avait si bien soutenu l'opinion de Brissot en faveur de la guerre; l'envieux Robespierre le fit dénoncer aussitôt. Louvet se justifia avec succès, mais on ne voulut pas d'un homme dont la popularité était contestée, et on fit venir Duranthon, avocat de Bordeaux, homme éclairé, droit, mais trop faible. Il restait à donner le ministère des finances et de l'intérieur. La Gironde proposa encore Clavière, connu par des écrits estimés sur les finances. Clavière avait beaucoup d'idées, toute l'opiniâtreté de la méditation, et une grande ardeur au travail. Le ministre placé à l'intérieur fut Roland, autrefois inspecteur des manufactures, connu par de bons écrits sur l'industrie et les arts mécaniques. Cet homme, avec des mœurs austères, des doctrines inflexibles, et un aspect froid et dur, cédait, sans sans doute, à l'ascendant supérieur de sa femme. Madame Roland était jeune et belle. Nourrie, au fond de la retraite, d'idées philosophiques et républicaines, elle avait conçu des pensées supérieures à son sexe, et s'était fait, des principes qui régnaient alors, une religion sévère. Vivant dans une amitié intime avec son époux, elle lui prêtait sa plume, lui communiquait une partie de sa vivacité, et soufflait son enthousiasme non-seulement à son mari, mais à tous les girondins, qui, passionnés pour la liberté et la philosophie, adoraient en elle la beauté, l'esprit et leurs propres opinions.

Le nouveau ministère réunissait d'assez grandes qualités pour prospérer; mais il fallait qu'il ne déplût pas trop à Louis XVI, et qu'il maintint son alliance avec la Gironde. Il pouvait alors suffire à sa tâche; mais il était à craindre que tout ne fut perdu le jour

ou a l'incompatibilite naturelle des partis viendraient se joindre quelques fautes des hommes, et c'est ce qui ne pouvait manquer d'arriver bientôt. Louis XVI, frappe de l'activite de ses ministres, de leurs bonnes intentions, et de leur talent pour les affaires, fut charme un instant; leurs reformes economiques surtout lui plaisaient; car il avait toujours aime ce genre de bien, qui n'exigeait aucun sacrifice de pouvoir ni de principes. S'il avait pu etre rassure toujours comme il le fut d'abord, et se separer des gens de cour, il eut supporte facilement la constitution. Il le repeta avec sincerite aux ministres, et parvint a convaincre les deux plus difficiles, Roland et Claviere. La persuasion fut entiere de part et d'autre. La Gironde, qui n'etait republicaine que par mefiance du roi, cessa de l'etre alors, et Vergniaud, Gensonne, Guadet, entrerent en correspondance avec Louis XVI, ce qui plus tard fut contre eux un chef d'accusation. L'inflexible epouse de Roland etait seule en doute, et retenait ses amis trop faciles, suivant elle, a se livrer. La raison de ces defiances est naturelle: elle ne voyait pas le roi. Les ministres au contraire l'entretenaient tous les jours, et d'honnetes gens qui se rapprochent sont bientôt rassures; mais cette confiance ne pouvait durer, parce que des questions inevitables allaient faire ressortir toute la difference de leurs opinions.

La cour cherchait a repandre du ridicule sur la simplicité un peu republicaine du nouveau ministere, et sur la rudesse sauvage de Roland, qui se presentait au chateau sans boucles aux souliers. Dumouriez rendait les sarcasmes, et melant la gaiete au travail le plus assidu, plaisait au roi, le charmaient par son esprit, et peut-etre aussi lui convenait mieux que les autres par la flexibilité de ses opinions. La reine s'apercevant que, de tous ses collegues, il etait le plus puissant sur l'esprit du monarque, voulut le voir. Il nous a conserve dans ses memoires cet entretien singulier qui peint les agitations de cette princesse infortunee, digne d'un autre regne, d'autres amis, et d'un autre sort.

"Introduit, dit-il, dans la chambre de la reine, il la trouva seule, tres rouge, se promenant a grands pas, avec une agitation qui presageait une explication tres vive. Il alla se poster au coin de la cheminee, douloureusement affecte du sort de cette princesse et des sensations terribles qu'elle eprouvait. Elle vint a lui d'un air majestueux et irrite, et lui dit: _Monsieur, vous etes tout-puissant en ce moment, mais c'est par la faveur du peuple, qui brise bien vite ses idoles. Votre existence depend de votre conduite. On dit que vous avez beaucoup de talents. Vous devez juger que ni le roi ni moi, ne pouvons souffrir toutes ces nouveautes ni la constitution. Je vous le declare franchement; prenez votre parti_.

"Il lui repondit: _Madame, je suis desole de la penible confiance que vient de me faire votre majeste. Je ne la trahirai pas: mais je suis entre le roi et la nation, et j'appartiens a ma patrie. Permettez-moi de vous représenter que le salut du roi, le votre, celui de vos augustes enfans, est attache a la constitution, ainsi que le retablissement de son autorite legitime. Je vous servirais mal et lui aussi, si je vous parlais differemment. Vous etes tous les deux

entoures d'ennemis qui vous sacrifient a leur propre interet. La constitution, si une fois elle est en vigueur, bien loin de faire le malheur du roi, fera sa felicite et sa gloire; il faut qu'il concoure a ce qu'elle s'etablisse solidement et promptement_--L'infortunee reine, choquee de ce que Dumouriez heurtait ses idees, lui dit en haussant la voix, avec colere: _Cela ne durera pas; prenez garde a vous_.

"Dumouriez repondit avec une fermete modeste: _Madame, j'ai plus de cinquante ans, ma vie a ete traversee de bien des perils; et en prenant le ministere, j'ai bien reflechi que la responsabilite n'est pas le plus grand de mes dangers.--Il ne manquait plus, s'ecria-t-elle avec douleur, que de me calomnier. Vous semblez croire que je suis capable de vous faire assassiner_. Et des larmes coulerent de ses yeux.

"Agite autant qu'elle-meme: _Dieu me preserve_, dit-il, _de vous faire une aussi cruelle injure! Le caractere de votre majeste est grand et noble; elle en a donne des preuves heroiques que j'ai admirees, et qui m'ont attache a elle_. Dans le moment elle fut calmee, et s'approcha de lui. Il continua _Croyez-moi, Madame, je n'ai aucun interet a vous tromper; j'abhorre autant que vous l'anarchie et les crimes. Croyez-moi, j'ai de l'experience. Je suis mieux place que votre majeste pour juger des evenemens. Ceci n'est pas un mouvement populaire momentane, comme vous semblez le croire. C'est l'insurrection presque unanime d'une grande nation contre les abus inveteres. De grandes factions attisent cet incendie; il y a dans toutes des scelerats et des fous. Je n'envisage dans la revolution que le roi et la nation entiere; tout ce qui tend a les separer conduit a leur ruine mutuelle; je travaille autant que je peux a les reunir, c'est a vous a m'aider. Si je suis un obstacle a vos desseins, si vous y persistez, dites-le-moi; je porte sur-le~champ ma demission au roi, et je vais gemir dans un coin sur le sort de ma patrie et sur le votre_.

"La fin de cette conversation etablit entierement la confiance de la reine. Ils parcoururent ensemble les diverses factions; il lui cita des fautes et des crimes de toutes; il lui prouva qu'elle etait trahie dans son interieur; il lui cita des propos tenus dans sa confiance la plus intime; cette princesse lui parut a la fin entierement convaincue, et elle le congedia avec un air serein et affable. Elle etait de bonne foi, mais ses entours, et les horribles exces des feuilles de Marat et des jacobins la replongerent bien tot dans ses funestes resolutions.

"Un autre jour elle lui dit devant le roi: _Vous me voyez desolee; je n'ose pas me mettre a la fenetre du cote du jardin. Hier au soir, pour prendre l'air, je me suis montree a la fenetre de la cour: un canonnier de garde m'a apostrophee d'une injure grossiere, en ajoutant_: Que j'aurais de plaisir a voir ta tete au bout de ma baionnette! _Dans cet affreux jardin, d'un cote on voit un homme monte sur une chaise, lisant a haute voix des horreurs contre nous; d'un autre, c'est un militaire ou un abbe qu'on traine dans un bassin, en

l'accablant d'injures et de coups; pendant ce temps-la d'autres jouent au ballon, ou se promettent tranquillement. Quel sejour! quel peuple_!" (Mem. de Dumouriez, livre III, chapitre VI[3].)

Ainsi, par une espece de fatalite, les intentions supposees du chateau excitaient la defiance et la fureur du peuple, et les hurlemens du peuple augmentaient les douleurs et les imprudences du chateau. Ainsi le desespoir regnait au dehors et au dedans. Mais pourquoi, se demande-t-on, une franche explication ne terminait-elle pas tant de maux? Pourquoi le chateau ne comprenait-il pas les craintes du peuple? Pourquoi le peuple ne comprenait-il pas les douleurs du chateau? Mais pourquoi les hommes sont-ils hommes?... A cette derniere question, il faut s'arreter, se soumettre, se resigner a la nature humaine, et poursuivre ces tristes recits.

Leopold II etait mort; les dispositions pacifiques de ce prince etaient a regretter pour la tranquillite de l'Europe, et on ne pouvait pas esperer la meme moderation de son successeur et neveu, le roi de Boheme et de Hongrie. Gustave, le roi de Suede, venait d'etre assassine au milieu d'une fete. Les ennemis des jacobins leur attribuaient cet assassinat; mais il etait bien prouve qu'il fut le crime de la noblesse humiliee par Gustave dans la derniere revolution de Suede. Ainsi, la noblesse, qui accusait en France les fureurs revolutionnaires du peuple, donnait dans le nord un exemple de ce qu'elle avait jadis ete elle-meme, et de ce qu'elle etait encore dans les pays ou la civilisation etait moins avancee. Quel exemple pour Louis XVI, et quelle lecon, si dans le moment il avait pu la comprendre! La mort de Gustave fit echouer l'entreprise qu'il avait meditee contre la France, entreprise a laquelle Catherine devait fournir des soldats, et l'Espagne des subsides. Il est douteux cependant que la perfide Catherine eut fait ce qu'elle avait promis, et la mort de Gustave, dont on s'exagera les consequences, fut en realite un evenement peu important[4].

Delessart avait ete mis en accusation pour la faiblesse de ses depeches; il n'etait ni dans les gouts ni dans les interets de Dumouriez de traiter faiblement avec les puissances. Les dernieres depeches avaient paru satisfaire Louis XVI, par leur convenance et leur fermete. M. de Noailles, ambassadeur a Vienne, et serviteur peu sincere, envoya sa demission a Dumouriez, en disant qu'il n'esperait pas faire ecouter au chef de l'empire le langage qu'on venait de lui dicter. Dumouriez se hata d'en prevenir l'assemblee, qui, indignee de cette demission, mit aussitot M. de Noailles en accusation. Un autre ambassadeur fut envoye sur-le-champ avec de nouvelles depeches. Deux jours apres, Noailles revint sur sa demission, et, envoya la reponse categorique qu'il avait exigee de la cour de Vienne. Cette note de M. de Cobentzel est, entre toutes les fautes des puissances, une des plus impolitiques qu'elles aient commises. M. de Cobentzel exigeait, au nom de sa cour, le retablissement de la monarchie francaise, sur les bases fixees par la declaration royale du 23 juin 1789. C'etait imposer le retablissement des trois ordres, la restitution des biens du clerge, et celle du Comtat-Venaissin au pape. Le ministre autrichien demandait en outre la restitution aux princes de l'empire des terres d'Alsace,

avec tous leurs droits feudaux. Il fallait ne connaître la France que par les passions de Coblenz, pour proposer des conditions pareilles. C'était exiger à la fois la destruction d'une constitution jurée par le roi et la nation, la révocation d'une grande détermination à l'égard d'Avignon, et enfin la banqueroute par la restitution des biens du clergé déjà vendus. D'ailleurs de quel droit réclamer une pareille soumission? De quel droit intervenir dans nos affaires? Quelle plainte avait-on à élever pour les princes d'Alsace, puisque leurs terres étaient enclavées dans la souveraineté française, et devaient en subir la loi?

Le premier mouvement du roi et de Dumouriez fut de courir à l'assemblée pour l'informer de cette note. L'assemblée fut indignée et devait l'être; il y eut un cri de guerre général. Ce que Dumouriez ne dit pas à l'assemblée, c'est que l'Autriche, qu'il avait menacé d'une nouvelle révolution à Liège, avait envoyé un agent pour traiter de cet objet avec lui; que le langage de cet agent était tout différent de celui du ministère autrichien, et que bien évidemment la dernière note était l'effet d'une résolution soudaine et suggérée. L'assemblée leva le décret d'accusation porté contre Noailles, et exigea un prompt rapport. Le roi ne pouvait plus reculer; cette guerre fatale allait être enfin déclarée, et dans aucun cas elle ne favorisait ses intérêts. Vainqueurs, les Français en devenaient plus exigeants et plus inexorables sur l'observation de la loi nouvelle; vaincus, ils allaient s'en prendre au gouvernement, et l'accuser d'avoir mal soutenu la guerre. Louis XVI sentait parfaitement ce double péril, et cette résolution fut une de celles qui lui coûtèrent le plus[5]. Dumouriez rédigea son rapport avec sa célérité ordinaire, et le porta au roi qui le garda trois jours. Il s'agissait de savoir si le roi, réduit à prendre l'initiative auprès de l'assemblée, l'engagerait à déclarer la guerre, ou bien s'il se contenterait de la consulter à cet égard, en lui annonçant que, d'après les injonctions faites, la France se _trouvait en état de guerre_. Les ministres Roland et Clavière opinèrent pour le premier avis. Les orateurs de la Gironde le soutenaient également, et voulaient dicter le discours du trône. Il repugnait à Louis XVI de déclarer la guerre, et il aimait mieux _déclarer l'état de guerre_. La différence était peu importante, cependant elle était préférable à son cœur. On pouvait avoir une telle condescendance pour sa situation. Dumouriez, plus facile, n'écouta aucun des ministres; et, soutenu par Degraives, Lacoste et Duranthon, fit adopter l'avis du roi. Ce fut la son premier différend avec la Gironde. Le roi composa lui-même son discours et se rendit en personne à l'assemblée, le 20 avril, suivi de tous ses ministres. Une affluence considérable de spectateurs ajoutait à l'effet de cette séance qui allait décider du sort de la France et de l'Europe. Les traits du roi étaient altérés, et annonçaient une préoccupation profonde. Dumouriez lut un rapport détaillé des négociations de la France avec l'empire; il démontra que le traité de 1756 était rompu par le fait, et que, d'après le dernier ultimatum, la France _se trouvait en état de guerre_. Il ajouta que le roi, pour consulter l'assemblée, n'ayant d'autre moyen légal que la _proposition formelle de guerre_, il se résignait à la consulter par cette voie. Louis XVI alors prit la parole avec dignité, mais avec une voix

alteree.--"Messieurs, dit-il, vous venez d'entendre le resultat des negociations que j'ai suivies avec la cour de Vienne. Les conclusions du rapport ont ete l'avis unanime de mon conseil: je les ai adoptees moi-meme. Elles sont conformes au voeu que m'a manifeste plusieurs fois l'assemblee nationale, et aux sentimens que m'ont temoignes un grand nombre de citoyens des differentes parties du royaume; tous preferent la guerre a voir plus long-temps la dignite du peuple francais outragee et la surete nationale menacee.

"J'avais du prealablement epuiser tous les moyens de maintenir la paix. Je viens aujourd'hui, aux termes de la constitution, proposer a l'assemblee nationale la guerre contre le roi de Hongrie et de Boheme."

Le meilleur accueil fut fait a cette proposition; des cris de _vive le roi_ retentirent de toutes parts. L'assemblee repondit a Louis XVI qu'elle allait deliberer, et qu'il serait instruit par un message du resultat de la deliberation. La discussion la plus orageuse commença alors et se prolongea bien avant dans la nuit. Les raisons deja donnees pour et contre furent repetees ici; enfin le decret fut rendu, et la guerre resolue a une grande majorite.

"Considerant, disait l'assemblee, que la cour de Vienne, au mepris des traites, n'a cesse d'accorder une protection ouverte aux Francais rebelles; qu'elle a provoque et forme un concert avec plusieurs puissances de l'Europe, contre l'indépendance et la surete de la nation francaise;

"Que Francois Ier, roi de Hongrie et de Boheme[6], a, par ses notes des 18 mars et 7 avril derniers, refuse de renoncer a ce concert;

"Que, malgre la proposition qui lui a ete faite par la note du 11 mars 1792, de reduire de part et d'autre a l'etat de paix les troupes sur les frontieres, il a continue et augmente ses preparatifs hostiles;

"Qu'il a formellement attente a la souverainete de la nation francaise, en declarant vouloir soutenir les pretentions des princes allemands possessionnes en France, auxquels la nation francaise n'a cesse d'offrir des indemnites;

"Qu'il a cherche a diviser les citoyens francais, et a les armer les uns contre les autres, en offrant aux mecontents un appui dans le concert des puissances;

"Considerant enfin que le refus de repondre aux dernieres depeches du roi des Francais ne laisse plus d'espoir d'obtenir, par la voie d'une negociation amicale, le redressement de ces differens griefs, et equivaut a une declaration de guerre, etc., l'assemblee declare qu'il y a urgence."

Il faut en convenir, cette guerre cruelle, qui a si long-temps déchire l'Europe, n'a pas ete provoquee par la France, mais par les puissances etrangeres. La France, en la declarant, n'a fait que reconnaitre par

un decret l'etat ou on l'avait placee. Condorcet fut charge de faire un expose des motifs de la nation. L'histoire doit recueillir ce morceau, precieux modele de raison et de mesure[7].

La nouvelle de guerre causa une joie generale. Les patriotes y voyaient la fin des craintes que leur causaient l'emigration et la conduite incertaine du roi; les moderes, effrayes surtout du danger des divisions, esperaient que le peril commun y mettrait fin, et que les champs de bataille absorberaient tous ces hommes turbulens enfantes par la revolution. Quelques feuellans seulement, tres disposes a trouver des torts a l'assemblee, lui reprochaient d'avoir viole la constitution, d'apres laquelle la France ne devait jamais etre en etat d'agression. Mais il est trop evident ici que la France n'attaquait pas. Ainsi, a part le roi et quelques mecontens, la guerre etait le voeu general.

Lafayette se prepara a servir bravement son pays, dans cette carriere nouvelle. C'etait lui qui se trouvait particulierement charge de l'execution du plan concu par Dumouriez, et ordonne en apparence par Degraives. Dumouriez s'etait flatte avec raison, et avait fait esperer a tous les patriotes, que l'invasion de la Belgique serait tres facile. Ce pays, recemment agite par une revolution que l'Autriche avait comprimee, devait etre dispose a se soulever a la premiere apparition des Francais; et alors devait se realiser ce mot de l'assemblee aux souverains: *Si vous nous envoyez la guerre, nous vous enverrons la liberte*. C'etait d'ailleurs l'execution du plan concu par Dumouriez, qui consistait a s'etendre jusqu'aux frontieres naturelles. Rochambeau commandait l'armee le plus a portee d'agir, mais il ne pouvait etre charge de cette operation, a cause de ses dispositions chagrines et malades, et surtout parce qu'il etait moins capable que Lafayette d'une invasion moitie militaire, moitie populaire. On aurait voulu que Lafayette eut le commandement general, mais Dumouriez s'y refusa, sans doute par malveillance. Il allegua pour raison qu'on ne pouvait, en la presence d'un marechal, donner le commandement en chef de cette expedition a un simple general. Il dit en outre, et cette raison etait moins mauvaise, que Lafayette etait suspect aux jacobins et a l'assemblee. Il est certain que jeune, actif, et le seul de tous les generaux qui fut aime par son armee, Lafayette effrayait les imaginations exaltees, et donnait lieu par son influence aux calomnies des malveillans. Quoi qu'il en soit, il s'offrit de bonne grace pour executer le plan du ministre diplomate et militaire a la fois; il demanda cinquante mille hommes avec lesquels il proposa de se porter par Namur et la Meuse jusqu'a Liege, d'ou il devait etre maitre des Pays-Bas. Ce plan fort bien entendu fut approuve par Dumouriez; la guerre en effet n'etait declaree que depuis quelques jours, l'Autriche n'avait pas eu le temps de couvrir ses possessions de la Belgique, et le succes semblait assure. En consequence Lafayette eut l'ordre de se porter d'abord avec dix mille hommes de Givet sur Namur, et de Namur sur Liege ou Bruxelles; il devait etre immediatement suivi de toute son armee. Tandis qu'il executait ce mouvement, le lieutenant-general Biron devait partir pour Valenciennes, avec dix mille hommes, et se diriger sur Mons. Un autre officier avait ordre de marcher sur Tournay et de l'occuper

soudainement. Ces mouvemens, operes par des officiers de Rochambeau, n'avaient d'autre but que de soutenir et masquer la veritable attaque confiee a Lafayette.

L'execution du plan fut fixee du 20 avril au 2 mai. Biron se mit en marche, sortit de Valenciennes, s'empara de Quievrain, et trouva quelques detachemens ennemis pres de Mons. Tout a coup deux regimens de dragons, sans meme avoir l'ennemi en tete, s'ecrirent: _Nous sommes trahis_! ils prennent la fuite, et entraînent toute l'armee apres eux. En vain les officiers veulent les arreter; ils menacent de les fusiller, et continuent de fuir. Le camp est livre, et tous les effets militaires sont enleves par les imperiaux. Tandis que cet evenement se passait a Mons, Theobald Dillon, d'apres le plan convenu, sort de Lille avec deux mille hommes d'infanterie et mille chevaux. A l'heure meme ou le desastre de Biron avait lieu, la cavalerie, a l'aspect de quelques troupes autrichiennes, se replie en criant qu'elle est trahie; elle entraîne l'infanterie, et le bagage est encore abandonne aux ennemis. Theobald Dillon, un officier du genie nomme Berthois, sont massacres par les soldats et par le peuple de Lille, qui les accusent de trahison. Pendant ce temps Lafayette, averti trop tard, etait parvenu de Metz a Givet apres des peines inouies et par des chemins presque impraticables. Il ne devait qu'a l'ardeur de ses troupes d'avoir franchi en si peu de temps l'espace considerable qu'il avait a parcourir. Apprenant la le desastre des officiers de Rochambeau, il crut devoir s'arreter. Ces facheux evenemens eurent lieu dans les derniers jours d'avril 1792.

Notes:

[1] Voyez la note 6 a la fin du volume.

[2] Seance du 10 mars.

[3] Voyez la note 7 a la fin du volume.

[4] Voyez la note 8 a la fin du volume.

[5] Voyez la note 9 a la fin du volume.

[6] Francois Ier n'etait pas encore élu empereur.

[7] Voyez la note 10 a la fin du volume.

CHAPITRE III.

DIVISION DANS LE MINISTERE GIRONDIN.--LE PRETENDU COMITE AUTRICHIEN.

--DECRET POUR LA FORMATION D'UN CAMP DE 20,000 HOMMES PRES PARIS.

--LETTRE DE ROLAND AU ROI.--RENVOI DES MINISTRES GIRONDINS;

DEMISSION DE DUMOURIEZ.--FORMATION D'UN MINISTERE FEUILLANT.

--PROJETS DU PARTI CONSTITUTIONNEL; LETTRE DE LAFAYETTE A L'ASSEMBLEE.

--SITUATION DU PARTI POPULAIRE ET DE SES CHEFS; PLANS DES DEPUTES

MERIDIONAUX; ROLE DE PETION DANS LES EVENEMENS DE JUIN.--JOURNEE DU

20 JUIN 1792; INSURRECTION DES FAUBOURGS; SCENES DANS LES APPARTEMENS

DES TUILERIES.

La nouvelle de la malheureuse issue des combats de Quievrain et de Tournay, et du massacre du general Dillon, causa une agitation generale. Il etait naturel de supposer que ces deux evenemens avaient ete concertes, a en juger par leur concours et leur simultaneite. Tous les partis s'accuserent. Les jacobins et les patriotes exaltes soutinrent qu'on avait voulu trahir la cause de la liberte. Dumouriez, n'accusant pas Lafayette, mais suspectant les feuillans, crut qu'on avait voulu faire echouer son plan pour le depopulariser. Lafayette se plaignit, mais moins amerement que son parti, de ce qu'on l'avait averti fort tard de se mettre en marche, et de ce qu'on ne lui avait pas fourni tous les moyens necessaires pour arriver. Les feuillans repandirent en outre, que Dumouriez avait voulu perdre Rochambeau et Lafayette, en leur tracant un plan sans leur donner les moyens de l'executer. Une intention pareille n'etait pas supposable, car Dumouriez, en faisant ainsi des plans de campagne, et en s'ecartant a ce point de son role de ministre des relations exterieures, s'exposait gravement s'il ne reussissait pas. D'ailleurs le projet de donner la Belgique a la France et a la liberte, faisait partie d'un plan qu'il meditait depuis long-temps: comment supposer qu'il voulut en faire manquer le succes? il etait evident que ni les generaux, ni les ministres, n'avaient pu mettre ici de la mauvaise volonte, parce qu'ils etaient tous interesses a reussir. Mais les partis mettent toujours les hommes a la place des circonstances, afin de pouvoir s'en prendre a quelqu'un des maux qui leur arrivent.

Degraves, effraye du tumulte excite par ces derniers evenemens militaires, voulut se demettre d'une charge qui lui pesait depuis long-temps, et Dumouriez eut le tort de ne vouloir pas la subir. Louis XVI, toujours sous l'empire de la Gironde, donna ce ministere a Servan, ancien militaire, connu par ses opinions patriotiques. Ce choix donna de nouvelles forces a la Gironde, qui se trouva presque en majorite dans le conseil, ayant Servan, Claviere et Roland a sa disposition. Des cet instant la desunion commença d'eclater entre les ministres. La Gironde devenait de jour en jour plus mefiante, et par consequent plus exigeante en temoignages de bonne foi de la part de Louis XVI. Dumouriez, que les opinions asservissaient peu, et que la confiance de Louis XVI avait touche, se rangeait toujours de son cote; et Lacoste, qui s'etait fortement attache au prince, faisait de meme. Duranthon restait neutre, et n'avait de preference marquee que pour les partis les plus faibles. Servan, Claviere et Roland etaient inflexibles; tout pleins des craintes de leurs amis, ils se montraient tous les jours plus difficiles et plus inexorables au conseil. Une derniere circonstance acheva de brouiller Dumouriez avec les principaux membres de la Gironde. Il avait demande, en entrant au ministere des affaires etrangeres, six millions pour depenses secretes, et dont il ne serait pas tenu de rendre compte. Les feuillans s'y etaient opposes, mais la Gironde avait fait triompher sa demande, et les six millions furent accordes. Pétion ayant demande des fonds pour la police de Paris, Dumouriez lui avait alloue trente mille francs par mois; mais, cessant d'etre girondin, il ne consentit a les payer qu'une fois. D'autre part, on apprit ou on soupçonna qu'il venait de consacrer cent mille francs a ses plaisirs. Roland, chez

lequel se reunissait la Gironde, en fut indigne avec tous les siens. Les ministres dinaient alternativement les uns chez les autres, pour s'entretenir des affaires publiques. Lorsqu'ils se reunissaient chez Roland, c'etait en presence de sa femme et de tous ses amis; et on peut dire que le conseil etait alors tenu par la Gironde elle-meme. Ce fut dans une de ces reunions qu'on fit des remontrances a Dumouriez sur la nature de ses depenses secretes. D'abord il repondit avec esprit et legerete, prit de l'humeur ensuite, et se brouilla decidement avec Roland et les Girondins. Il ne reparut plus aux reunions accoutumees, et il en donna pour motif qu'il ne voulait traiter des affaires publiques, ni devant une femme, ni devant les amis de Roland. Cependant il retourna quelquefois encore chez celui-ci, mais sans s'entretenir d'affaires, ou du moins tres peu. Une autre discussion acheva de le detacher des Girondins. Guadet, le plus petulant de son parti, fit lecture d'une lettre par laquelle il voulait que les ministres engageassent le roi a prendre pour directeur un pretre assermente. Dumouriez soutint que les ministres ne pouvaient intervenir dans les pratiques religieuses du roi. Il fut approuve, il est vrai, par Vergniaud et Gensonne; mais la querelle n'en fut pas moins vive, et la rupture devint definitive.

Les journaux commencerent l'attaque contre Dumouriez. Les feuillans, qui deja etaient conjures contre lui, se virent alors aides par les jacobins et les girondins. Dumouriez, attaque de toutes parts, tint ferme contre l'orage, et fit sevir contre quelques journalistes.

Deja on avait lance un decret d'accusation contre Marat, auteur de *'l'Ami du peuple'*, ouvrage effrayant ou il demandait ouvertement le meurtre, et couvrait des plus audacieuses injures la famille royale et tous les hommes qui etaient suspects a son imagination delirante. Pour balancer l'effet de cette mesure, on mit en accusation Royou, redacteur de *'l'Ami du roi'*, et qui poursuivait les republicains avec la meme violence que Marat deployait contre les royalistes.

Depuis long-temps il etait partout question d'un comite autrichien; les patriotes en parlaient a la ville, comme a la cour on parlait de la faction d'Orleans. On attribuait a ce comite une influence secrete et desastreuse, qui s'exercait par l'intermediaire de la reine. Si durant la constituante il avait existe quelque chose qui ressemblait a un comite autrichien, rien de pareil ne se passait sous la legislative. Alors un grand personnage place dans les Pays-Bas communiquait a la reine, et au nom de sa famille, des avis assez sages, auxquels l'intermediaire francais ajoutait encore de la prudence par ses commentaires. Mais sous la legislative ces communications particulieres n'existaient plus; la famille de la reine avait continue sa correspondance avec elle, mais on ne cessait de lui conseiller la patience et la resignation. Seulement Bertrand de Molleville et Montmorin se rendaient encore au chateau depuis leur sortie du ministere. C'est sur eux que se dirigeaient tous les soupcons, et ils etaient en effet les agens de toutes les commissions secretes. Ils furent publiquement accuses par le journaliste Carra. Resolus de le poursuivre comme calomniateur, ils le sommerent de produire les pieces a l'appui de sa denonciation. Le journaliste se

replia sur trois deputes, et nomma Chabot, Merlin et Bazire, comme auteurs des renseignemens qu'il avait publies. Le juge de paix Lariviere, qui, se devouant a la cause du roi, poursuivait cette affaire avec beaucoup de courage, eut la hardiesse de lancer un mandat d'amener contre les trois deputes designes. L'assemblee, offensee qu'on osat porter atteinte a l'inviolabilite de ses membres, repondit au juge de paix par un decret d'accusation, et envoya l'infortune Lariviere a Orleans.

Cette tentative malheureuse ne fit qu'augmenter l'agitation generale, et la haine qui regnait contre la cour. La Gironde ne se regardait plus comme maitresse de Louis XVI depuis que Dumouriez s'en etait empare, et elle etait revenue a son role de violente opposition.

La nouvelle garde constitutionnelle du roi avait ete recemment formee. On aurait du, d'apres la loi, composer aussi la maison civile; mais la noblesse n'y voulait pas entrer, pour ne pas reconnaitre la constitution, en occupant les emplois crees par elle. On ne voulait pas d'autre part la composer d'hommes nouveaux, et on y renonca. "Comment voulez-vous, Madame, ecrivait Barnave a la reine, parvenir a donner le moindre doute a ces gens-ci sur vos sentimens? Lorsqu'ils vous decretent une maison militaire et une maison civile, semblable au jeune Achille parmi les filles de Lycomedes, vous saisissez avec empressement le sabre pour dedaigner de simples ornemens[1]." Les ministres et Bertrand lui-meme insisterent de leur cote dans le meme sens que Barnave; mais ils ne purent reussir; et la composition de la maison civile fut abandonnee.

La maison militaire, formee sur un plan propose par Delessart, avait ete composee d'un tiers de troupes de ligne, et de deux tiers de jeunes citoyens, choisis dans les gardes nationales. Cette composition devait paraitre rassurante. Mais les officiers et les soldats de ligne avaient ete choisis de maniere a alarmer les patriotes. Coalises contre les jeunes gens pris dans les gardes nationales, ils les abreuyaient de degouts, et meme les forcaient a se retirer pour la plupart. Les demissionnaires etaient bientot remplaces par des hommes surs. Enfin le nombre de ces gardes avait ete singulierement augmente, car au lieu de dix-huit cents hommes fixes par la loi, il s'elevait, dit-on, a pres de six mille. Dumouriez en avait averti le roi, qui repondait sans cesse que le vieux duc de Brissac, chef de cette troupe, ne pouvait pas etre regarde comme un conspirateur. Cependant la conduite de la nouvelle garde etait telle au chateau et ailleurs, que les soupcons eclaterent de toutes parts, et que les clubs s'en occuperent. A la meme epoque, douze Suisses arborerent la cocarde blanche a Neuilly; des depots considerables de papier furent brules a Sevres[2], et firent naitre de graves soupcons. L'alarme devint alors generale; l'assemblee se declara en permanence, comme si elle s'etait trouvee aux jours ou trente mille hommes menacaient Paris. Il est vrai cependant que les troubles etaient universels; que les pretres insermentes excitaient le peuple dans les provinces meridionales, et abusaient du secret de la confession pour reveiller le fanatisme; que le concert des puissances etait manifeste; que la Prusse allait se joindre a l'Autriche; que les armees etrangeres devenaient menacantes;

et que les derniers desastres de Lille et de Mons remplissaient tous les esprits. Il est encore vrai que la puissance du peuple excite peu de confiance, qu'on n'y croit jamais avant qu'il l'ait exercée, et que la multitude irrégulière, si nombreuse qu'elle soit, ne saurait contre-balancer la force de six mille hommes armés et enrégimentés. L'assemblée se hâta donc de se déclarer en permanence[1], et elle fit faire un rapport exact sur la composition de la maison militaire du roi, sur le nombre, le choix et la conduite de ceux qui la composaient. Après avoir constaté que la constitution se trouvait violée, elle rendit un décret de licenciement contre la garde, un autre d'accusation contre le duc de Brissac, et envoya ces deux décrets à la sanction. Le roi voulait d'abord apposer son _veto_. Dumouriez lui rappela le renvoi de ses gardes-du-corps, bien plus anciens à son service que sa nouvelle maison militaire, et l'engagea à renouveler un sacrifice bien moins difficile. Il lui fit voir d'ailleurs les véritables torts de sa garde, et obtint l'exécution du décret. Mais aussitôt il insista pour sa prompte reconstitution, et le roi, soit qu'il revint à sa première politique de paraître opprimé, soit qu'il comptât sur cette garde licenciée, à laquelle il conserva en secret ses appointements, refusa de la remplacer, et se trouva ainsi livré sans protection aux fureurs populaires. La Gironde, désespérant de ses dispositions, poursuivit son attaque avec persévérance. Déjà elle avait rendu un nouveau décret contre les prêtres, pour suppléer à celui que le roi avait refusé de sanctionner. Les rapports se succédant sans interruption sur leur conduite factieuse, elle venait de les frapper de la déportation. La désignation des coupables étant difficile, et cette mesure, comme toutes celles de sûreté, reposant sur la suspicion, c'était en quelque sorte d'après la notoriété que les prêtres étaient atteints et déportés. Sur la dénonciation de vingt citoyens actifs, et sur l'approbation du directoire de district, le directoire de département prononçait la déportation: le prêtre condamné devait sortir du canton en vingt-quatre heures, du département en trois jours, et du royaume dans un mois. S'il était indigent, trois livres par jour lui étaient accordées jusqu'à la frontière. Cette loi sévère donnait la mesure de l'irritation croissante de l'assemblée[4]. Un autre décret suivit immédiatement celui-là. Le ministre Servan, sans en avoir reçu l'ordre du roi, et sans avoir consulté ses collègues, proposa, à l'occasion de la prochaine fédération du 14 juillet, de former un camp de vingt mille fédérés, qui serait destiné à protéger l'assemblée et la capitale. Il est facile de concevoir avec quel empressement ce projet fut accueilli par la majorité de l'assemblée, composée de Girondins. Dans le moment la puissance de ceux-ci était au comble. Ils gouvernaient l'assemblée, ou les constitutionnels et les républicains étaient en minorité, et ou les prétendus impartiaux n'étaient, comme de tout temps, que des indifférents, toujours plus soumis à mesure que la majorité devenait plus puissante. De plus, ils disposaient de Paris par le maire Pétion qui leur appartenait entièrement. Leur projet, par le moyen du camp proposé, était, sans ambition personnelle, mais par ambition de parti et d'opinion, de se rendre maîtres du roi, et de se prémunir contre ses intentions suspectes.

À peine la proposition de Servan fut connue, que Dumouriez lui

demanda, en plein conseil et avec la plus grande force, a quel titre il avait fait une proposition pareille. Il repondit que c'etait a titre d'individu.--"En ce cas, lui repliqua Dumouriez, il ne fallait pas mettre a cote du nom de Servan le titre de ministre de la guerre." La dispute fut si vive que, sans la presence du roi, le sang aurait pu couler dans le conseil. Servan offrit de retirer sa motion; mais c'eut ete inutile, car l'assemblee s'en etait emparee, et le roi n'y aurait gagne que de paraitre exercer une violence sur son ministre. Dumouriez s'y opposa donc; la motion resta, et fut combattue par une petition signee de huit mille gardes nationaux, qui s'offensaient de ce qu'on semblait croire leur service insuffisant pour proteger l'assemblee. Neanmoins elle fut decretee et portee au roi. Il y avait ainsi deux decrets importants a sanctionner, et deja on se doutait que le roi refuserait son adhesion. On l'attendait la pour rendre contre lui un arret definitif.

Dumouriez soutint en plein conseil que cette mesure serait fatale au trone, mais surtout aux girondins, parce que la nouvelle armee serait formee sous l'influence des jacobins les plus violents. Il ajouta neanmoins qu'elle devait etre adoptee par le roi, parce que, s'il refusait de convoquer vingt mille hommes regulierement choisis, quarante mille se leveraient spontanement et envahiraient la capitale. Dumouriez assura d'ailleurs qu'il avait un moyen d'annuler cette mesure, et qu'il le ferait connaitre en temps convenable. Il soutint aussi que le decret sur la deportation des pretres devait etre sanctionne, parce qu'ils etaient coupables, et que d'ailleurs la deportation les soustrairait aux fureurs de leurs adversaires. Louis XVI hesitait encore, et repondit qu'il y reflechirait mieux. Dans le meme conseil, Roland voulut lire, a la face du roi, une lettre qu'il lui avait deja adreesee, et dont par consequent il etait inutile de faire une lecture directe, puisque le roi la connaissait deja. Cette lettre avait ete resolue a l'instigation de Mme Roland, et redigee par elle. On a vu qu'il avait ete question d'en ecrire une au nom de tous les ministres. Ceux-ci ayant refuse, Mme Roland avait insiste aupres de son mari, et ce dernier s'etait decide a faire la demarche en son nom. Vainement Duranthon, qui etait faible, mais sage, lui objecta-t-il avec raison que le ton de sa lettre, loin de persuader le roi, l'agrirait contre des ministres qui jouissaient de la confiance publique, et qu'il en resulterait une rupture funeste entre le trone et le parti populaire. Roland s'opiniastra d'apres l'avis de sa femme et de ses amis. La Gironde en effet voulait une explication, et preferait une rupture a l'incertitude.

Roland lut donc cette lettre au roi, et lui fit essayer en plein conseil les plus dures remontrances.

Voici cette lettre fameuse:

"Sire, l'etat actuel de la France ne peut subsister long-temps, c'est un etat de crise dont la violence atteint le plus haut degre; il faut qu'il se termine par un eclat qui doit interesser votre majeste autant qu'il importe a tout l'empire.

"Honore de votre confiance, et place dans un poste ou je vous dois la verite, j'oserai la dire tout entiere; c'est une obligation qui m'est imposee par vous-meme.

"Les Francais se sont donne une constitution; elle a fait des mecontents et des rebelles: la majorite de la nation la veut maintenir; elle a jure de la defendre, au prix de son sang, et elle a vu avec joie la guerre, qui lui offrait un grand moyen de l'assurer. Cependant la minorite, soutenue par des esperances, a reuni tous ses efforts pour emporter l'avantage. De la cette lutte intestine contre les lois, cette anarchie dont gemissent les bons citoyens, et dont les malveillans ont bien soin de se prevaloir pour calomnier le nouveau regime; de la cette division partout repandue et partout excitee, car nul part il n'existe d'indifference: on veut ou le triomphe ou le changement de la constitution; on agit pour la soutenir ou pour l'alterer. Je m'abstiendrai d'examiner ce qu'elle est par elle-meme pour considerer seulement ce que les circonstances exigent; et, me rendant etranger a la chose autant qu'il est possible, je chercherai ce que l'on peut attendre et ce qu'il convient de favoriser.

"Votre majeste jouissait de grandes prerogatives, qu'elle croyait appartenir a la royaute; elevee dans l'idee de les conserver, elle n'a pu se les voir enlever avec plaisir: le desir de les faire rendre etait aussi naturel que le regret de les voir aneantir. Ces sentiments, qui tiennent a la nature du coeur humain, ont du entrer dans le calcul des ennemis de la revolution; ils ont donc compte sur une faveur secrete jusqu'a ce que les circonstances permissent une protection declaree. Ces dispositions ne pouvaient echapper a la nation elle-meme, et elles ont du la tenir en defiance.

"Votre majeste a donc ete constamment dans l'alternative de ceder a ses premieres habitudes, a ses affections particulieres, ou de faire des sacrifices dictes par la philosophie, exigés par la necessite; par consequent d'enhardir les rebelles en inquietant la nation, ou d'apaiser celle-ci en vous unissant a elle. Tout a son temps, et celui de l'incertitude est enfin arrive.

"Votre majeste peut-elle aujourd'hui s'allier ouvertement avec ceux qui pretendent reformer la constitution, ou doit-elle genereusement se devouer sans reserve a la faire triompher? Telle est la veritable question dont l'etat actuel des choses rend la solution inevitable: quant a celle, tres metaphysique, de savoir si les Francais sont murs pour la liberte, sa discussion ne fait rien ici, car il ne s'agit point de juger ce que nous serons devenus dans un siecle, mais de voir ce dont est capable la generation presente.

"Au milieu des agitations dans lesquelles nous vivons depuis quatre ans, qu'est-il arrive? Des privileges onereux pour le peuple ont ete abolis; les idees de justice et d'egalite se sont universellement repandues; elles ont penetre partout; l'opinion des droits du peuple a justifie le sentiment de ses droits; la reconnaissance de ceux-ci, faite solennellement, est devenue une doctrine sacree; la haine de la noblesse, inspiree depuis long-temps par la feodalite, s'est exasperee

par l'opposition manifeste de la plupart des nobles a la constitution, qui la detruit.

"Durant la premiere annee de la revolution, le peuple voyait dans ces nobles des hommes odieux par les privileges oppresseurs dont ils avaient joui, mais qu'il aurait cesse de hair apres la destruction de ces privileges, si la conduite de la noblesse depuis cette epoque n'avait fortifie toutes les raisons possibles de la redouter et de la combattre comme une irreconciliable ennemie.

"L'attachement pour la constitution s'est accru dans la meme proportion; non-seulement le peuple lui devait des bienfaits sensibles, mais il a juge qu'elle lui en preparait de plus grands, puisque ceux qui etaient habitues a lui faire supporter toutes les charges cherchaient si puissamment a la detruire ou a la modifier.

"La declaration des droits est devenue un evangile politique, et la constitution francaise une religion pour laquelle le peuple est pret a perir.

"Aussi le zele a-t-il ete deja quelquefois jusqu'a suppleer a la loi, et lorsque celle-ci n'etait pas assez reprimante pour contenir les perturbateurs, les citoyens se sont permis de les punir eux-memes.

"C'est ainsi que des proprietes d'emigres ont ete exposees aux ravages qu'inspirait la vengeance; c'est pourquoi tant de departemens se sont crus forces de sevir contre les pretres que l'opinion avait proscrits, et dont elle aurait fait des victimes.

"Dans ce choc des interets, tous les sentimens ont pris l'accent de la passion. La patrie n'est point un mot que l'imagination se soit complu d'embellir; c'est un etre auquel on a fait des sacrifices, a qui l'on s'attache chaque jour davantage par les sollicitudes qu'il cause, qu'on a cree par de grands efforts, qui s'eleve au milieu des inquietudes, et qu'on aime par tout ce qu'il coute autant que par ce qu'on en espere; toutes les atteintes qu'on lui porte sont des moyens d'enflammer l'enthousiasme pour elle. A quel point cet enthousiasme va-t-il monter, a l'instant ou les forces ennemies reunies au dehors se concertent avec les intrigues interieures pour porter les coups les plus funestes! La fermentation est extreme dans toutes les parties de l'empire; elle eclatera d'une maniere terrible, a moins qu'une confiance raisonnee dans les intentions de votre majeste ne puisse enfin la calmer: mais cette confiance ne s'etablira pas sur des protestations; elle ne saurait plus avoir pour base que des faits.

"Il est evident pour la nation francaise que sa constitution peut marcher, que le gouvernement aura toute la force qui lui est necessaire du moment ou votre majeste, voulant absolument le triomphe de cette constitution, soutiendra le corps legislatif de toute la puissance de l'execution, otera tout pretexte aux inquietudes du peuple, et tout espoir aux mecontents.

"Par exemple, deux decrets importants ont ete rendus; tous deux

interessent essentiellement la tranquillite publique et le salut de l'etat: le retard de leur sanction inspire des defiances; s'il est prolonge, il causera du mecontentement, et je dois le dire, dans l'effervescence actuelle des esprits, les mecontentemens peuvent mener a tout.

"Il n'est plus temps de reculer; il n'y a meme plus de moyen de temporiser: la revolution est faite dans les esprits; elle s'achevera au prix du sang, et sera cimentee par lui, si la sagesse ne previent pas les malheurs qu'il est encore possible d'eviter.

"Je sais qu'on peut imaginer tout operer et tout contenir par des mesures extremes; mais quand on aurait deploye la force pour contraindre l'assemblee, quand on aurait repandu l'effroi dans Paris, la division et la stupeur dans ses environs, toute la France se leverait avec indignation, et, se déchirant elle-meme dans les horreurs d'une guerre civile, developperait cette sombre energie, mere des vertus et des crimes, toujours funeste a ceux qui l'ont provoquee.

"Le salut de l'etat et le bonheur de votre majeste sont intimement lies; aucune puissance n'est capable de les separer: de cruelles angoisses et des malheurs certains environneront votre trone, s'il n'est appuye par vous-meme sur les bases de la constitution, et affermi dans la paix que son maintien doit enfin nous procurer. Ainsi la disposition des esprits, le cours des choses, les raisons de la politique, l'interet de votre majeste, rendent indispensable l'obligation de s'unir au corps legislatif et de repondre au voeu de la nation; ils font une necessite de ce que les principes presentent comme devoir. Mais la sensibilite naturelle a ce peuple affectueux est prete a y trouver un motif de reconnaissance. On vous a cruellement trompe, sire, quand on vous a inspire de l'eloignement ou de la mefiance pour ce peuple facile a toucher. C'est en vous inquietant perpetuellement qu'on vous a porte a une conduite propre a l'alarmer lui-meme: qu'il voie que vous etes resolu a faire marcher cette constitution, a laquelle il a attache sa fidelite, et bientot vous deviendrez le sujet de ses actions de graces!

"La conduite des pretres en beaucoup d'endroits, les pretextes que fournissait le fanatisme aux mecontents, ont fait porter une loi sage contre les perturbateurs: que votre majeste lui donne sa sanction; la tranquillite publique la reclame, et le salut des pretres la sollicite. Si cette loi n'est mise en vigueur, les departemens seront forces de lui substituer, comme ils font de toutes parts, des mesures violentes, et le peuple irrite y supplera par des exces.

"Les tentatives de nos ennemis, les agitations qui se sont manifestees dans la capitale, l'extreme inquietude qu'avait excitee la conduite de votre garde, et qu'entretiennent encore les temoignages de satisfaction qu'on lui a fait donner par votre majeste, par une proclamation vraiment impolitique dans les circonstances; la situation de Paris, sa proximite des frontieres, ont fait sentir le besoin d'un camp dans son voisinage: cette mesure, dont la sagesse et l'urgence ont frappe tous les bons esprits, n'attend encore que la sanction de

votre majeste; pourquoi faut-il que des retards lui donnent l'air du regret, lorsque la celerite lui meriterait la reconnaissance?

"Deja les tentatives de l'etat-major de la garde nationale parisienne contre cette mesure ont fait soupconner qu'il agissait par une inspiration superieure; deja les declamations de quelques demagogistes outres reveillent les soupcons de leurs rapports avec les interesses au renversement de la constitution; deja l'opinion publique compromet les intentions de votre majeste: encore quelque delai, et le peuple contriste croira apercevoir dans son roi l'ami et le complice des conspirateurs.

"Juste ciel! auriez-vous frappe d'aveuglement les puissances de la terre, et n'auront-elles jamais que des conseils qui les entraineront a leur ruine.

"Je sais que le langage austere de la verite est rarement accueilli pres du trone; je sais aussi que c'est parce qu'il ne s'y fait presque jamais entendre, que les revolutions deviennent necessaires; je sais surtout que je dois le tenir a votre majeste, non-seulement comme citoyen soumis aux lois, mais comme ministre honore de sa confiance, ou revetu de fonctions qui la supposent; et je ne connais rien qui puisse m'empecher de remplir un devoir dont j'ai la conscience. C'est dans le meme esprit que je reitererai mes representations a votre majeste sur l'obligation et l'utilite d'executer la loi qui prescrit d'avoir un secretaire au conseil. La seule existence de la loi parle si puissamment, que l'execution semblerait devoir suivre sans retardement; mais il importe d'employer tous les moyens de conserver aux deliberations la gravite, la sagesse, la maturite necessaires; et pour les ministres responsables, il faut un moyen de constater leurs opinions: si celui-la eut existe, je ne m'adresserais pas par ecrit en ce moment a votre majeste.

"La vie n'est rien pour l'homme qui estime ses devoirs au-dessus de tout; mais, apres le bonheur de les avoir remplis, le seul bien auquel il soit encore sensible est celui de penser qu'il l'a fait avec fidelite, et cela meme est une obligation pour l'homme public.

"Paris, 10 juin 1792, l'an IV de la liberte.

"Signe ROLAND."

Le roi ecouta cette lecture avec une patience extreme, et sortit en disant qu'il ferait connaitre ses intentions.

Dumouriez fut appele au chateau. Le roi et la reine etaient reunis.

"Devons-nous, dirent-ils, supporter plus long-temps l'insolence de ces trois ministres?--Non, repondit Dumouriez.--Vous chargez-vous de nous en delivrer? reprit le roi.--Oui, sire, ajouta encore le hardi ministre; mais il faut pour y reussir que votre majeste consente a une condition. Je suis depopularise, je vais l'etre davantage en renvoyant trois collegues, chefs d'un parti puissant. Il n'y a qu'un moyen

de persuader au public qu'ils ne sont pas renvoyés a cause de leur patriotisme.--Lequel? demanda le roi.--C'est, repondit Dumouriez, de sanctionner les deux decrets;" et il repeta les raisons qu'il avait déjà données en plein conseil. La reine s'écria que la condition était trop dure; mais Dumouriez s'efforça de lui faire entendre que les vingt mille hommes n'étaient pas a redouter; que le decret ne designait pas le lieu ou l'on devait les faire camper; qu'on pourrait, par exemple, les envoyer a Soissons: que la, on les occuperait a des exercices militaires, et qu'on les acheminerait ensuite peu a peu aux armées, lorsque le besoin s'en ferait sentir. "Mais alors, dit le roi, il faut que vous soyez ministre de la guerre.--Malgré la responsabilité, j'y consens, repondit Dumouriez; mais il faut que votre majesté sanctionne le decret contre les pretres; je ne puis la servir qu'a ce prix. Ce decret, loin de nuire aux ecclesiastiques, les soustraira aux fureurs populaires; il fallait que votre majesté s'opposât au premier decret de l'assemblée constituante, qui ordonnait le serment; maintenant elle ne peut plus reculer.--J'eus tort alors s'écria Louis XVI; je ne dois pas avoir tort encore une fois." La reine, qui ne partageait pas les scrupules religieux de son epoux, s'unit a Dumouriez, et, pour un instant, le roi parut donner son adhesion.

Dumouriez lui indiqua les nouveaux ministres a nommer a la place de Servan, Claviere et Roland. C'étaient Mourgues pour l'interieur, Beaulieu pour les finances. La guerre était confiée a Dumouriez, qui, pour le moment, reunissait deux ministeres, en attendant que celui des affaires etrangeres fut occupé. L'ordonnance fut aussitôt rendue, et, le 13 juin, Roland, Claviere et Servan recurent leur demission officielle. Roland, qui avait toute la force necessaire pour executer ce que l'esprit hardi de sa femme pouvait concevoir, se rendit aussitôt a l'assemblée, et fit lecture de la lettre qu'il avait écrite au roi, et pour laquelle il était renvoyé. Cette démarche était certainement permise, une fois les hostilités déclarées; mais, apres la promesse faite au roi de tenir la lettre secreete, il était peu genereux de la lire publiquement.

L'assemblée accueillit avec les plus grands applaudissemens la lecture de Roland, ordonna que sa lettre fut imprimée et envoyée aux quatre-vingt-trois departemens; elle déclara de plus que, les trois ministres disgraciés emportaient la confiance de la nation. C'est dans ce moment meme que Dumouriez, sans s'intimider, osa paraître a la tribune, avec son nouveau titre de ministre de la guerre. Il avait préparé en toute hate un rapport circonstancié sur l'etat de l'armée, sur les fautes de l'administration et de l'assemblée. Il n'épargna pas la severité a ceux qu'il savait disposés a lui faire le plus mauvais accueil. A peine parut-il, que les huées lui furent prodiguées par les jacobins; les feuillans observerent le plus profond silence. Il rendit compte d'abord d'un léger avantage remporté par Lafayette, et de la mort de Gouvion qui, officier, député et homme de bien, desespéré des malheurs de la patrie, avait volontairement cherché la mort. L'assemblée donna des regrets a la perte de ce genereux citoyen; elle écouta froidement ceux de Dumouriez, et surtout le desir qu'il exprima d'échapper aux memes calamités par le meme sort. Mais quand il annonça

son rapport comme ministre de la guerre, le refus d'écouter fut manifeste de toutes parts. Il reclama froidement la parole, et finit par obtenir le silence. Ses remontrances irritèrent quelques députés: "L'entendez-vous? s'écria Guadet, il nous donne des leçons!--Et pourquoi pas?" repliqua tranquillement l'intrepide Dumouriez. Le calme se rétablit; il acheva sa lecture, et fut tour à tour hui et applaudi. A peine eut-il fini, qu'il replia son mémoire pour l'emporter. "Il fuit! s'écria-t-on.--Non, reprit-il," et il remit hardiment son mémoire sur le bureau, le signa avec assurance, et traversa l'assemblée avec un calme imperturbable. Comme on se pressait sur son passage, des députés lui dirent: "Vous allez être envoyé à Orléans.--Tant mieux, répondit-il; j'y prendrai des bains et du petit-lait, dont j'ai besoin, et je me reposerai."

Sa fermeté rassura le roi, qui lui en témoigna sa satisfaction; mais le malheureux prince était déjà ébranlé et tourmenté de scrupule. Assiégé par de faux amis, il était déjà revenu sur ses déterminations, et ne voulait plus sanctionner les deux décrets.

Les quatre ministres réunis en conseil supplièrent le roi de donner sa double sanction, comme il semblait l'avoir promis. Le roi répondit sechement qu'il ne pouvait consentir qu'au décret des vingt mille hommes; que quant à celui des prêtres, il était décidé à s'y opposer; que son parti était pris, et que les menaces ne pourraient l'effrayer. Il lut la lettre par laquelle il annonçait sa détermination au président de l'assemblée. "L'un de vous, dit-il à ses ministres, la contre-signera." Et il prononça ces paroles d'un ton qu'on ne lui avait jamais connu.

Dumouriez alors lui écrivit pour lui demander sa démission. "Cet homme, s'écria le roi, m'a fait renvoyer trois ministres parce qu'ils voulaient m'obliger à adopter les décrets et il veut maintenant que je les sanctionne!" Ce reproche était injuste, car ce n'était qu'à la condition de la double sanction que Dumouriez avait consenti à survivre à ses collègues. Louis XVI le vit, lui demanda s'il persistait. Dumouriez fut inébranlable. "En ce cas, lui dit le roi, j'accepte votre démission." Tous les ministres l'avaient donnée aussi. Cependant le roi retint Lacoste et Duranthon, et les contraignit de rester. MM. Lajard, Chambonas et Terrier de Mont-Ciel, pris parmi les feuillans, occupèrent les ministères vacans.

"Le roi, dit Mme Campan, tomba à cette époque dans un découragement qui allait jusqu'à l'abattement physique. Il fut dix jours de suite sans articuler un mot, même au sein de sa famille, si ce n'est qu'à une partie de trictrac qu'il faisait avec madame Elisabeth après son dîner, il était obligé de prononcer les mots indispensables à ce jeu. La reine le tira de cette position, si funeste dans un état de crise ou chaque minute amenait la nécessité d'agir, en se jetant à ses pieds, en employant tantôt des images faites pour l'effrayer, tantôt les expressions de sa tendresse pour lui. Elle réclamait aussi celle qu'il devait à sa famille, et alla jusqu'à lui dire que, s'il fallait périr, ce devait être avec honneur, et sans attendre qu'on vint les étouffer l'un et l'autre sur le parquet de leur appartement[5]."

Il est facile de presumer quelles furent être les dispositions d'esprit de Louis XVI en revenant à lui-même et au soin des affaires. Après avoir abandonné une fois le parti des feuillans pour se jeter vers celui des girondins, il ne pouvait revenir aux premiers avec beaucoup de goût et d'espoir. Il avait fait la double expérience de son incompatibilité avec les uns et les autres, et, ce qui était plus fâcheux, il leur avait fait faire à tous. Dès lors il dut plus que jamais songer à l'étranger, et y mettre toutes ses espérances. Cette pensée devint évidente pour tout le monde, et alarma ceux qui voyaient dans l'invasion de la France la chute de la liberté, le supplice de ses défenseurs, et peut-être le partage ou le démembrement du royaume. Louis XVI n'y voyait pas cela, car on se dissimule toujours l'inconvénient de ce qu'on désire. Épouvanté du tumulte produit par la déroute de Mons et de Tournay, il avait envoyé Mallet-du-Pan en Allemagne avec des instructions écrites de sa main. Il y recommandait aux souverains de s'avancer avec précaution, d'observer les plus grands ménagements envers les habitans des provinces qu'ils traverseraient, et de se faire précéder par un manifeste dans lequel ils attesteraient leurs intentions pacifiques et conciliatrices[6]. Quelque modéré que fut ce projet, cependant ce n'en était pas moins l'invitation de s'avancer dans le pays; et d'ailleurs, si tel était le vœu du roi, celui des princes étrangers et rivaux de la France, celui des émigrés courroucés était-il le même? Louis XVI était-il assuré de n'être pas entraîné au-delà de ses intentions? Les ministres de Prusse et d'Autriche témoignèrent eux-mêmes à Mallet-du-Pan les méfiances que leur inspirait l'emportement de l'émigration, et il paraît qu'il eut quelque peine à les rassurer à cet égard[7]. La reine s'en défiait tout autant; elle redoutait surtout Calonne comme le plus dangereux de ses ennemis[8]; mais il n'en conjurait pas moins sa famille d'agir avec la plus grande célérité pour sa délivrance. Dès cet instant, le parti populaire dut regarder la cour comme un ennemi d'autant plus à craindre qu'il disposait de toutes les forces de l'état; et le combat qui s'engageait devint un combat à mort. Le roi, en composant son nouveau ministère, ne choisit aucun homme prononcé. Dans l'attente de sa prochaine délivrance, il ne songeait qu'à passer quelques jours encore, et il lui suffisait pour cela du ministère le plus insignifiant.

Les feuillans cherchèrent à profiter de l'occasion pour se rattacher à la cour, moins, il faut le dire, par ambition personnelle de parti, que par intérêt pour le roi. Ils ne comptaient nullement sur l'invasion; ils y voyaient pour la plupart un attentat, et de plus un péril aussi grand pour la cour que pour la nation. Ils prévoyaient avec raison que le roi aurait succombé avant que les secours pussent arriver; et, après l'invasion, ils redoutaient des vengeances atroces, peut-être le démembrement du territoire, et certainement l'abolition de toute liberté.

Lally-Tolendal, qu'on a vu quitter la France dès que les deux chambres furent devenues impossibles; Malouet, qui les avait encore essayées lors de la révision; Duport, Lameth, Lafayette et autres, qui voulaient conserver ce qui était, se réunirent pour tenter un dernier

effort. Ce parti, comme tous les partis, n'était pas très d'accord avec lui-même; mais il se réunissait dans une seule vue, celle de sauver le roi de ses fautes, et de sauver la constitution avec lui. Tout parti obligé d'agir dans l'ombre est réduit à des démarches qu'on appelle intrigues quand elles ne sont pas heureuses. En ce sens les feuillans intriguèrent. Dès qu'ils virent le renvoi de Servan, Clavière et Roland, opérés par Dumouriez, ils se rapprochèrent de celui-ci, et lui proposèrent leur alliance, à condition qu'il signerait le veto contre le décret sur les prêtres. Dumouriez, peut-être par humeur, peut-être par défaut de confiance dans leurs moyens, et sans doute aussi par l'engagement qu'il avait pris de faire sanctionner le décret, refusa cette alliance, et se rendit à l'armée, avec le désir, écrivait-il à l'assemblée, qu'un coup de canon réunît toutes les opinions sur son compte.

Il restait aux feuillans Lafayette, qui, sans prendre part à leurs secrètes manœuvres, avait partagé leurs mauvaises dispositions contre Dumouriez, et voulait surtout sauver le roi, sans altérer la constitution. Leurs moyens étaient faibles. D'abord la cour, qu'ils cherchaient à sauver, ne voulait pas l'être par eux. La reine, qui se confiait volontiers à Barnave, avait toujours employé les plus grandes précautions pour le voir, et ne l'avait jamais reçu qu'en secret. Les émigrés et la cour ne lui eussent jamais pardonné de voir les constitutionnels. On lui recommandait en effet de ne point traiter avec eux, et de leur préférer plutôt les jacobins, parce que, disait-on, il faudrait transiger avec les premiers, et qu'on ne serait tenu à rien envers les seconds^[9]. Qu'on ajoute à ces conseils, souvent répétés, la haine personnelle de la reine pour Lafayette, et on comprendra combien la cour était peu disposée à se laisser servir par les constitutionnels ou les feuillans. Outre ces répugnances de la cour à leur égard, il faut considérer encore la faiblesse des moyens qu'ils pouvaient employer contre le parti populaire. Lafayette, il est vrai, était adoré de ses soldats, et devait compter sur son armée; mais il avait l'ennemi en tête, et il ne pouvait découvrir la frontière pour se porter vers l'intérieur. Le vieux Luckner, sur lequel il s'appuyait, était faible, mobile, et facile à intimider, quoique fort brave sur les champs de bataille. Mais, en comptant même sur leurs moyens militaires, les constitutionnels n'avaient aucun moyen civils. La majorité de l'assemblée était à la Gironde. La garde nationale leur était dévouée en partie, mais elle était désunie et presque désorganisée. Les constitutionnels étaient donc réduits, pour user de leurs forces militaires, à marcher de la frontière sur Paris, c'est-à-dire à tenter une insurrection contre l'assemblée; et les insurrections, excellentes pour un parti violent qui prend l'offensive, sont funestes et inconvenantes pour un parti modéré qui résiste en s'appuyant sur les lois.

Cependant on entourait Lafayette et on concerta avec lui le projet d'une lettre à l'assemblée. Cette lettre, écrite en son nom, devait exprimer ses sentiments envers le roi et la constitution, et sa désapprobation contre tout ce qui tendait à attaquer l'un ou l'autre. Ses amis étaient partagés; les uns excitaient, les autres retenaient son zèle. Mais, ne songeant qu'à ce qui pouvait servir le roi auquel il avait

jure fidelite, il ecrivit la lettre, et brava tous les dangers qui allaient menacer sa tete. Le roi et la reine, quoique resolu a ne pas se servir de lui, le laisserent ecrire, parce qu'ils ne voyaient dans cette demarche qu'un echange de reproches entre les amis de la liberte. La lettre arriva a l'assemblee le 18 juin. Lafayette, apres avoir, en debutant, blame la conduite du dernier ministre, qu'il voulait, disait-il, denoncer au moment ou il avait appris son renvoi, continuait en ces termes:

"Ce n'est pas assez que cette branche du gouvernement soit delivree d'une funeste influence; la chose publique est en peril; le sort de la France repose principalement sur ses representans; la nation attend d'eux son salut; mais, en se donnant une constitution, elle leur a prescrit l'unique route par laquelle ils doivent la sauver."

Protestant ensuite de son inviolable attachement pour la loi juree, il exposait l'etat de la France, qu'il voyait placee entre deux especes d'ennemis, ceux du dehors et ceux du dedans.

"Il faut detruire les uns et les autres; mais vous n'en aurez la puissance qu'autant que vous serez constitutionnels et justes... Regardez autour de vous... pouvez-vous vous dissimuler qu'une faction, et, pour eviter toute denomination vague, que la faction jacobine a cause tous les desordres? C'est elle que j'en accuse hautement! Organisee comme un empire a part, dans sa metropole et dans ses affiliations, aveuglement dirigee par quelques chefs ambitieux, cette secte forme une corporation distincte au milieu du peuple francais, dont elle usurpe les pouvoirs en subjuguant ses representans et ses mandataires.

"C'est la que, dans les seances publiques, l'amour des lois se nomme aristocratie, et leur infraction patriotisme; la, les assassins de Desilles recoivent des triomphes; les crimes de Jourdain trouvent des panegyristes; la, le recit de l'assassinat qui a souille la ville de Metz vient encore d'exciter d'infemales acclamations!

"Croira-t-on echapper a ces reproches en se targuant d'un manifeste autrichien, ou ces sectaires sont nommes? Sont-ils devenus sacres parce que Leopold a prononce leur nom? et parce que nous devons combattre les etrangers qui s'immiscent dans nos querelles, sommes-nous dispenses de delivrer notre patrie d'une tyrannie domestique?"

Rappelant ensuite ses anciens services pour la liberte, enumerant les garanties qu'il avait donnees a la patrie, le general repondait de lui et de son armee, et declarait que la nation francaise, si elle n'etait pas la plus vile de l'univers, pouvait et devait resister a la conjuration des rois qui s'etaient coalises contre elle. "Mais, ajouta-t-il, pour que nous, soldats de la liberte, combattions avec efficacite et mourions avec fruit pour elle, il faut que le nombre des defenseurs de la patrie soit promptement proportionne a celui de ses adversaires, que les approvisionnemens de tout genre se multiplient et facilitent nos mouvemens; que le bien-etre des troupes, leurs

fournitures, leurs paiemens, les soins relatifs a leur sante, ne soient plus soumis a de fatales lenteurs, etc." Suivaient d'autres conseils dont voici le principal et le dernier: "Que le regne des clubs, aneanti par vous, fasse place au regne de la loi, leurs usurpations a l'exercice ferme et independant des autorites constituees, leurs maximes desorganisatrices aux vrais principes de la liberte, leur fureur delirante au courage calme et constant d'une nation qui connait ses droits et les defend, enfin leurs combinaisons sectaires aux veritables interets de la patrie, qui, dans ce moment de danger, doit reunir tous ceux pour qui son asservissement et sa ruine ne sont pas les objets d'une atroce jouissance et d'une infame speculation!"

C'etait dire aux passions irritees: arretez-vous; aux partis eux-memes: immolez-vous de plein gre; a un torrent enfin: ne coulez pas! Mais, quoique le conseil fut inutile, ce n'en etait pas moins un devoir de le donner. La lettre fut fort applaudie par le cote droit. Le cote gauche se tut. A peine la lecture en etait-elle achevee, qu'il etait deja question de l'impression et de l'envoi aux departemens.

Vergniaud demanda la parole et l'obtint. Selon lui, il importait a la liberte, que M. de Lafayette avait jusque-la si bien defendue, qu'on fit une distinction entre les petitions des simples citoyens qui donnaient un avis ou reclamaient un acte de justice, et les lecons d'un general arme. Celui-ci ne devait s'exprimer que par l'organe du ministere, sans quoi la liberte etait perdue. Il fallait en consequence passer a l'ordre du jour. Thevenot repondit que l'assemblee devait recevoir de la bouche de M. de Lafayette les verites qu'elle n'avait pas ose se dire a elle-meme. Cette derniere observation excita un grand tumulte. Quelques membres nierent l'authenticite de la lettre. "Quand elle ne serait pas signee, s'ecria M. Coube, il n'y a que M. de Lafayette qui ait pu l'ecrire." Guadet demanda la parole pour un fait, et soutint que la lettre ne pouvait pas etre de M. de Lafayette, parce qu'il parlait de la demission de Dumouriez, qui n'avait eu lieu que le 16, et qu'elle etait datee du 16 meme. "Il serait donc impossible, ajoute-t-il, que le signataire parlat d'un fait qui ne devait pas lui etre connu. Ou la signature n'est pas de lui, ou elle etait ici en blanc, a la disposition d'une faction qui devait en disposer a son gre." Il se fit une grande rumeur a ces mots. Guadet, continuant, ajouta que M. de Lafayette etait incapable, d'apres ses sentimens connus, d'avoir ecrit une lettre pareille. "Il doit savoir, dit-il, que lorsque Cromwell..." Le depute Dumas, ne pouvant plus se contenir a ce dernier mot, demande la parole; une longue agitation eclate dans l'assemblee. Neanmoins Guadet se ressaisit de la tribune, et reprend: "Je disais..." On l'interrompt de nouveau. "Vous en etiez, lui dit-on, a Cromwell...--J'y reviendrai, replique-t-il... Je disais que M. de Lafayette doit savoir que, lorsque Cromwell tenait un langage pareil, la liberte etait perdue en Angleterre. Il faut ou s'assurer qu'un lache s'est couvert du nom de M. de Lafayette, ou bien prouver par un grand exemple au peuple francais, que vous n'avez pas fait un vain serment en jurant de maintenir la constitution."

Une foule de membres attestent qu'ils reconnaissent la signature de M. de Lafayette, et, malgré cela, sa lettre est renvoyée au comité des douze, pour en constater l'authenticité. Elle est ainsi privée de l'impression et de l'envoi aux départements.

Cette généreuse démarche fut donc tout-à-fait inutile, et devait l'être dans l'état des esprits. Dès cet instant le général fut presque aussi dépopularisé que la cour; et si les chefs de la Gironde, plus éclairés que le peuple, ne croyaient pas Lafayette capable de trahir son pays, parce qu'il avait attaqué les jacobins, la masse le croyait cependant, à force de l'entendre répéter dans les clubs, les journaux et les lieux publics.

Ainsi, aux alarmes que la cour avait inspirées au parti populaire, se joignirent celles que Lafayette provoqua par ses propres démarches. Alors ce parti désespéra tout-à-fait, et résolut de frapper la cour, avant qu'elle put mettre à exécution les complots dont on l'accusait.

On a déjà vu comment le parti populaire était composé. En se prononçant davantage, il se caractérisait mieux, et de nouveaux personnages s'y faisaient remarquer. Robespierre s'est déjà fait connaître aux Jacobins, et Danton aux Cordeliers. Les clubs, la municipalité et les sections renfermaient beaucoup d'hommes qui, par l'ardeur de leur caractère et de leurs opinions, étaient prêts à tout entreprendre. De ce nombre étaient Sergent et Panis, qui plus tard attachèrent leur nom à un événement formidable. Dans les faubourgs on remarquait plusieurs chefs de bataillon qui s'étaient rendus redoutables; le principal d'entre eux était un brasseur de bière nommé Santerre. Par sa stature, sa voix, et une certaine facilité de langage, il plaisait au peuple, et avait acquis une espèce de domination dans le faubourg Saint-Antoine, dont il commandait le bataillon. Santerre s'était déjà distingué à l'attaque de Vincennes, repoussée par Lafayette en février 1791; et, comme tous les hommes trop faciles, il pouvait devenir très dangereux selon les inspirations du moment. Il assistait à tous les conciliabules qui se tenaient dans les faubourgs éloignés. Là, se réunissaient avec lui le journaliste Carra, poursuivi pour avoir attaqué Bertrand de Molleville et Montmorin; un nommé Alexandre, commandant du faubourg Saint-Marceau; un individu très connu sous le nom de Fournier l'Américain; le boucher Legendre, qui fut depuis député à la Convention; un compagnon orfèvre appelé Rossignol; et plusieurs autres qui, par leurs relations avec la populace, remuaient tous les faubourgs. Par les plus relevés d'entre eux, ils communiquaient avec les chefs du parti populaire, et pouvaient ainsi soumettre leurs mouvements à une direction supérieure.

On ne peut pas désigner d'une manière précise ceux des députés qui contribuaient à cette direction. Les plus distingués d'entre eux étaient étrangers à Paris, et n'y avaient d'autre influence que celle de leur éloquence. Guadet, Isnard, Vergniaud, tous provinciaux, communiquaient plus avec leurs départements qu'avec Paris même. D'ailleurs, très ardents à la tribune, ils agissaient peu hors de l'assemblée, et n'étaient point capables de remuer la multitude. Condorcet, Brissot, députés de Paris, n'avaient pas plus d'activité

que les precedens, et par leur conformite d'opinion avec les deputes de l'Ouest et du Midi, ils etaient devenus Girondins. Roland, depuis le renvoi du ministere patriote, etait rentre dans la vie privee; il habitait une demeure modeste et obscure dans la rue Saint-Jacques. Persuade que, la cour avait le projet de livrer la France et la liberte aux etrangers, il deplorait les malheurs de son pays avec quelques-uns de ses amis, deputes a l'assemblee. Cependant il ne parait pas que l'on travaillat dans sa societe a attaquer la cour. Il favorisait seulement l'impression d'un journal-affiche, intitule _la Sentinelle_, que Louvet, deja connu aux Jacobins par sa controverse avec Robespierre, redigeait dans un sens tout patriotique. Roland, pendant son ministere, avait alloue des fonds pour eclaire l'opinion publique par des ecrits, et c'est avec un reste de ces fonds qu'on imprimait _la Sentinelle_.

Vers cette epoque, il y avait a Paris un jeune Marseillais plein d'ardeur, de courage et d'illusions republicaines, et qu'on nommait l'Antinoues, tant il etait beau; il avait ete depute par sa commune a l'assemblee legislative, pour reclamer contre le directoire de son departement; car ces divisions entre les autorites inferieures et superieures, entre les municipalites et les directoires de departement, etaient generales dans toute la France. Ce jeune Marseillais se nommait Barbaroux. Ayant de l'intelligence, beaucoup d'activite, il pouvait devenir utile a la cause populaire. Il vit Roland, et deplora avec lui les catastrophes dont les patriotes etaient menaces. Ils convinrent que le peril devenant tous les jours plus grand dans le nord de la France, il faudrait, si on etait reduit a la derniere extremite, se retirer dans le Midi, et y fonder une republique, qu'on pourrait etendre un jour, comme Charles VII avait autrefois etendu son royaume de Bourges. Ils examinaient la carte avec l'ex-ministre Servan, et se disaient que, battue sur le Rhin et au-dela, la liberte devait se retirer derriere les Vosges et la Loire; que, repoussee dans ces retranchemens, il lui restait encore a l'est, le Doubs, l'Ain, le Rhone; a l'ouest la Vienne, la Dordogne; au centre, les rochers et les rivieres du Limousin. "Plus loin encore, ajoute Barbaroux lui-meme, nous avons l'Auvergne, ses buttes escarpees, ses ravins, ses vieilles forets, et les montagnes du Velay, jadis embrasees par le feu, maintenant couvertes de sapins; lieux sauvages ou les hommes labourent la neige, mais ou ils vivent independans. Les Cevennes nous offraient encore un asile trop celebre pour n'etre pas redoutable a la tyrannie; et a l'extremite du Midi, nous trouvions pour barrieres l'Isere, la Durance, le Rhone depuis Lyon jusqu'a la mer, les Alpes et les remparts de Toulon. Enfin, si, tous ces points avaient ete forces, il nous restait la Corse, la Corse ou les Genoises et les Francois n'ont pu naturaliser la tyrannie; qui n'attend que des bras pour etre fertile, et des philosophes pour l'eclairer[10]."

Il etait naturel que les habitans du Midi songeassent a se refugier dans leurs provinces, si le Nord etait envahi. Ils ne negligeaient cependant pas le Nord, car ils convinrent d'ecrire dans leurs departemens, pour qu'on format spontanement le camp de vingt mille hommes, bien que le decret relatif a ce camp n'eut pas ete sanctionne.

Ils comptaient beaucoup sur Marseille, ville riche, considerablement peulee, et singulierement democratique. Elle avait envoye Mirabeau aux etats-generaux, et depuis elle, avait repandu dans tout le Midi l'esprit dont elle etait animee. Le maire de cette ville etait ami de Barbaroux et partageait ses opinions. Barbaroux lui ecrivit de s'approvisionner de grains, d'envoyer des hommes surs dans les departemens voisins, ainsi qu'aux armees des Alpes, de l'Italie et des Pyrenees, afin d'y preparer l'opinion publique; de faire sonder Montesquiou, general de l'armee des Alpes, et d'utiliser son ambition au profit de la liberte; enfin de se concerter avec Paoli et les Corses, de maniere a se preparer un dernier secours et un dernier asile. On recommanda en outre a ce meme maire de retenir le produit des impots pour en priver le pouvoir executif, et au besoin pour en user contre lui. Ce que Barbaroux faisait pour Marseille, d'autres le faisaient pour leur departement, et songeaient a s'assurer un refuge. Ainsi la mefiance, changee en desesper, preparait l'insurrection generale, et dans ces preparatifs de l'insurrection, une difference s'establiissait deja entre Paris et les departemens.

Le maire Petion, lie avec tous les Girondins, et plus tard range et proscrit avec eux, se trouvait, a cause de ses fonctions, plus en rapport avec les agitateurs de Paris. Il avait beaucoup de calme, une apparence de froideur que ses ennemis prirent pour de la stupidite, et une probite qui fut exaltee par ses partisans et que ses detracteurs n'ont jamais attaquée. Le peuple, qui donne des surnoms a tous ceux dont il s'occupe, l'appelait *la Vertu Petion*. Nous avons deja parle de lui a l'occasion du voyage de Varennes, et de la preference que la cour lui donna sur Lafayette pour la mairie de Paris. La cour desira de le corrompre, et des escrocs promirent d'y reussir. Ils demanderent une somme et la garderent pour eux, sans avoir meme fait aupres de Petion des ouvertures, que son caractere connu rendait impossibles. La joie qu'éprouva la cour de se donner un soutien, et de corrompre un magistrat populaire, fut de courte duree; elle reconnut bientot qu'on l'avait trompee, et que les vertus de ses adversaires n'étaient pas aussi venales qu'elle l'avait imagine.

Petion avait ete des premiers a penser que les penchans d'un roi, ne absolu, ne se modifient jamais. Il etait republicain avant meme que personne songeat a la republique; et dans la constituante, il fut par conviction ce que Robespierre etait par l'acrete de son humeur. Sous la legislative, il se convainquit davantage encore de l'incorrigibilite de la cour; il se persuada qu'elle appelait l'étranger, et ayant ete d'abord republicain par systeme, il le devint alors par raison de surete. Des cet instant, il songea, dit-il, a favoriser une nouvelle revolution. Il arretait les mouvemens mal diriges, favorisait au contraire ceux qui l'étaient bien, et tachait surtout de les concilier avec la loi, dont il etait rigide observateur, et qu'il ne voulait violer qu'a l'extremite.

Sans bien connaitre la participation de Petion aux mouvemens qui se preparaient, sans savoir s'il consulta ses amis de la Gironde pour les favoriser, on peut dire, d'apres sa conduite, qu'il ne fit rien pour y mettre obstacle. On pretend que vers la fin de juin, il se rendit chez

Santerre avec Robespierre, Manuel, procureur syndic de la commune, Sillery, ex-constituant, et Chabot, ex-capucin et député; que celui-ci harangua la section des Quinze-Vingts, et lui dit que l'assemblée l'attendait. Quoi qu'il en soit de ces faits, il est certain qu'il fut tenu des conciliabules; et il n'est pas croyable, d'après leur opinion connue et leur conduite ultérieure, que les personnages qu'on vient de nommer se fissent un scrupule d'y assister^[11]. Des cet instant, on parla dans les faubourgs d'une fête pour le 20 juin, anniversaire du serment du Jeu de Paume. Il s'agissait, disait-on, de planter un arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillans, et d'adresser une pétition à l'assemblée, ainsi qu'au roi. Cette pétition devait être présentée en armes. On voit assez par là que l'intention véritable de ce projet était d'effrayer le château par la vue de quarante mille piques.

Le 16 juin, une demande formelle fut adressée au conseil général de la commune, pour autoriser les citoyens du faubourg Saint-Antoine à se réunir le 20 en armes, et à faire une pétition à l'assemblée et au roi. Le conseil général de la commune passa à l'ordre du jour, et ordonna que son arrêté serait communiqué au directoire et au corps municipal. Les pétitionnaires ne se tinrent pas pour condamnés, et dirent hautement qu'ils ne s'en réuniraient pas moins. Le maire Pétion ne fit que le 18 les communications ordonnées le 16; de plus, il ne les fit qu'au département et point au corps municipal.

Le 19, le directoire du département, qu'on a vu se signaler dans toutes les occasions contre les agitateurs, prit un arrêté qui défendait les attroupements armés, et qui enjoignait au commandant général et au maire d'employer les mesures nécessaires pour les dissiper. Cet arrêté fut signifié à l'assemblée par le ministre de l'intérieur, et on y agita aussitôt la question de savoir si lecture en serait faite.

Vergniaud s'opposait à ce qu'on l'entendit; cependant il ne réussit point; la lecture fut faite, et immédiatement suivie de l'ordre du jour.

Deux événements assez importants venaient de se passer à l'assemblée. Le roi avait signifié son opposition aux deux décrets, dont l'un était relatif aux prêtres insermentés, et l'autre à l'établissement d'un camp de vingt mille hommes. Cette communication avait été écoutée avec un profond silence. En même temps des Marseillais s'étaient présentés à la barre pour y lire une pétition. On vient de voir quelles relations Barbaroux entretenait avec eux. Excités par ses conseils, ils avaient écrit à Pétion pour lui offrir toutes leurs forces, et joint à cette offre une pétition destinée à l'assemblée. Ils y disaient entre autres choses:

"La liberté française est en danger, mais le patriotisme du Midi sauvera la France... Le jour de la colère du peuple est arrivé... Législateurs! la force du peuple est entre vos mains; faites-en usage; le patriotisme français vous demande à marcher avec des forces plus imposantes vers la capitale et les frontières... Vous ne refuserez pas

l'autorisation de la loi a ceux qui veulent perir pour la defendre."

Cette lecture avait excite de longs debats dans l'assemblee. Les membres du cote droit soutenaient qu'envoyer cette petition aux departemens, c'etait les inviter a l'insurrection. Neanmoins, l'envoi fut decrete, malgre ces reflexions fort justes sans doute, mais inutiles depuis qu'on s'etait persuade qu'une revolution nouvelle pouvait seule sauver la France et la liberte.

Tels furent les evenemens pendant la journee du 19. Les mouvemens continuaient cependant dans les faubourgs, et Santerre, a ce qu'on pretend, disait a ses affides un peu intimides par l'arrete du directoire: _Que craignez-vous? La garde nationale n'aura pas ordre de tirer, et M. Petion sera la_.

A minuit, le maire, soit qu'il crut le mouvement irresistible, soit qu'il crut devoir le favoriser, comme il fit plus tard au 10 aout, ecrivit au directoire, et lui demanda de legitimer l'attroupement, en permettant a la garde nationale de recevoir les citoyens des faubourgs dans ses rangs. Ce moyen remplissait parfaitement les vues de ceux qui, sans desirer aucun desordre, voulaient cependant imposer au roi; et tout prouve que c'etaient en effet les vues et de Petion et des chefs populaires. Le directoire repondit a cinq heures du matin, 20 juin, qu'il persistait dans ses arretes precedens. Petion alors ordonna au commandant general de service de tenir les postes au complet, et de doubler la garde des Tuileries; mais il ne fit rien de plus; et ne voulant ni renouveler la scene du Champ-de-Mars, ni dissiper l'attroupement, il attendit jusqu'a neuf heures du matin la reunion du corps municipal. Dans cette reunion, il laissa prendre une decision contraire a celle du directoire, et il fut enjoint a la garde nationale d'ouvrir ses rangs aux petitionnaires armes. Petion, en ne s'opposant pas a un arrete qui violait la hierarchie administrative, se mit par la dans une espece de contravention, qui lui fut plus tard reprochee. Mais, quel que fut le caractere de cet arrete, ses dispositions devinrent inutiles, car la garde nationale n'eut pas le temps de se former, et l'attroupement devint bientot si considerable qu'il ne fut plus possible d'en changer ni la forme ni la direction.

Il etait onze heures du matin. L'assemblee venait de se reunir dans l'attente d'un grand evenement. Les membres du departement se rendent dans son sein pour lui faire connaitre l'inutilite de leurs efforts.

Le procureur-syndic Roederer obtient la parole; il expose qu'un rassemblement extraordinaire de citoyens s'est forme malgre la loi, et malgre diverses injonctions des autorites; que ce rassemblement parait avoir pour objet de celebrer l'anniversaire du 20 juin, et de porter un nouveau tribut d'hommages a l'assemblee; mais que si tel est le but du plus grand nombre, il est a craindre que des malintentionnes veuillent profiter de cette multitude pour appuyer une adresse au roi, qui ne doit en recevoir que sous la forme paisible de simple petition. Rappelant ensuite les arretes du directoire et du conseil-general de la commune, les lois decretees contre les attroupeemens armes, et celles qui fixent a vingt le nombre des citoyens pouvant presenter une petition, il exhorte l'assemblee a les faire executer; "car,

ajoute-t-il, aujourd'hui des petitionnaires armes se portent ici par un mouvement civique; mais demain il peut se reunir une foule de malveillans, et alors je vous le demande, messieurs, qu'aurions-nous a leur dire?..."

Au milieu des applaudissemens de la droite et des murmures de la gauche, qui, en improuvant les alarmes et la prevoyance du departement, approuvait evidemment l'insurrection, Vergniaud monte a la tribune, et fait observer que l'abus dont le procureur syndic s'effraie pour l'avenir, est deja etabli; que plusieurs fois on a recu des petitionnaires armes; qu'on leur a permis de defiler dans la salle; qu'on a eu tort peut-etre, mais que les petitionnaires d'aujourd'hui auraient raison de se plaindre si on les traitait differemment des autres; que si, comme on le disait, ils voulaient presenter une adresse au roi, sans doute ils lui enverraient des petitionnaires sans armes; et qu'au reste, si on redoutait quelque danger pour le roi, on n'avait qu'a l'entourer et lui envoyer une deputation de soixante membres.

Dumolard admet tout ce qu'a soutenu Vergniaud, avoue l'abus etabli, mais soutient qu'il faut le faire cesser, dans cette occasion surtout, si l'on ne veut pas que rassemblee et le roi paraissent, aux yeux de l'Europe, les esclaves d'une faction devastatrice. Il demande, comme Vergniaud, l'envoi d'une deputation, mais il exige de plus que la municipalite et le departement repondent des mesures prises pour le maintien des lois. Le tumulte s'accroit de plus en plus. On annonce une lettre de Santerre; elle est lue au milieu des applaudissemens des tribunes, "Les habitans du faubourg Saint-Antoine, portait cette lettre, celebrent le 20 juin; on les a calomnies, et ils demandent a etre admis a la barre de l'assemblee, pour confondre leurs detracteurs, et prouver qu'ils sont toujours les hommes du 14 juillet."

Vergniaud repond ensuite a Dumolard que, si la loi a ete violee, l'exemple n'est pas nouveau; que vouloir s'y opposer cette fois, ce serait renouveler la scene sanglante du Champ-de-Mars; et qu'apres tout les sentimens des petitionnaires n'ont rien de reprehensible. "Justement inquiets de l'avenir, ajoute Vergniaud, ils veulent prouver que, malgre toutes les intrigues ourdies contre la liberte, ils sont toujours prêts a la defendre." Ici, comme on le voit, la pensee veritable du jour se decouvrait par un effet ordinaire de la discussion. Le tumulte continue. Ramond demande la parole, et il faut un decret pour la lui obtenir. Dans ce moment on annonce que les petitionnaires sont au nombre de huit mille. "Ils sont huit mille, dit Calvet, et nous ne sommes que sept cent quarante-cinq, retirons-nous.--A l'ordre! a l'ordre!" s'ecrie-t-on de toutes parts. Calvet est rappele a l'ordre, et on presse Ramond de parler, parce que huit mille citoyens attendent. "Si huit mille citoyens attendent, dit-il, vingt-quatre millions de Francais ne m'attendent pas moins." Il renouvelle alors les raisons donnees par ses amis du cote droit. Tout a coup les petitionnaires se jettent dans la salle. L'assemblee indignee se leve, le president se couvre, et les petitionnaires se retirent avec docilite. L'assemblee satisfaite consent alors a les

recevoir.

Cette petition, dont le ton était des plus audacieux, exprimait l'idée de toutes les pétitions de cette époque: "Le peuple est prêt; il n'attend que vous; il est disposé à se servir de grands moyens pour exécuter l'article 2 de la déclaration des droits, _résistance à l'oppression_... Que le plus petit nombre d'entre vous qui ne s'unit pas à vos sentiments et aux nôtres, purge la terre de la liberté, et s'en aille à Coblenz... Cherchez la cause des maux qui nous menacent; si elle dérive du pouvoir exécutif, qu'il soit anéanti!..."

Le président, après une réponse où il promet aux pétitionnaires la vigilance des représentants du peuple, et leur recommande l'obéissance aux lois, leur accorde au nom de l'assemblée la permission de défiler devant elle. Les portes s'ouvrent alors, et le cortège, qui était dans le moment de trente mille personnes au moins, traverse la salle. On se figure facilement tout ce que peut produire l'imagination du peuple livrée à elle-même. D'énormes tables portant la déclaration des droits précédaient la marche; des femmes, des enfants dansaient autour de ces tables en agitant des branches d'olivier et des piques, c'est-à-dire la paix ou la guerre au choix de l'ennemi; ils répétaient en chœur le fameux _Ca ira_. Venaient ensuite les forts des halles, les ouvriers de toutes les classes, avec de mauvais fusils, des sabres et des fers tranchants placés au bout de gros bâtons. Santerre, et le marquis de Saint-Hurugues déjà signalés dans les journées des 5 et 6 octobre, marchaient le sabre nu à leur tête. Des bataillons de la garde nationale suivaient en bon ordre, pour contenir le tumulte par leur présence. Après, venaient encore des femmes, suivies d'autres hommes armés. Des banderoles flottantes portaient ces mots: _La constitution ou la mort_. Des culottes déchirées étaient élevées en l'air, aux cris de _vivent les sans-culottes_! Enfin un signe atroce vint ajouter la férocité à la bizarrerie du spectacle. Au bout d'une pique était porté un cœur de veau avec cette inscription: _Cœur d'aristocrate_. La douleur et l'indignation éclatèrent à cette vue: sur-le-champ l'emblème affreux disparut, mais pour réparaître encore aux portes des Tuileries. Les applaudissements des tribunes, les cris du peuple qui traversait la salle, les chants civiques, les rumeurs confuses, le silence plein d'anxiété de l'assemblée, composaient une scène étrange et affligeante pour les députés mêmes qui voyaient un auxiliaire dans la multitude. Hélas! pourquoi faut-il que, dans ces temps de discordes, la raison ne suffise pas! pourquoi ceux qui appelaient les barbares disciplines du Nord obligeaient-ils leurs adversaires à appeler ces autres barbares indisciplines, tour à tour gais ou féroces, qui pullulent au sein des villes, et croupissent au-dessous de la civilisation la plus brillante!

Cette scène dura trois heures. Enfin Santerre, réparaissant de nouveau pour faire à l'assemblée les remerciements du peuple, lui offrit un drapeau en signe de reconnaissance et de dévouement.

La multitude en ce moment voulait entrer dans le jardin des Tuileries, dont les grilles étaient fermées. De nombreux détachements de la garde nationale entouraient le château, et, s'étendant en ligne depuis les

Feuillans jusqu'à la riviere, presentaient un front imposant. Un ordre du roi fit ouvrir la porte du jardin. Le peuple, s'y precipitant aussitot, defila sous les fenetres du palais, et devant les rangs de la garde nationale, sans aucune demonstration hostile, mais en criant: _A bas le veto, vivent les sans-culottes!_ Cependant quelques individus ajoutaient en parlant du roi: "Pourquoi ne se montre-t-il pas?... Nous ne voulons lui faire aucun mal." Cet ancien mot, _on le trompe_, se faisait entendre quelquefois encore, mais rarement. Le peuple, prompt a recevoir l'opinion de ses chefs, avait desespere comme eux.

La multitude sortit par la porte du jardin qui donne sur le Pont-Royal, remonta le quai, et vint, en traversant les guichets du Louvre, occuper la place du Carrousel. Cette place, aujourd'hui si vaste, etait alors occupee par une foule de rues, qui formaient des especes de chemins couverts. Au lieu de cette cour immense qui s'etend entre le chateau et la grille, et depuis une aile jusqu'a l'autre, se trouvaient de petites cours separees par des murs et des habitations; d'antiques guichets leur donnaient ouverture sur le Carrousel. Le peuple inonda tous les alentours, et se presenta a la porte royale. L'entree lui en fut defendue: des officiers municipaux le haranguerent, et parurent le decider a se retirer. On pretend que, dans cet instant, Santerre, sortant de l'assemblee, ou il etait demeure le dernier pour offrir un drapeau, ranima les dispositions du peuple deja ralenties, et fit placer le canon devant la porte. Il etait pres de quatre heures: deux officiers municipaux leverent tout a coup la consigne[12]; alors les forces qui etaient assez considerables sur ce point, et qui consistaient en bataillons de la garde nationale et en plusieurs detachemens de gendarmerie, furent paralysees. Le peuple se precipita pele-mele dans la cour, et de la dans le vestibule du chateau. Santerre, menace, dit-on, par deux temoins, d'etre accuse de cette violation de la demeure royale, s'ecria en s'adressant aux assaillans: _Soyez temoins que je refuse de marcher dans les appartemens du roi_. Cette interpellation n'arreta pas la multitude, qui avait pris l'elan; elle se repandit dans toutes les parties du chateau, l'envahit par tous les escaliers, et transporta, a force de bras, une piece de canon jusqu'au premier etage. Au meme instant les assaillans se mirent a attaquer, a coups de sabre et de hache, les portes qui s'etaient fermees sur eux.

Louis XVI, dans ce moment, avait renvoye un grand nombre de ses dangereux amis, qui, sans pouvoir le sauver, l'avaient compromis tant de fois. Ils etaient accourus, mais il les fit sortir des Tuileries, ou leur presence ne pouvait qu'irriter le peuple sans le contenir. Il etait reste avec le vieux marechal de Mouchy, le chef de bataillon Acloque, quelques serviteurs de sa maison, et plusieurs officiers devoues de la garde nationale. C'est alors qu'on entendit les cris du peuple et le bruit des coups de hache. Aussitot les officiers de la garde nationale l'entourent, le supplient de se montrer, en lui promettant de mourir a ses cotes. Il n'hesite pas et ordonne d'ouvrir. Au meme instant le panneau de la porte vient tomber a ses pieds sous un coup violent. On ouvre enfin, et on apercoit une foret de piques et de baionnettes. "Me voici," dit Louis XVI en se montrant a la foule

dechainée. Ceux qui l'entourent se pressent autour de lui, et lui font un rempart de leur corps. "Respectez votre roi," s'écrient-ils; et la multitude, qui n'avait certainement aucun but, et à laquelle on n'en avait indiqué d'autre qu'une invasion menaçante, ralentit son irruption. Plusieurs voix annoncent une pétition, et demandent qu'elle soit écoutée. Ceux qui entourent le roi l'engagent alors à passer dans une salle plus vaste, afin de pouvoir entendre cette lecture. Le peuple, satisfait de se voir obéi, suit le prince, qu'on a l'heureuse idée de placer dans l'embrasement d'une fenêtre. On le fait monter sur une banquette; on en dispose plusieurs devant lui; on y ajoute une table; tous ceux qui l'accompagnent se rangent autour. Des grenadiers de la garde, des officiers de la maison, viennent augmenter le nombre de ses défenseurs, et composent un rempart derrière lequel il peut écouter avec moins de danger ce terrible plébiscite. Au milieu du tumulte et des cris, on entend ces mots souvent répétés: _Point de veto! point de prêtres! point d'aristocrates! le camp sous Paris!_ Le boucher Legendre s'approche, et demande en un langage populaire la sanction du décret. "Ce n'est ni le lieu ni le moment," répond le roi avec fermeté; je ferai tout ce qu'exigera la constitution." Cette résistance produit son effet. _Vive la nation! vive la nation!_ s'écrient les assaillants. "Oui," reprend Louis XVI, _vive la nation!_ je suis son meilleur ami.--Eh bien! faites-le voir," lui dit un de ces hommes, en lui présentant un bonnet rouge au bout d'une pique. Un refus était dangereux, et certes la dignité pour le roi ne consistait pas à se faire égorger en repoussant un vain signe, mais, comme il le fit, à soutenir avec fermeté l'assaut de la multitude. Il met le bonnet sur sa tête, et l'approbation est générale. Comme il étouffait par l'effet de la saison et de la foule, l'un de ces hommes à moitié ivre, qui tenait un verre et une bouteille, lui offre à boire. Le roi craignait depuis long-temps d'être empoisonné: cependant il boit sans hésiter, et il est vivement applaudi.

Pendant ce temps, madame Elisabeth, qui aimait tendrement son frère, et qui seule de la famille avait pu arriver jusqu'à lui, le suivait de fenêtre en fenêtre, pour partager ses dangers. Le peuple en la voyant la prit pour la reine. Les cris _voilà l'Autrichienne!_ retentirent d'une manière effrayante. Les grenadiers nationaux qui avaient entouré la princesse voulaient détromper le peuple. "Laissez-le, dit cette sœur généreuse, laissez-le dans son erreur, et sauvez la reine!"

La reine, entourée de ses enfants, n'avait pu joindre son royal époux. Elle avait fui des appartements inférieurs, était accourue dans la salle du conseil, et ne pouvait parvenir jusqu'au roi, à cause de la foule qui obstruait tout le château. Elle voulait se réunir à lui, et demandait avec instance à être conduite dans la salle où il se trouvait. On était parvenu à l'en dissuader, et, rangée derrière la table du conseil avec quelques grenadiers, elle voyait défiler le peuple, le cœur plein d'effroi, et les yeux humides des larmes qu'elle retenait. À ses côtés sa fille versait des pleurs; son jeune fils, effrayé d'abord, s'était rassuré bientôt, et souriait avec l'heureuse ignorance de son âge. On lui avait présenté un bonnet rouge, que la reine avait mis sur sa tête. Santerre, placé de ce côté, recommandait le respect au peuple, et rassurait la princesse: il lui

repetait le mot accoutume et malheureusement inutile: _Madame, on vous trompe, on vous trompe_. Puis, voyant le jeune prince qui etait accable sous le bonnet rouge, "Cet enfant etouffe," dit-il; et il le delivra de cette ridicule coiffure.

En apprenant les dangers du chateau, des deputes etaient accourus aupres du roi, et parlaient au peuple pour l'inviter au respect. D'autres s'etaient rendus a l'assemblee pour l'instruire de ce qui se passait; et l'agitation s'y etait augmentee de l'indignation du cote droit, et des efforts du cote gauche pour excuser cette irruption dans le palais du monarque. Une deputation avait ete decretee sans contestation, et vingt-quatre membres etaient partis pour entourer le roi. La deputation devait etre renouvelee de demi-heure en demi-heure, pour tenir l'assemblee toujours instruite des evenemens. Les deputes envoyes parlerent tour a tour, en se faisant elever sur les epaules des grenadiers. Petion parut ensuite, et fut accuse d'etre arrive trop tard. Il assura n'avoir ete averti qu'a quatre heures et demie de l'invasion operee a quatre; d'avoir mis une demi-heure pour arriver au chateau, et d'avoir eu ensuite tant d'obstacles a vaincre, qu'il n'avait pu etre rendu aupres du roi avant cinq heures et demie. Il s'approcha du prince: "Ne craignez rien, lui dit-il, vous etes au milieu du peuple." Louis XVI, prenant alors la main d'un grenadier, la posa sur son coeur en disant: "Voyez s'il bat plus vite qu'a l'ordinaire." Cette noble reponse fut fort applaudie. Petion monta enfin sur un fauteuil, et, s'adressant a la foule, lui dit qu'apres avoir fait ses representations au roi, il ne lui restait qu'a se retirer sans tumulte, et de maniere a ne pas souiller cette journee. Quelques temoins pretendent que Petion dit, ses _justes_ representations. Ces mots ne prouveraient au surplus que le besoin de ne pas blesser la multitude. Santerre joignit son influence a la sienne, et le chateau fut bientot evacue. La foule se retira paisiblement et avec ordre. Il etait environ sept heures du soir.

Aussitot le roi, la reine, sa soeur, ses enfans se reunirent en versant un torrent de larmes. Le roi, etourdi de cette scene, avait encore le bonnet rouge sur sa tete; il s'en apercut pour la premiere fois depuis plusieurs heures, et il le rejeta avec indignation. Dans ce moment, de nouveaux deputes arriverent pour s'informer de l'etat du chateau. La reine, le parcourant avec eux, leur montrait les portes enfoncees, les meubles brises, et s'exprimait avec douleur sur tant d'outrages. Merlin de Thionville, l'un des plus ardents republicains, etait du nombre des deputes presens; la reine apercut des larmes dans ses yeux. "Vous pleurez, lui dit-elle, de voir le roi et sa famille traites si cruellement par un peuple qu'il a toujours voulu rendre heureux.--Il est vrai, madame, repondit Merlin, je pleure sur les malheurs d'une femme belle, sensible et mere de famille; mais, ne vous y meprenez point, il n'y a pas une de mes larmes pour le roi ni pour la reine: je hais les rois et les reines...[13]"

Notes:

[1] Memoires de madame Campan, tome II, page 154.

[2] Voyez la note 11 a la fin du volume.

- [3] Seance du 28 mai.
- [4] Ce decret est du 27 mai; le decret suivant, relatif au camp de 20,000 hommes, est du 8 juin.
- [5] Voyez madame Campan, tome II, page; 205.
- [6] Voyez la note 12 a la fin du volume.
- [7] Voyez la note 13 a la fin du volume.
- [8] Voyez la note 14 a la fin du volume.
- [9] Voyez la note 15 a la fin du volume.
- [10] Memoires de Barbaroux, pages 38 et 39.
- [11] Voyez la note 16 a la fin du volume.
- [12] Tous les temoins entendus ont ete d'accord sur ce fait et n'ont varie que sur le nom des officiers municipaux.
- [13] Voyez madame Campan, tome II, page 125.

CHAPITRE IV.

SUITE DE LA JOURNEE DU 20 JUIN.--ARRIVEE DE LAFAYETTE A PARIS; SES PLAINTES A L'ASSEMBLEE.--BRUITS DE GUERRE; INVASION PROCHAINE DES PRUSSIENS; DISCOURS DE VERGNIAUD.--RECONCILIATION DE TOUS LES PARTIS DANS LE SEIN DE L'ASSEMBLEE, LE 7 JUILLET.--LA PATRIE EST DECLAREE EN DANGER.--LE DEPARTEMENT SUSPEND LE MAIRE PETION DE SES FONCTIONS.--ADRESSES MENACANTES CONTRE LA ROYAUTE.--LAFAYETTE PROPOSE AU ROI UN PROJET DE FUITE.--TROISIEME ANNIVERSAIRE DU 14 JUILLET; DESCRIPTION DE LA FETE.--PRELUDES D'UNE NOUVELLE REVOLUTION.--COMITE INSURRECTIONNEL.--DETAILS SUR LES PLUS CELEBRES REVOLUTIONNAIRES A CETTE EPOQUE; CAMILLE DESMOULINS, MARAT, ROBESPIERRE, DANTON.--PROJETS DES AMIS DU ROI POUR LE SAUVER.--DEMARCHES DES DEPUTES GIRONDINS POUR EVITER UNE INSURRECTION.

Le lendemain de cette journee insurrectionnelle du 20, dont nous venons de retracer les principales circonstances, Paris avait encore un aspect menacant, et les divers partis s'agiterent avec plus de violence. L'indignation dut etre generale chez les partisans de la cour, qui la regardaient comme outragee, et chez les constitutionnels, qui consideraient cette invasion comme un attentat aux lois et a la tranquillite publique. Le desordre avait ete grand, mais on l'exagerait encore: on supposait qu'il y avait eu le projet d'assassiner le roi, et que le complot n'avait manque que par un heureux hasard. Ainsi, par une reaction naturelle, la faveur du jour etait toute pour la famille royale, exposee la veille a tant de dangers et d'outrages, et une extreme defaveur regnait contre les auteurs supposes de l'insurrection.

Les visages etaient mornes dans l'assemblee; quelques deputes s'eleverent avec force contre les evenemens de la veille. M. Bigot proposa une loi contre les petitions armees, et contre l'usage de faire defiler des bandes dans la salle. Quoiqu'il existat deja des lois a cet egard, on les renouvela par un decret. M. Daveirhoul

voulait qu'on informât contre les perturbateurs. "Informer, lui dit-on, contre quarante mille hommes!--Eh bien, reprit-il, si on ne peut distinguer entre quarante mille hommes, punissez la garde, qui ne s'est pas défendue; mais agissez de quelque manière." Les ministres vinrent ensuite faire un rapport sur ce qui s'était passé, et une discussion s'éleva sur la nature des faits. Un membre de la droite, sur le motif que Vergniaud n'était pas suspect, et qu'il avait été témoin de la scène, voulut qu'il parlât sur ce qu'il avait vu. Mais Vergniaud ne se leva point à cet appel, et garda le silence. Cependant les plus hardis du côté gauche secouèrent cette contrainte et reprirent courage vers la fin de la séance. Ils osèrent même proposer qu'on examinât si, dans les décrets de circonstance, le _veto_ était nécessaire. Mais cette proposition fut repoussée par une forte majorité.

Vers le soir, on craignit une nouvelle scène semblable à celle de la veille. Le peuple se retirant avait dit qu'il reviendrait, et on crut qu'il voulait tenir promesse. Mais, soit que ce fut un reste de l'émotion de la veille, soit que, pour le moment, cette nouvelle tentative fut désapprouvée par les chefs du parti populaire, on l'arrêta très facilement; et Pétion courut rapidement au château prévenir le roi que l'ordre était rétabli, et que le peuple, après lui avoir fait ses représentations, était calme et satisfait. "Cela n'est pas vrai, lui dit le roi.--Sire...--Taisez-vous.--Le magistrat du peuple n'a pas à se taire, quand il fait son devoir, et qu'il dit la vérité.--La tranquillité de Paris repose sur votre tête.--Je connais mes devoirs; je saurai les observer.--C'est assez: allez les remplir, retirez-vous."

Le roi, malgré une extrême bonté, était susceptible de mouvements d'humeur, que les courtisans appelaient _coups de boutoir_. La vue de Pétion, qu'on accusait d'avoir favorisé les scènes de la veille, l'irrita, et produisit la conversation que nous venons de rapporter. Tout Paris la connut bientôt. Deux proclamations furent immédiatement répandues, l'une du roi et l'autre de la municipalité; et il sembla que ces deux autorités entraient en lutte;

La municipalité disait aux citoyens de demeurer calmes, de respecter le roi, de respecter et de _faire respecter_ l'assemblée nationale; de ne pas se réunir en armes, parce que les lois le défendaient, et surtout de se défier des malintentionnés qui tâchaient de les mettre de nouveau en mouvement.

On répandait en effet que la cour cherchait à soulever le peuple une seconde fois, pour avoir l'occasion de le mitrailler. Ainsi le château supposait le projet d'un assassinat, les faubourgs supposaient celui d'un massacre.

Le roi disait: "Les Français n'auront pas appris sans douleur qu'une multitude, égarée par quelques factieux, est venue à main armée dans l'habitation du roi... Le roi n'a opposé aux menaces et aux insultes des factieux que sa conscience et son amour pour le bien public.

"Il ignore quel sera le terme ou ils voudront s'arreter, mais, a quelque excès qu'ils se portent, ils ne lui arracheront jamais un consentement a tout ce qu'il croira contraire a l'interet public, etc..."

"Si ceux qui veulent renverser la monarchie ont besoin d'un crime de plus, ils peuvent le commettre..."

"Le roi ordonne a tous les corps administratifs et municipalites de veiller a la surete des personnes et des proprietes."

Ces langages opposes repondaient aux deux opinions qui se formaient alors. Tous ceux que la conduite de la cour avait desesperees, n'en furent que plus irrites contre elle, et plus decides a dejouer ses projets par tous les moyens possibles. Les societes populaires, les municipalites, les hommes a piques, une portion de la garde nationale, le cote gauche de l'assemblee, comprirent la proclamation du maire de Paris, et se promirent de n'etre prudens qu'autant qu'il le faudrait pour ne pas se faire mitrailler sans resultat decisif. Incertains encore sur les moyens a employer, ils attendaient, pleins de la meme mefiance et de la meme aversion. Leur premier soin fut d'obliger les ministres a comparaitre devant l'assemblee, pour rendre compte des precautions qu'ils avaient prises sur deux points essentiels:

1. Sur les troubles religieux, excites par les pretres;
2. Sur la surete de la capitale, que le camp de vingt mille hommes, refuse par le roi, etait destine a couvrir.

Ceux qu'on appelait aristocrates, les constitutionnels sinceres, une partie des gardes nationales, plusieurs provinces, et surtout les directoires de departement, se prononcerent dans cette occasion et d'une maniere energique. Les lois ayant ete violees, ils avaient tout l'avantage de la parole, et ils en userent hautement. Une foule d'adresses arriverent au roi. A Rouen, a Paris, on prepara une petition qui fut couverte de vingt mille signatures, et qui fut associee dans la haine du peuple a celle deja signee par huit mille Parisiens, contre le camp sous Paris. Enfin une information fut ordonnee par le departement, contre le maire Petion et le procureur de la commune Manuel, accuses tous deux d'avoir favorise, par leur inertie, l'irruption du 20 juin. On parlait, dans ce moment, avec admiration de la conduite du roi pendant cette fatale journee; il y avait un retour general de l'opinion sur son caractere, qu'on se reprochait d'avoir soupconne de faiblesse. Mais on vit bientot que ce courage passif qui resiste n'est pas cet autre courage actif, entreprenant, qui previent les dangers, au lieu de les attendre avec resignation.

Le parti constitutionnel s'agita aussi avec la plus extreme activite. Tous ceux qui avaient entoure Lafayette pour concerter avec lui la lettre du 16 juin, se reunirent encore, afin de tenter une grande demarche. Lafayette avait ete indigne en apprenant ce qui s'etait passe au chateau; et on le trouva parfaitement dispose. On lui fit

arriver plusieurs adresses de ses regimens, qui temoignaient la meme indignation. Que ces adresses fussent suggerees ou spontanees, il les interrompit par un ordre du jour, en promettant d'exprimer lui-meme et en personne les sentimens de toute l'armee. Il resolut donc de venir repeter au corps legislatif ce qu'il lui avait ecrit le 16 juin. Il s'entendit avec Luckner, facile a conduire comme un vieux guerrier qui n'etait jamais sorti de son camp. Il lui fit ecrire une lettre destinee au roi, et exprimant les memes sentimens qu'il allait faire connaitre de vive voix a la barre du corps legislatif. Il prit ensuite toutes les mesures necessaires pour que son absence ne put nuire aux operations militaires, et il s'arracha a l'amour de ses soldats, pour se rendre a Paris au milieu des plus grands dangers.

Lafayette comptait sur sa fidele garde nationale, et sur un nouvel elan de sa part. Il comptait aussi sur la cour, dont il ne pouvait craindre l'inimitie, puisqu'il venait se sacrifier pour elle. Apres avoir prouve son amour chevaleresque pour la liberte, il voulait prouver son attachement sincere au roi, et dans son exaltation heroique, il est probable que son coeur n'etait pas insensible a la gloire de ce double devouement. Il arriva le 28 juin au matin; le bruit s'en repandit rapidement, et partout on se disait avec etonnement et curiosite que le general Lafayette etait a Paris.

Avant qu'il arrivat, l'assemblee avait ete agitee par un grand nombre de petitions contraires. Celles de Rouen, du Havre, de l'Ain, de Seine-et-Oise, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, s'elevaient contre les exces du 20 juin; celles d'Arras, de l'Herault, semblaient presque les approuver. On avait lu, d'une part, la lettre de Luckner pour le roi; et de l'autre des placards epouvantables contre lui. Ces diverses lectures avaient excite le trouble pendant plusieurs jours.

Le 28, une foule considerable s'etait portee a l'assemblee, esperant que Lafayette, dont on ignorait encore les projets, pourrait y paraître. En effet, on annonce vers une heure et demie qu'il demande a etre admis a la barre. Il y est accueilli par les applaudissemens du cote droit, et par le silence des tribunes et du cote gauche.

"Messieurs, dit-il, je dois d'abord vous assurer que, d'apres les dispositions concertees entre le marechal Luckner et moi, ma presence ici ne compromet aucunement ni le succes de nos armes, ni la surete de l'armee que j'ai l'honneur de commander."

[Illustration: LAFAYETTE]

Le general annonce ensuite les motifs qui l'amenent. On a soutenu que sa lettre n'etait pas de lui; et il vient l'avouer, et il sort pour faire cet aveu du milieu de son camp, ou l'entoure l'amour de ses soldats. Une raison plus puissante l'a porte a cette demarche: le 20 juin a excite l'indignation de son armee, qui lui a presente une multitude d'adresses. Il les a interdites, et a pris l'engagement de se faire l'organe de ses troupes aupres de l'assemblee nationale. "Deja, ajoute-t-il, les soldats se demandent si c'est vraiment la cause de la liberte et de la constitution qu'ils defendent."

Il supplie l'assemblée nationale:

1. De poursuivre les instigateurs du 20 juin;
2. De détruire une secte qui envahit la souveraineté nationale, et dont les débats publics ne laissent aucun doute sur l'atrocité de ses projets;
3. Enfin de faire respecter les autorités, et de donner aux armées l'assurance que la constitution ne recevra aucune atteinte au dedans, tandis qu'elles prodiguent leur sang pour la défendre au dehors.

Le président lui répond que l'assemblée sera fidèle à la loi jurée, et qu'elle examinera sa pétition. Il est invité aux honneurs de la séance.

Le général va s'asseoir sur les bancs de la droite. Le député Kersaint observe que c'est au banc des pétitionnaires qu'il doit se placer. Oui! non! s'écrie-t-on de toutes parts. Le général se lève modestement, et va se rendre au banc des pétitionnaires. Des applaudissements nombreux l'accompagnent à cette place nouvelle. Guadet prend le premier la parole, et, usant d'un détour adroit, il se demande si les ennemis sont vaincus, si la patrie est délivrée, puisque M. de Lafayette est à Paris. "Non, répond-il, la patrie n'est pas délivrée! notre situation n'a pas changé, et cependant le général de l'une de nos armées est à Paris!" Il n'examinera pas, continue-t-il, si M. de Lafayette, qui ne voit dans le peuple français que des factieux entourant et menaçant les autorités, n'est pas lui-même entouré d'un état-major qui le circonviennent; mais il fera observer à M. de Lafayette qu'il manque à la constitution en se faisant l'organe d'une armée légalement incapable de délibérer, et que probablement aussi il a manqué à la hiérarchie des pouvoirs militaires, en venant à Paris sans l'autorisation du ministre de la guerre.

En conséquence, Guadet demande que le ministre déclare s'il a donné un congé à M. de Lafayette, et que, de plus, la commission extraordinaire fasse un rapport sur la question de savoir si un général pourra entretenir l'assemblée d'objets purement politiques.

Ramond se présente pour répondre à Guadet. Il commence par une observation bien naturelle et bien souvent applicable, c'est que, suivant les circonstances, on varie fort sur l'interprétation des lois. "Jamais, dit-il, on n'avait été si scrupuleux sur l'existence du droit de pétition. Lorsque récemment encore une foule armée se présenta, on ne lui demanda point quelle était sa mission; on ne lui reprocha point d'attenter, par l'appareil des armes, à l'indépendance de l'assemblée; et lorsque M. de Lafayette, qui, par sa vie entière, est pour l'Amérique et pour l'Europe l'étendard de la liberté, lorsqu'il se présente, les soupçons s'éveillent!... S'il y a deux poids et deux mesures, s'il y a deux manières de considérer les choses, qu'il soit permis de faire quelque acception de personne en

faveur du fils aine de la liberte!..."

Ramond vote ensuite pour le renvoi de la petition a la commission extraordinaire, afin d'examiner, non la conduite de Lafayette, mais sa petition elle-meme. Apres un grand tumulte, apres un double appel, la motion de Ramond est decretee. Lafayette sort de l'assemblee entoure d'un cortege nombreux de deputes et de soldats de la garde nationale, tous ses partisans et ses anciens compagnons d'armes.

C'etait le moment decisif pour lui, pour la cour et pour le parti populaire; il se rend au chateau. Les propos les plus injurieux circulent autour de lui, dans les groupes des courtisans. Le roi et la reine accueillent avec froideur celui qui venait se devouer pour eux. Lafayette quitte le chateau, afflige, non pour lui-meme, mais pour la famille royale, des dispositions qu'on vient de lui montrer. A sa sortie des Tuileries, une foule nombreuse le recoit, l'accompagne jusqu'a sa demeure aux cris de *_vive Lafayette_*, et vient meme planter un *_mai_* devant sa porte. Ces temoignages d'un ancien devouement touchaient le general, et intimidaient les Jacobins. Mais il fallait profiter de ces restes de devouement, et les exciter davantage, pour les rendre efficaces. Quelques chefs de la garde nationale particulierement devoues a la famille royale s'adresserent a la cour pour savoir ce qu'il fallait faire. Le roi et la reine furent tous deux d'avis qu'on ne devait pas seconder M. de Lafayette[1]. Il se trouva donc abandonne par la seule portion de la garde nationale sur laquelle on put encore s'appuyer. Neanmoins, voulant servir le roi malgre lui-meme, il s'entendit avec ses amis. Mais ceux-ci n'etaient pas mieux d'accord. Les uns, et particulierement Lally-Tolendal, desiraient qu'il agit promptement contre les jacobins, et qu'il les attaquat de vive force dans leur club. Les autres, tous membres du departement et de l'assemblee, s'appuyant sans cesse sur la loi, n'ayant de ressources qu'en elle, n'en voulaient pas conseiller la violation, et s'opposaient a toute attaque ouverte. Neanmoins Lafayette prefera le plus hardi de ces deux conseils: il assigna un rendez-vous a ses partisans pour aller avec eux chasser les jacobins de leur salle, et en murer les portes. Mais, quoique le lieu de la reunion fut fixe, peu s'y rendirent, et Lafayette fut dans l'impossibilite d'agir. Cependant, tandis qu'il etait desespere de se voir si mal seconde, les jacobins, qui ignoraient la defection des siens, furent saisis d'une terreur panique, et abandonnerent leur club. Ils coururent chez Dumouriez, qui n'etait pas encore parti pour l'armee; ils le presserent de se mettre a leur tete et de marcher contre Lafayette; mais leur offre ne fut point acceptee. Lafayette resta encore un jour a Paris au milieu des denonciations, des menaces et des projets d'assassinat, et partit enfin desespere de son inutile devouement, et du funeste entetement de la cour. Et c'est ce meme homme, si completement abandonne lorsqu'il venait s'exposer aux poignards pour sauver le roi, qu'on a accuse d'avoir trahi Louis XVI! Les ecrivains de la cour ont pretendu que ses moyens etaient mal combines: sans doute il etait plus facile et plus sur, du moins en apparence, de se servir de quatre-vingt mille Prussiens; mais a Paris, et avec le projet de ne pas appeler l'etranger, que pouvait-on de plus, que de se mettre a la tete de la garde nationale, et imposer aux

jacobins en les dispersant?

Lafayette partit avec l'intention de servir encore le roi, et de lui ménager, s'il était possible, les moyens de quitter Paris. Il écrivit à l'assemblée une lettre où il repéta avec plus d'énergie encore tout ce qu'il avait dit lui-même contre ce qu'il appelait les factieux.

A peine le parti populaire fut-il délivré des craintes que lui avaient causées la présence et les projets du général, qu'il continua ses attaques contre la cour, et persista à demander un compte rigoureux des moyens qu'elle prenait pour préserver le territoire. On savait déjà, quoique le pouvoir exécutif n'en eût rien notifié à l'assemblée, que les Prussiens avaient rompu la neutralité, et qu'ils s'avançaient par Coblenz au nombre de quatre-vingt mille hommes, tous vieux soldats du grand Frédéric, et commandés par le duc de Brunswick, général célèbre. Luckner, ayant trop peu de troupes et ne comptant pas assez sur les Belges, avait été obligé de se retirer sur Lille et Valenciennes. Un officier avait brûlé, en se retirant de Courtray, les faubourgs de la ville, et on avait cru que le but de cette mesure cruelle était d'aliéner les Belges. Le gouvernement ne faisait rien pour augmenter la force de nos armées, qui n'était tout au plus, sur les trois frontières, que de deux cent trente mille hommes. Il ne prenait aucun de ces moyens puissants qui éveillent le zèle et l'enthousiasme d'une nation. L'ennemi enfin pouvait être dans six semaines à Paris.

La reine y comptait, et en faisait la confiance à une de ses dames. Elle avait l'itinéraire des émigrés et du roi de Prusse. Elle savait que tel jour ils pouvaient être à Verdun, tel autre à Lille, et qu'on devait faire le siège de cette dernière place. Cette malheureuse princesse espérait, disait-elle, être délivrée dans un mois^[2]. Hélas! que n'en croyait-elle plutôt les sincères amis qui lui représentaient les inconvénients des secours étrangers et inutiles; qu'ils arriveraient assez tôt pour la compromettre, mais trop tard pour la sauver! Que n'en croyait-elle ses propres craintes à cet égard, et les sinistres pressentiments qui l'assiégeaient quelquefois!

On a vu que le moyen auquel le parti national tenait le plus, c'était une réserve de vingt mille fédérés sous Paris. Le roi, comme on l'a dit, s'était opposé à ce projet. Il fut somme, dans la personne de ses ministres, de s'expliquer sur les précautions qu'il avait prises pour suppléer aux mesures ordonnées par le décret non sanctionné. Il répondit en proposant un projet nouveau, qui consistait à diriger sur Soissons une réserve de quarante-deux bataillons de volontaires nationaux, pour remplacer l'ancienne réserve, qu'on venait d'épuiser en complétant les deux principales armées. C'était en quelque sorte le premier décret, à une différence près, que les patriotes regardaient comme très importante, c'est que le camp de réserve serait formé entre Paris et la frontière, et non près de Paris même. Ce plan avait été accueilli par des murmures et renvoyé au comité militaire.

Depuis, plusieurs départements et municipalités, excités par leur correspondance avec Paris, avaient résolu d'exécuter le décret du

camp de vingt mille hommes, quoiqu'il ne fut pas sanctionne. Les departemens des Bouches-du-Rhone, de la Gironde, de l'Herault, donnerent le premier exemple, et furent bientot imites par d'autres. Tel fut le commencement de l'insurrection.

Des que ces levees spontanees furent connues, l'assemblee, modifiant le projet des quarante-deux nouveaux bataillons, propose par le roi, decreta que les bataillons qui, dans leur zele, s'etaient deja mis en marche avant d'avoir ete legalement appeles, passeraient par Paris, pour s'y faire inscrire a la municipalite de cette ville; qu'ils seraient ensuite diriges sur Soissons, pour y camper; enfin que ceux qui pourraient se trouver a Paris avant le 14 juillet, jour de la federation, assisteraient a cette solennite nationale. Cette fete n'avait pas eu lieu en 91 a cause de la fuite a Varennes, et on voulait la celebrer en 92 avec eclat. L'assemblee ajouta qu'immEDIATEMENT apres la celebration, les federes s'achemineraient vers le lieu de leur destination.

C'etait la tout a la fois autoriser l'insurrection, et renouveler, a peu de chose pres, le decret non sanctionne. La seule difference, c'est que les federes ne faisaient que passer a Paris. Mais l'important etait de les y amener; et, une fois arrives, mille circonstances pouvaient les y retenir. Le decret fut immEDIATEMENT envoye au roi, et sanctionne le lendemain.

A cette mesure importante on en joignit une autre: on se defiait d'une partie des gardes nationales, et surtout des etats-majors, qui, a l'exemple des directoires de departement, en se rapprochant de la haute autorite par leurs grades, penchaient davantage en sa faveur. C'etait surtout celui de la garde nationale de Paris qu'on voulait atteindre; mais ne pouvant pas le faire directement, on decreta que tous les etats-majors, dans les villes de plus de cinquante mille ames, seraient dissous et reelus[3]. L'etat d'agitation ou se trouvait la France assurant aux hommes les plus ardents une influence toujours croissante, cette reelection devait amener des sujets devoues au parti populaire et republicain.

C'etaient la de grandes mesures emportees de vive force sur le cote droit et la cour. Cependant rien de tout cela ne paraissait assez rassurant aux patriotes contre les dangers imminens dont ils se croyaient menaces. Quarante mille Prussiens, tout autant d'Autrichiens et de Sardes, s'avancant sur nos frontieres; une cour probablement d'accord avec l'ennemi, n'employant aucun moyen pour multiplier les armees et exciter la nation, usant au contraire du _veto_ pour dejouer les mesures du corps legislatif, et de la liste civile pour se procurer des partisans a l'interieur; un general qu'on ne supposait pas capable de s'unir a l'emigration pour livrer la France, mais qu'on voyait dispose a soutenir la cour contre le peuple; toutes ces circonstances effrayaient les esprits, et les agitaient profondement. _La patrie est en danger_, etait le cri general. Mais comment prevenir ce danger? telle etait la difficulte. On n'etait pas meme d'accord sur les causes. Les constitutionnels et les partisans de la cour, aussi terrifies que les patriotes eux-memes, n'imputaient les dangers qu'aux

factieux, ils ne tremblaient que pour la royauté, et ne voyaient de péril que dans la désunion. Les patriotes au contraire, ne trouvaient le péril que dans l'invasion, et n'en accusaient que la cour, ses refus, ses lenteurs, ses secrètes menées. Les pétitions se croisaient: les unes attribuaient tout aux jacobins, les autres à la cour, désignée tour à tour sous les noms du château, du pouvoir exécutif, du veto. L'assemblée écoutait, et renvoyait tout à la commission extraordinaire des douze, chargée depuis long-temps de chercher et de proposer des moyens de salut. Son plan était désiré avec impatience. En attendant, partout des placards menaçants couvraient les murs; les feuilles publiques, aussi hardies que les affiches, ne parlaient que d'abdication forcée et de déchéance. C'était l'objet de tous les entretiens, et on semblait ne garder quelque mesure que dans l'assemblée. Là, les attaques contre la royauté n'étaient encore qu'indirectes. On avait proposé, par exemple, de supprimer le veto pour les décrets de circonstance; plusieurs fois il avait été question de la liste civile, de son emploi coupable, et on avait parlé, ou de la réduire, ou de l'assujettir à des comptes publics.

La cour n'avait jamais refusé de céder aux instances de l'assemblée, et d'augmenter matériellement les moyens de défense. Elle ne l'aurait pas pu sans se compromettre trop ouvertement; et d'ailleurs elle devait peu redouter l'augmentation numérique d'armées qu'elle croyait complètement désorganisées. Le parti populaire voulait, au contraire, de ces moyens extraordinaires qui annoncent une grande résolution, et qui souvent font triompher la cause la plus désespérée. Ce sont ces moyens que la commission des douze imagina enfin après un long travail, et proposa à l'assemblée. Elle s'était arrêtée au projet suivant:

Lorsque le péril deviendrait extrême, le corps législatif devait le déclarer lui-même, par cette formule solennelle: La patrie est en danger.

À cette déclaration, toutes les autorités locales, les conseils des communes, ceux des districts et des départements, l'assemblée elle-même, comme la première des autorités, devaient être en permanence, et siéger sans interruption. Tous les citoyens, sous les peines les plus graves, seraient tenus de remettre aux autorités les armes qu'ils possédaient, pour qu'il en fut fait la distribution convenable. Tous les hommes, vieux et jeunes, en état de servir, devaient être enrôlés dans les gardes nationales. Les uns étaient mobilisés, et transportés au siège des diverses autorités de district et de département; les autres pourraient être envoyés partout où le besoin de la patrie l'exigerait, soit au dedans, soit au dehors. L'uniforme n'était pas exigé de ceux qui ne pourraient en faire les frais. Tous les gardes nationaux transportés hors de leur domicile recevaient la solde des volontaires. Les autorités étaient chargées de se pourvoir de munitions. Un signe de rébellion, arbore avec intention, était puni de mort. Toute cocarde, tout drapeau étaient réputés séditieux, excepté la cocarde et le drapeau tricolore.

D'après ce projet, toute la nation était en éveil et en armes; elle avait le moyen de délibérer, de se battre partout, et à tous les instans; elle pouvait se passer du gouvernement, et suppléer à son inaction. Cette agitation sans but des masses populaires était régularisée et dirigée. Si enfin, après cet appel, les Français ne répondaient pas, on ne devait plus rien à une nation qui ne faisait rien pour elle-même. Une discussion des plus vives ne tarda pas, comme on le pense bien, à s'engager sur ce projet.

Le député Pastoret fit le rapport préliminaire le 30 juin.

Il ne satisfait personne, en donnant à tout le monde des torts, en les compensant les uns par les autres, et en ne fixant point d'une manière positive les moyens de parer aux dangers publics. Après lui, le député Jean de Bry motiva nettement et avec modération le projet de la commission. La discussion, une fois ouverte, ne fut bientôt qu'un échange de reproches. Elle donna essor aux imaginations bouillantes et précoces, qui vont droit aux moyens extrêmes. La grande loi du salut public, c'est-à-dire la dictature, c'est-à-dire le moyen de tout faire, avec la chance d'en user cruellement, mais puissamment, cette loi, qui ne devait être décrétée que dans la convention, fut cependant proposée dans la législative.

M. Delaunay d'Angers proposa à l'assemblée de déclarer que, jusqu'après l'éloignement du danger, elle ne consulterait que la loi impérieuse et suprême du salut public.

C'était, avec une formule abstraite et mystérieuse, supprimer évidemment la royauté, et déclarer l'assemblée souveraine absolue. M. Delaunay disait que la révolution n'était pas achevée, qu'on se trompait si on le croyait, et qu'il fallait garder les lois fixes pour la révolution sauvée, et non pour la révolution à sauver; il disait en un mot tout ce qu'on dit ordinairement en faveur de la dictature, dont l'idée se présente toujours dans les momens de danger. La réponse des députés du côté droit était naturelle: on violait, suivant eux, les sermens prêtés à la constitution, en créant une autorité qui absorbait les pouvoirs réglés et établis. Leurs adversaires répliquaient en alléguant que l'exemple de la violation était donné, qu'il ne fallait pas se laisser prévenir et surprendre sans défense.--Mais prouvez donc, reprenaient les partisans de la cour, que cet exemple est donné, et qu'on a trahi la constitution. À ce défi on répondait par de nouvelles accusations contre la cour, et ces accusations étaient repoussées à leur tour par des reproches aux agitateurs.--Vous êtes des factieux.--Vous êtes des traîtres.--Tel était le reproche réciproque et éternel, telle était la question à résoudre.

M. de Jaucourt voulait renvoyer la proposition aux Jacobins, tant il la trouvait violente. M. Isnard, à l'ardeur duquel elle convenait, demandait qu'elle fut prise en considération, et que le discours de M. Delaunay fut envoyé aux départemens pour être opposé à celui de M. Pastoret, qui n'était qu'une dose d'opium donnée à un agonisant.

M. de Vaublanc réussit à se faire écouter en disant que la

constitution pouvait se sauver par la constitution; que le projet de M. Jean de Bry en était la preuve, et qu'il fallait imprimer le discours de M. Delaunay, si l'on voulait, mais au moins ne pas l'envoyer aux départemens, et revenir à la proposition de la commission. La discussion fut en effet remise au 3 juillet.

Un député n'avait pas encore parlé, c'était Vergniaud. Membre de la Gironde, et son plus grand orateur, il en était néanmoins indépendant. Soit insouciance, soit véritable élévation, il semblait au-dessus des passions de ses amis; et en partageant leur ardeur patriotique, il ne partageait pas toujours leur préoccupation et leur emportement. Quand il se décidait dans une question, il entraînait, par son éloquence et par une certaine impartialité reconnue, cette partie flottante de l'assemblée que Mirabeau maîtrisait autrefois par sa dialectique et sa véhémence. Partout les masses incertaines appartiennent au talent et à la raison[4].

On avait annoncé qu'il parlerait le 3 juillet; une foule immense était accourue pour entendre ce grand orateur, sur une question qu'on regardait comme décisive.

Il prend en effet la parole[5], et jette un premier coup d'oeil sur la France. "Si on ne croyait, dit-il, à l'amour impérissable du peuple pour la liberté, on douterait si la révolution rétrograde ou si elle arrive à son terme. Nos armées du Nord avançaient en Belgique, et tout à coup elles se replient; le théâtre de la guerre est reporté sur notre territoire, et il ne restera de nous chez les malheureux Belges, que le souvenir des incendies qui auront éclairé notre retraite! Dans le même temps, une formidable armée de Prussiens menace le Rhin, quoiqu'on nous eût fait espérer que leur marche ne serait pas si prompte.

"Comment se fait-il qu'on ait choisi ce moment pour renvoyer les ministres populaires, pour rompre la chaîne de leurs travaux, livrer l'empire à des mains inexpérimentées, et repousser les mesures utiles que nous avons cru devoir proposer?... Serait-il vrai que l'on redoute nos triomphes?... Est-ce du sang de Coblenz, ou du votre, que l'on est avare?... Veut-on régner sur des villes abandonnées, sur des champs dévastés?... Ou sommes-nous enfin?... Et vous, Messieurs, qu'allez-vous entreprendre de grand pour la chose publique?..."

"Vous, qu'on se flatte d'avoir intimidés; vous dont on se flatte d'alarmer les consciences en qualifiant votre patriotisme d'esprit de faction, comme si on n'avait pas appelé factieux ceux qui prêterent le serment du Jeu de Paume; vous qu'on a tant calomniés, parce que vous êtes étrangers à une caste orgueilleuse que la constitution a renversée dans la poussière; vous à qui on suppose des intentions coupables, comme si, investis d'une autre puissance que celle de la loi, vous aviez une liste civile; vous que, par une hypocrite modération, on voudrait refroidir sur les dangers du peuple; vous que l'on a su diviser, mais qui, dans ce moment de danger, déposerez vos haines, vos misérables dissensions, et ne trouverez pas si doux de vous haïr, que vous préféreriez cette infernale jouissance au salut de

la patrie; vous tous enfin, écoutez-moi: quelles sont vos ressources?
que vous commande la nécessité? que vous permet la constitution?"

Pendant ce début, de nombreux applaudissements ont couvert la voix de l'orateur. Il continue et découvre deux genres de dangers, les uns intérieurs, les autres extérieurs.

"Pour prévenir les premiers, l'assemblée a proposé un décret contre les prêtres, et, soit que le génie de Medicis erre encore sous les voûtes des Tuileries, soit qu'un Lachaise ou un Letellier trouble encore le cœur du prince, le décret a été refusé par le trône. Il n'est pas permis de croire, sans faire injure au roi, qu'il veuille les troubles religieux. Il se croit donc assez puissant, il a donc assez des anciennes lois pour assurer la tranquillité publique. Que ses ministres en répondent donc sur leur tête, puisqu'ils ont les moyens de l'assurer!"

"Pour prévenir les dangers extérieurs, l'assemblée avait imaginé un camp de réserve: le roi l'a repoussé. Ce serait lui faire injure que de croire qu'il veut livrer la France; il doit donc avoir des forces suffisantes pour la protéger; ses ministres doivent donc nous répondre, sur leur tête, du salut de la patrie."

Jusqu'ici l'orateur s'en tient, comme on voit, à la responsabilité ministérielle, et se borne à la rendre plus menaçante. "Mais, ajoute-t-il, ce n'est pas tout de jeter les ministres dans l'abîme que leur méchanceté ou leur impuissance aurait creusé.... Qu'on m'écoute avec calme, qu'on ne se hâte pas de me deviner...."

À ces mots l'attention redouble; un silence profond règne dans l'assemblée. "C'est au nom du roi", dit-il, que les princes français ont tenté de soulever l'Europe; c'est pour venger la dignité du roi que s'est conclu le traité de Pilnitz; c'est pour venir au secours du roi que le souverain de Bohême et de Hongrie nous fait la guerre, que la Prusse marche vers nos frontières. Or, je lis dans la constitution: "Si le roi se met à la tête d'une armée et en dirige les forces contre la nation, ou s'il ne s'oppose pas, par un acte formel, à une telle entreprise qui s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué la royauté."

"Qu'est-ce qu'un acte formel d'opposition? Si cent mille Autrichiens marchaient vers la Flandre, cent mille Prussiens vers l'Alsace, et que le roi leur opposât dix ou vingt mille hommes, aurait-il fait un acte formel d'opposition?"

"Si le roi, chargé de notifier les hostilités imminentes, instruit des mouvements de l'armée prussienne, n'en donnait aucune connaissance à l'assemblée nationale; si un camp de réserve, nécessaire pour arrêter les progrès de l'ennemi dans l'intérieur, était proposé, et que le roi y substituât un plan incertain et très long à exécuter; si le roi laissait le commandement d'une armée à un général intrigant, et suspect à la nation; si un autre général, nourri loin de la corruption des cours et familier avec la victoire, demandait un renfort, et que

par un refus le roi lui dit: _Je te defends de vaincre_; pourrait-on dire que le roi a fait un _acte formel_ d'opposition?

"J'ai exagere plusieurs faits, reprend Vergniaud pour oter tout pretexte a des applications purement hypothetiques. Mais si, tandis que la France nagerait dans le sang, le roi vous disait: Il est vrai que les ennemis pretendent agir pour moi, pour ma dignite, pour mes droits, mais j'ai prouve que je n'etais pas leur complice: j'ai mis des armees en campagne; ces armees etaient trop faibles, mais la constitution ne fixe pas le degre de leurs forces: je les ai rassemblees trop tard, mais la constitution ne fixe pas le temps de leur reunion: j'ai arrete un general qui allait vaincre, mais la constitution n'ordonne pas les victoires: j'ai eu des ministres qui trompaient l'assemblee et desorganisaient le gouvernement, mais leur nomination m'appartenait: l'assemblee a rendu des decrets utiles que je n'ai pas sanctionnes, mais j'en avais le droit: j'ai fait tout ce que la constitution m'a prescrit; il n'est donc pas possible de douter de ma fidelite pour elle."

De vifs applaudissemens eclatent de toutes parts. "Si donc, reprend Vergniaud, le roi vous tenait ce langage, ne seriez-vous pas en droit de lui repondre: O roi! qui, comme le tyran Lysandre, avez cru que la verite ne valait pas mieux que le mensonge, qui avez feint de n'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait a les braver, etait-ce nous defendre que d'opposer aux soldats etrangers des forces dont l'inferiorite ne laissait pas meme d'incertitude sur leur defaite? Etait-ce nous defendre que d'ecarter les projets tendant a fortifier l'interieur? Etait-ce nous defendre que de ne pas reprimer un general qui violait la constitution, et d'enchaîner le courage de ceux qui la servaient?... La constitution vous laissa-t-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou notre ruine? Vous fit-elle chef de l'armee pour notre gloire ou notre honte? Vous donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile et tant de prerogatives pour perdre constitutionnellement la constitution et l'empire? Non! non! homme que la generosite des Francais n'a pu rendre sensible, que le seul amour du despotisme a pu toucher... vous n'etes plus rien pour cette constitution que vous avez si indignement violee, pour ce peuple que vous avez si lachement trahi!..."

"Mais non, reprend l'orateur, si nos armees ne sont point completes, le roi n'en est sans doute pas coupable; sans doute il prendra les mesures necessaires pour nous sauver, sans doute la marche des Prussiens ne sera pas aussi triomphante qu'ils l'esperent; mais il fallait tout prevoir et tout dire, car la franchise peut seule nous sauver."

Vergniaud finit en proposant un message a Louis XVI, ferme, mais respectueux, qui l'oblige a opter entre la France et l'etranger, et lui apprend que les Francais sont resolus a perir ou a triompher avec la constitution. Il veut en outre qu'on declare la patrie en danger, pour reveiller dans les coeurs ces grandes affections qui ont anime les grands peuples, et qui sans doute se retrouveront dans les Francais; car ce ne sera pas, dit-il, dans les Francais regenes de

89 que la nature se montrera dégradée. Il veut enfin qu'on mette un terme à des dissensions dont le caractère devient sinistre, et qu'on réunisse ceux qui sont dans Rome et sur le mont Aventin.

En prononçant ces derniers mots, la voix de l'orateur était altérée, l'émotion générale. Les tribunes, le côté gauche, le côté droit, tout le monde applaudissait. Vergniaud quitte la tribune, et il est entouré par une foule empressée de le féliciter. Seul jusqu'alors il avait osé parler à l'assemblée de la déchéance dont tout le monde s'entretenait dans le public, mais il ne l'avait présentée que d'une manière hypothétique, et avec des formes encore respectueuses, quand on les compare au langage inspiré par les passions du temps.

Dumas veut répondre. Il essaie d'improviser après Vergniaud, et devant des auditeurs encore tout pleins de ce qu'ils venaient d'éprouver. Il réclame plusieurs fois le silence et une attention qui n'était plus pour lui. Il s'appesantit sur les reproches faits au pouvoir exécutif. "La retraite de Luckner est due, dit-il, au sort des batailles, qu'on ne peut régler du fond des cabinets. Sans doute vous avez confiance en Luckner?--Oui! oui," s'écrie-t-on; et Kersaint demande un décret qui déclare que Luckner a conservé la confiance nationale. Le décret est rendu, et Dumas continue. Il dit avec raison que si on a confiance en ce général, on ne peut regarder l'intention de sa retraite comme coupable ou suspecte; que, quant au défaut de forces dont on se plaint, le maréchal sait lui-même qu'on a réuni pour cette entreprise toutes les troupes alors disponibles; que d'ailleurs tout devait être déjà préparé par l'ancien ministère girondin, auteur de la guerre offensive, et que s'il n'y avait pas de moyens suffisants, la faute en était à ce ministère seul; que les nouveaux ministres n'avaient pas pu tout réparer avec quelques courriers, et qu'enfin ils avaient donné carte blanche à Luckner, et lui avaient laissé le pouvoir d'agir suivant les circonstances et le terrain.

"On a refusé le camp de vingt mille hommes, ajoute Dumas, mais d'abord les ministres ne sont pas responsables du _veto_, et ensuite le projet qu'ils y ont substitué valait mieux que celui proposé par l'assemblée, parce qu'il ne paralysait pas les moyens de recrutement. On a refusé le décret contre les prêtres, mais il n'y a pas besoin de lois nouvelles pour assurer la tranquillité publique; il ne faut que du calme, de la sûreté, du respect pour la liberté individuelle et la liberté des cultes. Partout où ces libertés ont été respectées, les prêtres n'ont pas été séditieux." Dumas justifie enfin le roi en objectant qu'il n'avait pas voulu la guerre, et Lafayette en rappelant qu'il avait toujours aimé la liberté.

Le décret proposé par la commission des douze, pour régler les formes d'après lesquelles on déclarerait la patrie en danger, fut rendu au milieu des plus vifs applaudissements. Mais on ajourna la déclaration du danger, parce qu'on ne crut pas devoir le proclamer encore. Le roi, sans doute excité par tout ce qui avait été dit, notifia à l'assemblée les hostilités imminentes de la Prusse, qu'il fonda sur la convention de Pilsnitz, sur l'accueil fait aux rebelles, sur les violences exercées envers les commerçants français, sur le renvoi de notre

ministre, et le depart de Paris de l'ambassadeur prussien; enfin, sur la marche des troupes prussiennes au nombre de cinquante-deux mille hommes. "Tout me prouve, ajoutait le message du roi, une alliance entre Vienne et Berlin. (On rit a ces mots.) Aux termes de la constitution, j'en donne avis au corps legislatif."--Oui, repliquent plusieurs voix, quand les Prussiens sont a Coblenz!--Le message fut renvoye a la commission des douze.

La discussion sur les formes de la declaration du _danger de la patrie_ fut continuee. On decreta que cette declaration serait consideree comme une simple proclamation, et que par consequent elle ne serait pas soumise a la sanction royale; ce qui n'etait pas tres juste, puisqu'elle renfermait des dispositions legislatives. Mais deja, sans avoir voulu la proclamer, on suivait la loi du salut public.

Les disputes, devenaient tous les jours plus envenimees. Le voeu de Vergniaud, de reunir ceux qui etaient dans Rome et sur le mont Aventin, ne se realisait pas; les craintes qu'on s'inspirait reciproquement se changeaient en une haine irreconciliable.

Il y avait dans l'assemblee un depute nomme Lamourette, eveque constitutionnel de Lyon, qui n'avait jamais vu dans la liberte que le retour a la fraternite primitive, et qui s'affligeait autant qu'il s'etonnait des divisions de ses collegues. Il ne croyait a aucune haine veritable des uns a l'egard des autres, et ne leur supposait a tous que des mefiances injustes. Le 7 juillet, au moment ou on allait continuer la discussion sur le danger de la patrie, il demande la parole pour une motion d'ordre; et, s'adressant a ses collegues avec le ton le plus persuasif et la figure la plus noble, il leur dit que tous les jours on leur propose des mesures terribles pour faire cesser le danger de la patrie; que, pour lui, il croit a des moyens plus doux et plus efficaces. C'est la division des representans qui cause tous les maux, et c'est a cette desunion qu'il faut apporter remede. "Oh! s'ecrie le digne pasteur, celui qui reussirait a vous reunir, celui-la serait le veritable vainqueur de l'Autriche et de Coblenz. On dit tous les jours que votre reunion est impossible au point ou sont les choses... ah! j'en fremis!... mais c'est la une injure: il n'y a d'irreconciliables que le crime et la vertu. Les gens de bien disputent vivement, parce qu'ils ont la conviction sincere de leurs opinions, mais ils ne sauraient se hair! Messieurs, le salut public est dans vos mains, que tardez-vous de l'operer?..."

"Que se reprochent les deux parties de l'assemblee? L'une accuse l'autre de vouloir modifier la constitution par la main des etrangers, et celle-ci accuse la premiere de vouloir renverser la monarchie pour etablir la republique. Eh bien, messieurs, foudroyez d'un meme anatheme et la republique et les deux chambres, vouez-les a l'execration commune par un dernier et irrevocable serment jurons de n'avoir qu'un seul esprit, qu'un seul sentiment; jurons-nous fraternite eternelle! Que l'ennemi sache que ce que nous voulons, nous le voulons tous, et la patrie est sauvee!"

L'orateur avait a peine acheve ces derniers mots, que les deux cotes de l'assemblee etaient debout, applaudissant a ses genereux sentimens, et presses de decharger le poids de leurs animosites reciproques, Au milieu d'une acclamation universelle, on voue a l'execration publique tout projet d'alterer la constitution par les deux chambres ou par la republique, et on se precipite des bancs opposes pour s'embrasser. Ceux qui avaient attaque et ceux qui avaient defendu Lafayette, le veto, la liste civile, les factieux et les traitres, sont dans les bras, les uns des autres; toutes les distinctions sont confondues, et l'on voit s'embrassant MM. Pastoret et Condorcet, qui la veille s'etaient reciproquement maltraites dans les feuilles publiques. Il n'y a plus de cote droit ni de cote gauche, et tous les deputes sont indistinctement assis les uns aupres des autres. Dumas est aupres de Bazire, Jaucourt aupres de Merlin, et Ramont aupres de Chabot.

On decide aussitot qu'on informera les provinces, l'armee et le roi, de cet heureux evenement; une deputation, conduite par Lamourette, se rend au chateau. Lamourette retourne, annoncant l'arrivee du roi qui vient, comme au 4 fevrier 1790, temoigner sa satisfaction a l'assemblee, et lui dire qu'il etait fache d'attendre une deputation, car il lui tardait bien d'accourir au milieu d'elle.

L'enthousiasme est porte au comble par ces paroles, et, a en croire le cri unanime, la patrie est sauvee. Y avait-il la un roi et huit cents deputes hypocrites qui, formant a l'improviste le projet de se tromper, feignaient l'oubli des injures pour se trahir ensuite avec plus de surete? Non, sans doute; un tel projet ne se forme pas chez un si grand nombre d'hommes, subitement, sans premeditation anterieure. Mais la haine pese; il est si doux d'en decharger le poids! et d'ailleurs, a la vue des evenemens les plus menacans, quel etait le parti, qui dans l'incertitude de la victoire, n'eut consenti volontiers a garder le present tel qu'il etait, pourvu qu'il fut assure? Ce fait prouve, comme tant d'autres, que la mefiance et la crainte produisaient toutes les haines, qu'un moment de confiance les faisait disparaitre, et que le parti qu'on appelait republicain ne songeait pas a la republique par systeme, mais par desesperoir. Pourquoi, rentre dans son palais, le roi n'ecrivait-il pas sur-le-champ a la Prusse et a l'Autriche? Pourquoi ne joignait-il pas a ces mesures secretes quelque mesure publique et grande? Pourquoi ne disait-il pas comme son aieul Louis XIV, a l'approche de l'ennemi: _Nous irons tous_!

Mais le soir on annonca a l'assemblee le resultat de la procedure instruite par le departement contre Petion et Manuel, et ce resultat etait la suspension de ces deux magistrats. D'apres ce qu'on a su depuis, de la bouche de Petion lui-meme, il est probable qu'il aurait pu empecher le mouvement du 20 juin, puisque plus tard il en empecha d'autres. A la verite, on l'ignorait alors, mais on presumait fortement sa connivence avec les agitateurs, et de plus, on avait a lui reprocher quelques infractions aux lois, comme, par exemple, d'avoir mis la plus grande lenteur dans ses communications aux diverses autorites, et d'avoir souffert que le conseil de la commune prit un arrete contraire a celui du departement, en decidant que les

petitionnaires seraient recus dans les rangs de la garde nationale. La suspension prononcee par le departement etait donc legale et courageuse, mais impolitique. Apres la reconciliation du matin, n'y avait-il pas en effet la plus grande imprudence a signifier, le soir meme, la suspension de deux magistrats jouissant de la plus grande popularite? A la verite, le roi s'en referait a l'assemblee, mais elle ne dissimula pas son mecontentement, et elle lui renvoya la decision pour qu'il se prononcat lui-meme. Les tribunes recommencerent leurs cris accoutumes; une foule de petitions vinrent demander _Petion ou la mort_, et le depute Grangeneuve, dont la personne avait ete insultee, exigea le rapport contre l'auteur de l'outrage: ainsi la reconciliation etait deja oubliee. Brissot, dont le tour etait venu de parler sur la question du danger public, demandait du temps pour modifier les expressions de son discours, a cause de la reconciliation qui etait survenue depuis; il ne put neanmoins s'empecher de rappeler tous les faits de negligence et de lenteur reproches a la cour; et, malgre la pretendue reconciliation, il finit par demander qu'on traitat solennellement la question de la decheance, qu'on accusat les ministres pour avoir notifie si tard les hostilites de la Prusse, que l'on creat une commission secrete composee de sept membres, et chargee de veiller au salut public, qu'on vendit les biens des emigres, qu'on accelera l'organisation des gardes nationales, et qu'enfin on declarat sans delai _la patrie en danger_.

On apprit en meme temps la conspiration de Dussaillant, ancien noble, qui, a la tete de quelques insurges, s'etait empare du fort de Bannes dans le departement de l'Ardeche, et qui menacait de la toute la contree environnante. Les dispositions des puissances furent aussi exposees a l'assemblee par le ministere. La maison d'Autriche, entrainant la Prusse, l'avait decidee a marcher contre la France; cependant les disciples de Frederic murmuraient contre cette alliance impolitique. Les electorats etaient tous nos ennemis ouverts ou caches. La Russie s'etait declaree la premiere contre la revolution, elle avait accede au traite de Pilnitz, elle avait flatte les projets de Gustave, et seconde les emigres; tout cela, pour tromper la Prusse et l'Autriche, et les porter toutes deux sur la France, tandis qu'elle agissait contre la Pologne. Dans le moment, elle traitait avec MM. de Nassau et d'Esterhazy, chefs des emigres; cependant, malgre ses fastueuses promesses, elle leur avait seulement accorde une fregate, pour se delivrer de leur presence a Petersbourg. La Suede etait immobile depuis la mort de Gustave, et recevait nos vaisseaux. Le Danemarck promettait une stricte neutralite. On pouvait se regarder comme en guerre avec la cour de Turin. Le pape preparait ses foudres. Venise etait neutre, mais semblait vouloir proteger Trieste de ses flottes. L'Espagne, sans entrer ouvertement dans la coalition, ne semblait cependant pas disposee a executer le pacte de famille, et a rendre a la France les secours qu'elle en avait recus. L'Angleterre s'engageait a la neutralite, et en donnait de nouvelles assurances. Les Etats-Unis auraient voulu nous aider de tous leurs moyens, mais ces moyens etaient nuls, a cause de leur eloignement et de la faiblesse de leur population.

A ce tableau, l'assemblee voulait declarer de suite la patrie en

danger; cependant la declaration fut renvoyee a un nouveau rapport de tous les comites reunis. Le 11 juillet, apres ces rapports entendus au milieu d'un silence profond, le president prononca la formule solennelle: CITOYENS! LA PATRIE EST EN DANGER!

Des cet instant, les seances furent declarees permanentes; des coups de canon, tires de moment en moment, annoncerent cette grande crise; toutes les municipalites, tous les conseils de district et de departement siegerent sans interruption; toutes les gardes nationales se mirent en mouvement. Des amphitheatres etaient eleves au milieu des places publiques, et des officiers municipaux y recevaient sur une table, portee par des tambours, le nom de ceux qui venaient s'enroler volontairement: les enrolemens s'eleverent jusqu'a quinze mille dans un jour.

La reconciliation du 7 juillet et le serment qui l'avait suivie n'avaient, comme on vient de voir, calme aucune mefiance. On songeait toujours a se premunir contre les projets du chateau, et l'idee de declarer le roi dechu ou de le forcer a abdiquer, se presentait a tous les esprits, comme le seul remede possible aux maux qui menacaient la France. Vergniaud n'avait fait qu'indiquer cette idee, et sous une forme hypothetique; d'autres, et surtout le depute Torne, voulaient que l'on considerat comme une proposition positive la supposition de Vergniaud. Des petitions de toutes les parties de la France vinrent preter le secours de l'opinion publique a ce projet desespere des deputes patriotes.

Deja la ville de Marseille avait fait une petition menacante, lue a l'assemblee le 19 juin, et rapportee plus haut. Au moment ou la patrie fut declaree en danger, il en arriva plusieurs autres encore. L'une proposait d'accuser Lafayette, de supprimer le _veto_ dans certains cas, de reduire la liste civile, et de reintegrer Manuel et Petion dans leurs fonctions municipales. Une autre demandait, avec la suppression du _veto_, la publicite des conseils. Mais la ville de Marseille, qui avait donne le premier exemple de ces actes de hardiesse, les porta bientot au dernier exces; elle fit une adresse par laquelle elle engageait l'assemblee a abolir la royaute dans la branche regnante, et a ne lui substituer qu'une royaute elective et sans _veto_, c'est-a-dire une veritable _magistrature executive_, comme dans les republiques. La stupeur produite par cette lecture fut bientot suivie des applaudissemens des tribunes, et de la proposition d'imprimer faite par un membre de l'assemblee. Cependant l'adresse fut renvoyee a la commission des douze, pour recevoir l'application de la loi qui declarait infame tout projet d'alterer la constitution.

La consternation regnait a la cour; elle regnait aussi dans le parti patriote, que des petitions hardies etaient loin de rassurer. Le roi croyait qu'on en voulait a sa personne; il s'imaginait que le 20 juin etait un projet d'assassinat manque; et c'etait certainement une erreur, car rien n'eut ete plus facile que l'execution de ce crime, s'il eut ete projete. Craignant un empoisonnement, lui et sa famille prenaient leurs repas chez une dame de confiance de la reine, ou ils ne mangeaient d'autres alimens que ceux qui etaient prepares dans les

offices du chateau[6]. Comme le jour de la federation approchait, la reine avait fait preparer pour le roi un plastron compose de plusieurs doublures d'etoffe, et capable de resister a un premier coup de poignard. Cependant, a mesure que le temps s'ecoulait, et que l'audace populaire augmentait, sans qu'aucune tentative d'assassinat eut lieu, le roi commencait a mieux comprendre la nature de ses dangers; il entrevoyait deja que ce n'etait plus un coup de poignard, mais une condamnation juridique, qu'il avait a redouter; et le sort de Charles Ier obsedait continuellement son imagination souffrante.

Quoique rebute par la cour, Lafayette n'en etait pas moins resolu de sauver le roi; il lui fit donc offrir un projet de fuite tres hardiment combine. Il s'etait d'abord empare de Luckner, et avait arrache a la facilite du vieux marechal jusqu'a la promesse de marcher sur Paris. En consequence, Lafayette voulait que le roi fit mander lui et Luckner, sous pretexte de les faire assister a la federation. La presence de deux generaux lui semblait devoir imposer au peuple et prevenir tous les dangers qu'on redoutait pour ce jour-la. Le lendemain de la ceremonie, Lafayette voulait que Louis XVI sortit publiquement de Paris, sous pretexte d'aller a Compiègne faire preuve de sa liberte aux yeux de l'Europe. En cas de resistance il ne demandait que cinquante cavaliers devoues pour l'arracher de Paris. De Compiègne, des escadrons prepares devaient le conduire au milieu des armees francaises, ou Lafayette s'en remettait a sa probite pour la conservation des institutions nouvelles. Enfin, dans le cas ou aucun de ces moyens n'aurait reussi, le general etait decide a marcher sur Paris avec toutes ses troupes[7].

Soit que ce projet exigeat une trop grande hardiesse de la part de Louis XVI, soit aussi que la repugnance de la reine pour Lafayette l'empechat d'accepter ses secours, le roi les refusa de nouveau, et lui fit faire une reponse assez froide, et peu digne du zele que le general lui temoignait. "Le meilleur conseil, portait cette reponse, a donner a M. de Lafayette, est de servir toujours d'epouvantail aux factieux, en remplissant bien son metier de general[8]."

Le jour de la federation approchait; le peuple et l'assemblee ne voulaient pas que Petion manquat a la solennite du 14. Deja le roi avait voulu se decharger sur l'assemblee du soin d'approuver ou d'improver l'arret du departement, mais l'assemblee, comme on l'a vu, l'avait contraint a s'expliquer lui-meme; elle le pressait tous les jours de faire connaitre sa decision, pour que cette question put etre terminee avant le 14. Le 12, le roi confirma la suspension. Cette nouvelle augmenta le mecontentement. L'assemblee se bata de prendre un parti a son tour, et il est facile de deviner lequel. Le lendemain, c'est-a-dire le 13, elle reintegra Petion. Mais, par un reste de menagement, elle ajourna sa decision relativement a Manuel, qu'on avait vu se promener en echarpe au milieu du tumulte du 20 juin sans faire aucun usage de son autorite.

Enfin le 14 juillet 1792 arriva: combien les temps etaient changes depuis le 14 juillet 1790! Ce n'etait plus ni cet autel magnifique desservi par trois cents pretres, ni ce vaste champ couvert de

soixante mille gardes nationaux, richement vetus et regulierement organises; ni ces gradins lateraux charges d'une foule immense, ivre de joie et de plaisir; ni enfin ce balcon ou les ministres, la famille royale et l'assemblee assistaient a la premiere federation! Tout etait change: on se haissait comme apres une fausse reconciliation, et tous les emblemes annoncaient la guerre. Quatre-vingt-trois tentes figuraient les quatre-vingt-trois departemens. A cote de chacune etait un peuplier, au sommet duquel flottaient des banderoles aux trois couleurs. Une grande tente etait destinee a l'assemblee et au roi, une autre aux corps administratifs de Paris. Ainsi toute la France semblait camper en presence de l'ennemi. L'autel de la patrie n'etait plus qu'une colonne tronquee, placee au sommet de ces gradins qui existaient encore dans le Champ-de-Mars, depuis la premiere ceremonie. D'un cote on voyait un monument pour ceux qui etaient morts ou qui allaient mourir a la frontiere; de l'autre un arbre immense appele l'arbre de la feodalite. Il s'elevait au milieu d'un vaste bucher, et portait sur ses branches des couronnes, des cordons bleus, des tiares, des chapeaux de cardinaux, des clefs de Saint-Pierre, des manteaux d'hermine, des bonnets de docteurs, des sacs de proces, des titres de noblesse, des ecussons, des armoiries, etc. Le roi devait etre invite a y mettre le feu.

Le serment devait etre prete a midi. Le roi s'etait rendu dans les appartemens de l'Ecole-Militaire; il y attendait le cortege national, qui etait alle poser la premiere pierre d'une colonne qu'on voulait placer sur les ruines de l'ancienne Bastille. Le roi avait une dignite calme, la reine s'efforcait de surmonter une douleur trop visible. Sa soeur, ses enfans l'entouraient. On s'emut dans les appartemens par quelques expressions touchantes; les larmes mouillerent les yeux de plus d'un assistant; enfin le cortege arriva. Jusque-la le Champ-de-Mars avait ete presque vide; tout a coup la multitude fit irruption. Sous le balcon ou etait place le roi, on vit defiler pele-mele des femmes, des enfans, des hommes ivres, criant _vive Petion! Petion ou la mort!_ et portant sur leurs chapeaux les mots qu'ils avaient a la bouche; des federes se tenant sous le bras les uns les autres, et transportant un relief de la Bastille, avec une presse qu'on arretrait de temps en temps, pour imprimer et repandre des chansons patriotiques. Apres, venaient les legions de la garde nationale, les regimens de troupes de ligne, conservant avec peine la regularite de leurs rangs au milieu de cette populace flottante; enfin les autorites elles-memes et l'assemblee. Le roi descendit alors, et, place au milieu d'un carre de troupes, il s'achemina, avec le cortege, vers l'autel de la patrie. La foule etait immense au milieu du Champ-de-Mars, et ne permettait d'avancer que lentement. Apres beaucoup d'efforts de la part des regimens, le roi parvint jusqu'aux marches de l'autel. La reine, placee sur le balcon qu'elle n'avait pas quitte, observait cette scene avec une lunette. La confusion sembla s'augmenter un instant autour de l'autel, et le roi descendre d'une marche; a cette vue la reine poussa un cri et jeta l'effroi autour d'elle. Cependant la ceremonie s'acheva sans accident. A peine le serment etait prete, qu'on s'empressa de courir a l'arbre de la feodalite. On voulait y entrainer le roi pour qu'il y mit le feu, mais il s'en dispensa en repondant avec a-propos qu'il n'y avait plus

de feodalite. Il reprit alors sa marche vers l'Ecole-Militaire. Les troupes, joyeuses de l'avoir sauve, pousserent des cris reitères de vive le roi! La multitude, qui éprouve toujours le besoin de sympathiser, repeta ces cris, et fut aussi prompte à le fêter, qu'elle l'avait été à l'insulter quelques instans auparavant. L'infortune Louis XVI parut aimer quelques heures encore: le peuple et lui-même le crurent un moment; mais les illusions mêmes n'étaient plus faciles, et on commençait déjà à ne pouvoir plus se tromper. Le roi rentra au palais, satisfait d'avoir échappé à des périls qu'il croyait grands, mais très alarmé encore de ceux qu'il entrevoyait dans l'avenir.

Les nouvelles qui arrivaient chaque jour de la frontière augmentaient les alarmes et l'agitation. La déclaration de la patrie en danger avait mis toute la France en mouvement, et avait provoqué le départ d'une foule de fédérés. Ils n'étaient que deux mille à Paris le jour de la fédération; mais ils y arrivaient incessamment, et leur manière de s'y conduire justifiait à la fois les craintes et les espérances qu'on avait conçues de leur présence dans la capitale. Tous volontairement enrôlés, ils composaient ce qu'il y avait de plus exalté dans les clubs de France. L'assemblée leur fit allouer trente sous par jour, et leur réserva exclusivement les tribunes. Bientôt ils lui firent la loi à elle-même par leurs cris et leurs applaudissements. Liés avec les jacobins, réunis dans un club qui, en quelques jours, surpassa la violence de tous les autres, ils étaient prêts à s'insurger au premier signal. Ils le déclarèrent même à l'assemblée par une adresse. Ils ne partiraient pas, disaient-ils, que les ennemis de l'intérieur ne fussent terrassés. Ainsi le projet de réunir à Paris une force insurrectionnelle était, malgré l'opposition de la cour, entièrement réalisé.

À ce moyen on en joignit d'autres. Les anciens soldats des gardes-françaises étaient distribués dans les régiments; l'assemblée ordonna qu'ils seraient réunis en corps de gendarmerie. Leurs dispositions ne pouvaient être douteuses, puisqu'ils avaient commencé la révolution. On objecta vainement que ces soldats, presque tous sous-officiers dans l'armée, en composaient la principale force. L'assemblée n'écouta rien, redoutant l'ennemi du dedans beaucoup plus que l'ennemi du dehors. Après s'être composé des forces, il fallait décomposer celles de la cour; à cet effet, l'assemblée ordonna l'éloignement de tous les régiments. Jusque-là elle était dans les termes de la constitution; mais, ne se contentant pas de les écarter, elle leur enjoignit de se rendre à la frontière, et en cela elle usurpa la disposition de la force publique appartenant au roi.

Le but de cette mesure était surtout d'éloigner les Suisses, dont la fidélité ne pouvait être douteuse. Pour parer ce coup, le ministère fit agir M. d'Affry, leur commandant. Celui-ci s'appuya sur ses capitulations pour refuser de quitter Paris. On parut prendre en considération les raisons qu'il présentait, mais on ordonna provisoirement le départ de deux bataillons suisses.

Le roi, il est vrai, avait son veto pour résister à ces mesures, mais il avait perdu toute influence et ne pouvait plus user de sa

prerogative. L'assemblée elle-même ne pouvait pas toujours résister aux propositions faites par certains de ses membres, et constamment appuyées par les applaudissements des tribunes. Jamais elle ne manquait de se prononcer pour la moderation quand c'était possible; et tandis qu'elle consentait d'une part aux mesures les plus insurrectionnelles, on la voyait de l'autre approuver et accueillir les petitions les plus modérées.

Les mesures prises, les petitions, le langage qu'on tenait dans toutes les conversations, annonçaient une révolution prochaine. Les girondins la prévoyaient et la désiraient, mais ils n'en distinguaient pas clairement les moyens, et ils en redoutaient l'issue. Au-dessous d'eux on se plaignait de leur inertie; on les accusait de mollesse et d'incapacité. Tous les chefs de clubs et de sections, fatigués d'une éloquence sans résultat, demandaient à grands cris une direction active et unique, pour que les efforts populaires ne fussent pas infructueux. Il y avait aux Jacobins une salle pour le travail des correspondances. On y avait établi un comité, central des fédérés pour se concerter et s'entendre. Afin que les résolutions fussent plus secrètes et plus énergiques, on réduisit ce comité à cinq membres, et il recut entre eux le nom de comité insurrectionnel. Ces cinq membres étaient les nommés Vaugeois, grand-vicaire; Debesse de la Drome; Guillaume, professeur à Caen; Simon, journaliste à Strasbourg; Galissot de Langres. Bientôt on y joignit Carra, Gorsas, Fournier l'Américain, Westermann, Kienlin de Strasbourg, Santerre; Alexandre, commandant du faubourg Saint-Marceau; un Polonais, nommé Lazouski, capitaine des canonnières dans le bataillon de Saint-Marceau; un ex-constituant, Antoine de Metz; deux électeurs, Lagrevy et Garin. Manuel, Camille Desmoulins, Danton, s'y réunirent ensuite, et y exercèrent la plus grande influence[9]. On s'entendit avec Barbaroux, qui promit la coopération de ses Marseillais, dont l'arrivée était impatientement attendue. On se mit en communication avec le maire Petion, et on obtint de lui la promesse de ne pas empêcher l'insurrection. On lui promit en retour de faire garder sa demeure, et de l'y consigner, pour justifier son inaction par une apparence de contrainte, si l'entreprise ne réussissait pas. Le projet définitivement arrêté fut de se rendre en armes au château, et de déposer le roi. Mais il fallait mettre le peuple en mouvement, et une circonstance extraordinaire était indispensable pour y réussir. On cherchait à la produire, et on s'en entretenait aux Jacobins. Le député Chabot s'étendait avec l'ardeur de son temperament sur la nécessité d'une grande résolution, et disait que pour la déterminer il serait à désirer que la cour attentât aux jours d'un député. Grangeneuve, député lui-même, écoutait ce discours: c'était un homme d'un esprit médiocre, mais d'un caractère dévoué. Il prend Chabot à part. "Vous avez raison, lui dit-il; il faut qu'un député périsse, mais la cour est trop habile pour nous fournir une occasion aussi belle. Il faut y suppléer, et me tuer au plus tôt aux environs du château. Gardez le secret et préparez les moyens." Chabot, saisi d'enthousiasme, lui offre de partager son sort. Grangeneuve accepte en lui disant que deux morts feront plus d'effet qu'une. Ils conviennent du jour, de l'heure, des moyens pour se tuer et ne pas s'estropier, disent-ils; et ils se séparèrent, résolus de s'immoler pour le succès

de la cause commune. Grangeneuve, decide a tenir parole, met ordre a ses affaires domestiques, et a dix heures et demie du soir, s'achemine au lieu du rendez-vous. Chabot n'y etait pas. Il attend. Chabot ne venant pas, il imagine que sa resolution est changee, mais il espere que du moins l'execution aura lieu pour lui-meme. Il va et vient plusieurs fois, attendant le coup mortel; mais il est oblige de retourner sain et sauf, sans avoir pu s'immoler pour une calomnie.

On attendait donc impatientement l'occasion qui ne se presentait pas, et on s'accusait reciproquement de manquer de force, d'habilete et d'ensemble. Les deputes girondins, le maire Petion, enfin tous les hommes en evidence, qui, soit a la tribune, soit dans leurs fonctions, etaient obliges de parler le langage de la loi, se mettaient toujours plus a l'ecart, et condamnaient ces agitations continuelles qui les compromettaient sans amener un resultat. Ils reprochaient aux agitateurs subalternes d'epuiser leurs forces dans des mouvemens partiels et inutiles, qui exposaient le peuple sans produire un evenement decisif. Ceux-ci, au contraire, qui faisaient dans leurs cercles ce qu'ils pouvaient, reprochaient aux deputes et au maire Petion leurs discours publics, et les accusaient de retenir l'energie du peuple. Ainsi les deputes blamaient la masse de n'etre pas organisee, et celle-ci se plaignait a eux de ne pas l'etre. On sentait surtout le besoin d'avoir un chef. Il faut un homme, etait le cri general; mais lequel? On n'en voyait aucun parmi les deputes. Ils etaient tous plutot orateurs que conspirateurs; et d'ailleurs leur elevation et leur genre de vie les eloignaient trop de la multitude, sur laquelle il fallait agir. Il en etait de meme de Roland, de Servan, de tous ces hommes dont le courage n'etait pas douteux, mais que leur rang placait trop au-dessus du peuple. Petion, par ses fonctions, aurait pu communiquer facilement avec la multitude; mais Petion etait froid, impassible, et plus capable de mourir que d'agir. Il avait pour systeme d'arreter les petites agitations au profit d'une insurrection decisive; mais en le suivant a la rigueur, il contrariait les mouvemens de chaque jour, et il perdait toute faveur aupres des agitateurs qu'il paralysait sans les dominer. Il leur fallait un chef qui, n'etant pas sorti encore du sein de la multitude, n'eut pas perdu tout pouvoir sur elle, et qui eut recu de la nature le genie de l'entrainement.

Un vaste champ s'etait ouvert dans les clubs, les sections et les journaux revolutionnaires. Beaucoup d'hommes s'y etaient fait remarquer, mais aucun n'avait encore acquis une superiorite marquee. Camille Desmoulins s'etait distingue par sa verve, son cynisme, son audace, et par sa promptitude a attaquer tous les hommes qui semblaient se ralentir dans la carriere revolutionnaire. Il etait connu des dernieres classes; mais il n'avait ni les poumons d'un orateur populaire, ni l'activite et la force entrainante d'un chef de parti.

Un autre journaliste avait acquis une effrayante celebrite; c'etait Marat, connu sous le nom de _l'Ami du peuple_, et devenu, par ses provocations au meurtre, un objet d'horreur pour tous les hommes qui conservaient encore quelque moderation. Ne a Neuchatel, et livre a

l'étude des sciences physiques et médicales, il avait attaqué avec audace les systèmes les mieux établis, et avait prouvé une activité d'esprit pour ainsi dire convulsive. Il était médecin dans les écuries du comte d'Artois, lorsque la révolution commença. Il se précipita sans hésiter dans cette nouvelle carrière, et se fit bientôt remarquer dans sa section. Sa taille était médiocre, sa tête volumineuse, ses traits prononcés, son teint livide, son œil ardent, sa personne négligée. Il n'eut paru que ridicule ou hideux, mais tout à coup on entendit sortir de ce corps étrange des maximes bizarres et atroces, proférées avec un accent dur et une insolente familiarité. Il fallait abattre, disait-il, plusieurs mille têtes, et détruire tous les aristocrates, qui rendaient la liberté impossible. L'horreur et le mépris s'amoncèrent autour de lui. On le heurtait, on lui marchait sur les pieds, on se jouait de sa misérable personne; mais, habitué aux luttes scientifiques et aux assertions les plus étranges, il avait appris à mépriser ceux qui le méprisaient, et il les plaignait comme incapables de le comprendre. Il étala dès lors dans ses feuilles l'affreuse doctrine dont il était rempli. La vie souterraine à laquelle il était condamné pour échapper à la justice, avait exalté son tempérament, et les témoignages de l'horreur publique l'enflammaient encore davantage. Nos mœurs polies n'étaient à ses yeux que des vices qui s'opposaient à l'égalité républicaine; et, dans sa haine ardente pour les obstacles, il ne voyait qu'un moyen de salut, l'extermination. Ses études et ses expériences sur l'homme physique avaient dû l'habituer à vaincre l'aspect de la douleur; et sa pensée ardente, ne se trouvant arrêtée par aucun instinct de sensibilité, allait directement à son but par des voies de sang. Cette idée même d'opérer par la destruction s'était peu à peu systématisée dans sa tête. Il voulait un dictateur, non pour lui procurer le plaisir de la toute-puissance, mais pour lui imposer la charge terrible d'épurer la société. Ce dictateur devait avoir un boulet aux pieds pour être toujours sous la main du peuple; il ne fallait lui laisser qu'une seule faculté, celle d'indiquer les victimes, et d'ordonner pour unique châtiment la mort. Marat ne connaissait que cette peine, parce qu'il ne punissait pas, mais supprimait l'obstacle.

Voyant partout des aristocrates conspirant contre la liberté, il recueillait ça et là tous les faits qui satisfaisaient sa passion; il dénonçait avec fureur, et avec une légèreté qui venait de sa fureur même, tous les noms qu'on lui désignait, et qui souvent n'existaient pas. Il les dénonçait sans haine personnelle, sans crainte et même sans danger pour lui-même, parce qu'il était hors de tous les rapports humains, et que ceux de l'outrage à l'outrageant n'existaient plus entre lui et ses semblables.

Découvert récemment avec Royou, l'Ami du roi, il s'était caché chez un avocat obscur et misérable qui lui avait donné asile. Barbaroux fut appelé auprès de lui. Barbaroux s'était livré à l'étude des sciences physiques, et avait connu autrefois Marat. Il ne put se dispenser de se rendre à sa demande, et crut, en l'écoutant, que sa tête était dérangée. Les Français, à entendre cet homme effrayant, n'étaient que de mesquins révolutionnaires. "Donnez-moi, disait-il, deux cents Napolitains, armés de poignards et portant à leur bras gauche un

manchon en guise de bouclier; avec eux je parcourrai la France, et je ferai la revolution." Il voulait, pour signaler les aristocrates, que l'assemblee leur ordonnat de porter un ruban blanc au bras, et qu'elle permit de les tuer, quand ils seraient trois reunis. Sous le nom d'aristocrates, il comprenait les royalistes, les feuillans, les girondins; et quand, par hasard, on lui parlait de la difficulte de les reconnaitre, "il n'y avait pas, disait-il, a s'y tromper; il fallait tomber sur ceux qui avaient des voitures, des valets, des habits de soie, et qui sortaient des spectacles: c'etaient surement des aristocrates."

Barbaroux sortit epouvante. Marat, obsede de son atroce systeme, s'inquietait peu des moyens d'insurrection; il etait d'ailleurs incapable de les preparer. Dans ses reves meurtriers, il se complaisait dans l'idee de se retirer a Marseille. L'enthousiasme republicain de cette ville lui faisait esperer d'y etre mieux compris et mieux accueilli. Il songea donc a s'y refugier, et voulait que Barbaroux l'y envoyat sous sa recommandation; mais celui-ci ne voulait pas faire un pareil present a sa ville natale, et il laissa la cet insense dont il ne prevoyait pas alors l'apotheose.

Le systematique et sanguinaire Marat n'etait donc pas le chef actif qui aurait pu reunir ces masses eparses et fermentant confusement. Robespierre en aurait ete plus capable parce qu'il s'etait fait aux Jacobins une clientele d'auditeurs, ordinairement plus active qu'une clientele de lecteurs; mais il n'avait pas non plus toutes les qualites necessaires. Robespierre, mediocre avocat d'Arras, fut depute par cette ville aux etats-generaux. La, il s'etait lie avec Petion et Buzot, et soutenait avec aprete les opinions que ceux-ci defendaient avec une conviction profonde et calme. Il parut d'abord ridicule par la pesanteur de son debit et la pauvrete de son eloquence; mais son opiniatrete lui attira quelque attention, surtout a l'epoque de la revision. Lorsque apres la scene du Champ-de-Mars, on repandit le bruit que le proces allait etre fait aux signataires de la petition des jacobins, sa terreur et sa jeunesse inspirerent de l'interet a Buzot et a Roland; et on lui offrit un asile. Mais il se rassura bientot; et l'assemblee s'etant separee, il se retrancha chez les Jacobins, ou il continua ses harangues dogmatiques et ampoulees. Elu accusateur public, il refusa ces nouvelles fonctions, et ne songea qu'a se donner la double reputation de patriote incorruptible et d'orateur eloquent.

Ses premiers amis, Petion, Buzot, Brissot, Roland, le recevaient chez eux, et voyaient avec peine son orgueil souffrant qui se revelait dans ses regards et dans tous ses mouvemens. On s'interessait a lui, et on regrettait que, songeant si fort a la chose publique, il songeat aussi tant a lui-meme. Cependant il etait trop peu important pour qu'on lui en voulut de son orgueil, et on lui pardonnait en faveur de sa mediocrite et de son zele. On remarquait surtout que, silencieux dans toutes les reunions, et donnant rarement son avis, il etait le premier le lendemain a produire a la tribune les idees qu'il avait recueillies chez les autres. On lui en fit l'observation, sans lui adresser de reproches; et bientot il detesta cette reunion d'hommes superieurs

comme il avait deteste celle des constituans. Alors il se retira tout a fait aux Jacobins, ou, comme on l'a vu, il differa d'avis avec Brissot et Louvet, sur la question de la guerre, et les appela, peut-etre meme les crut mauvais citoyens, parce qu'ils pensaient autrement que lui, et soutenaient leur avis avec eloquence. Etait-il de bonne foi lorsqu'il soupconnait sur-le-champ ceux qui l'avaient blesse, ou bien les calomniait-il sciemment? Ce sont la les mysteres des ames. Mais avec une raison etroite et commune, avec une extreme susceptibilite, il etait tres dispose a s'irriter, et difficile a eclairer; et il n'est pas impossible qu'une haine d'orgueil ne se changeat chez lui en une haine de principes, et qu'il crut mechans tous ceux qui l'avaient offense.

Quoi qu'il en soit, dans le cercle inferieur ou il s'etait place, il excita l'enthousiasme par son dogmatisme et par sa reputation d'incorruptibilite. Il fondait ainsi sa popularite sur les passions aveugles et les esprits mediocres. L'austerite, le dogmatisme froid, captivent les caracteres ardents, souvent meme les intelligences superieures. Il y avait en effet des hommes disposes a preter a Robespierre une veritable energie, et des talens superieurs aux siens. Camille Desmoulins l'appelait son Aristide, et le trouvait eloquent.

D'autres le jugeant sans talens, mais subjugués par son pedantisme, allaient repetant que c'etait l'homme qu'il fallait mettre a la tete de la revolution, et que sans ce dictateur, elle ne pourrait marcher. Pour lui, permettant a ses partisans tous ces propos, il ne se montrait jamais dans les conciliabules des conjures. Il se plaignit meme d'etre compromis, parce que l'un d'eux, habitant dans la meme maison que lui, y avait reuni quelquefois le comite insurrectionnel. Il se tenait donc en arriere, laissant agir ses preneurs, Panis, Sergent, Osselin, et autres membres des sections et des conseils municipaux.

Marat, qui cherchait un dictateur, voulut s'assurer si Robespierre pouvait l'etre. La personne negligee et cynique de Marat contrastait avec celle de Robespierre, qui etait plein de reserve et de soins pour lui-meme. Retire dans un cabinet elegant, ou son image etait reproduite de toutes les manieres, en peinture, en gravure, en sculpture, il s'y livrait a un travail opiniatre, et relisait sans cesse Rousseau, pour y composer ses discours. Marat le vit, ne trouva en lui que de petites haines personnelles, point de grand systeme, point de cette audace sanguinaire qu'il puisait dans sa monstrueuse conviction, point de genie enfin; il sortit plein de mepris pour ce petit homme, le declara incapable de sauver l'etat, et se persuada d'autant plus qu'il possedait seul le grand systeme social.

Les partisans de Robespierre entourerent Barbaroux, et voulurent le conduire chez lui, disant qu'il fallait un homme, et que Robespierre seul pouvait l'etre. Ce langage deplut a Barbaroux, dont la fierte se pliait peu a l'idee de la dictature, et dont l'imagination ardente etait deja seduite par la vertu de Roland et les talens de ses amis. Il alla cependant chez Robespierre. Il fut question dans l'entretien, de Petion, dont la popularite offusquait Robespierre, et qui,

disait-on, était incapable de servir la révolution. Barbaroux répondit avec humeur aux reproches qu'on adressait à Petion, et défendit vivement un caractère qu'il admirait. Robespierre parla de la révolution, et répéta, suivant son usage, qu'il en avait accéléré la marche. Il finit, comme tout le monde, par dire qu'il fallait un homme. Barbaroux répondit qu'il ne voulait ni dictateur ni roi. Fréron répliqua que Brissot voulait l'être. On se rejeta ainsi le reproche, et on ne s'entendit pas. Quand on se quitta, Panis, voulant corriger le mauvais effet de cette entrevue, dit à Barbaroux qu'il avait mal saisi la chose, qu'il ne s'agissait que d'une autorité momentanée, et que Robespierre était le seul homme auquel on put la donner. Ce sont ces propos vagues, ces petites rivalités, qui persuadèrent faussement aux girondins que Robespierre voulait usurper. Une ardente jalousie fut prise en lui pour de l'ambition; mais c'était une de ces erreurs que le regard trouble des partis commet toujours. Robespierre, capable tout au plus de haïr le mérite, n'avait ni la force ni le génie de l'ambition, et ses partisans avaient pour lui des prétentions qu'il n'aurait pas osé concevoir lui-même.

Danton était plus capable qu'aucun autre d'être ce chef que toutes les imaginations désiraient, pour mettre de l'ensemble dans les mouvements révolutionnaires. Il s'était jadis essayé au barreau, et n'y avait pas réussi. Pauvre et dévoré de passions, il s'était jeté dans les troubles politiques avec ardeur, et probablement avec des espérances. Il était ignorant, mais doué d'une intelligence supérieure et d'une imagination vaste. Ses formes athlétiques, ses traits écrasés et un peu africains, sa voix tonnante, ses images bizarres, mais grandes, captivaient l'auditoire des Cordeliers et des sections. Son visage exprimait tour à tour les passions brutales, la jovialité, et même la bienveillance. Danton ne haïssait et n'enviait personne, mais son audace était extraordinaire; et dans certains moments d'entraînement, il était capable d'exécuter tout ce que l'atroce intelligence de Marat était capable de concevoir.

Une révolution dont l'effet imprévu, mais inévitable, avait été de soulever les basses classes de la société contre les classes élevées, devait réveiller l'envie, faire naître des systèmes, et déchaîner des passions brutales. Robespierre fut l'envieux; Marat, le systématique; et Danton fut l'homme passionné, violent, mobile, et tour à tour cruel ou généreux. Si les deux premiers, obsédés, l'un par une envie dévorante, l'autre par de sinistres systèmes, durent avoir peu de ces besoins qui rendent les hommes accessibles à la corruption, Danton, au contraire, plein de passions, avide de jouir, ne dut être rien moins qu'incorruptible. Sous prétexte de lui rembourser une ancienne charge d'avocat au conseil, la cour lui donna des sommes assez considérables; mais elle réussit à le payer et non à le gagner. Il n'en continua pas moins à haranguer et à exciter contre elle la multitude des clubs. Quand on lui reprochait de ne pas exécuter son marché, il répondait que pour se conserver le moyen de servir la cour, il devait en apparence la traiter en ennemie.

Danton était donc le plus redoutable chef de ces bandes qu'on gagnait et conduisait par la parole. Mais audacieux, entraînant au moment

decisif, il n'était pas propre à ces soins assidus qu'exige l'envie de dominer; et quoique très influent sur les conjures, il ne les gouvernait pas encore. Il était capable seulement, dans un moment d'hésitation, de les ranimer et de les porter au but par une impulsion décisive.

Les divers membres du comité insurrectionnel n'avaient pas encore pu s'entendre. La cour, instruite de leurs moindres mouvements, prenait de son côté quelques mesures pour se mettre à l'abri d'une attaque soudaine, et se donner le temps d'attendre en sûreté l'arrivée des puissances coalisées. Elle avait formé et établi près du château un club, appelé le club français, qui se composait d'ouvriers et de soldats de la garde nationale. Ils avaient tous leurs armes cachées dans le local même de leurs séances, et pouvaient, dans un cas pressant, courir au secours de la famille royale. Cette seule réunion coûtait à la liste civile 10,000 francs par jour. Un Marseillais, nommé Lieutaud, entretenait en outre une troupe qui occupait alternativement les tribunes, les places publiques, les cafés et les cabarets, pour y parler en faveur du roi, et pour résister aux continuelles émeutes des patriotes[10]. Partout, en effet, on se disputait, et presque toujours des paroles on en venait aux coups; mais malgré tous les efforts de la cour, ses partisans étaient clair-semés, et la partie de la garde nationale qui lui était dévouée, se trouvait réduite au plus grand découragement.

Un grand nombre de serviteurs fidèles, éloignés jusque-là du trône, accouraient pour défendre le roi, et lui faire un rempart de leurs corps. Leurs réunions étaient fréquentes et nombreuses au château, et elles augmentaient la méfiance publique. On les appelait *«chevaliers du poignard»*, depuis la scène de février 1791. On avait donné des ordres pour réunir secrètement la garde constitutionnelle, qui, quoique licenciée, avait toujours reçu ses appointements. Pendant ce temps, les conseils se croisaient autour du roi, et produisaient dans son âme faible et naturellement incertaine, les perplexités les plus douloureuses. Des amis sages, et entre autres Malesherbes[11], lui conseillaient d'abdiquer; d'autres, et c'était le plus grand nombre, voulaient qu'il prit la fuite; du reste, ils n'étaient d'accord ni sur les moyens, ni sur le lieu, ni sur le résultat de l'évasion. Pour mettre quelque ensemble dans ces divers plans, le roi voulut que Bertrand de Molleville s'entendit avec Duport le constituant. Le roi avait beaucoup de confiance en ce dernier, et il fut obligé de donner un ordre positif à Bertrand, qui prétendait ne vouloir entretenir aucune relation avec un constitutionnel tel que Duport. Dans ce comité se trouvaient encore Lally-Tolendal, Malouet, Clermont-Tonnerre, Gouvernet et autres, tous dévoués à Louis XVI, mais, hors ce point, différant assez d'opinion sur la part qu'il faudrait faire à la royauté, si on parvenait à la sauver. On y résolut la fuite du roi, et sa retraite au château de Gaillon, en Normandie. Le duc de Liancourt, ami de Louis XVI, et jouissant de toute sa confiance, commandait cette province; il répondait de ses troupes et des habitants de Rouen, qui s'étaient prononcés par une adresse énergique contre le 20 juin. Il offrait de recevoir la famille royale, et de la conduire à Gaillon, ou de la remettre à Lafayette, qui la transporterait au milieu de son

armee. Il donnait en outre toute sa fortune pour seconder l'exécution de ce projet, et ne demandait à réserver à ses enfants que cent louis de rente. Ce plan convenait aux membres constitutionnels du comite, parce qu'au lieu de mettre le roi dans les mains de l'emigration, il le plaçait auprès du duc de Liancourt et de Lafayette. Par le même motif, il repugnait aux autres, et risquait de déplaire à la reine et au roi. Le château de Gaillon avait le grand avantage de n'être qu'à trente-six lieues de la mer, et d'offrir, par la Normandie, province bien disposée, une fuite facile en Angleterre. Il en avait encore un autre, c'était de n'être qu'à vingt lieues de Paris. Le roi pouvait donc s'y rendre sans manquer à la loi constitutionnelle, et c'était beaucoup pour lui, car il tenait singulièrement à ne pas se mettre en état de contravention ouverte.

M. de Narbonne et la fille de Necker, madame Stael, imaginèrent aussi un projet de fuite. L'emigration, de son côté, proposa le sien: c'était de transporter le roi à Compiègne, et de la sur les bords du Rhin par la forêt des Ardennes. Chacun veut conseiller un roi faible, parce que chacun aspire à lui donner une volonté qu'il n'a pas. Tant d'inspirations contraires ajoutaient à l'indécision naturelle de Louis XVI, et ce prince malheureux, assiéger de conseils, frappé de la raison des uns, entraîne par la passion des autres, tourmenté de craintes sur le sort de sa famille, agité par les scrupules de sa conscience, hésitait entre mille projets, et voyait arriver le flot populaire sans oser ni le braver, ni le fuir.

Les députés girondins, qui avaient si hardiment abordé la question de la déchéance, demeuraient cependant incertains à la veille d'une insurrection; quoique la cour fut presque désarmée, et que la toute-puissance se trouvât du côté du peuple, néanmoins l'approche des Prussiens, et la crainte qu'inspire toujours un ancien pouvoir, même après qu'il a été privé de ses forces, leur persuadèrent qu'il vaudrait encore mieux transiger avec la cour que de s'exposer aux chances d'une attaque. Dans le cas même où cette attaque serait heureuse, ils craignaient que l'arrivée très prochaine des étrangers ne détruisît tous les résultats d'une victoire sur le château, et ne fit succéder de terribles vengeances à un succès d'un moment. Cependant, malgré cette disposition à traiter, ils n'ouvrirent point de négociations à ce sujet, et n'osèrent pas prendre l'initiative; mais ils écoutèrent un nommé Boze, peintre du roi, et très lié avec Thierry, valet de chambre de Louis XVI. Le peintre Boze, effrayé des dangers de la chose publique, les engagea à écrire ce qu'ils croiraient propre, dans cette extrémité, à sauver le roi et la liberté. Ils firent donc une lettre qui fut signée par Guadet, Gensonne, Vergniaud, et qui commençait par ces mots: _Vous nous demandez, monsieur, quelle est notre opinion sur la situation actuelle de la France..._ Ce début prouve assez que l'explication avait été provoquée. Il n'était plus temps pour le roi, disaient à Boze les trois députés, de se rien dissimuler, et il s'abuserait étrangement s'il ne voyait pas que sa conduite était la cause de l'agitation générale, et de cette violence des clubs dont il se plaignait sans cesse; de nouvelles protestations de sa part seraient inutiles et paraîtraient dérisoires; au point où se trouvaient les choses, il ne

fallait pas moins que des demarches decisives pour rassurer le peuple: tout le monde, par exemple, croyait fermement qu'il etait au pouvoir du roi d'ecarter les armees etrangeres; il fallait donc qu'il commençat par ordonner cet eloignement; il devait ensuite choisir un ministere patriote, congédier Lafayette qui, dans l'etat des choses, ne pouvait plus servir utilement; rendre une loi pour l'education constitutionnelle du jeune dauphin, soumettre la liste civile a une comptabilite publique, et declarer solennellement qu'il n'accepterait pour lui-meme d'augmentation de pouvoir, que du consentement libre de la nation. A ces conditions, ajoutaient les Girondins, il etait a esperer que l'irritation se calmerait, et qu'avec du temps et de la perseverance dans ce systeme, le roi recouvrerait la confiance qu'il avait aujourd'hui tout a fait perdue.

Certes, les Girondins se trouvaient alors bien pres d'atteindre leur but, si veritablement ils avaient conspire jusqu'a cet instant et depuis long-temps pour la realisation d'une republique; et l'on voudrait qu'ils se fussent arretes tout a coup au moment de reussir, pour faire donner le ministere a trois de leurs amis! Voila ce qui ne peut etre; et il devient evident que la republique ne fut desiree qu'en desespoir de la monarchie, que jamais elle ne fut un veritable projet, et que meme, a la veille de l'obtenir, ceux qu'on accuse de l'avoir longuement preparee, ne voulaient pas sacrifier la chose publique au triomphe de ce systeme, et consentaient a garder la monarchie constitutionnelle, pourvu qu'elle fut entouree d'assez de securite. Les Girondins, en demandant l'eloignement des troupes, prouvaient assez que le danger actuel seul les occupait; l'attention qu'ils donnaient a l'education du dauphin, prouve suffisamment encore que la monarchie n'etait pas pour eux un avenir insupportable.

On a pretendu que Brissot, de son cote, avait fait des propositions pour empecher la decheance, et qu'il y avait mis la condition d'une somme tres forte. Cette assertion est de Bertrand de Molleville, qui a toujours calomnie par deux raisons: mechancete de coeur et faussete d'esprit. Mais il n'en donne aucune preuve; et la pauvrete connue de Brissot, sa conviction exaltee, doivent repondre pour lui. Il ne serait pas impossible sans doute que la cour eut donne de l'argent a l'adresse de Brissot, mais cela ne prouverait pas que l'argent eut ete ou demande ou recu par lui. Le fait deja rapporte plus haut sur la corruption de Petion, promise a la cour par des escrocs, ce fait et beaucoup d'autres du meme genre montrent assez quelle confiance il faut ajouter a ces accusations de venalite, si souvent et si facilement hasardees. D'ailleurs, quoi qu'il en puisse etre de Brissot, les trois deputes Gensonne, Guadet, Vergniaud, n'ont pas meme ete accuses, et ils furent les seuls signataires de la lettre remise a Boze.

Le coeur ulcere du roi etait moins capable que jamais d'ecouter leurs sages avis. Thierry lui presenta la lettre, mais il la repoussa durement, et fit ses deux reponses accoutumees, que ce n'etait pas lui, mais le ministere patriote, qui avait provoque la guerre; et que, quant a la constitution, il l'observait fidelement, tandis que les autres mettaient tous leurs soins a la detruire[12]. Ces raisons

n'étaient pas très-justes; car, bien qu'il n'eut pas provoqué la guerre, ce n'en était pas moins un devoir pour lui de la bien soutenir; et, quant à sa fidélité scrupuleuse à la lettre de la loi, c'était peu que l'observation du texte; il fallait encore ne pas compromettre la chose même en appelant l'étranger.

Il faut sans doute attribuer à l'espérance qu'avaient les Girondins de voir leurs avis écoutés, les ménagements qu'ils gardèrent lorsqu'on voulut soulever dans l'assemblée la question de la déchéance tous les jours agitée dans les clubs, dans les groupes et les pétitions. Chaque fois qu'ils venaient, au nom de la commission des douze, parler du danger de la patrie et des moyens d'y remédier: *«Remontez à la cause du danger, leur disait-on; à la cause,»* repétaient les tribunes. Vergniaud, Brissot et les Girondins répondaient que la commission avait les yeux sur la cause, et que lorsqu'il en serait temps on la dévoilerait; mais que pour le moment il fallait ne pas jeter encore un nouveau levain de discorde.

Mais il était décidé que tous les moyens et les projets de transaction échoueraient; et la catastrophe, prévue et redoutée, arriva bientôt, comme nous le verrons ci-après.

Notes:

[1] Voyez madame Campan, tome II, page 324, une lettre de M. de Lally au roi de Prusse, et tous les historiens.

[2] Voyez madame Campan, tome II, page 230.

[3] Décret du 2 juillet.

[4] C'est une justice que rendait à Vergniaud le *«Journal de Paris»*, alors si connu par son opposition à la majorité de l'assemblée, et par les grands talents qui présidaient à sa rédaction, notamment le malheureux et immortel André Chenier. (*«Voyez la feuille du 4 juillet 1792.»*)

[5] Il n'est pas nécessaire d'avertir que j'analyse ici, et que je ne donne pas textuellement le discours de Vergniaud.

[6] Voyez la note 17 à la fin du volume.

[7] Voyez la note 18 à la fin du volume.

[8] Voyez la note 19 à la fin du volume.

[9] Voyez la note 20 à la fin du volume.

[10] Voyez Bertrand de Molleville, tomes VIII et IX.

[11] Voyez Bertrand de Molleville.

[12] Voyez la note à la fin du volume.

CHAPITRE V.

ARRIVÉE DES MARSEILLAIS À PARIS; DINER ET SCÈNES SANGLAN TES AUX CHAMPS-ÉLYSÉES.--MANIFESTE DU DUC DE BRUNSWICK.--LES SECTIONS DE PARIS DEMANDENT LA DÉCHÉANCE DU ROI.--LE ROI REFUSE DE FUIR.--L'ASSEMBLÉE REJETTE LA PROPOSITION D'ACCUSER LAFAYETTE.--PRÉPARATIFS DE L'INSURRECTION; MOYENS DE DÉFENSE DU CHÂTEAU.--INSURRECTION DU 10

AOÛT; LES FAUBOURGS S'EMPARENT DES TUILERIES APRES UN COMBAT SANGLANT;
LE ROI SE RETIRE A L'ASSEMBLEE; SUSPENSION DU POUVOIR ROYAL;
CONVOCAION D'UNE CONVENTION NATIONALE.

A la suite d'une fête donnée aux fédérés, le comité insurrectionnel décida qu'on partirait le matin, 26 juillet, sur trois colonnes, pour se rendre au château, et qu'on marcherait avec le drapeau rouge, et avec cette inscription: *«Ceux qui tireront sur les colonnes du peuple seront mis à mort sur-le-champ»*. Le résultat devait être de constituer le roi prisonnier, et de l'enfermer à Vincennes. On avait engagé la garde nationale de Versailles à seconder ce mouvement; mais on l'avait avertie si tard, et on était si peu d'accord avec elle, que ses officiers vinrent à la mairie de Paris, le matin même, pour savoir ce qu'il fallait faire. Le secret d'ailleurs fut si mal gardé, que la cour était déjà avertie, toute la famille royale debout, et le château plein de monde. Petion, voyant que les mesures avaient été mal prises, craignant quelque trahison, et considérant surtout que les Marseillais n'étaient point encore arrivés, se rendit en toute hâte au faubourg, pour arrêter un mouvement qui devait perdre le parti populaire, s'il ne réussissait pas.

Le tumulte était affreux dans les faubourgs; on y avait sonné le tocsin toute la nuit. Pour exciter le peuple, on avait répandu le bruit qu'il existait au château un amas d'armes qu'il fallait aller chercher. Petion parvint avec beaucoup de peine à ramener l'ordre; le garde-des-sceaux Champion de Cice, qui s'y était rendu de son côté, y recut des coups de sabre; enfin le peuple consentit à se retirer, et l'insurrection fut ajournée.

Les querelles, les contestations de détail par lesquelles on prélude d'ordinaire à une rupture définitive, continuèrent sans interruption. Le roi avait fait fermer le jardin des Tuileries depuis le 20 juin. La terrasse des Feuillans, aboutissant à l'assemblée, était seule ouverte, et des sentinelles avaient la consigne de ne laisser passer personne de cette terrasse dans le jardin. Despremenil y fut rencontré s'entretenant vivement avec un député. Il fut hue, poursuivi dans le jardin, et porté jusqu'au Palais-Royal, où il recut plusieurs blessures. Les consignes qui empêchaient de pénétrer dans le jardin ayant été violées, il fut question d'y suppléer par un décret. Cependant le décret ne fut pas rendu; on proposa seulement d'y mettre un écriteau portant ces mots: *«Défense de passer sur le territoire étranger»*. L'écriteau fut placé, il suffit pour empêcher le peuple d'y mettre les pieds, quoique le roi eût fait lever les consignes. Ainsi les procédés n'étaient déjà plus ménagés. Une lettre de Nancy, par exemple, annonçait plusieurs traits civiques qui avaient eu lieu dans cette ville; sur-le-champ l'assemblée en envoya copie au roi.

Enfin, le 30, les Marseillais arrivèrent. Ils étaient cinq cents, et comptaient dans leurs rangs tout ce que le Midi renfermait de plus exalté, et tout ce que le commerce amenait de plus turbulent dans le port de Marseille. Barbaroux se rendit au-devant d'eux à Charenton. A cette occasion, un nouveau projet fut concerté avec Santerre. Sous

pretexte d'aller au-devant des Marseillais, on voulait reunir les faubourgs, se rendre ensuite en bon ordre au Carrousel, et y camper sans tumulte, jusqu'à ce que l'assemblee eut suspendu le roi, ou qu'il eut volontairement abdique. Ce projet plaisait aux philanthropes du parti, qui auraient voulu terminer cette revolution sans effusion de sang. Cependant il manqua, parce que Santerre ne reussit pas a reunir le faubourg, et ne put amener qu'un petit nombre d'hommes au-devant des Marseillais. Santerre leur offrit tout de suite un repas qui fut servi aux Champs-Elysees. Le meme jour, et au meme moment, une reunion de gardes nationaux du bataillon des Filles-Saint-Thomas, et d'autres individus, ecrivains ou militaires, tous devoues a la cour, faisaient un repas aupres du lieu ou etaient fetes les Marseillais. Certainement ce repas n'avait pu etre prepare a dessein pour troubler celui des Marseillais, puisque l'offre faite a ces derniers avait ete inopinee, car au lieu d'un festin on avait medite une insurrection. Cependant il etait impossible que des voisins si opposes d'opinion achevassent paisiblement leur repas. La populace insulta les royalistes, qui voulurent se defendre; les patriotes, appeles au secours de la populace, accoururent avec ardeur, et le combat s'engagea. Il ne fut pas long; les Marseillais, fondant sur leurs adversaires, les mirent en fuite, en tuerent un et en blesserent plusieurs. Dans un moment, le trouble se repandit dans Paris. Les federes parcouraient les rues, et arrachaient les cocardes de ruban, pretendait qu'il les fallait en laine.

Quelques-uns des fugitifs arriverent tout sanglans aux Tuileries, ou ils furent accueillis avec empressement, et traites avec des soins bien naturels, puisqu'on voyait en eux des amis victimes de leur devouement. Les gardes nationaux qui etaient de service au chateau rapporterent ces details, y ajouterent peut-etre, et ce fut l'occasion de nouveaux bruits, de nouvelles haines contre la famille royale et les dames de la cour, qui avaient, disait-on, essaye avec leurs mouchoirs la sueur et le sang des blesses. On en conclut meme que la scene avait ete preparee, et ce fut le motif d'une nouvelle accusation contre les Tuileries.

La garde nationale de Paris demanda aussitot l'eloignement des Marseillais; mais elle fut huee par les tribunes, et sa petition n'obtint aucun succes.

C'est au milieu de ces circonstances que fut repandu un ecrit attribue au prince de Brunswick, et bientot reconnu authentique. Nous avons deja parle de la mission de Mallet-du-Pan. Il avait donne au nom du roi l'idee et le modele d'un manifeste; mais cette idee fut bientot denaturee. Un autre manifeste, inspire par les passions de Coblenz, et revetu du nom de Brunswick, fut publie au-devant de l'armee prussienne. Cette piece etait concue en ces termes:

"Leurs majestes l'empereur et le roi de Prusse m'ayant confie le commandement des armees combinees qu'ils ont fait rassembler sur les frontieres de France, j'ai voulu annoncer aux habitans de ce royaume les motifs qui ont determine les mesures des deux souverains, et les intentions qui les guident.

"Après avoir supprimé arbitrairement les droits et possessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine, trouble et renverse, dans l'intérieur, le bon ordre et le gouvernement légitime; exerce contre la personne sacrée du roi et contre son auguste famille des attentats et des violences qui sont encore perpétués et renouvelés de jour en jour, ceux qui ont usurpé les rênes de l'administration ont enfin comblé la mesure en faisant déclarer une guerre injuste à sa majesté l'empereur, et en attaquant ses provinces situées en Pays-Bas; quelques-unes des possessions de l'empire germanique ont été enveloppées dans cette oppression, et plusieurs autres n'ont échappé au même danger qu'en cedant aux menaces impérieuses du parti dominant et de ses émissaires.

"Sa majesté le roi de Prusse, uni avec sa majesté impériale par les liens d'une alliance étroite et défensive, et membre prépondérant lui-même du corps germanique, n'a donc pu se dispenser de marcher au secours de son allié et de ses co-états; et c'est sous ce double rapport qu'il prend la défense de ce monarque et de l'Allemagne.

"A ces grands intérêts se joint encore un but également important, et qui tient à cœur aux deux souverains, c'est de faire cesser l'anarchie dans l'intérieur de la France, d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, de rétablir le pouvoir légal, de rendre au roi la sûreté et la liberté dont il est privé, et de le mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui lui est due.

"Convaincus que la partie saine de la nation française abhorre les excès d'une faction qui la subjugué, et que le plus grand nombre des habitants attend avec impatience le moment du secours pour se déclarer ouvertement contre les entreprises odieuses de leurs oppresseurs, sa majesté l'empereur et sa majesté le roi de Prusse les appellent et les invitent à retourner sans délai aux voies de la raison et de la justice, de l'ordre et de la paix. C'est dans ces vues que moi, soussigné, général commandant en chef les deux armées, déclare:

"1. Qu'entraînées dans la guerre présente par des circonstances irresistibles, les deux cours alliées ne se proposent d'autre but que le bonheur de la France sans prétendre s'enrichir par des conquêtes;

"2. Qu'elles n'entendent point s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France, mais qu'elles veulent uniquement délivrer le roi, la reine et la famille royale de leur captivité, et procurer à sa majesté très-chrétienne la sûreté nécessaire pour qu'elle puisse faire sans danger, sans obstacle, les convocations qu'elle jugera à propos, et travailler à assurer le bonheur de ses sujets, suivant ses promesses et autant qu'il dépendra d'elle;

"3. Que les armées combinées protégeront les villes, bourgs et villages, et les personnes et les biens de tous ceux qui se soumettront au roi, et qu'elles concourront au rétablissement instantané de l'ordre et de la police dans toute la France;

"4. Que les gardes nationales sont sommées de veiller provisoirement a la tranquillite des villes et des campagnes, a la surete des personnes et des biens de tous les Francais jusqu'a l'arrivee des troupes de leurs majestes imperiale et royale, ou jusqu'a ce qu'il en soit autrement ordonne, sous peine d'en etre personnellement responsables; qu'au contraire, ceux des gardes nationaux qui auront combattu contre les troupes des deux cours allies, et qui seront pris les armes a la main, seront traites en ennemis, et punis comme rebelles a leur roi et comme perturbateurs du repos public.

"5. Que les generaux, officiers, bas-officiers et soldats des troupes de ligne francaises sont egalement sommés de revenir a leur ancienne fidelite, et de se soumettre sur-le-champ au roi, leur legitime souverain;

"6. Que les membres des departemens, des districts et des municipalites, seront egalement responsables, sur leurs tetes et sur leurs biens, de tous les delits, incendies, assassinats, pillages et voies de fait qu'ils laisseront commettre ou qu'ils ne se seront pas notoirement efforces d'empêcher dans leur territoire; qu'ils seront egalement tenus de continuer provisoirement leurs fonctions jusqu'a ce que sa majeste tres-chretienne, remise en pleine liberte, y ait pourvu ulterieurement, ou qu'il en ait ete autrement ordonne en son nom dans l'intervalle;

"7. Que les habitans des villes, bourgs et villages, qui oseraient se defendre contre les troupes de leurs majestes imperiale et royale, et tirer sur elles, soit en rase campagne, soit par les fenetres, portes et ouvertures de leurs maisons, seront punis sur-le-champ suivant la rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons demolies ou brulees. Tous les habitans, au contraire, desdites villes, bourgs et villages, qui s'empresseront de se soumettre a leur roi, en ouvrant leurs portes aux troupes de leurs majestes, seront a l'instant sous leur sauvegarde immediate; leurs personnes, leurs biens, leurs effets, seront sous la protection des lois; et il sera pourvu a la surete generale de tous et de chacun d'eux;

"8. La ville de Paris et tous ses habitans, sans distinction, seront tenus de se soumettre sur-le-champ et sans delai au roi, de mettre ce prince en pleine et entiere liberte, et de lui assurer, ainsi qu'a toutes les personnes royales, l'inviolabilite et le respect auxquels le droit de la nature et des gens oblige les sujets envers les souverains, leurs majestes imperiale et royale rendant personnellement responsables de tous les evenemens, sur leur tete, pour etre juges militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'assemblee nationale, du departement, du district, de la municipalite et de la garde nationale de Paris, les juges de paix et tous autres qu'il appartiendra; declarant en outre, leurs dites majestes, sur leur foi et parole d'empereur et roi, que si le chateau des Tuileries est force ou insulte, que s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage a leurs majestes le roi, la reine et la famille royale, s'il n'est pas pourvu immediatement a leur surete, a leur conservation et a leur liberte, elles en tireront une vengeance exemplaire et a jamais

memorable, en livrant la ville de Paris a une execution militaire et a une subversion totale, et les revoltes coupables d'attentats, aux supplices qu'ils auront merites. Leurs majestes imperiale et royale promettent, au contraire, aux habitans de la ville de Paris d'employer leurs bons offices aupres de sa majeste tres-chretienne pour obtenir le pardon de leurs torts et de leurs erreurs, et de prendre les mesures les plus vigoureuses pour assurer leurs personnes et leurs biens, s'ils obeissent promptement et exactement a l'injonction ci-dessus.

"Enfin leurs majestes, ne pouvant reconnaitre pour lois en France que celles qui emaneront du roi jouissant d'une liberte parfaite, protestent d'avance contre l'authenticite de toutes les declarations qui pourraient etre faites au nom de sa majeste tres-chretienne, tant que sa personne sacree, celle de la reine et de toute la famille royale ne seront pas reellement en surete: a l'effet de quoi leurs majestes imperiale et royale invitent et sollicitent sa majeste tres-chretienne de designer la ville de son royaume la plus voisine de ses frontieres dans laquelle elle jugera a propos de se retirer avec la reine et sa famille, sous une bonne et sure escorte qui lui sera envoyee pour cet effet, afin que sa majeste tres-chretienne puisse en toute surete appeler aupres d'elle les ministres et les conseillers qu'il lui plaira de designer, faire telles convocations qui lui paraîtront convenables, pourvoir au retablissement du bon ordre, et regler l'administration de son royaume.

"Enfin je declare et m'engage encore, en mon propre et prive nom, et en ma qualite susdite, de faire observer partout aux troupes confiees a mon commandement une bonne et exacte discipline, promettant de traiter avec douceur et moderation les sujets bien intentionnes qui se montreront paisibles et soumis, et de n'employer la force qu'envers ceux qui se rendront coupables ou de resistance ou de mauvaise volonte.

"C'est par ces raisons que je requiers et exhorte tous les habitans du royaume, de la maniere la plus forte et la plus instante, de ne pas s'opposer a la marche et aux operations des troupes que je commande, mais de leur accorder plutot partout une libre entree et toute bonne volonte, aide et assistance que les circonstances pourront exiger.

"Donne au quartier-general de Coblenz, le 25 juillet 1792.

"_Signe_ CHARLES-GUILLAUME-FERDINAND, _duc de Brunswick-Lunebourg_."

Ce qui parut surtout etonnant dans cette declaration, c'est que, datee du 25 de Coblenz, elle se trouva le 28 a Paris, et fut imprimee dans tous les journaux royalistes. Elle produisit un effet extraordinaire. Cet effet fut celui des passions sur les passions. On se promit de toutes parts de resister a un ennemi dont le langage etait si hautain et les menaces si terribles. Dans l'etat des esprits, il etait naturel que le roi et la cour fussent accuses de cette nouvelle faute. Louis XVI s'empressa de desavouer le manifeste par un message, et il le pouvait sans doute de tres-bonne foi, puisque cette piece etait si

différente du modèle qu'il avait proposé; mais il devait déjà voir par cet exemple combien sa volonté serait outre-passée par son parti, si ce parti était jamais vainqueur. Ni son désaveu, ni les expressions dont il l'accompagna, ne purent ramener l'assemblée. En parlant de ce peuple dont le bonheur lui avait toujours été cher, il ajoutait: "Que de chagrins pourraient être effacés par la plus légère marque de son retour!"

Ces paroles touchantes n'exciterent plus l'enthousiasme qu'elles avaient le don de produire autrefois; on n'y vit qu'une perfidie de langage, et beaucoup de députés appuyèrent l'impression pour rendre public, dirent-ils, le contraste qui existait entre les paroles et la conduite du roi. Dès ce moment, l'agitation ne cessa pas de croître, et les circonstances de s'aggraver. On eut connaissance d'un arrêté par lequel le département des Bouches-du-Rhône retenait les impôts pour payer les troupes qu'il avait envoyées contre les Savoisiens, et accusait d'insuffisance les mesures prises par l'assemblée. C'était un acte du aux inspirations de Barbaroux. L'arrêté fut cassé par l'assemblée, sans que l'exécution en put être empêchée. On répandit en même temps que les Sardes, qui s'avançaient, étaient au nombre de cinquante mille. Il fallut que le ministre des relations extérieures vint assurer lui-même à l'assemblée que les rassemblements n'étaient tout au plus que de onze à douze mille hommes. À ce bruit en succéda un autre: on prétendit que le petit nombre des fédérés actuellement rendus à Soissons, avaient été empoisonnés avec du verre mélangé dans leur pain. On assurait même qu'il y avait déjà cent soixante morts et huit cents malades. On alla aux informations, et on apprit que les farines se trouvant dans une église, des vitres avaient été cassées, et que quelques morceaux de verre s'étaient trouvés dans le pain. Il n'y avait cependant ni morts, ni malades.

Le 25 juillet, un décret avait rendu toutes les sections de Paris permanentes. Elles s'étaient réunies, et avaient chargé Pétion de proposer en leur nom la déchéance de Louis XVI. Le 3 août au matin, le maire de Paris, enhardi par ce vœu, se présenta à l'assemblée pour faire une pétition au nom des quarante-huit sections de Paris. Il exposa la conduite de Louis XVI depuis l'ouverture de la révolution; il retraça, dans le langage du temps, les bienfaits de la nation envers le roi, et l'ingratitude du monarque. Il dépeignit les dangers dont toutes les imaginations étaient frappées, l'arrivée de l'étranger, la nullité des moyens de défense, la révolte d'un général contre l'assemblée, l'opposition d'une foule de directeurs de département, et les menaces terribles et absurdes faites au nom de Brunswick; en conséquence il conclut à la déchéance du roi, et demanda à l'assemblée de mettre cette importante question à l'ordre du jour.

Cette grande proposition, qui n'avait encore été faite que par des clubs, des fédérés, des communes, venait d'acquiescer un autre caractère en étant présentée au nom de Paris et par son maire. Elle fut accueillie plutôt avec étonnement qu'avec faveur dans la séance du matin. Mais le soir la discussion s'ouvrit, et l'ardeur d'une partie de l'assemblée se déploya sans retenue. Les uns voulaient qu'on discutât la question sur-le-champ, les autres qu'on l'ajournât. On

finit par la remettre au jeudi 9 aout, et on continua a recevoir et a lire des petitions exprimant, avec plus d'energie encore que celle du maire, le meme voeu et les memes sentimens.

La section de Mauconseil, allant plus loin que les autres, ne se borna pas a demander la decheance, mais la prononca de sa pleine autorite. Elle declara qu'elle ne reconnaissait plus Louis XVI pour roi des Francais, et qu'elle irait bientot demander au corps legislatif s'il voulait enfin sauver la France; de plus, elle invita toutes les sections de l'empire (qu'elle n'appelait deja plus le royaume) a imiter son exemple.

Comme on l'a deja vu, l'assemblee ne suivait pas le mouvement insurrectionnel aussi vite que les autorites inferieures, parce que, chargee de veiller sur les lois, elle etait obligee de les respecter davantage. Elle se trouvait ainsi frequemment devancee par les corps populaires, et voyait le pouvoir s'echapper de ses mains. Elle cassa donc l'arrete de la section de Mauconseil; Vergniaud et Cambon employerent les expressions les plus severes contre cet acte, qu'ils appelerent une usurpation de la souverainete du peuple. Il parait cependant que, dans cet acte, ils condamnaient moins la violation des principes que la precipitation des petitionnaires, et surtout l'inconvenance de leur langage a l'egard de l'assemblee nationale.

Le terme de toutes les incertitudes approchait; le meme jour on se reunissait en meme temps dans le comite insurrectionnel des federes, et chez les amis du roi, qui preparaient sa fuite. Le comite remit l'insurrection au jour ou l'on discuterait la decheance, c'est-a-dire au 9 aout au soir, pour le 10 au matin. De leur cote, les amis du roi deliberaient sur sa fuite, dans le jardin de M. de Montmorin. MM. de Liancourt et de Lafayette y renouvelaient leurs offres. Tout etait dispose pour le depart. Cependant on manquait d'argent; Bertrand de Molleville avait inutilement epuise la liste civile pour payer des clubs royalistes, des orateurs de tribunes, des orateurs de groupes, de pretendus seducteurs qui ne seduisaient personne, et gardaient pour eux les fonds de la cour. On supplea au defaut d'argent par des prets que des sujets genereux s'empresserent de faire au roi. Les offres de M. de Liancourt ont deja ete rapportees; il donna tout l'or qu'il avait pu se procurer. D'autres personnes fournirent celui qu'elles possedaient. Des amis devoues se preparerent a suivre la voiture qui transporterait la famille royale, et, s'il le fallait, a perir a ses cotes. Tout etant dispose, les conseillers reunis chez Montmorin resolurent le depart, apres un conciliabule qui dura toute une soiree. Le roi, qui le vit immediatement apres, donna son consentement a cette resolution, et ordonna qu'on s'entendit avec MM. de Montciel et de Sainte-Croix. Quelles que fussent les opinions des hommes qui s'etaient reunis pour cette entreprise, c'etait une grande joie pour eux de croire un moment a la prochaine delivrance du monarque[1].

Mais le lendemain tout etait change; le roi fit repondre qu'il ne partirait point, parce qu'il ne voulait pas commencer la guerre civile. Tous ceux qui, avec des sentimens tres-differens, s'interessaient egalement a lui, furent consternes. Ils apprirent que

le motif reel n'etait pas celui qu'avait donne le roi. Le veritable etait d'abord l'arrivee de Brunswick, annoncee comme tres-prochaine; ensuite l'ajournement de l'insurrection, et surtout le refus de la reine de se confier aux constitutionnels" Elle avait energiquement exprime sa repugnance, en disant qu'il valait mieux perir que de se mettre dans les mains de gens qui leur avaient fait tant de mal[2].

Ainsi, tous les efforts des constitutionnels et tous les dangers furent inutiles. Lafayette s'etait gravement compromis. On savait qu'il avait decide Luckner a marcher au besoin sur la capitale. Celui-ci, appele aupres de l'assemblee, avait tout avoue au comite extraordinaire des douze. Le vieux Luckner etait faible et mobile. Quand des mains d'un parti il passait dans celles d'un autre, il se laissait arracher l'aveu de tout ce qu'il avait entendu ou dit la veille, s'excusait ensuite de ses aveux en disant qu'il ne savait pas la langue francaise, pleurait et se plaignait de n'etre entoure que de factieux. Guadet eut l'adresse de lui faire confesser les propositions de Lafayette; et Bureau de Puzy, accuse d'en avoir ete l'intermediaire, fut mande a la barre. C'etait un des amis et des officiers de Lafayette; il nia tout avec assurance, et avec un ton qui persuada que les negociations de son general lui etaient inconnues. La question de savoir si on mettrait Lafayette en accusation fut encore ajournee.

On approchait du jour fixe pour la discussion de la decheance; le plan de l'insurrection etait arrete et connu. Les Marseillais, quittant leur caserne trop eloignee, s'etaient transportes a la section des Cordeliers, ou se tenait le club du meme nom. Ils se trouvaient ainsi au centre de Paris, et tres pres du lieu de l'action. Deux officiers municipaux avaient ete assez hardis pour faire distribuer des cartouches aux conjures; tout enfin etait prepare pour le 10.

Le 8 on delibera sur le sort de Lafayette. Une forte majorite le mit hors d'accusation. Quelques deputes, irrites de l'acquittement, demandent l'appel nominal; et, a cette seconde epreuve, quatre cent quarante-six voix ont le courage de se prononcer pour le general, contre deux cent vingt-quatre. Le peuple, souleve a cette nouvelle, se reunit a la porte de la salle, insulte les deputes qui sortent, et maltraite particulierement ceux qui etaient connus pour appartenir au cote droit de l'assemblee, tels que Vaublanc, Girardin, Dumas, etc. De tous cotes on s'indigne contre la representation nationale, et on repete a haute voix qu'il n'y a plus de salut avec une assemblee qui vient d'absoudre _le traître Lafayette_.

Le lendemain, 9 aout, une agitation extraordinaire regne parmi les deputes. Ceux qui avaient ete insultes la veille se plaignent en personne ou par lettres. Lorsqu'on rapporte que M. Beaucaron allait etre livre a la corde, un rire barbare eclate dans les tribunes. Quand on ajoute que M. de Girardin a ete frappe, ceux meme qui le savaient le mieux lui demandent avec ironie ou et comment. "Eh! ne sait-on pas, reprend noblement M. de Girardin, que les laches ne frappent jamais que par derriere!" Enfin, un membre reclame l'ordre du jour. Cependant l'assemblee decide que le procureur-syndic de la commune, Roederer,

sera mande a la barre pour etre charge de garantir, sous sa responsabilite personnelle, la surete et l'inviolabilite des membres de l'assemblee.

On propose d'interpeller le maire de Paris et de l'obliger a declarer, par oui ou par non, s'il peut assurer la tranquillite publique. Guadet replique a cette proposition par celle d'interpeller aussi le roi, et de l'obliger a son tour a declarer, par oui ou par non, s'il peut repondre de la surete et de l'inviolabilite du territoire.

Cependant, au milieu de ces propositions contraires, il etait facile d'apercevoir que l'assemblee redoutait le moment decisif, et que les girondins eux-memes auraient mieux aime obtenir la decheance par une deliberation, que de recourir a une attaque douteuse et meurtriere. Roederer arrive sur ces entrefaites, et annonce qu'une section a decide de sonner le tocsin, et de marcher sur l'assemblee et sur les Tuileries, si la decheance n'est pas prononcee. Petion entre a son tour; il ne s'explique pas d'une maniere positive, mais il avoue des projets sinistres; il enumere les precautions prises pour prevenir les mouvemens dont on est menace, et promet de se concerter avec le departement pour adopter ses mesures, si elles lui paraissaient meilleures que celles de la municipalite.

Petion, ainsi que tous ses amis girondins, preferait la decheance prononcee par l'assemblee a un combat incertain contre le chateau. La majorite pour la decheance etant presque assuree, il aurait voulu arreter les projets du comite insurrectionnel. Il se presenta donc au comite de surveillance des Jacobins, et engagea Chabot a suspendre l'insurrection, en lui disant que les girondins avaient resolu la decheance, et la convocation immediate d'une convention nationale; qu'ils etaient surs de la majorite, et qu'il ne fallait pas s'exposer a une attaque dont le resultat serait douteux. Chabot repondit qu'il n'y avait rien a esperer d'une assemblee qui avait absous _le scelerat Lafayette_; que lui, Petion, se laissait abuser par ses amis; que le peuple avait enfin pris la resolution de se sauver lui-meme, et que le tocsin sonnerait le soir meme dans les faubourgs.

"Vous aurez donc toujours _mauvaise tete_? reprit Petion. Malheur a nous, si on s'insurge! Je connais votre influence, mais j'ai aussi la mienne, et je l'emploierai contre vous.--Vous serez arrete, repliqua Chabot, et on vous empechera d'agir."

Les esprits etaient en effet trop excites pour que les craintes de Petion pussent etre comprises, et que son influence put s'exercer. Une agitation generale regnait dans Paris; le tambour battait le rappel dans tous les quartiers; les bataillons de la garde nationale se reunissaient et se rendaient a leurs postes, avec des dispositions tres diverses. Les sections se remplissaient, non pas du plus grand nombre de citoyens, mais des plus ardents. Le comite insurrectionnel s'etait forme sur trois points. Fournier et quelques autres etaient au faubourg Saint-Mareau; Sainterre et Westermann occupaient le faubourg Saint-Antoine; Danton, enfin, Camille Desmoulins, Carra, etaient aux Cordeliers avec le bataillon de Marseille. Barbaroux, apres avoir

place des eclaireurs a l'assemblee et au chateau, avait dispose des courriers prêts a prendre la route du midi. Il s'etait pourvu en outre d'une dose de poison, tant on etait incertain du succes, et il attendait aux Cordeliers le resultat de l'insurrection. On ne sait ou etait Robespierre; Danton avait cache Marat dans une cave de la section, et s'etait ensuite empare de la tribune des Cordeliers. Chacun hesitait, comme a la veille d'une grande resolution; mais Danton, proportionnant l'audace a la gravite de l'evenement, faisait retentir sa voix tonnante; il enumerait ce qu'il appelait les crimes de la cour; il rappelait la haine de celle-ci pour la constitution, ses paroles trompeuses, ses promesses hypocrites, toujours dementies par sa conduite, et enfin ses machinations evidentes pour amener l'etranger. "Le peuple, disait-il, ne peut plus recourir qu'a lui-meme, car la constitution est insuffisante, et l'assemblee a absous Lafayette; il ne reste donc plus que vous pour vous sauver vous-memes. Hatez-vous donc, car cette nuit meme, des satellites caches dans le chateau doivent faire une sortie sur le peuple, et l'egorger avant de quitter Paris pour rejoindre Coblenz. Sauvez-vous donc; aux armes! aux armes!"

Dans ce moment, un coup de fusil est tire dans la cour du Commerce; le cri aux armes devient bientot general, et l'insurrection est proclamee. Il etait alors onze heures et demie. Les Marseillais se forment a la porte des Cordeliers, s'emparent des canons, et se grossissent d'une foule nombreuse qui se range a leurs cotes. Camille Desmoulins et d'autres se precipitent pour aller faire sonner le tocsin; mais ils ne trouvent pas la meme ardeur dans les differentes sections. Ils s'efforcent de reveiller leur zele; bientot elles se reunissent et nomment des commissaires, qui doivent aller a l'Hotel-de-Ville deplacer l'ancienne municipalite, et s'emparer de tous les pouvoirs. Enfin on court aux cloches, on s'en empare de vive force, et le tocsin commence a sonner. Ce bruit lugubre retentit dans l'immense etendue de la capitale; il se propage de rues en rues et d'edifices en edifices; il appelle les deputes, les magistrats, les citoyens, a leurs postes; il arrive enfin au chateau, et vient y annoncer que la nuit fatale approche; nuit terrible, nuit d'agitation et de sang, qui devait etre pour le monarque la derniere passee dans le palais de ses peres!

Des emissaires de la cour venaient de lui apprendre qu'on touchait au moment de la catastrophe; ils avaient rapporte le mot du president des Cordeliers, qui avait dit a ses gens qu'il ne s'agissait plus, comme au 20 juin, d'une simple promenade civique; c'est-a-dire que si le 20 juin avait ete la menace, le 10 aout devait etre le coup decisif. On n'en doutait plus en effet. Le roi, la reine, leurs deux enfants, leur soeur madame Elisabeth, ne s'etaient pas couches, et apres le souper avaient passe dans la salle du conseil, ou se trouvaient tous les ministres et un grand nombre d'officiers superieurs. On y deliberait, dans le trouble, sur les moyens de sauver la famille royale. Les moyens de resistance etaient faibles, ayant ete presque aneantis, soit par les decrets de l'assemblee, soit par les fausses mesures de la cour elle-meme.

La garde constitutionnelle, dissoute par un decret de l'assemblee, n'avait pas ete remplacee par le roi, qui avait mieux aime lui continuer ses appointemens que d'en former une nouvelle: c'etaient dix-huit cents hommes de moins au chateau.

Les regimens dont les dispositions avaient paru favorables au roi, pendant la derniere federation, avaient ete eloignes de Paris, par le moyen accoutume des decrets.

Les Suisses n'avaient pu etre eloignes, grace a leurs capitulations; mais on les avait prives de leur artillerie; et la cour, lorsqu'elle fut un moment decidee a fuir dans la Normandie, y avait envoye l'un de ces fideles bataillons, sous le pretexte de veiller a l'arrivage des grains. Ce bataillon n'avait pas encore ete rappele. Quelques Suisses seulement, casernes a Courbevoie, etaient rentres par l'autorisation de Petion, et tous ensemble ne s'elevaient pas a plus de huit ou neuf cents hommes.

La gendarmerie venait d'etre composee des anciens soldats des gardes-francaises, auteurs du 14 juillet.

Enfin la garde nationale n'avait ni les memes chefs, ni la meme organisation, ni le meme devouement qu'au 6 octobre 1789. L'etat-major, ainsi qu'on l'a vu, en avait ete reconstitue. Une foule de citoyens s'etaient degoutes du service, et ceux qui n'avaient pas deserte leur poste etaient intimides par la fureur de la populace. La garde nationale se trouvait donc, comme tous les corps de l'etat, composee d'une nouvelle generation revolutionnaire. Elle se partageait, comme la France entiere, en constitutionnels et republicains. Tout le bataillon des Filles-Saint-Thomas, et une partie de celui des Petits-Peres, etaient devoues au roi; les autres etaient indifferens ou ennemis. Les canonniers surtout, qui composaient la principale force, etaient republicains decides. Les fatigues qu'imposait l'arme de ces derniers en avaient eloigne la riche bourgeoisie; des serruriers, des forgerons se trouvaient ainsi maitres des canons, et ils partageaient les sentimens du peuple, puisqu'ils en faisaient partie.

Ainsi il restait au roi huit ou neuf cents Suisses, et un peu plus d'un bataillon de la garde nationale.

On se souvient que, depuis la retraite de Lafayette, le commandement de la garde nationale passait alternativement, aux six chefs de legion. Il etait echu ce jour-la au commandant Mandat, ancien militaire, mal vu a la cour a cause de ses opinions constitutionnelles, mais lui inspirant une entiere confiance, par sa fermete, ses lumieres et son attachement a ses devoirs. Mandat, general en chef pendant cette nuit fatale, avait fait a la hate les seules dispositions possibles.

Deja le plancher de la grande galerie qui joint le Louvre au Tuileries avait ete coupe dans une certaine etendue, pour interdire le passage aux assaillans. Mandat ne songea donc pas a proteger cette aile du palais, et porta tous ses soins du cote des cours et du jardin. Malgre

le rappel, peu de gardes nationaux s'étaient réunis. Les bataillons ne s'étaient pas complétés, et les plus zélés se rendaient individuellement au château, où Mandat les avait enrégimentés et distribués conjointement avec les Suisses, dans les cours, le jardin et les appartements. Il avait placé une pièce de canon dans la cour des Suisses, trois dans celle du milieu, et trois dans celle des Princes.

Ces pièces étaient malheureusement confiées aux canonniers de la garde nationale, et l'ennemi se trouvait ainsi dans la place. Mais les Suisses, pleins d'ardeur et de fidélité, les observaient de l'œil, prêts, au premier mouvement, à s'emparer des canons, et à jeter les canonniers eux-mêmes hors de l'enceinte du château.

Mandat avait placé en outre quelques postes avancés de gendarmerie à la colonnade du Louvre et à l'Hotel-de-Ville. Mais cette gendarmerie, comme nous venons de le dire, était composée des anciens gardes-français.

À ces défenseurs du château il faut joindre une foule de vieux serviteurs, que leur âge ou leur modération avait empêchés d'émigrer, et qui, au moment du danger, étaient accourus, les uns pour s'absoudre de n'être point allés à Coblenz, les autres pour mourir généreusement à côté de leur prince. Ils s'étaient pourvus à la hâte de toutes les armes qu'ils avaient pu se procurer au château; ils portaient de vieux sabres, des pistolets attachés à leur ceinture avec des mouchoirs, quelques-uns même avaient pris les pelles et les pincettes des cheminées: ainsi les plaisanteries ne furent pas oubliées dans ce sinistre moment, où la cour aurait dû être sérieuse au moins une fois. Cette affluence de personnes inutiles, loin de pouvoir servir, offusquait la garde nationale, qui s'en défiait, et ne faisait qu'ajouter à la confusion, déjà trop grande.

Tous les membres du directoire du département s'étaient rendus au château. Le vertueux duc de Laroche-foucauld s'y trouvait; Roederer, le procureur-syndic, y était aussi; on avait mandé Petion, qui arriva avec deux officiers municipaux. On obligea Petion de signer l'ordre de repousser la force par la force, et il le signa pour ne pas paraître le complice des insurgés. On s'était réjoui de le posséder au château, et de tenir en sa personne un otage cher au peuple. L'assemblée, avertie de ce dessein, l'appela à la barre par un décret; le roi, auquel on conseillait de le retenir, ne le voulut pas, et il sortit ainsi des Tuileries sans aucun obstacle.

L'ordre de repousser la force par la force une fois obtenu, divers avis furent ouverts sur la manière d'en user. Dans cet état d'exaltation, plus d'un projet insensé dut s'offrir aux esprits. Il en était un assez hardi, et qui probablement aurait pu réussir; c'était de prévenir l'attaque en dissipant les insurgés qui n'étaient pas encore très-nombreux et qui, avec les Marseillais, formaient tout au plus une masse de quelques mille hommes. Dans ce moment, en effet, le faubourg Saint-Marceau n'était pas encore réuni; Santerre hésitait au faubourg Saint-Antoine; Danton seul et les Marseillais avaient osé se rassembler aux Cordeliers, et ils attendaient avec impatience, au pont

Saint-Michel, l'arrivee des autres assaillans.

Une sortie vigoureuse aurait pu les dissiper; et, dans ce moment d'hesitation, un mouvement de terreur aurait infailliblement empeche l'insurrection. Mandat donna un autre plan plus sur et plus legal, c'etait d'attendre la marche des faubourgs, mais de les attaquer sur deux points decisifs des qu'ils seraient en mouvement. Il voulait d'abord que, lorsque les uns deboucheraient sur la place de l'Hotel-de-Ville, par l'arcade Saint-Jean, on les chargeat a l'improviste, et qu'on fit de meme au Louvre contre ceux qui viendraient par le Pont-Neuf, le long du quai des Tuileries. Il avait a cet effet ordonne a la gendarmerie placee a la colonnade de laisser defiler les insurges, et de les charger ensuite en queue, quand la gendarmerie placee au Carrousel fondrait sur eux par les guichets du Louvre et les attaquerait en tete. Le succes de pareils moyens etait presque certain. Deja les commandans de divers postes, et notamment celui de l'Hotel-de-Ville, avaient recu de Mandat les ordres necessaires.

On a deja vu qu'une nouvelle municipalite venait d'etre formee a l'Hotel-de-Ville. Danton et Manuel avaient ete les seuls membres conserves. L'ordre de Mandat est montre a cette municipalite insurrectionnelle. Sur-le-champ elle somme le commandant de comparaitre a l'Hotel-de-Ville. La sommation est portee au chateau, ou l'on ignorait la composition de la nouvelle commune. Mandat hesite; mais ceux qui l'entourent, et les membres eux-memes du departement, ne sachant pas ce qui s'etait passe, et pensant qu'il ne fallait pas encore enfreindre la loi par un refus de comparaitre, l'engagent a obeir. Mandat se decide; il remet a son fils, qui etait avec lui au chateau, l'ordre de repousser la force par la force, signe de Petion, et il se rend a la sommation de la municipalite. Il etait environ quatre heures du matin. A peine est-il arrive a l'Hotel-de-Ville, qu'il est surpris d'y trouver une autorite nouvelle. Aussitot on l'entoure, on l'interroge sur l'ordre qu'il avait donne, on le renvoie ensuite, et en le renvoyant le president fait un geste sinistre qui devient un arret de mort. En effet, le malheureux commandant est a peine sorti, qu'on s'empare de lui, et qu'il est renverse d'un coup de pistolet. On le depouille de ses vetemens, sans y trouver l'ordre remis a son fils, et son corps est jete a la riviere, ou tant d'autres cadavres allaient bientot le suivre.

Cet acte sanglant paralysa tous les moyens de defense du chateau, detruisit toute unite, et empecha l'execution du plan de defense. Cependant tout n'etait pas perdu encore, et l'insurrection n'etait pas entierement formee. Les Marseillais, apres avoir attendu impatiemment le faubourg Saint-Antoine, qui n'arrivait pas, avaient cru un instant la journee manquee. Mais Westermann, portant l'epee sur la poitrine de Santerre, l'avait oblige a marcher. Les faubourgs etaient alors successivement arrives, les uns par la rue Saint-Honore, les autres par le Pont-Neuf, le Pont-Royal et les guichets du Louvre. Les Marseillais marchaient en tete des colonnes, avec les federes bretons, et ils avaient pointe leurs pieces sur le chateau. Au grand nombre des insurges, qui grossissait a chaque instant, s'etait jointe une

multitude de curieux; et l'ennemi paraissait encore plus considerable qu'il ne l'etait reellement. Tandis qu'on se portait au chateau, Santerre etait accouru a l'Hotel-de-Ville pour se faire nommer commandant en chef de la garde nationale; et Westermann etait reste sur le champ de bataille pour diriger les assaillans. Il y avait donc partout une confusion extraordinaire, a tel point que Petion qui, d'apres le plan arrete, aurait du etre garde chez lui par une force insurrectionnelle, attendait encore la garde qui devait mettre sa responsabilite a couvert par une contrainte apparente. Il envoya lui-meme a l'Hotel-de-Ville, et on placa enfin quelque cent hommes a sa porte, pour qu'il parut en etat d'arrestation.

Le chateau etait en ce moment tout-a-fait assiege. Les assaillans etaient sur la place; et a la faveur du jour naissant, on les voyait a travers les vieilles portes des cours, on les apercevait des fenetres, on decouvrait leur artillerie pointee sur le chateau, on entendait leurs cris confus et leurs chants menacans. On avait voulu revenir au projet de les prevenir; mais quand on eut appris la mort de Mandat, les ministres et le departement furent d'avis d'attendre l'attaque pour se laisser forcer dans les limites de la loi.

Roederer venait de parcourir les rangs de cette garnison, et de faire aux Suisses et aux gardes nationaux la proclamation legale, qui leur defendait d'attaquer, mais qui leur enjoignait de repousser la force par la force. On engagea le roi a faire lui-meme la revue des serviteurs qui se preparaient a le defendre. Ce malheureux prince avait passe la nuit a ecouter les avis divers qui se croisaient autour de lui, et dans les rares momens de relache, il avait prie le ciel pour sa royale epouse, pour ses enfans et sa soeur, objets de toutes ses craintes. "Sire, lui dit la reine avec energie, c'est le moment de vous montrer." On assure meme, qu'arrachant un pistolet a la ceinture du vieux d'Affry, elle le presenta vivement au roi. Les yeux de la princesse etaient rouges de larmes, mais son front semblait releve, sa narine etait gonflee par la colere et la fierte. Quant au roi, il ne craignait rien pour sa personne, il montrait meme un grand sang-froid dans ce peril extreme; mais il etait alarme pour sa famille, et la douleur de la voir si exposee avait altere ses traits. Il se presenta neanmoins avec fermete. Il avait un habit violet, il portait une epee, et sa coiffure, qui n'avait pas ete reparee depuis la veille, etait a moitie en desordre. En paraissant au balcon, il apercut, sans etre emu, une artillerie formidable pointee sur le chateau. Sa presence excita encore quelques restes d'enthousiasme; les bonnets des grenadiers furent tout a coup eleves sur la pointe des sabres et des baionnettes; l'antique cri de *_Vive le roi_!* retentit une derniere fois sous les voutes du chateau paternel. Un dernier reste de courage se ranima, les coeurs abattus se rechaufferent; on eut encore un moment de confiance et d'espoir. C'est dans cet instant qu'arriverent quelques nouveaux bataillons de la garde nationale, formes plus tard que les autres, et qui se rendaient a l'ordre precedemment donne par Mandat. Ils entrerent a l'instant ou les cris de *_Vive le roi_!* retentissaient dans la cour. Les uns se joignirent a ceux qui saluaient ainsi la presence du monarque; les autres, qui n'etaient pas du meme sentiment, se crurent en danger, et se rappelant toutes les

fables populaires qu'on avait débitées, s'imaginèrent qu'ils allaient être livrés aux _chevaliers du poignard_. Ils s'écrièrent aussitôt que le scelerat de Mandat les avait trahis, et ils excitèrent une espèce de tumulte. Les canonniers, imitant cet exemple, tournèrent leurs pièces contre la façade du château. Une dispute s'engagea aussitôt avec les bataillons dévoués; les canonniers furent désarmés et remis à un détachement; on dirigea vers les jardins les nouveaux arrivants.

Le roi, dans cet instant, après s'être montré au balcon, descendait l'escalier pour faire la revue dans les cours. On annonce son arrivée: chacun reprend ses rangs; il les traverse avec une contenance tranquille, et en promenant sur tout le monde des regards expressifs qui pénétraient les cœurs. S'adressant aux soldats, il leur dit, avec une voix assurée, qu'il était touché de leur dévouement, qu'il serait à leurs côtés, et qu'en le défendant lui-même, ils défendraient leurs femmes et leurs enfants. Il passe ensuite sous le vestibule pour se rendre dans le jardin; mais au même instant, il entend le cri _à bas le veto_, poussé par un des bataillons qui venaient d'entrer. Deux officiers, placés à côté de lui, veulent alors l'empêcher de faire la revue dans le jardin; d'autres l'engagent à aller visiter le poste du Pont-Tournant; il y consent avec courage. Mais il est obligé de passer le long de la terrasse des Feuillants, chargée de peuple. Pendant ce trajet, il n'est séparé de la foule furieuse que par un ruban tricolore; il s'avance cependant, et reçoit toutes sortes d'insultes et d'outrages; il voit même les bataillons défiler devant lui, parcourir le jardin, et en sortir sous ses yeux, pour aller se réunir aux assaillants sur la place du Carrousel.

Cette défection, celle des canonniers, les cris _à bas le veto_, avaient ôté toute espérance au roi. Dans ce même moment, les gendarmes réunis à la colonnade du Louvre et ailleurs s'étaient ou dispersés ou réunis au peuple. De son côté, la garde nationale qui occupait les appartements, et sur laquelle on croyait pouvoir compter, était mécontente de se trouver avec les gentilshommes, et paraissait se défier d'eux. La reine la rassura. "Grenadiers, s'écria-t-elle en montrant ces gentilshommes, ce sont vos compagnons; ils viennent mourir à vos côtés." Cependant, malgré ce courage apparent, le désespoir était dans son âme. Cette revue avait tout perdu, et elle se plaignait que le roi n'eût montré aucune énergie. Il faut le répéter, ce malheureux prince ne craignait rien pour lui-même; il avait en effet refusé de se revêtir d'un plastron, comme au 14 juillet, disant qu'en un jour de combat, il devait être découvert comme le dernier de ses serviteurs. Le courage ne lui manquait donc pas, et depuis il en montra un assez noble, assez élevé; mais il lui manquait l'audace de l'offensive; il lui manquait d'être plus conséquent, et par exemple, de ne pas craindre l'effusion du sang, lorsqu'il consentait à l'arrivée de l'étranger en France. Il est certain, comme on l'a souvent dit, que s'il fut monté à cheval, et qu'il eût chargé à la tête des siens, l'insurrection aurait été dissipée.

Dans ce moment, les membres du département voyant le désordre général du château, et désespérant du succès de la résistance, se présentèrent au roi, et lui conseillèrent de se retirer au sein de l'assemblée. Ce

conseil, tant de fois calomnie, comme tous ceux qu'on donne aux rois et qui ne réussissent pas, était le seul convenable dans le moment. Par cette retraite toute effusion de sang était prévenue, et la famille royale échappait à une mort presque certaine, si le palais était pris d'assaut. Dans l'état où se trouvaient les choses, le succès de cet assaut n'était pas douteux, et l'eût-il été, le doute suffisait pour qu'on évitât de s'y exposer.

La reine s'opposa vivement à ce projet. "Madame, lui dit Roederer, vous exposez la vie de votre époux et celle de vos enfants: songez à la responsabilité dont vous vous chargez." L'altercation fut assez vive; enfin le roi se décida à se retirer dans l'assemblée; et d'un air résigné: "Partons, dit-il à sa famille et à ceux qui l'entouraient.--Monsieur, dit la reine à Roederer, vous répondez de la vie du roi et de mes enfants.--Madame, répliqua le procureur-syndic, je réponds de mourir à leurs côtés, mais je ne promets rien de plus."

On se mit alors en marche pour se rendre à l'assemblée, par le jardin, la terrasse des Feuillans et la cour du Manège. Tous les gentilshommes et les serviteurs du château se précipitaient pour suivre le roi, et ils pouvaient le compromettre en irritant le peuple et en indisposant l'assemblée par leur présence. Roederer faisait de vains efforts pour les arrêter, et leur répétait de toutes ses forces qu'ils allaient faire égorger la famille royale. Il parvint enfin à en écarter un grand nombre, et on partit. Un détachement de Suisses et de gardes nationaux accompagnèrent la famille royale. Une députation de l'assemblée vint la recevoir pour la conduire dans son sein. Dans ce moment, l'affluence fut si grande, que la foule était impenétrable. Un grenadier d'une haute taille se saisit du dauphin, et, l'élevant dans ses bras, traverse la multitude en le portant au-dessus de sa tête. La reine, à cette vue, croit qu'on lui enlève son fils, et pousse un cri; mais on la rassure; le grenadier entre, et vient déposer le royal enfant sur le bureau de l'assemblée.

Le roi et sa famille pénètrent alors, suivis de deux ministres. "Je viens, dit Louis XVI, pour éviter un grand crime, et je pense, messieurs, que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous."

Vergniaud présidait; il répond au monarque qu'il peut compter sur la fermeté de l'assemblée nationale, et que ses membres ont juré de mourir en défendant les autorités constituées.

Le roi s'assied à côté du président; mais sur l'observation de Chabot, que sa présence peut nuire à la liberté des délibérations, on le place dans la loge du journaliste chargé de recueillir les séances. On en détruit la grille de fer, pour que, si la loge était envahie, il put, avec sa famille, se précipiter sans obstacle dans l'assemblée. Le prince aide de ses mains à ce travail; la grille est renversée, et les outrages, les menaces peuvent arriver plus librement dans le dernier asile du monarque détroné.

Roederer fait alors le récit de ce qui s'est passé; il peint la

fureur de la multitude, et les dangers auxquels est expose le chateau, dont les cours ont deja ete envahies. L'assemblee ordonne que vingt de ses commissaires iront calmer le peuple. Les commissaires partent. Tout a coup on entend une decharge de canons. La consternation se repand dans la salle. "Je vous avertis, dit le roi, que je viens de defendre aux Suisses de tirer." Mais les coups de canon sont entendus de nouveau; le bruit de la mousqueterie s'y joint; le trouble est a son comble. Bientot on annonce que les commissaires deposes par l'assemblee ont ete disperses. Au meme instant la porte de la salle est attaquée, et retentit de coups effrayans; des citoyens armes se montrent a l'une des entrees. "Nous sommes forces", s'ecrie un officier municipal. Le president se couvre; une foule de deposes se precipitent de leur siege pour ecarter les assaillans; enfin le tumulte s'apaise, et au bruit non interrompu de la mousqueterie et du canon, les deposes crient vive la nation, la liberte, l'egalite!

Le combat le plus meurtrier s'etait engage au chateau. Le roi l'ayant quitte, on avait cru naturellement que le peuple ne s'acharnerait plus contre une demeure abandonnee: d'ailleurs, le trouble ou l'on etait empechait de s'en occuper, et on n'avait donne aucun ordre pour le faire evacuer. Seulement on fit rentrer dans l'interieur du palais toutes les troupes qui occupaient les cours, et elles se trouverent confusement repandues dans les appartemens, avec les domestiques, les gentilshommes et les officiers. La foule etait immense au chateau, et on pouvait a peine s'y mouvoir, malgre sa vaste etendue.

[Illustration: 10 Aout 1792.]

Le peuple, qui peut-etre ignorait le depart du roi, apres avoir attendu assez long-temps devant le guichet principal, attaque enfin la porte, l'enforce a coups de hache, et se precipite dans la cour Royale. Il se forme alors en colonne, et tourne contre le chateau les pieces de canon imprudemment laissees dans la cour apres la retraite des troupes. Cependant les assaillans n'attaquent pas encore. Ils font des demonstrations amicales aux soldats qui etaient aux fenetres: "Livrez-nous le chateau, s'ecrient-ils, et nous sommes amis." Les Suisses temoignent des intentions pacifiques, et jettent des cartouches par les fenetres. Quelques assiegeans, plus hardis, se detachent des colonnes et s'avancent jusque sous le vestibule du chateau. Au pied du grand escalier on avait place une piece de bois en forme de barricade, derriere laquelle etaient retranches, pele-mele, des Suisses et des gardes nationaux. Ceux qui, du dehors, etaient parvenus jusque-la, voulaient penetrer plus loin et enlever la barriere. Apres une contestation assez longue, qui cependant n'amene pas encore de combat, la barriere est enlevee. Alors les assaillans s'introduisent dans l'escalier, en repetant qu'il faut que le chateau leur soit livre. On assure que dans ce moment des hommes a piques, restes dans la cour, s'emparent avec des crochets des sentinelles suisses placees en dehors, et les egorgent; on ajoute qu'un coup de fusil est tire contre les fenetres, et que les Suisses, indignes, repondent en faisant feu. Aussitot en effet, une decharge terrible retentit dans le chateau, et ceux qui y avaient penetre, fuient en criant qu'ils sont trahis. Il est difficile, de bien savoir, au milieu

de cette confusion, de quel cote sont partis les premiers coups. Les assaillans ont pretendu s'etre avances amicalement, et une fois engages dans le chateau avoir ete surpris et fusilles par trahison; c'est peu vraisemblable, car les Suisses n'etaient pas dans une situation a provoquer le combat. N'ayant plus, aucun devoir de se battre, depuis le depart du roi, ils ne devaient songer qu'a se sauver, et une trahison n'en etait pas le moyen. D'ailleurs, quand meme l'agression pourrait changer quelque chose au caractere moral de ces evenemens, il faudrait convenir que la premiere et reelle agression, c'est-a-dire l'attaque du chateau, venait des insurges. Le reste n'etait plus qu'un accident inevitable, et imputable au hasard seul. Quoi qu'il en soit, ceux qui s'etaient introduits dans le vestibule et dans le grand escalier, entendent tout a coup la decharge, et tandis qu'ils fuient, ils recoivent dans l'escalier meme une grele de balles. Les Suisses descendent alors en bon ordre; et, arrives aux dernieres marches, ils debouchent par le vestibule de la cour Royale. La, ils s'emparent d'une des pieces de canon qui etaient dans la cour; et, malgre un feu terrible, ils la tournent et la dechargent sur les Marseillais, dont ils renversent un grand nombre. Les Marseillais se replient alors, et, le feu continuant, ils abandonnent la cour. La terreur se repand aussitot parmi le peuple, qui fuit de tout cote, et regagne les faubourgs. Si, dans ce moment, les Suisses avaient poursuivi leurs avantages, si les gendarmes places au Louvre, au lieu de deserter leur poste, avaient charge les assiegeans repousses, c'en etait fait, et la victoire restait au chateau.

Mais dans ce moment arriva l'ordre du roi, confie a M. d'Hervilly, et portant defense de faire feu. M. d'Hervilly parvient sous le vestibule au moment ou les Suisses venaient de repousser les assiegeans. Il les arrete, et leur enjoint, de la part du roi, de le suivre a l'assemblee. Les Suisses alors, en assez grand nombre, suivent M. d'Hervilly aux Feuillans, au milieu des decharges les plus meurtrieres. Le chateau se trouve ainsi prive de la majeure partie de ses defenseurs. Il reste cependant encore, soit dans l'escalier, soit dans les appartemens, un assez grand nombre de malheureux Suisses, auxquels l'ordre n'est point parvenu, et qui bientot vont etre exposes, sans moyens de resistance, aux plus terribles dangers.

Pendant ce temps, les assiegeans s'etaient rallies. Les Marseillais, unis aux Bretons, s'indignaient d'avoir cede; ils se raniment et reviennent a la charge, pleins de fureur Westermann, qui depuis montra des talens veritables, dirige leurs efforts avec intelligence, ils se precipitent avec ardeur, tombent en grand nombre, mais arrivent enfin sous le vestibule, franchissent l'escalier, et se rendent maitres du chateau. La populace a piques s'y precipite a leur suite, et le reste de cette scene n'est bientot plus qu'un massacre. Les malheureux Suisses implorant en vain leur grace en jetant leurs armes; ils sont impitoyablement egorges. Le feu est mis au chateau; les serviteurs qui le remplissent sont poursuivis; les uns fuient, les autres sont immoles. Dans le nombre, il y a des vainqueurs genereux: "Grace aux femmes! s'ecrie l'un d'entre eux; ne deshonnez pas la nation!" Et il sauve des dames de la reine, qui etaient a genoux, en presence des

sabres leves sur leur tete. Il y eut des victimes courageuses; il y en eut d'ingenieuses a se sauver, quand il n'y avait plus de courage a se defendre; il y eut meme, chez ces vainqueurs furieux, des mouvemens de probite; et l'or trouve au chateau, soit vanite populaire, soit le desinterressement qui nait de l'exaltation, fut rapporte a l'assemblee.

L'assemblee etait demeuree dans l'anxiete, attendant l'issue du combat. Enfin a onze heures, on entend les cris de victoire mille fois repetes. Les portes cedent sous l'effort d'une multitude ivre de joie et de fureur. La salle est remplie des debris qu'on y apporte, des Suisses qu'on a faits prisonniers, et auxquels on accorde la vie, pour faire hommage a l'assemblee de cette clemence populaire. Pendant ce temps, le roi et sa famille, retires dans l'etroite loge d'un journaliste, assistaient a la ruine de leur trone et a la joie de leurs vainqueurs. Vergniaud avait quitte un instant la presidence pour rediger le decret de la decheance; il rentre, et l'assemblee rend ce decret celebre, d'apres lequel:

Louis XVI est provisoirement suspendu de la royaute;

Un plan d'education est ordonne pour le prince royal;

Une convention nationale est convoquee.

Etait-ce donc un projet longuement arrete que celui de ruiner la monarchie, puisqu'on ne faisait que suspendre le roi, et qu'on preparait l'education du prince? Avec quelle crainte, au contraire, ne touchait-on pas a cet antique pouvoir? Avec quelle espece d'hesitation n'approchait-on pas de ce vieux tronc, sous lequel les generations francaises avaient ete tour a tour heureuses ou malheureuses, mais sous lequel enfin elles avaient vecu?

Cependant l'imagination publique est prompte; peu de temps lui devait suffire pour depouiller les restes d'un antique respect; et la monarchie suspendue allait etre bientot la monarchie detruite. Elle allait perir, non dans la personne d'un Louis XI, d'un Charles IX, d'un Louis XIV, mais dans celle de Louis XVI, l'un des rois les plus honnetes qui se soient assis sur le trone.

Note:

[1] Voyez la note 22 a la fin du volume. 2: Voyez les Memoires de madame Campan, tome: II, page 125.

CHAPITRE VI.

SUITE ET FIN DE LA JOURNEE DU 10 AOUT.--RAPPEL DU MINISTERE GIRONDIN;
DANTON EST NOMME MINISTRE DE LA JUSTICE.--ETAT DE LA FAMILLE
ROYALE.--SITUATION DES PARTIS DANS L'ASSEMBLEE ET AU DEHORS APRES LE

10 AOUT.--ORGANISATION ET INFLUENCE DE LA COMMUNE; POUVOIRS NOMBREUX QU'ELLE S'ARROGE; SON OPPOSITION AVEC L'ASSEMBLEE.--ERECTION D'UN TRIBUNAL CRIMINEL EXTRAORDINAIRE.--ETAT DES ARMEES APRES LE 10 AOUT.--RESISTANCE DE LAFAYETTE AU NOUVEAU GOUVERNEMENT.--DECRETE D'ACCUSATION, IL QUITTE SON ARMEE ET LA FRANCE; EST MIS AUX FERS PAR LES AUTRICHIENS.--POSITION DE DUMOURIEZ.--DISPOSITION DES PUISSANCES, ET SITUATION RECIPROQUE DES ARMEES COALISEES ET DES ARMEES FRANCAISES.--PRISE DE LONGWY PAR LES PRUSSIENS; AGITATION DE PARIS A CETTE NOUVELLE.--MESURES REVOLUTIONNAIRES PRISES PAR LA COMMUNE; ARRESTATION DES SUSPECTS.--MASSACRES DANS LES PRISONS LES 2, 3, 4, 5 ET 6 SEPTEMBRE.--PRINCIPALES SCENES ET CIRCONSTANCES DE CES JOURNEES SANGLANTES.

Les Suisses avaient courageusement defendu les Tuileries, mais leur resistance fut inutile: le grand escalier avait ete force, et le palais envahi. Le peuple, desormais vainqueur, penetrait de toutes parts dans cette demeure de la royaute, ou il avait toujours suppose des tresors extraordinaires, une felicite sans bornes, une puissance formidable, et des complots sinistres! Que de vengeance a exercer a la fois contre la richesse, la grandeur et le pouvoir!

Quatre-vingts grenadiers suisses, qui n'ont pas eu le temps de se retirer, defendent vigoureusement leur vie, et sont impitoyablement egorges. La multitude se precipite ensuite dans les appartemens, et s'acharne sur ces inutiles amis, accourus pour defendre le roi, et poursuivis, sous le nom de _chevaliers du poignard_, de toute la haine populaire. Leurs armes impuissantes ne servent qu'a irriter les vainqueurs, et rendre plus vraisemblables les projets imputes a la cour. Toute porte qui se ferme est abattue. Deux huissiers voulant interdire l'entree du grand conseil, et s'immoler a l'etiquette, sont massacres en un instant. Les nombreux serviteurs de la famille royale fuient tumultueusement a travers les vastes galeries, se precipitent des fenetres, ou cherchent dans l'immensite du palais un reduit obscur qui protege leur vie. Les femmes de la reine se refugient dans l'un de ses appartemens, et s'attendent a chaque instant a etre attaquees dans leur asile. La princesse de Tarente en fait ouvrir les portes pour ne pas augmenter l'irritation par la resistance. Les assaillans se presentent, et se saisissent de l'une d'elles. Deja le fer est leve sur sa tete. "_Grace aux femmes_" s'ecrie une voix; "_ne deshonnez pas la nation_"! A ce mot, le fer s'abaisse, les femmes de la reine sont epargnees, protegees, conduites hors du chateau par ces memes hommes qui allaient les immoler, et qui, avec toute la mobilite populaire, les escortent maintenant, et emploient pour les sauver le plus ingenieux devouement. Apres avoir massacre, on devaste; on brise ces magnifiques ameublemens, et on en disperse au loin les debris. Le peuple se repand dans les secrets appartemens de la reine, et s'y livre a la gaiete la plus obscene; il penetre dans les lieux les plus recules, recherche tous les depots de papiers, brise toutes les fermetures, et satisfait le double plaisir de la curiosite et de la destruction. A l'horreur du meurtre et du sac se reunit celle de l'incendie. Deja les flammes ayant devore les echoppes adossees aux cours exterieures commencent a s'etendre a l'edifice, et menacent

d'une ruine complete cet imposant sejour de la royauté. La desolation n'est pas bornée a cette triste enceinte; elle s'étend au loin. Les rues sont jonchées de debris et de cadavres. Quiconque fuit ou est suppose fuir est traité en ennemi, et poursuivi a coups de fusil. Un bruit presque continuel de mousqueterie a succède a celui du canon et revele a chaque instant de nouveaux meurtres. Que d'horreurs dans les suites d'une victoire, quels que soient les vaincus, les vainqueurs, et la cause pour laquelle on a combattu!

Le pouvoir executif étant dissous par la suspension de Louis XVI, il ne restait plus dans Paris que deux autorités, celle de la commune et celle de l'assemblée. Comme on l'a vu dans le récit du 10 août, des députés des sections, réunis à l'Hotel-de-Ville, s'étaient emparés du pouvoir municipal en expulsant les anciens magistrats, et avaient dirigé l'insurrection pendant toute la nuit et la journée du 10. Ils possédaient la véritable force de fait; ils avaient tout l'empressement de la victoire, et représentaient cette classe révolutionnaire, neuve et ardente, qui venait de lutter pendant toute la session contre l'inertie de cette autre classe d'hommes, plus éclairés, mais moins actifs, dont se composait l'assemblée législative. Le premier soin des députés des sections fut de destituer toutes les hautes autorités, qui, plus rapprochées du pouvoir suprême, lui étaient plus attachées. Ils avaient suspendu l'état-major de la garde nationale, et désorganisé la défense des Tuileries en arrachant Mandat au château, et donné à Santerre le commandement de la garde nationale. Ils n'avaient pas mis moins d'empressement à suspendre l'administration du département, qui, de la haute région où elle était placée, contrariait toujours les passions populaires, qu'elle ne partageait pas. Quant à la municipalité, ils en avaient supprimé le conseil général, s'étaient substitués à son autorité, ne conservant que le maire Petion, le procureur-syndic Manuel et les seize administrateurs municipaux. Tout cela s'était fait pendant l'attaque du château. Danton avait audacieusement dirigé cette orageuse séance; et, lorsque la mitraille des Suisses refoula la multitude le long des quais, et jusqu'à l'Hotel-de-Ville, il était sorti en disant: "_Nos frères demandent du secours, allons leur en porter_" Sa présence avait contribué à ramener le peuple sur le champ de bataille, et à décider la victoire. Le combat terminé, il fut question de délivrer Petion de sa garde et de le remplacer dans ses fonctions de maire. Cependant, soit véritable intérêt pour sa personne, soit crainte de se donner un chef trop scrupuleux pour les premiers moments de l'insurrection, on avait décidé qu'il serait gardé encore un jour ou deux, sous le prétexte de mettre sa vie à couvert. En même temps on avait enlevé de la salle du conseil général, les bustes de Louis XVI, de Bailly et Lafayette. La classe nouvelle qui s'élevait écartait ainsi les premières illustrations révolutionnaires, pour y substituer les siennes.

Les insurgés de la commune devaient chercher à se mettre en rapport avec l'assemblée. Ils lui reprochaient des hésitations, et même du royalisme; mais ils voyaient toujours en elle la seule autorité souveraine actuellement existante, et n'étaient point du tout disposés à la méconnaître. Dans la matinée même du 10, une députation vint à sa barre lui annoncer la formation de la commune insurrectionnelle, et

lui exposer ce qui avait été fait. Danton était au nombre des députés. "Le peuple qui nous envoie vers vous, dit-il, nous a chargés de vous déclarer qu'il vous croyait toujours dignes de sa confiance, mais qu'il ne reconnaissait d'autre juge des mesures extraordinaires auxquelles la nécessité l'a contraint de recourir, que le peuple français, notre souverain et le votre, réuni dans les assemblées primaires."

L'assemblée répondit à ces députés, par l'organe de son président, qu'elle approuvait tout ce qui avait été fait, et qu'elle leur recommandait l'ordre et la paix. Elle leur fit donner en outre communication des décrets rendus dans la journée, avec invitation de les répandre. Après cela, elle rédigea une proclamation pour rappeler le respect du aux personnes et aux propriétés, et chargea quelques-uns de ses membres d'aller la porter au peuple.

Son premier soin dans ce moment devait être de suppléer à la royauté détruite. Les ministres, réunis sous le nom de _conseil exécutif_, furent provisoirement chargés par elle des soins de l'administration, et de l'exécution des lois. Le ministre de la justice, dépositaire du sceau de l'État, devait l'apposer sur les décrets, et les promulguer au nom de la puissance législative. Il fallait ensuite choisir les personnes qui composeraient le ministère. On songea tout d'abord à replacer Roland, Clavière et Servan, destitués pour leur attachement à la cause populaire, car la révolution nouvelle devait vouloir tout ce que n'avait pas voulu la royauté. Ces trois ministres furent donc unanimement réintégrés, Roland à l'intérieur, Servan à la guerre, et Clavière aux finances. Il y avait encore à nommer un ministre de la justice, des affaires étrangères et de la marine. Ici le choix était libre; et les vœux formés autrefois pour le mérite obscur, ou pour le patriotisme ardent et désagréable à la cour, pouvaient être réalisés sans obstacle. Danton, si puissant sur la multitude, et si entraînant pendant les quarante-huit heures écoulées, fut jugé nécessaire; et bien qu'il déplût aux girondins comme un élu de la populace, il fut nommé ministre de la justice à la majorité de 222 voix sur 284. Après avoir donné cette satisfaction au peuple, et accordé cette place à l'énergie, on songea à mettre un savant à la marine. Ce fut le mathématicien Monge, connu et apprécié par Condorcet, et adopté sur sa proposition. On porta enfin Lebrun aux affaires étrangères, et on récompensa dans sa personne l'un de ces hommes laborieux, qui faisaient auparavant tout le travail dont les ministres avaient l'honneur.

Après avoir remplacé le pouvoir exécutif, l'assemblée déclara que tous les décrets sur lesquels Louis XVI avait apposé son _veto_ recevraient force de loi. La formation d'un camp sous Paris, objet de l'un de ces décrets, et cause de si vives discussions, fut ordonnée sur-le-champ, et les canonniers reçurent l'autorisation, le jour même, de commencer des esplanades sur les hauteurs de Montmartre. Après avoir fait la révolution de Paris, il fallait en assurer le succès dans les départements, et surtout aux armées, où commandaient des généraux suspects. Des commissaires pris dans l'assemblée furent chargés de se rendre dans les provinces et les armées, pour les éclairer sur les

evenemens du 10 aout, et on leur donna des pouvoirs pour renouveler au besoin tous les chefs civils et militaires.

Quelques heures avaient suffi a tous ces decrets; et pendant que l'assemblee etait occupee a les rendre, d'autres soins venaient sans cesse l'interrompre. Les effets precieux enleves aux Tuileries etaient transportes dans son enceinte; les Suisses, les serviteurs du chateau, toutes les personnes arretees dans leur fuite, ou arrachees a la fureur du peuple, etaient conduites a sa barre comme dans un lieu d'asile. Une foule de petitionnaires venaient les uns apres les autres rapporter ce qu'ils avaient fait ou vu, et raconter leurs decouvertes sur les complots supposes de la cour. Des accusations et des invectives de tout genre etaient proferees contre la famille royale, qui entendait tout cela du lieu etroit ou on l'avait releguee. Ce lieu etait la loge du logographe. Louis XVI ecoutait avec calme tous les discours, et s'entretenait par intervalles avec Vergniaud et d'autres deputes, places tout pres de lui. Enferme la depuis quinze heures, il avait demande quelques alimens, qu'il partagea avec sa femme et ses enfans, et qui provoquaient d'ignobles observations sur le gout qu'on lui imputait pour la table! On sait si les partis victorieux epargnent le malheur! Le jeune dauphin, couche sur le sein de sa mere, y dormait profondement, accable par une chaleur etouffante. La jeune princesse et madame Elisabeth, les yeux rouges de larmes, etaient a cote de la reine. Au fond de la loge se trouvaient quelques seigneurs devoues qui n'avaient pas abandonne le malheur. Cinquante hommes, pris dans la troupe qui avait escorte la famille royale du chateau a l'assemblee, servaient de garde a cette enceinte. C'est de la que le monarque dechu contemplait les depouilles de ses palais, assistait au demembrement de son antique pouvoir, et en voyait distribuer les restes aux diverses autorites populaires.

Le tumulte continuait avec une extreme violence, et, au gre du peuple, ce n'etait pas assez d'avoir suspendu la royaute, il fallait la detruire. Les petitions se succedaient sur ce sujet, et, dans l'attente d'une reponse, la multitude s'agitait au dehors de la salle, en inondait les avenues, en assiegeait les portes, et deux ou trois fois elle les attaqua si violemment qu'on les crut enfoncees, et qu'on craignit pour la famille infortunee dont l'assemblee avait recu le depot. Henri Lariviere, envoye avec d'autres commissaires pour calmer le peuple, rentra dans cet instant et s'ecria avec force: "Oui, Messieurs, je le sais, je l'ai vu, je l'assure, la masse du peuple est decidee a perir mille fois, plutot que de deshoner la liberte par aucun acte d'inhumanite; et a coup sur il n'est pas une tete ici presente (et l'on doit m'entendre, ajouta-t-il) qui ne puisse compter sur la loyaute francaise." Ces paroles rassurantes et courageuses furent applaudies. Vergniaud prit la parole a son tour, et repondit aux petitionnaires qui demandaient qu'on changeat la suspension en decheance. "Je suis charme, dit-il, qu'on me fournisse l'occasion d'expliquer l'intention de l'assemblee en presence des citoyens. Elle a decrete la suspension du pouvoir executif, et a nomme une convention qui deciderait irrevocablement la grande question de la decheance. En cela, elle s'est renfermee dans ses pouvoirs, qui ne lui permettaient pas de se faire juge elle-meme de la royaute, elle

a pourvu au salut de l'Etat en mettant le pouvoir executif dans l'impossibilite de nuire. Elle a satisfait ainsi a tous les besoins en demeurant dans la limite de ses attributions." Ces paroles produisirent une impression favorable, et les petitionnaires eux-memes, calmes par elles, se chargerent d'eclairer et d'apaiser le peuple.

Il fallait mettre fin a cette seance si longue. Il fut donc ordonne que les effets enleves au chateau seraient deposes a la commune; que les Suisses et toutes les personnes arretees seraient au gardees aux Feuillans, ou transportees dans diverses maisons de detention; enfin que la famille royale serait gardeee au Luxembourg jusqu'a la reunion de la convention nationale, mais qu'en attendant les preparatifs necessaires pour l'y recevoir, elle logerait dans le local meme de l'assemblee. A une heure du matin, le samedi 11, la famille royale fut transportee dans le logement qu'on lui destinait, et qui consistait en quatre cellules des anciens feuillans. Les seigneurs qui n'avaient pas quitte le roi s'etablirent dans la premiere, le roi dans la seconde, la reine, sa soeur et ses enfans dans les deux autres. La femme du concierge servit les princesses, et remplaça le cortege nombreux des dames qui, la veille encore, se disputaient le soin de leur service.

La seance fut suspendue a trois heures du matin. Le bruit regnait encore dans Paris. Pour eviter les desordres, on avait illumine les environs du chateau, et la plus grande partie des citoyens etaient sous les armes.

Tels avaient ete cette journee celebre, et ses resultats immediats. Le roi et sa famille etaient prisonniers aux Feuillans, et les trois ministres disgracies replaces en fonctions. Danton, cache la veille dans un club obscur, se trouvait ministre de la justice. Petion etait consigne chez lui, mais a son nom proclame avec enthousiasme on ajoutait celui de _Pere du peuple_. Marat, sorti de l'obscurite retraite ou Danton l'avait cache pendant l'attaque, et maintenant arme d'un sabre, se promenait dans Paris a la tete du bataillon Marseillais. Robespierre, qu'on n'a pas vu figurer pendant ces terribles scenes, Robespierre haranguait aux Jacobins, et entretenait quelques membres restes avec lui, de l'usage a faire de la victoire, de la necessite de remplacer l'assemblee actuelle, et de mettre Lafayette en accusation.

Des le lendemain, il fallut songer encore a calmer le peuple souleve, et ne cessant de massacrer ceux qu'il prenait pour des aristocrates fugitifs. L'assemblee reprit sa seance le 11 a sept heures du matin. La famille royale fut replacee dans la loge du logographe, pour assister aux decisions qui allaient etre prises, et aux scenes qui allaient se passer dans le corps legislatif. Petion, delivre et escorte par un peuple nombreux, vint rendre compte de l'etat de Paris, qu'il avait visite, et ou il avait tache de repandre le calme et l'esprit de paix. Des citoyens s'etaient faits ses gardiens pour veiller sur ses jours. Petion fut parfaitement accueilli par l'assemblee, et reparti aussitot pour continuer ses exhortations pacifiques. Les Suisses deposes la veille aux Feuillans etaient menaces. La multitude demandait leur mort a grands cris, en les

appelant complices du chateau et assassins du peuple. On parvint a l'apaiser en annoncant que les Suisses seraient juges, et qu'une cour martiale allait etre formee pour punir ce qu'on appela depuis _les conspirateurs du, 10 aout_. "Je demande, s'ecria le violent Chabot, qu'ils soient conduits a l'Abbaye pour etre juges... Dans la terre de l'egalite, la loi doit raser toutes les tetes, meme celles qui sont assises sur le trone." Deja les officiers avaient ete transportes a l'Abbaye; les soldats le furent a leur tour. Il en couta des peines infinies, et il fallut promettre au peuple de les juger promptement.

Comme on le voit l'idee de se venger de tous les defenseurs de la royaute, et de punir en eux les dangers qu'on avait courus, s'emparait deja des esprits, et bientot allait faire naitre de cruelles divisions. En suivant les progres de l'insurrection, on a deja remarque les germes de dissentimens qui commencent a s'elever dans le parti populaire. On a deja vu l'assemblee, composee d'hommes cultives et calmes, se trouver en opposition avec les clubs et les municipalites, ou se reunissaient des hommes inferieurs en education, en talens, mais qui, par leur position meme, leurs moeurs moins elevees, leur ambition ascendante, etaient portes a agir et a precipiter les evenemens; on a vu que, la veille du 10 aout, Chabot differa d'avis avec Petion, qui, d'accord avec la majorite de l'assemblee, voulait qu'on preferat un decret de decheance a une attaque de vive force. Ces hommes, qui avaient conseille la plus grande energie possible, se trouvaient donc le lendemain en presence de l'assemblee, fiers d'une victoire remportee presque malgre elle, et lui rappelant, avec les expressions d'un respect equivoque, qu'elle avait absous Lafayette, et qu'il ne fallait pas qu'elle compromit encore par sa faiblesse le salut du peuple. Ils remplissaient la commune, ou ils etaient meles a des bourgeois ambitieux, a des agitateurs subalternes, a des clubistes; ils occupaient les Jacobins et les Cordeliers, et quelques-uns d'entre eux siegeaient sur les bancs extremes du corps legislatif. Le capucin Chabot, le plus ardent de tous, passait tour a tour de la tribune de l'assemblee a celle des Jacobins, et menacait toujours des piques et du tocsin.

L'assemblee avait prononce la suspension, et ces hommes plus exigeans reclamaient la decheance; en nommant un gouverneur pour le dauphin, elle avait suppose la royaute, et eux voulaient la republique; elle pensait en majorite qu'on devait se defendre activement contre l'etranger, mais faire grace aux vaincus; eux soutenaient au contraire qu'il fallait non-seulement resister a l'etranger, mais encore sevir contre ceux qui, retranches dans le chateau, avaient voulu massacrer le peuple et amener les Prussiens a Paris. S'elevant dans leur ardeur aux idees les plus extremes, ils soutenaient que les corps electoraux n'etaient pas necessaires pour former la nouvelle assemblee, mais que tous les citoyens devaient etre juges aptes a voter. Deja meme un jacobin proposait de donner des droits politiques aux femmes. Ils disaient hautement enfin qu'il fallait que le peuple se presentat en armes pour manifester ses volontes au corps legislatif. Marat excitait ce debordement des esprits, et provoquait a la vengeance, parce qu'il pensait, dans son affreux systeme, qu'il convenait de purger la France. Robespierre, moins par systeme d'epuration, moins par

disposition sanguinaire, que par envie contre l'assemblée, élevait contre elle les reproches de faiblesse et de royalisme. Prone par les Jacobins, propose avant le 10 août comme le dictateur nécessaire, il était proclamé aujourd'hui comme le défenseur le plus éloquent et le plus incorruptible des droits du peuple. Danton, ne songeant ni à se faire louer, ni à se faire écouter, et n'ayant jamais aspiré à la dictature, avait néanmoins décidé le 10 août par son audace. Maintenant encore, négligeant l'étalage, il ne songeait qu'à s'emparer du conseil exécutif, dont il était membre, en dominant ou entraînant ses collègues. Incapable de haine ou d'envie, il ne nourrissait aucun mauvais sentiment contre ces députés dont l'éclat offusquait Robespierre; mais il les négligeait comme inactifs, et leur préférait ces hommes énergiques des classes inférieures, sur lesquels il comptait davantage, pour maintenir et achever la révolution.

Ces divisions n'étaient pas soupçonnées au dehors de Paris; tout ce que le public de la France avait pu voir, c'était la résistance de l'assemblée à des vœux trop ardents, et l'absolution de Lafayette prononcée malgré la commune et les Jacobins. Mais on imputait tout à la majorité, royaliste et feuillantine, on admirait toujours les girondins, on estimait également Brissot et Robespierre, on adorait surtout Petion comme le maire si maltraité par la cour; et on ne s'informait pas si Petion paraissait si modeste à Chabot, s'il blessait l'orgueil de Robespierre, s'il était traité comme un honnête homme inutile par Danton, et comme un conspirateur sujet à l'épuration par Marat. Petion était donc encore entouré des respects de la multitude; mais, comme Bailly après le 14 juillet, il allait bientôt devenir importun et odieux, en désapprouvant des débordements qu'il ne pouvait plus empêcher.

La principale coalition des nouveaux révolutionnaires s'était formée aux Jacobins et à la commune. Tous les projets se proposaient, se discutaient aux Jacobins; et les mêmes hommes venaient ensuite exécuter à l'Hotel-de-Ville, au moyen de leurs pouvoirs municipaux, ce qu'ils n'avaient pu que projeter dans leur club. Le conseil général de la commune composait à lui seul une espèce d'assemblée, aussi nombreuse que le corps législatif, ayant ses tribunes, son bureau, ses applaudissements bien plus bruyants, et une force de fait bien plus considérable. Le maire en était le président, le procureur-syndic l'orateur officiel, chargé de faire toutes les réquisitions nécessaires. Petion ne s'y présentait déjà plus, et se bornait au soin des subsistances. Le procureur Manuel, se laissant porter plus loin par le flot révolutionnaire, y faisait tous les jours entendre sa voix. Mais l'homme qui dominait le plus cette assemblée, c'était Robespierre. Reste à l'écart pendant les trois premiers jours qui suivirent le 10 août, il s'y était rendu après que l'insurrection eut été consommée, et se présentant au bureau pour y faire vérifier ses pouvoirs, il avait semblé en prendre possession plutôt que venir y soumettre ses titres. Son orgueil, loin de déplaire, n'avait fait qu'augmenter les respects dont on l'entourait. Sa réputation de talents, d'incorruptibilité et de constance, en faisait un personnage grave et respectable, que ces bourgeois rassemblés étaient fiers de posséder au milieu d'eux. En attendant la réunion de la Convention

dont il ne doutait pas de faire partie, il venait exercer la un pouvoir plus reel que le pouvoir d'opinion dont il jouissait aux Jacobins.

Le premier soin de la commune fut de s'emparer de la police; car, en temps de guerre civile, arreter, poursuivre ses ennemis, est le plus important et le plus envie des pouvoirs. Les juges de paix, charges de l'exercer en partie, avaient indispose l'opinion par leurs poursuites contre les agitateurs populaires, et se trouvaient ainsi, volontairement ou non, en hostilite avec les patriotes. On se souvenait surtout de celui qui, dans l'affaire de Bertrand de Molleville et du journaliste Carra, avait ose faire citer deux deputes. Les juges de paix furent donc destitues, et on transporta aux autorites municipales toutes leurs attributions relatives a la police. D'accord ici avec la commune de Paris, l'assemblee decreta que la police, dite de surete generale, serait attribuee aux departemens, districts et municipalites. Elle consistait a rechercher tous les delits menacant la surete interieure et exterieure de l'Etat, a faire le recensement des citoyens suspects par leur opinion ou leur conduite, a les arreter provisoirement, a les disperser meme et a les desarmer, s'il etait necessaire. C'etaient les conseils des municipalites qui remplissaient eux-memes ce ministere, et la masse entiere des citoyens se trouvait ainsi appelee a observer, a denoncer et a poursuivre le parti ennemi. On concoit combien devait etre active, mais rigoureuse et arbitraire, cette police democratiquement exercee. Le conseil entier recevait la denonciation, et un comite de surveillance l'examinait, et faisait executer l'arrestation. Les gardes nationales etaient en requisition permanente, et les municipalites de toutes les villes au-dessus de vingt mille ames pouvaient ajouter des reglemens particuliers a cette loi de surete generale. Certes, l'assemblee legislative ne croyait pas preparer ainsi les sanglantes executions qui eurent lieu plus tard; mais, entouree d'ennemis au dedans et au dehors, elle appelait tous les citoyens a les surveiller, comme elle les avait tous appeles a administrer et a combattre.

La commune de Paris s'empressa d'user de ces pouvoirs nouveaux, et fit de nombreuses arrestations. C'etaient les vainqueurs, irrites encore des dangers de la veille, et des dangers plus grands du lendemain, qui s'emparaient de leurs ennemis abattus maintenant, mais pouvant bientot se relever avec le secours des etrangers. Le comite de surveillance de la commune de Paris fut compose des hommes les plus violens. Marat, qui, dans la revolution, s'etait si audacieusement attaque aux personnes, fut le chef de ce comite; et de tous les hommes, c'etait le plus redoutable dans de pareilles fonctions.

Outre ce comite principal, la commune de Paris en institua un particulier dans chaque section. Elle decida que les passe-ports ne seraient delivres que sur la deliberation des assemblees des sections; que les voyageurs seraient accompagnes, soit a la municipalite, soit aux portes de Paris, par deux temoins qui attesteraient l'identite de la personne qui avait demande le passe-port, avec celle qui s'en servait pour partir. Elle tachait ainsi, par tous les moyens,

d'empêcher l'évasion des suspects sous des noms supposés. Elle ordonna ensuite qu'il fut fait un tableau des ennemis de la révolution, et invita les citoyens, par une proclamation, à dénoncer les coupables du 10 août. Elle fit arrêter les écrivains qui avaient soutenu la cause royaliste, et donna leurs presses aux écrivains patriotes. Marat se fit restituer triomphalement quatre presses qui, disait-il, lui avaient été enlevées par les ordres du _traître Lafayette_. Des commissaires allèrent dans les prisons délivrer les détenus enfermés pour cris et propos contre la cour. Toujours prompt enfin à s'ingérer partout, la commune, à l'exemple de l'assemblée, envoya des députés pour éclairer et ramener l'armée de Lafayette, qui donnait des inquiétudes.

La commune fut chargée en outre d'une dernière mission non moins importante, celle de garder la famille royale. L'assemblée avait d'abord ordonné sa translation au Luxembourg, et sur l'observation que ce palais était difficile à garder, on se décida pour l'hôtel du ministère de la justice. Mais la commune, qui avait déjà la police de la capitale, et qui se croyait particulièrement chargée de la garde du roi, proposa le Temple, et déclara ne pouvoir répondre de ce dépôt que dans la tour de cette ancienne abbaye. L'assemblée y consentit, et confia les augustes prisonniers au maire et au commandant général Santerre, sous leur responsabilité personnelle[1]. Douze commissaires du conseil général devaient, sans interruption, veiller au Temple. Des travaux extérieurs en avaient fait une espèce de place d'armes. Des détachements nombreux de la garde nationale en formaient tour à tour la garnison, et on ne pouvait y pénétrer que sur une permission de la municipalité. L'assemblée décréta aussi que cinq cent mille francs seraient pris au trésor pour fournir à l'entretien de la famille royale, jusqu'à la prochaine réunion de la Convention nationale.

Les fonctions de la commune étaient, comme on le voit, très étendues. Placée au centre de l'État, là où s'exercent les grands pouvoirs, et portée par son énergie à exécuter elle-même tout ce qui lui semblait fait trop mollement par les hautes autorités, elle était conduite à empiéter sans cesse. L'assemblée, reconnaissant la nécessité de la contenir dans certaines limites, décréta la réélection d'un nouveau conseil de département, pour remplacer celui qui fut dissous le jour de l'insurrection. La commune, se voyant menacée du joug d'une autorité supérieure, qui probablement gênerait son essor, comme avait fait l'ancien département, s'irrita de ce décret, et ordonna aux sections de surseoir à l'élection déjà commencée. Le procureur-syndic Manuel fut aussitôt dépêché de l'Hôtel-de-Ville aux Feuillants pour présenter les réclamations de la municipalité. "Les délégués des citoyens de Paris, dit-il, ont besoin de pouvoirs sans limites; une nouvelle autorité placée entre eux et vous ne fera que jeter des germes de divisions. Il faudra que le peuple, pour se délivrer de cette puissance destructive de sa souveraineté, s'arme encore une fois de sa vengeance."

Tel était le langage menaçant que déjà on osait faire entendre à l'assemblée. Celle-ci accorda ce qu'on lui demandait; et, soit qu'elle crût impossible ou imprudent de résister, soit qu'elle regardât comme

dangereux d'entraver dans le moment l'énergie de la commune, elle decida que le nouveau conseil n'aurait aucune autorite sur la municipalite, et ne serait qu'une simple commission de finances, chargee du soin des contributions publiques dans le departement de la Seine. Une autre question plus grave preoccupait les esprits, et devait faire ressortir bien plus fortement la difference de sentiment qui existait entre la commune et l'assemblee. On reclamait a grands cris la punition de ceux qui avaient tire sur le peuple, et qui etaient prêts a se montrer des que l'ennemi approcherait. On les appelait alternativement _les conspirateurs du 10 aout_, ou les _traîtres_. La commission martiale, instituee des le 11 pour juger les Suisses, ne semblait pas suffisante, parce que ses pouvoirs etaient bornes a la poursuite de ces militaires. Le tribunal criminel de la Seine paraissait soumis a des formalites trop lentes, et d'ailleurs on suspectait toutes les autorites anterieures a la journee du 10. La commune demanda donc, le 13, l'erection d'un tribunal special pour juger _les crimes du 10 aout_, et qui eut assez de latitude pour atteindre tout ce qu'on appelait les _traîtres_. L'assemblee renvoya la petition a sa commission extraordinaire, chargee depuis le mois de juillet de proposer les moyens de salut.

Le 14, une nouvelle deputation de la commune arrive au corps legislatif, pour demander le decret relatif au tribunal extraordinaire, declarant que, s'il n'est pas encore rendu, elle est chargee de l'attendre. Le depute Gaston adresse a cette deputation quelques observations severes, et elle se retire. L'assemblee persiste a refuser la creation d'un tribunal extraordinaire, et se borne a attribuer aux tribunaux etablis _la connaissance des crimes du 10 aout_.

A cette nouvelle, une rumeur violente se repand dans Paris. La section des Quinze-Vingts se presente au conseil general de la commune, et annonce que le tocsin sera sonne au faubourg Saint-Antoine, si le decret demande n'est pas rendu sur-le-champ. Le conseil general envoie alors une nouvelle deputation, a la tete de laquelle est Robespierre. Celui-ci prend la parole au nom de la municipalite, et fait aux deputes les remontrances les plus insolentes. "La tranquillite du peuple, leur dit-il, tient a la punition des coupables; et cependant vous n'avez rien fait pour les atteindre. Votre decret est insuffisant. Il n'explique point la nature et l'etendue des crimes a punir, car il ne parle que des _crimes du 10 aout_, et les crimes des ennemis de la revolution s'etendent bien au-dela du 10 aout et de Paris. Avec une expression pareille, le traître Lafayette echapperait aux coups de la loi! Quant a la forme du tribunal, le peuple ne peut pas tolerer davantage celle que vous lui avez conservee. Le double degre de juridiction cause des delais interminables; et d'ailleurs toutes les anciennes autorites sont suspectes; il en faut de nouvelles; il faut que le tribunal demande soit compose par des deputes pris dans les sections, et qu'il ait la faculte de juger les coupables souverainement et en dernier ressort."

Cette petition imperieuse parut plus dure encore par le ton de Robespierre. L'assemblee repondit au peuple de Paris par une adresse

dans laquelle elle repoussa tout projet de commission extraordinaire et de chambre ardente, comme indigne de la liberte, et comme propre seulement au despotisme.

Ces raisonnables observations ne produisirent aucun effet; l'irritation n'en devint que plus grande. On ne parla dans tout Paris que du tocsin, et des le lendemain un representant de la commune, se presentant a la barre, dit a l'assemblee: "Comme citoyen, comme magistrat du peuple, je viens vous annoncer que ce soir a minuit le tocsin sonnera, et la generale battra. Le peuple est las de n'etre point venge. Craignez qu'il ne se fasse justice lui-meme. Je demande, ajouta l'audacieux petitionnaire, que sans desemparer vous decretiez qu'il sera nomme un citoyen par chaque section pour former un tribunal criminel."

Cette menacante apostrophe souleva l'assemblee, et particulierement les deputes Choudieu et Thuriot, qui reprimanderent vivement l'envoye de la commune. Cependant la discussion s'engagea, et la proposition de la commune, fortement appuyee par les membres ardents de l'assemblee, fut enfin convertie en decret. Un corps electoral dut se reunir pour elire les membres d'un tribunal extraordinaire, destine a juger les crimes commis dans la journee du 10 aout, _et autres crimes y relatifs, circonstances et dependances_. Ce tribunal, divise en deux sections, devait juger en dernier ressort et sans appel. Tel fut le premier essai du tribunal revolutionnaire, et la premiere acceleration donnee par la vengeance aux formes de la justice. Ce tribunal fut appele tribunal du 17 aout.

On ignorait encore l'effet produit aux armees par la derniere revolution, et la maniere dont avaient ete accueillis les decrets du 10. C'etait la le point le plus important, et duquel dependait le sort de la revolution nouvelle. La frontiere etait toujours partagee en trois corps d'armee, celui du nord, du centre et du midi. Luckner commandait au nord, Lafayette au centre, et Montesquiou au midi. Depuis les malheureuses affaires de Mons et de Tournay, Luckner, presse par Dumouriez, avait encore essaye l'offensive sur les Pays-Bas; mais il s'etait retire, et, en evacuant Courtray, il avait brule les faubourgs, ce qui etait devenu un grave motif d'accusation contre le ministere a la veille de la decheance. Depuis, les armees etaient demeurees dans la plus complete inaction; vivant dans des camps retranches, et se bornant a de legeres escarmouches. Dumouriez, en quittant le ministere, s'etait rendu comme lieutenant-general aupres de Luckner, et avait ete mal accueilli a l'armee, ou dominait l'esprit du parti Lafayette; Luckner, tout a fait soumis dans le moment a cette influence, relegua Dumouriez dans l'un de ces camps, celui de Maulde, et l'y laissa, avec un petit nombre de troupes, s'occuper a des retranchemens et a des escarmouches.

Lafayette, voulant, a cause des dangers du roi, se rapprocher de Paris, desirait prendre le commandement du nord. Cependant il ne voulait point quitter ses troupes, dont il etait tres aime, et il convint avec Luckner de changer de position, chacun avec sa division, et de decamper tous les deux, l'un pour se porter au nord, l'autre au

centre. Ce déplacement des armées, en présence de l'ennemi, aurait pu avoir des dangers, si très heureusement la guerre n'eût été complètement inactive. Luckner s'était donc rendu à Metz, et Lafayette à Sedan. Pendant ce mouvement croisé, Dumouriez, chargé de suivre avec son petit corps l'armée de Luckner, à laquelle il appartenait, s'arrêta tout à coup en présence de l'ennemi, qui avait fait menace de l'attaquer; et il fut obligé de demeurer dans son camp, sous peine d'ouvrir l'entrée de la Flandre au duc de Saxe-Teschen. Il réunit les autres généraux qui occupaient auprès de lui des camps séparés; il s'entendit avec Dillon, qui arrivait avec une portion de l'armée de Lafayette, et provoqua un conseil de guerre à Valenciennes, pour justifier, parla nécessité, sa désobéissance à Luckner. Pendant ce temps, Luckner était arrivé à Metz, Lafayette à Sedan; et sans les événements du 10 août, Dumouriez allait peut-être subir une arrestation et un jugement militaire, pour son refus de marcher en avant.

Telle était la situation des armées, lorsque la nouvelle du renversement du trône y fut connue. Le premier soin de l'assemblée législative fut d'y envoyer, comme on l'a vu, trois commissaires, pour porter ses décrets et faire prêter le nouveau serment aux troupes. Les trois commissaires, arrivés à Sedan, furent recus par la municipalité, qui tenait de Lafayette l'ordre de les faire arrêter. Le maire les interrogea sur la scène du 10 août, exigea le récit de tous les événements, et déclara, d'après les secrètes instructions de Lafayette, qu'évidemment l'assemblée législative n'était plus libre lorsqu'elle avait prononcé la suspension du roi; que ses commissaires n'étaient que les envoyés d'une troupe factieuse, et qu'ils allaient être enfermés au nom de la constitution. Ils furent en effet emprisonnés; et Lafayette, pour mettre à couvert les exécuteurs de cet ordre, le prit sous sa propre responsabilité. Immédiatement après, il fit renouveler dans son armée le serment de fidélité à la loi et au roi, et ordonna qu'il fut répété dans tous les corps soumis à son commandement. Il comptait sur soixante-quinze départements, qui avaient adhéré à sa lettre du 16 juin, et il se proposait de tenter un mouvement contraire à celui du 10 août. Dillon, qui était à Valenciennes sous les ordres de Lafayette, et qui avait un commandement supérieur à Dumouriez obéit à son général en chef, fit prêter le serment de fidélité à la loi et au roi, et enjoignit à Dumouriez d'en faire de même dans son camp de Maulde. Dumouriez, jugeant mieux l'avenir, et d'ailleurs irrité contre les feuillans, sous l'empire desquels ils se trouvait, saisit cette occasion de leur résister et de gagner la faveur du gouvernement nouveau, en refusant le serment pour lui et pour ses troupes.

Le 17, le jour même où le nouveau tribunal criminel fut si tumultueusement établi, on apprit par une lettre que les commissaires envoyés à l'armée de Lafayette avaient été arrêtés par ses ordres, et que l'autorité législative était méconnue. Cette nouvelle répandit encore plus d'irritation que d'alarme; les cris contre Lafayette retentirent avec plus de force que jamais. On demanda son accusation, et on reprocha à l'assemblée de ne pas l'avoir prononcée plus tôt. Sur-le-champ un décret fut rendu contre le département des Ardennes; de nouveaux commissaires furent dépêchés avec les mêmes pouvoirs

que les precedens, et avec la commission de faire elargir les trois prisonniers. On envoya aussi d'autres commissaires a l'armee de Dillon. Le 19 au matin, l'assemblee declara Lafayette traître a la patrie, et lanca contre lui un decret d'accusation.

La circonstance etait grave, et si cette resistance n'etait pas vaincue, la nouvelle revolution se trouvait avortee. La France, partagee entre les republicains de l'interieur et les constitutionnels de l'armee, demeurait divisee en presence de l'ennemi, egalement exposee a l'invasion et a une reaction terrible. Lafayette devait detester, dans la revolution du 10 aout, l'abolition de la constitution de 91, l'accomplissement de toutes les propheties aristocratiques, et la justification de tous les reproches que la cour adressait a la liberte. Il ne devait voir, dans cette victoire de la democratie, qu'une anarchie sanglante et une confusion interminable. Pour nous, cette confusion a eu un terme, et le sol au moins a ete defendu contre l'etranger; pour Lafayette, l'avenir etait effrayant et inconnu; la defense du sol etait peu praticable au milieu des convulsions politiques, et il devait eprouver le desir de resister a ce chaos, en s'armant contre les deux ennemis exterieur et interieur. Mais sa position etait difficile, et il n'eut ete donne a aucun homme de la surmonter. Son armee lui etait devouee, mais les armees n'ont point de volonte personnelle, et ne peuvent avoir que celle qui leur est communiquee par l'autorite superieure. Quand une revolution eclate avec la violence de 89, alors, entrainees aveuglement, elles manquent a l'ancienne autorite, parce que la nouvelle impulsion est la plus forte; mais il n'en etait pas de meme ici. Proscrit, frappe d'un decret, Lafayette ne pouvait, avec sa seule popularite militaire, soulever ses troupes contre l'autorite de l'interieur, ni, avec son impulsion personnelle, combattre l'impulsion revolutionnaire de Paris. Place entre deux ennemis, et incertain sur ses devoirs, il ne pouvait qu'hesiter. L'assemblee, au contraire, n'hesitant pas, envoya decrets sur decrets, et les appuyant par des commissaires energiques, dut l'emporter sur l'hesitation du general et decider l'armee. En effet, les troupes de Lafayette s'ebanlerent successivement, et parurent l'abandonner. Les autorites civiles, intimidees, cederent aux nouveaux commissaires. L'exemple de Dumouriez, qui se declara pour la revolution du 10 aout, acheva de tout entrainer, et le general opposant demeura seul avec son etat-major, compose d'officiers feuillans ou constitutionnels.

Bouille, dont l'energie n'etait pas douteuse, Dumouriez, dont les grands talens ne sauraient etre contestes, ne purent pas non plus agir autrement a des epoques differentes, et se virent obliges de prendre la fuite. Lafayette ne devait pas etre plus heureux. Ecrivant aux diverses autorites civiles qui l'avaient seconde dans sa resistance, il prit sur lui la responsabilite des ordres donnes contre les commissaires de l'assemblee, et quitta son camp le 20 aout, avec quelques officiers, ses amis et ses compagnons d'armes et d'opinion. Bureau de Puzy, Latour-Maubourg, Lameth, l'accompagnaient. Ils abandonnerent le camp, n'emportant avec eux qu'un mois de leur Solde, et suivis de quelques domestiques. Lafayette laissa tout en ordre dans son armee et eut soin de faire les dispositions necessaires pour

resister a l'ennemi, en cas d'attaque. Il renvoya quelques cavaliers qui l'escortaient, pour ne pas enlever a la France un seul de ses défenseurs, et le 21, il prit avec ses amis le chemin des Pays-Bas. Arrives aux avant-postes autrichiens, apres une route qui avait epuise leurs chevaux, ces premiers emigres de la liberte furent arretes, contre le droit des gens, et traites comme prisonniers de guerre. La joie fut grande quand le nom de Lafayette retentit dans le camp des coalises, et qu'on le sut captif de la ligue aristocratique. Torturer l'un des premiers amis de la revolution, et pouvoir imputer a la revolution elle-meme la persecution de ses premiers auteurs, voir se verifier tous les exces qu'on avait predits, c'etait plus qu'il ne fallait pour repandre une satisfaction universelle dans l'aristocratie europeenne.

Lafayette reclama, pour lui et pour ses amis, la liberte qui leur etait due; mais ce fut en vain. On la lui offrit au prix d'une retractation, non pas de toutes ses opinions, mais d'une seule, celle qui etait relative a l'abolition de la noblesse. Il refusa, menacant meme, si on interpretait faussement ses paroles, de donner un dementi devant un officier public. Il accepta donc les fers pour prix de sa constance, et alors qu'il croyait la liberte perdue en Europe et en France, il n'eprouva aucun desordre d'esprit; et ne cessa pas de la regarder comme le plus precieux des biens. Il la professa encore, et devant les oppresseurs qui le tenaient dans les cachots, et devant ses anciens amis qui etaient demeurés en France. "Aimez, ecrivait-il a ces derniers, aimez toujours la liberte, malgre ses orages, et servez votre pays." Que l'on compare cette defection a celle de Bouille, sortant de son pays pour y rentrer avec les souverains ennemis; a celle de Dumouriez, se brouillant, non par conviction, mais par humeur, avec la Convention qu'il avait servie, et on rendra justice a l'homme qui n'abandonne la France que lorsque la verite a laquelle il croit en est proscrite, et qui ne va point ni la maudire, ni la desavouer dans les armees ennemies, mais qui la professe et la soutient encore dans les cachots!

Cependant ne blamons pas trop Dumouriez, dont on va bientot apprecier les memorables services. Cet homme flexible et habile avait parfaitement devine la puissance naissante. Apres s'etre rendu presque independant par son refus d'obeir a Luckner et de quitter le camp de Maulde, apres avoir refuse le serment ordonne par Dillon, il fut aussitot recompense de son devouement par le commandement en chef des armees du nord et du centre. Dillon, brave, impetueux, mais aveugle, fut d'abord destitue pour avoir obei a Lafayette; mais il fut reintegre dans son commandement par le credit de Dumouriez, qui, voulant arriver a son but, et blesser, en y marchant, le moins d'hommes possible, s'empessa de l'appuyer aupres des commissaires de l'assemblee. Dumouriez se trouvait donc general en chef de toute la frontiere, depuis Metz jusqu'a Dunkerque. Luckner etait a Metz avec son armee autrefois du nord. Inspire d'abord par Lafayette, il avait paru resister au 10 aout; mais, cedant bientot a son armee et aux commissaires de l'assemblee, il adhera aux decrets, et, apres avoir pleure encore, obeit a la nouvelle impulsion qui lui etait communiquee.

Le 10 aout et l'avancement de la saison etaient des motifs pour decider la coalition a pousser enfin la guerre avec activite. Les dispositions des puissances n'etaient point changees a l'egard de la France. L'Angleterre, la Hollande, le Danemarck et la Suisse, promettaient toujours une stricte neutralite. La Suede, depuis la mort de Gustave, y revenait sincerement; les principautes italiennes etaient fort malveillantes pour nous, mais heureusement tres-impuissantes. L'Espagne ne se prononcait pas encore, et demeurait livree a des intrigues contraires. Restaient pour ennemis prononces la Russie et les deux principales cours d'Allemagne. Mais la Russie s'en tenait encore a de mauvais procedes, et se bornait a renvoyer notre ambassadeur. La Prusse et l'Autriche portaient seules leurs armes sur nos frontieres. Parmi les etats allemands, il n'y avait que les trois electeurs ecclesiastiques, et les landgraves des deux Hesse, qui eussent pris une part active a la coalition: les autres attendaient d'y etre contraints. Dans cet etat de choses, cent trente-huit mille hommes parfaitement organises et disciplines menacaient la France, qui ne pouvait en opposer tout au plus que cent vingt mille, dissemines sur une frontiere immense, ne formant sur aucun point une masse suffisante, prives de leurs officiers, n'ayant aucune confiance en eux-memes ni dans leurs chefs, et jusque-la toujours battus dans la guerre de postes qu'ils avaient soutenue. Le projet de la coalition etait d'envahir hardiment la France en penetrant par les Ardennes, et en se portant par Chalons sur Paris. Les deux souverains de Prusse et d'Autriche s'etaient rendus en personne a Mayence. Soixante mille Prussiens, heritiers des traditions de la gloire de Frederic, s'avancaient en une seule colonne sur notre centre; ils marchaient par Luxembourg sur Longwy. Vingt mille Autrichiens, commandes par le general Clerfayt, les soutenaient a droite en occupant Stenay. Seize mille Autrichiens, sous les ordres du prince de Hohenlohe-Kirchberg, et dix mille Hessois, flanquaient la gauche des Prussiens. Le duc de Saxe-Teschen occupait les Pays-Bas, et en menacait les places fortes. Le prince de Conde, avec six mille emigres francais, s'etait porte vers Philipsbourg. Plusieurs autres corps d'emigres etaient repandus dans les diverses armees prussiennes et autrichiennes. Les cours etrangeres, qui ne voulaient pas en reunissant les emigres leur laisser acquerir trop d'influence, avaient d'abord eu le projet de les fondre dans les regimens allemands, et consentirent ensuite a les laisser exister en corps distincts, mais repartis entre les armees coalisees. Ces corps etaient pleins d'officiers qui s'etaient resignes a devenir soldats; ils formaient une cavalerie brillante, mais plus propre a deployer une grande valeur en un jour perilleux, qu'a soutenir une longue campagne.

Les armees francaises etaient disposees de la maniere la plus malheureuse pour resister a une telle masse de forces. Trois generaux, Beurnonville, Moreton et Duval, reunissaient trente mille hommes en trois camps separes, a Maulde, Maubeuge et Lille. C'etaient la toutes les ressources francaises sur la frontiere du nord et des Pays-Bas. L'armee de Lafayette, desorganisee par le depart de son general, et livree a la plus grande incertitude de sentimens, campait a Sedan, forte de vingt-trois mille hommes. Dumouriez allait en prendre le

commandement. L'armee de Luckner, composee de vingt mille soldats, occupait Metz, et venait, comme toutes les autres, de recevoir un nouveau general, c'etait Kellermann. L'assemblee, mecontente de Luckner, n'avait cependant pas voulu le destituer; et, en donnant son commandement a Kellermann, elle lui avait, sous le titre de generalissime, conserve; le soin d'organiser la nouvelle armee de reserve, et la mission purement honorifique de conseiller les generaux. Restaient Custine, qui, avec quinze mille hommes occupait Landau; et enfin Biron, qui, place dans l'Alsace avec trente mille hommes, etait trop eloigne du principal theatre de la guerre pour influencer sur le sort de la campagne.

Les deux seuls rassemblemens places sur la rencontre de la grande armee des coalises, etaient les vingt-trois mille hommes delaissees par Lafayette, et les vingt mille de Kellermann, ranges autour de Metz. Si la grande armee d'invasion, mesurant ses mouvemens a son but, eut marche rapidement sur Sedan, tandis que les troupes de Lafayette, privees de general, livrees au desordre, et n'ayant pas encore ete saisies par Dumouriez, etaient sans ensemble et sans direction, le principal corps defensif eut ete enleve, les Ardennes auraient ete ouvertes, et les autres generaux se seraient vus obliges de se replier rapidement pour se reunir derriere la Marne. Peut-etre n'auraient-ils pas eu le temps de venir de Lille et de Metz a Chalons et a Reims; alors, Paris se trouvant decouvert, il ne serait reste au nouveau gouvernement que l'absurde projet d'un camp sous Paris, ou la fuite au-dela de la Loire.

Mais si la France se defendait avec tout le desordre d'une revolution, les puissances etrangeres attaquaient avec toute l'incertitude et la divergence de vues d'une coalition. Le roi de Prusse, enivre de l'idee d'une conquete facile, flatte, trompe par les emigres, qui lui presentaient l'invasion comme une simple _promenade militaire_, voulait l'expedition la plus hardie. Mais il y avait encore trop de prudence a ses cotes, dans le duc de Brunswick, pour que sa presumption eut au moins l'effet heureux de l'audace et de la promptitude. Le duc de Brunswick, qui voyait la saison tres avancee, le pays tout autrement dispose que ne le disaient les emigres, qui d'ailleurs jugeait de l'energie revolutionnaire par l'insurrection du 10 aout, pensait qu'il valait mieux s'assurer une solide base d'operations sur la Moselle, en faisant les sieges de Metz et de Thionville, et remettre a la saison prochaine le renouvellement des hostilites, avec l'avantage des conquetes precedentes. Cette lutte entre la precipitation du souverain et la prudence du general, la lenteur des Autrichiens, qui n'envoyaient sous les ordres du prince de Hohenlohe que dix-huit mille hommes au lieu de cinquante, empecherent tout mouvement decisif. Cependant l'armee prussienne continua de marcher vers le centre, et se trouva le 20 devant Longwy, l'une des places fortes les plus avancees de cette frontiere.

Dumouriez, qui avait toujours cru qu'une invasion dans les Pays-Bas y ferait eclater une revolution, et que cette invasion sauverait la France des attaques de l'Allemagne, avait tout prepare pour se porter en avant, le jour meme ou il recut sa commission de general en chef

des deux armées. Déjà il allait prendre l'offensive contre le prince de Saxe-Teschen, lorsque Westermann, si actif au 10 août, et envoyé comme commissaire à l'armée de Lafayette, vint lui apprendre ce qui se passait sur le théâtre de la grande invasion. Le 22 Longwy avait ouvert ses portes aux Prussiens, après un bombardement de quelques heures. Le désordre de la garnison et la faiblesse du commandant en étaient la cause. Fiers de cette conquête et de la prise de Lafayette, les Prussiens penchaient plus que jamais pour le projet d'une prompt offensive. L'armée de Lafayette était perdue si le nouveau général ne venait la rassurer par sa présence, et en diriger les mouvements d'une manière utile.

Dumouriez abandonna donc son projet favori, et, le 25 ou le 26, se rendit à Sedan où sa présence n'inspira d'abord parmi les troupes que la haine et les reproches. Il était l'ennemi de Lafayette qu'on chérissait encore. On lui attribuait d'ailleurs cette guerre malheureuse, parce que c'est sous son ministère qu'elle avait été déclarée; enfin il était considéré comme un homme de plume, et point du tout comme un homme de guerre. Ces propos circulaient partout dans le camp, et arrivaient souvent jusqu'à l'oreille du général. Dumouriez ne se déconcerta pas. Il commença par rassurer les troupes, en affectant une contenance ferme et tranquille, et bientôt il leur fit sentir l'influence d'un commandement plus vigoureux. Cependant la situation de vingt-trois mille hommes désorganisés, en présence de quatre-vingt mille parfaitement disciplinés, était tout à fait désespérante. Les Prussiens, après avoir pris Longwy, avaient bloqué Thionville, et s'avançaient sur Verdun, qui était beaucoup moins capable de résister que la place de Longwy.

Les généraux, rassemblés par Dumouriez, pensaient tous qu'il ne fallait pas attendre les Prussiens à Sedan; mais se retirer rapidement derrière la Marne, s'y retrancher le mieux possible, pour y attendre la jonction des autres armées, et pour couvrir ainsi la capitale, qui n'était séparée de l'ennemi que par quarante lieues. Ils pensaient tous que, si on s'exposait à être battu en voulant résister à l'invasion, la déroute serait complète, que l'armée démoralisée ne s'arrêterait plus depuis Sedan, jusqu'à Paris, et que les Prussiens y marcheraient directement et à pas de vainqueurs. Telle était notre situation militaire, et l'opinion qu'en avaient nos généraux.

L'opinion qu'on s'en formait à Paris n'était pas meilleure, et l'irritation croissait avec le danger. Cependant cette immense capitale, qui n'avait jamais vu l'ennemi dans son sein, et qui se faisait de sa propre puissance une idée proportionnée à son étendue et à sa population, se figurait difficilement qu'on put pénétrer dans ses murs; elle redoutait beaucoup moins le péril militaire qu'elle n'apercevait pas, et qui était encore loin d'elle, que le péril d'une réaction de la part des royalistes momentanément abattus. Tandis qu'à la frontière les généraux ne voyaient que les Prussiens, à l'intérieur on ne voyait que les aristocrates, conspirant sourdement pour détruire la liberté.

On se disait que le roi était prisonnier, mais que son parti n'en

existait pas moins, et qu'il conspirait, comme avant le 10 aout, pour ouvrir Paris a l'etranger. On se figurait toutes les grandes maisons de la capitale remplies de rassemblemens armes, prêts a en sortir au premier signal, a delivrer Louis XVI, a s'emparer de l'autorite, et a livrer la France sans defense au fer des emigres et des coalises. Cette correspondance entre l'ennemi _interieur_ et l'ennemi _exterieur_ occupait tous les esprits. _Il faut_, se disait-on, _se delivrer des traitres_, et deja se formait l'epouvantable idee d'immoler les vaincus, idee qui chez le grand nombre n'etait qu'un mouvement d'imagination, et qui chez quelques hommes, ou plus sanguinaires, ou plus ardens, ou plus a portee d'agir, pouvait se changer en un projet reel et medite.

On a deja vu qu'il avait ete question de venger le peuple des coups recus dans la journee du 10, et qu'il s'etait eleve entre l'assemblee et la commune une violente querelle au sujet du tribunal extraordinaire. Ce tribunal, qui avait deja fait tomber la tete de Dangremont et du malheureux Laporte, intendant de la liste civile, n'agissait point assez vite au gre d'un peuple furieux et exalte, qui voyait des ennemis partout. Il lui fallait des formes plus promptes pour punir les _traîtres_, et il demandait surtout le jugement des prevenus deferes a la haute cour d'Orleans. C'etaient, pour la plupart, des ministres et de hauts fonctionnaires, accuses, comme on sait, de prevarication. Delessart, le ministre des affaires etrangeres, etait du nombre. On se recriait de tous cotes contre la lenteur des procedures, on voulait la translation des prisonniers a Paris, et leur prompt jugement par le tribunal du 17 aout. L'assemblee consultee a cet egard, ou plutot sommee de ceder au voeu general, et de rendre un decret de translation, avait fait une courageuse resistance. La haute cour nationale etait, disait-elle, un etablissement constitutionnel, qu'elle ne pouvait changer, parce qu'elle n'avait pas les pouvoirs constituans, et parce que le droit de tout accuse etait de n'etre juge que d'apres des lois anterieures. Cette question avait de nouveau souleve des nuees de petitionnaires, et l'assemblee eut a resister a la fois a une minorite ardente, a la commune, et aux sections dechainees. Elle se contenta de rendre plus expeditives quelques formes de la procedure, mais elle decreta que les accuses aupres de la haute cour demeureraient a Orleans, et ne seraient pas distraits de la juridiction que la constitution leur avait assuree.

Il se formait ainsi deux opinions: l'une qui voulait qu'on respectat les vaincus, sans deployer pourtant moins d'energie contre l'etranger; et l'autre qui voulait qu'on immolat d'abord les ennemis caches, avant de se porter contre les ennemis armes qui s'avancaient sur Paris. Cette derniere pensee etait moins une opinion qu'un sentiment aveugle et feroce, compose de peur et de colere, et qui devait s'accroitre avec le danger.

Les Parisiens etaient d'autant plus irrites que le peril etait plus grand pour leur ville, foyer de toutes les insurrections, et but principal de la marche des armees ennemies. Ils accusaient l'assemblee, composee des deutes des departemens, de vouloir se

retirer dans les provinces. Les girondins surtout, qui appartenait pour la plupart aux provinces du midi, et qui formaient cette majorite moderee, odieuse a la commune, les girondins etaient accuses de vouloir sacrifier Paris, par haine pour la capitale. On leur supposait ainsi des sentimens assez naturels, et que les Parisiens pouvaient croire avoir provoques; mais ces deputes aimaient trop sincerement leur patrie et leur cause pour songer a abandonner Paris. Il est vrai qu'ils avaient toujours pense que, le Nord perdu, on pourrait se replier sur le Midi; il est vrai que, dans le moment meme, quelques-uns d'entre eux regardaient comme prudent de transporter le siege du gouvernement au-dela de la Loire; mais le desir de sacrifier une cite odieuse, et de transporter le gouvernement dans des lieux ou ils en seraient maitres, n'etait point dans leur coeur]. Ils avaient trop d'elevation dans l'ame, ils etaient d'ailleurs encore trop puissans, et comptaient trop sur la reunion de la prochaine convention, pour songer deja a se detacher de Paris.

On accusait donc a la fois leur indulgence pour les traitres, et leur indifferance pour les interets de la capitale. Forces de lutter contre les hommes les plus violens; il devaient, meme en ayant le nombre et la raison pour eux, ceder a l'activite et a l'energie de leurs adversaires. Dans le conseil executif, ils etaient cinq contre un; car, outre les trois ministres Servan, Claviere et Roland, pris dans leur sein, les deux autres, Monge et Lebrun, etaient aussi de leur choix. Mais le seul Danton, qui, sans etre leur ennemi personnel, n'avait ni leur moderation ni leurs opinions, le seul Danton dominait le conseil, et leur enlevait toute influence. Tandis que Claviere tachait de reunir quelques ressources financieres, que Servan se hatait de procurer des renforts aux generaux, que Roland repandait les circulaires les plus sages pour eclairer les provinces, diriger les autorites locales, empecher leurs empietemens de pouvoir, et arreter les violences de toute espece, Danton s'occupait de placer dans l'administration toutes ses creatures. Il envoyait partout ses fideles cordeliers, se procurait ainsi de nombreux appuis, et faisait partager a ses amis les profits de la revolutions. Entrainant ou effrayant ses collegues, il ne trouvait d'obstacle que dans la rigidite inflexible de Roland, qui rejetait souvent ou les mesures ou les sujets qu'il proposait. Danton en etait contrarie, sans rompre neanmoins avec Roland, et il tachait d'emporter le plus de nominations ou de decisions possible.

Danton, dont la veritable domination etait dans Paris, voulait la conserver, et il etait bien decide a empecher toute translation au-dela de la Loire. Doue d'une audace extraordinaire, ayant proclame l'insurrection la veille du 10 aout, lorsque tout le monde hesitait encore, il n'etait pas homme a reculer, et il pensait qu'il fallait s'ensevelir dans la capitale. Maitre du conseil, lie avec Marat et le comite de surveillance de la commune, ecoute dans tous les clubs, vivant enfin au milieu de la multitude, comme dans un element qu'il soulevait a volonte, Danton etait l'homme le plus, puissant de Paris; et cette puissance, fondee sur un naturel violent, qui le mettait en rapport avec les passions du peuple, devait etre redoutable aux vaincus. Dans son ardeur revolutionnaire, Danton penchait pour toutes

les idées de vengeance que repoussaient les girondins. Il était le chef de ce parti parisien qui se disait: "Nous ne reculerons pas, nous périrons dans la capitale et sous ses ruines; mais nos ennemis périront avant nous." Ainsi se préparaient dans les âmes d'épouvantables sentimens, et des scènes horribles allaient en être l'affreuse conséquence.

[Illustration: PRISON DE L'ABBAYE.]

Le 26, la nouvelle de la prise de Longwy se répandit avec rapidité, et causa dans Paris une agitation générale. On disputa pendant toute la journée sur sa vraisemblance; enfin elle ne put être contestée, et on sut que la place avait ouvert ses portes après un bombardement de quelques heures. La fermentation fut si grande, que l'assemblée décréta la peine de mort contre tout citoyen qui, dans une place assiégée, parlerait de se rendre. Sur la demande de la commune, on ordonna que Paris et les départemens voisins fourniraient, sous quelques jours, trente mille hommes armés et équipés. L'enthousiasme qui régnait rendait cet enrôlement facile, et le nombre rassurait sur le danger. On ne se figurait pas que cent mille Prussiens pussent l'emporter sur quelques millions d'hommes qui voulaient se défendre; on travailla avec une nouvelle activité au camp sous Paris, et toutes les femmes se réunirent dans les églises pour contribuer à préparer les effets de campement.

Danton se rendit à la commune, et, sur sa proposition, on eut recours aux moyens les plus extrêmes. On résolut de faire dans les sections le recensement de tous les indigens, de leur donner une paye et des armes; on ordonna en outre le désarmement et l'arrestation des suspects, et on réputa tels tous les signataires de la pétition contre le 20 juin et contre le décret du camp sous Paris. Pour opérer ce désarmement et cette arrestation, on imagina les visites domiciliaires, qu'on organisa de la manière la plus effrayante. Les barrières devaient être fermées pendant quarante-huit heures, à partir du 25 août au soir, et aucune permission de sortir ne pouvait être délivrée pour aucun motif. Des pataches étaient placées sur la rivière, pour empêcher toute évasion par cette issue. Les communes environnantes étaient chargées d'arrêter quiconque serait surpris dans la campagne ou sur les routes. Le tambour devait annoncer les visites, et à ce signal, chaque citoyen était tenu de se rendre chez lui, sous peine d'être traité comme suspect de rassemblement, si on le trouvait chez autrui. Pour cette raison, toutes les assemblées de section, et le grand tribunal lui-même, devaient vaquer pendant ces deux jours. Des commissaires de la commune, assistés de la force armée, avaient la mission de faire les visites, de s'emparer des armes, et d'arrêter les suspects, c'est-à-dire les signataires de toutes les pétitions déjà désignées, les prêtres non assermentés, les citoyens qui mentiraient dans leurs déclarations, ceux contre lesquels il existait des dénonciations, etc., etc... À dix heures du soir, les voitures devaient cesser de circuler, et la ville être illuminée pendant toute la nuit.

Telles furent les mesures prises pour arrêter, disait-on, les mauvais

citoyens qui se cachaient depuis le 10 aout_. Des le 27 au soir, on commença ces visites, et un parti, livre a la denonciation d'un autre, fut expose a etre jete tout entier dans les prisons. Tout ce qui avait appartenu a l'ancienne cour, ou par les emplois, ou par le rang, ou par les assiduites au chateau; tout ce qui s'etait prononce pour elle lors des divers mouvemens royalistes, tous ceux qui avaient de laches ennemis, capables de se venger par une denonciation, furent jetes dans les prisons au nombre de douze ou quinze mille individus. C'etait le comite de surveillance de la commune qui presidait a ces arrestations, et les faisait executer sous ses yeux. Ceux qu'on arretrait etaient conduits d'abord de leur demeure au comite de leur section, et de ce comite a celui de la commune. La, ils etaient brievement questionnes sur leurs sentimens et sur les actes qui en prouvaient le plus ou moins d'energie. Souvent un seul membre du comite les interrogeait, tandis que les autres membres, accables de plusieurs jours de veille, dormaient sur les chaises ou sur les tables. Les individus arretes etaient d'abord deposes a l'Hotel-de-Ville, et ensuite distribues dans les prisons ou il restait encore quelque place. La, se trouvaient enfermees toutes les opinions qui s'etaient succede jusqu'au 10 aout, tous les rangs qui avaient ete renverses, et de simples bourgeois deja estimes aussi aristocrates que des ducs et des princes.

La terreur regnait dans Paris. Elle etait chez les republicains menaces par les armees prussiennes, et chez les royaliste menaces par les republicains. Le comite _de defense generale_, etabli dans l'assemblee pour aviser aux moyens de resister a l'ennemi, se reunit le 30, et appela dans son sein le conseil executif pour deliberer sur les moyens de salut public. La reunion etait nombreuse, parce qu'aux membres du comite se joignirent une foule de deputes qui voulaient assister a cette seance. Divers avis furent ouverts. Le ministre Servan n'avait aucune confiance dans les armees, et ne pensait pas que Dumouriez put, avec les vingt-trois mille hommes que lui avait laisses Lafayette, arreter les Prussiens. Il ne voyait entre eux et Paris aucune position assez forte pour leur tenir tete, et arreter leur marche. Chacun pensait comme lui a cet egard, et apres avoir propose de porter toute la population en armes sous les murs de Paris, pour y combattre avec desespoir, on parla de se retirer au besoin a Saumur, pour mettre, entre l'ennemi et les autorites depositaires de la souverainete nationale, de nouveaux espaces et de nouveaux obstacles. Vergniaud, Guadet, combattirent l'idee de quitter Paris. Apres eux, Danton prit la parole.

"On vous propose, dit-il, de quitter Paris. Vous n'ignorez pas que, dans l'opinion des ennemis, Paris represente la France, et que leur ceder ce point, c'est leur abandonner la revolution. Reculer c'est nous perdre. Il faut donc nous maintenir ici par tous les moyens, et nous sauver par l'audace.

"Parmi les moyens proposes, aucun ne m'a semble decisif. Il faut ne pas se dissimuler la situation dans laquelle nous a places le 10 aout. Il nous a divises en republicains et en royalistes, les premiers peu nombreux, et les seconds beaucoup. Dans cet etat de faiblesse, nous, republicains, nous sommes exposes a deux feux, celui de l'ennemi,

place au dehors, et celui des royalistes, places au dedans. Il est un directoire royal qui siege secretement, a Paris, et correspond avec l'armee prussienne. Vous dire ou il se reunit, qui le compose, serait impossible aux ministres. Mais pour le deconcerter, et empecher sa funeste correspondance avec l'etranger, _il faut... il faut faire peur aux royalistes_..."

A ces mots, accompagnes d'un geste exterminateur, l'effroi se peignit sur les visages. "Il faut, vous dis-je, reprit Danton, faire peur aux royalistes!... C'est dans Paris surtout qu'il vous importe de vous maintenir, et ce n'est pas en vous epuisant dans des combats incertains que vous y reussirez...." La stupeur se repandit aussitot dans le conseil. Aucun mot ne fut ajoute a ces paroles, et chacun se retira sans prevoir precisement, sans oser meme penetrer ce que preparait le ministre.

Il se rendit immediatement apres au comite de surveillance de la commune, qui disposait souverainement de la personne de tous les citoyens, et ou regnait Marat. Les collegues ignorans et aveugles de Marat etaient Panis et Sergent, deja signales au 20 juin et au 10 aout, et les nommes Jourdeuil, Duplain, Lefort et Lenfant. La, dans la nuit du jeudi 30 aout au vendredi 31, furent medites d'horribles projets contre les malheureux detenus dans les prisons de Paris. Deplorable et terrible exemple des emportemens politiques! Danton, que toujours on trouva sans haine contre ses ennemis personnels, et souvent accessible a la pitie, preta son audace aux horribles reveries de Marat: ils formerent tous deux un complot dont plusieurs siecles ont donne l'exemple, mais qui, a la fin du dix-huitieme, ne peut pas s'expliquer par l'ignorance des temps et la ferocite des moeurs. On a vu, trois annees auparavant, le nomme Maillard figurer a la tete des femmes soulevees dans les fameuses journees du 5 et du 6 octobre. Ce Maillard, ancien huissier, homme intelligent et sanguinaire, s'etait compose une bande d'hommes grossiers et propres a tout oser, tels enfin qu'on les trouve dans les classes ou l'education n'a pas epure les penchans en eclairant l'intelligence. Il etait connu comme maitre de cette bande, et, s'il faut en croire une revelation recente, on l'avertit de se tenir pret a agir au premier signal, de se placer d'une maniere utile et sure, de preparer des assommoirs, de prendre des precautions pour empecher les cris des victimes, de se procurer du vinaigre, des balais de houx, de la chaux vive, des voitures couvertes, etc.

Des cet instant, le bruit d'une terrible execution se repandit sourdement. Les parens des detenus etaient dans les angoisses, et le complot, comme celui du 10 aout, du 20 juin, et tous les autres, eclatait d'avance par des signes sinistres. De toutes parts, on repetait qu'il fallait, par un exemple terrible, effrayer les conspirateurs qui du fond des prisons s'entendaient avec l'etranger. On se plaignait de la lenteur du tribunal charge de punir les coupables du 10 aout, et on demandait a grands cris une prompte justice. Le 31, l'ancien ministre Montmorin est acquitte par le tribunal du 17 aout, et on repand que la trahison est partout, et que l'impunitie des coupables est assuree. Dans la meme journee, on assure

qu'un condamne a fait des revelations. Ces revelations portent que dans la nuit les prisonniers doivent s'echapper des cachots, s'armer, se repandre dans la ville, y commettre d'horribles vengeance, enlever ensuite le roi, et ouvrir Paris aux Prussiens. Cependant les detenus qu'on accusait tremblaient pour leur vie; leurs parens etaient consternes, et la famille royale n'attendait que la mort au fond de la tour du Temple.

Aux Jacobins, dans les sections, au conseil de la commune, dans la minorite de l'assemblee, il etait une foule d'hommes qui croyaient a ces complots supposes, et qui osaient declarer legitime l'extermination des detenus. Certes la nature ne fait pas tant de monstres pour un seul jour, et l'esprit de parti seul peut egarer tant d'hommes a la fois! Triste lecon pour les peuples! on croit a des dangers, on se persuade qu'il faut les repousser; on le repete, on s'enivre, et tandis que certains hommes proclament avec legerete qu'il faut frapper, d'autres frappent avec une audace sanguinaire.

Le samedi 1er septembre, les quarante-huit heures fixees pour la fermeture des barrieres et l'execution des visites domiciliaires etaient ecoulees, et les communications furent retablies. Mais tout a coup se repand, dans la journee, la nouvelle de la prise de Verdun. Verdun n'est qu'investi, mais on croit que la place est emportee, et qu'une trahison nouvelle l'a livree comme celle de Longwy. Danton fait aussitot decreter par la commune, que le lendemain, 2 septembre, on battra la generale, on sonnera le tocsin, on tirera le canon d'alarme, et que tous les citoyens disponibles se rendront en armes au Champ-de-Mars, y camperont pendant le reste de la journee, et partiront le lendemain pour se rendre sous les murs de Verdun. A ces terribles apprets, il devient evident qu'il s'agit d'autre chose que d'une levee en masse. Des parens accourent et font des efforts pour obtenir l'elargissement des detenus. Manuel, le procureur-syndic, supplie par une femme genereuse, elargit, dit-on, deux prisonniers de la famille La Tremouille. Une autre femme, madame Fausse-Lendry, s'obstine a vouloir suivre dans sa captivite son oncle l'abbe de Rastignac, et Sergent lui repond: "Vous faites une imprudence; " _les prisons "ne sont pas sures_."

Le lendemain, 2 septembre, etait un dimanche, l'oisivete augmentait le tumulte populaire. Des attroupemens nombreux se montraient partout, et on repandait que l'ennemi pouvait etre a Paris sous trois jours. La commune informe l'assemblee des mesures qu'elle a prises pour la levee en masse des citoyens. Vergniaud, saisi d'un enthousiasme patriotique, prend aussitot la parole, felicite les Parisiens de leur courage, les loue de ce qu'ils ont converti le zele des motions en un zele plus actif et plus utile, celui des combats. "Il parait, ajoute-t-il, que le plan de l'ennemi est de marcher droit sur la capitale, en laissant les places fortes derriere lui. Eh bien! ce projet fera notre salut et sa perte. Nos armees, trop faibles pour lui resister, seront assez fortes pour le harceler sur ses derrieres; et tandis qu'il arrivera, poursuivi par nos bataillons, il trouvera en sa presence l'armee parisienne, rangee en bataille sous les murs de la capitale; et, enveloppe la de toutes parts, il sera devore par cette terre qu'il

avait profanée. Mais au milieu de ces espérances flatteuses, il est un danger qu'il ne faut pas dissimuler, c'est celui des terreurs paniques. Nos ennemis y comptent, et sement l'or pour les produire; et, vous le savez, il est des hommes pétris d'un limon si fangeux, qu'ils se décomposent à l'idée du moindre danger. Je voudrais qu'on put signaler cette espèce sans âme et à figure humaine, en réunir tous les individus dans une même ville, à Longwy par exemple, qu'on appellerait la ville des lâches, et là, devenus l'objet de l'opprobre, ils ne semeraient plus l'épouvante chez leurs concitoyens, ils ne leur feraient plus prendre des nains pour des géants, et la poussière qui vole devant une compagnie de houlans pour des bataillons armés!

"Parisiens, c'est aujourd'hui qu'il faut déployer une grande énergie! Pourquoi les retranchemens du camp ne sont-ils pas plus avancés? Ou sont les beches, les pioches, qui ont élevé l'autel de la fédération et nivelé le Champ-de-Mars? Vous avez manifesté une grande ardeur pour les fêtes; sans doute vous n'en montrerez pas moins pour les combats: vous avez chanté, célébré la liberté; il faut la défendre! Nous n'avons plus à renverser des rois de bronze, mais des rois vivans et armés de leur puissance. Je demande donc que l'assemblée nationale donne le premier exemple, et envoie douze commissaires, non pour faire des exhortations, mais pour travailler eux-mêmes et piocher de leurs mains, à la face de tous les citoyens."

Cette proposition est adoptée avec le plus grand enthousiasme. Danton succède à Vergniaud, il fait part des mesures prises, et en propose de nouvelles. "Une partie du peuple, dit-il, va se porter aux frontières, une autre va creuser des retranchemens, et la troisième avec des piques défendra l'intérieur de nos villes. Mais ce n'est pas assez: il faut envoyer partout des commissaires et des courriers pour engager la France entière à imiter Paris; il faut rendre un décret par lequel tout citoyen soit obligé, sous peine de mort, de servir de sa personne, ou de remettre ses armes." Danton ajoute: "Le canon que vous allez entendre n'est point le canon d'alarme, c'est le pas de charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, pour les atterrir, que faut-il? De l'audace, encore de l'audace, et toujours de l'audace!"

Les paroles et l'action du ministre agitent profondément les assistans. Sa motion est adoptée, il sort, et se rend au comité de surveillance. Toutes les autorités, tous les corps, l'assemblée, la commune, les sections, les jacobins, étaient en séance. Les ministres, réunis à l'hôtel de la marine, attendaient Danton pour tenir conseil. La ville entière était debout. Une terreur profonde régnait dans les prisons. Au Temple, la famille royale, que chaque mouvement devait menacer plus que tous les autres prisonniers, demandait avec anxiété la cause de tant d'agitations. Dans les diverses prisons, les geoliers semblaient consternés. Celui de l'Abbaye avait dès le matin fait sortir sa femme et ses enfans. Le dîner avait été servi aux prisonniers deux heures avant l'instant accoutumé; tous les couteaux avaient été retirés de leurs serviettes. Frappés de ces circonstances, ils interrogeaient avec instance leurs gardiens, qui ne voulaient pas répondre. À deux heures enfin la générale commence à battre, le tocsin sonne et le canon d'alarme retentit dans l'enceinte de la capitale.

Des troupes de citoyens se rendent vers le Champ-de-Mars; d'autres entourent la commune, l'assemblée, et remplissent les places publiques.

Il y avait à l'Hotel-de-Ville vingt-quatre pretres, qui, arretes a cause de leur refus de preter serment, devaient etre transferees de la salle du depot aux prisons de l'Abbaye. Soit intention, soit effet du hasard, on choisit ce moment pour leur translation. Ils sont places dans six fiacres, escortes par des federes bretons et marseillais, et sont conduits au petit pas vers le faubourg Saint-Germain, en suivant les quais, le Pont-Neuf et la rue Dauphine. On les entoure, et on les accable d'outrages. "Voila, disent les federes, les conspirateurs qui devaient egorger nos femmes et nos enfans; tandis que nous serions a la frontiere." Ces paroles augmentent encore le tumulte. Les portieres des voitures etaient ouvertes; les malheureux pretres veulent les fermer pour se mettre a l'abri des mauvais traitemens, mais on les en empeche, et ils sont obliges de souffrir patiemment les coups et les injures. Enfin ils arrivent dans la cour de l'Abbaye, ou se trouvait deja reunie une foule immense. Cette cour conduisait aux prisons, et communiquait avec la salle ou le comite de la section des Quatre-Nations tenait ses seances. Le premier fiacre arrive devant la porte du comite, et se trouve entoure d'une foule d'hommes furieux. Maillard etait present. La portiere s'ouvre; le premier des prisonniers s'avance pour descendre et entrer au comite, mais il est aussitot perce de mille coups. Le second se rejette dans la voiture, mais il en est arrache de vive force, et immole comme le precedent. Les deux autres le sont a leur tour, et les egorgeurs abandonnent la premiere voiture pour se porter sur les suivantes. Elles arrivent l'une apres l'autre dans la cour fatale, et le dernier des vingt-quatre pretres est egorge, au milieu des hurlemens d'une population furieuse[2].

Dans ce moment accourt Billaud-Varenes, membre du conseil de la commune, et le seul, entre les organisateurs de ces massacres, qui les ait constamment approuves, et qui ait ose en soutenir la vue avec une cruaute intrepide. Il arrive revetu de son echarpe, marche dans le sang et sur les cadavres, parle a la foule des egorgeurs, et lui dit: *_Peuple, tu immoles tes ennemis, tu fais ton devoir_*. Une voix s'eleve apres celle de Billaud, c'est celle de Maillard: *_Il n'y a plus rien a faire ici_, s'ecrie-t-il; *_allons aux Carmes_!** Sa bande le suit alors, et ils se precipitent tous ensemble vers l'eglise des Carmes, ou deux cents pretres avaient ete enfermes. Ils penetrent dans l'eglise, et egorgent les malheureux pretres qui priaient le ciel, et s'embrassaient les uns les autres a l'approche de la mort. Ils demandent a grands cris l'archeveque d'Arles, le cherchent, le reconnaissent, et le tuent d'un coup de sabre sur le crane. Apres s'etre servis de leurs sabres, ils emploient les armes a feu, et font des decharges generales dans le fond des salles, dans le jardin, sur les murs et sur les arbres, ou quelques-unes des victimes cherchaient a se sauver.

Tandis que le massacre s'acheve aux Carmes, Maillard revient a l'Abbaye avec une partie des siens. Il etait couvert de sang et de

sueur; il entre au comite de la section des Quatre-Nations, et demande
_du vin pour les braves travailleurs qui delivrent la nation de ses
ennemis_. Le comite tremblant leur en accorde vingt-quatre pintes.

Le vin est servi dans la cour, et sur des tables entourees de cadavres
egorges dans l'apres-midi. On boit, et tout-a coup, montrant la
prison, Maillard s'ecrie: _A l'Abbaye_! A ces mots, on le suit, et on
attaque la porte. Les prisonniers epouvantes entendent les hurlemens,
signal de leur mort. Les portes sont ouvertes; les premiers detenus
qui s'offrent sont saisis, traines par les pieds et jetes tout
sanglans dans la cour. Tandis qu'on immole sans distinction les
premiers venus, Maillard et ses affides demandent les ecrous et les
cles des diverses prisons. L'un d'eux, s'avancant vers la porte du
guichet, monte sur un tabouret, et prend la parole. "Mes amis, dit-il,
vous voulez detruire les aristocrates, qui sont les ennemis du peuple,
et qui devaient egorger vos femmes et vos enfans tandis que vous
seriez a la frontiere. Vous avez raison, sans doute; mais vous etes
de bons citoyens, vous aimez la justice, et vous seriez desesperes
de tremper vos mains dans le sang innocent.--Oui! oui! s'ecrient les
executeurs.--Eh bien! je vous le demande, quand vous voulez, sans rien
entendre, vous jeter comme des tigres en fureur sur des hommes qui
vous sont inconnus, ne vous exposez-vous pas a confondre les innocens
avec les coupables?" Ces paroles sont interrompues par un des
assistans, qui, arme d'un sabre, s'ecrie a son tour: "Voulez-vous,
vous aussi, nous endormir? Si les Prussiens et les Autrichiens etaient
a Paris, chercheraient-ils a distinguer les coupables. J'ai une femme
et des enfans que je ne veux pas laisser en danger. Si vous voulez,
donnez des armes a ces _coquins_, nous les combattrons a nombre
egal, et avant de partir, Paris en sera purge.--Il a raison, il faut
entrer", se disent les autres; ils poussent et s'avancent. Cependant
on les arrete, et on les oblige a consentir a une espece de jugement.
Il est convenu qu'on prendra le registre des ecrous, que l'un d'eux
fera les fonctions de president, lira les noms, les motifs de la
detention, et prononcera a l'instant meme sur le sort du prisonnier.
"Maillard! Maillard president!" s'ecrient plusieurs voix; et il entre
aussitot en fonction. Ce terrible president s'assied aussitot devant
une table, place sous ses yeux le registre des ecrous, s'entoure de
quelques hommes pris au hasard pour donner leur avis, en dispose
quelques-uns dans la prison pour amener les prisonniers, et laisse les
autres a la porte pour consommer le massacre. Afin de s'epargner
des scenes de desesperoir, il est convenu qu'il prononcera ces mots:
Monsieur, a la Force, et qu'alors jete hors du guichet, le
prisonnier sera livre, sans s'en douter, aux sabres qui l'attendent.

On amene d'abord les Suisses detenus a l'Abbaye, et dont les officiers
avaient ete conduits a la Conciergerie. "C'est vous, leur dit
Maillard, qui avez assassine le peuple au 10 aout.--Nous etions
attaques, repondent ces malheureux, et nous obeissions a nos
chefs.--Au reste, reprend froidement Maillard, il ne s'agit que de
vous conduire a la Force." Mais les malheureux, qui avaient entrevu
les sabres menacans de l'autre cote du guichet, ne peuvent s'abuser.
Il faut sortir, ils reculent, se rejettent en arriere. L'un d'eux,
d'une contenance plus ferme, demande ou il faut passer. On lui ouvre

la porte, et il se precipite tete baissee au milieu des sabres et des piques. Les autres s'elancent apres lui, et subissent le meme sort.

Les executeurs retournent a la prison, entassent les femmes dans une meme salle, et amenant de nouveaux prisonniers. Quelques prisonniers accuses de fabrication de faux assignats, sont immoles les premiers. Vient apres eux le celebre Montmorin, dont l'acquittement avait cause tant de tumulte et ne lui avait pas valu la liberte. Amene devant le sanglant president, il declare que, soumis a un tribunal regulier, il n'en peut reconnaitre d'autre. "Soit, repond Maillard; vous irez donc a la Force attendre un nouveau jugement." L'ex-ministre trompe demande une voiture. On lui repond qu'il en trouvera une a la porte. Il demande encore quelques effets, s'avance vers la porte, et recoit la mort.

On amene ensuite Thierry, valet-de-chambre du roi. _Tel maitre tel valet_, dit Maillard, et le malheureux est assassine. Viennent apres les juges de paix Buob et Bocquillon, accuses d'avoir fait partie du comite secret des Tuileries. Ils sont egorges pour cette cause. La nuit s'avance ainsi, et chaque prisonnier, entendant les hurlemens des assassins, croit toucher a sa derniere heure.

Que faisaient en ce moment les autorites constituees, tous les corps assembles, tous les citoyens de Paris! Dans cette immense capitale, le calme, le tumulte, la securite, la terreur, peuvent regner ensemble, tant une partie est distante de l'autre. L'assemblee n'avait appris que tres tard les malheurs des prisons, et, frappee de stupeur, elle avait envoye des deputes pour apaiser le peuple, et sauver les victimes. La commune avait delegue des commissaires pour delivrer les prisonniers pour dettes, et distinguer ce qu'elle appelait les _innocens_ et les _coupables_. Enfin les jacobins, quoique en seance, et instruits de ce qui se passait, semblaient observer un silence convenu. Les ministres, reunis a l'hotel de la marine pour former le conseil, n'etaient pas encore avertis, et attendaient Danton qui se trouvait au comite de surveillance. Le commandant-general Santerre avait, disait-il a la commune, donne des ordres, mais on ne lui obeissait pas, et presque tout son monde etait occupe a la garde des barrieres. Il est certain qu'il y avait des commandemens inconnus et contradictoires, et que tous les signes d'une autorite secrete et opposee a l'autorite publique s'etaient manifestes. A la cour de l'Abbaye, se trouvait un poste de garde nationale, qui avait la consigne de laisser entrer et de ne pas laisser sortir. Ailleurs, des postes attendaient des ordres et ne les recevaient pas. Santerre avait-il perdu la raison comme au 10 aout, ou bien etait-il dans le complot? Tandis que des commissaires, publiquement envoyes par la commune, venaient conseiller le calme et arreter le peuple, d'autres membres de la meme commune se presentaient au comite des Quatre-Nations, qui siegeait a cote des massacres, et disaient: _Tout va-t-il bien ici comme aux Carmes? La commune nous envoie pour vous offrir des secours si vous en avez besoin_.

Les commissaires envoyes par l'assemblee et par la commune, pour arreter les meurtres, furent impuissans. Ils avaient trouve une foule

immense qui assiegeait les environs de la prison et assistait a cet affreux spectacle aux cris de *_vive la nation_!* Le vieux Dusaulx, monte sur une chaise, essaya de prononcer les mots de clemence, sans pouvoir se faire entendre. Bazire, plus adroit, avait feint d'entrer dans le ressentiment de cette multitude, mais ne fut plus ecoute des qu'il voulut reveiller des sentimens de misericorde. Manuel, le procureur de la commune, saisi de pitie, avait couru les plus grands dangers sans pouvoir sauver une seule victime. A ces nouvelles, la commune, un peu plus emue, depecha une seconde deputation *_pour calmer les esprits et eclairer le peuple sur ses veritables interets_.* Cette deputation, aussi impuissante que la premiere, ne put que delivrer quelques femmes et quelques debiteurs.

Le massacre continue pendant cette horrible nuit. Les egorgeurs se succedent du tribunal dans les guichets, et sont tour a tour juges et bourreaux. En meme temps ils boivent, et deposent sur une table leurs verres empreints de sang. Au milieu de ce carnage, ils epargnent cependant quelques victimes, et eprouvent en les rendant a la vie une joie inconcevable. Un jeune homme, reclame par une section, et declare pur d'aristocratie, est acquitte aux cris de *_vive la nation_*, et porte en triomphe sur les bras sanglans des executeurs. Le venerable Sombreuil, gouverneur des Invalides, est amene a son tour, et condamne a etre transfere a la Force. Sa fille l'a apercu du milieu de la prison; elle s'elance au travers des piques et des sabres, serre son pere dans ses bras, s'attache a lui avec tant de force, supplie les meurtriers avec tant de larmes et un accent si dechirant, que leur fureur etonnee est suspendue. Alors, comme pour mettre a une nouvelle epreuve cette sensibilite qui les touche: *_Bois_*, disent-ils a cette fille genereuse, *_bois du sang des aristocrates_*, et ils lui presentent un vase plein de sang: elle boit, et son pere est sauve. La fille de Cazotte est parvenue aussi a envelopper son pere dans ses bras; elle a prie comme la genereuse Sombreuil, a ete irresistible comme elle, et, plus heureuse, a obtenu le salut de son pere, sans qu'un prix horrible ait ete impose a son amour. Des larmes coulent des yeux de ces hommes feroces; et ils reviennent encore demander des victimes! L'un d'entre eux retourne dans la prison pour conduire des prisonniers a la mort; il apprend que les malheureux qu'il venait egorger ont manque d'eau pendant vingt-deux heures, et il veut aller tuer le geolier. Un autre s'interesse a un prisonnier qu'il traduit au guichet, parce qu'il lui a entendu parler la langue de son pays. "Pourquoi es-tu ici? dit-il a M. Journiac de Saint-Meard. Si tu n'es pas un traître, le president, *_qui ri est pas un sot_*, saura te rendre justice. Ne tremble pas, et reponds bien." M. Journiac est presente a Maillard, qui regarde l'ecrou. "Ah! dit Maillard, c'est vous, monsieur Journiac, qui ecriviez dans le journal de la cour et de la ville?--Non, repond le prisonnier, c'est une calomnie; je n'y ai jamais ecrit.--Prenez garde de nous tromper, reprend Maillard, car tout mensonge est ici puni de mort. Ne vous etes-vous pas recemment absente pour aller a l'armee des emigres?--C'est encore une calomnie; j'ai un certificat attestant que, depuis vingt-trois mois, je n'ai pas quitte Paris.--De qui est le certificat? la signature en est-elle authentique?" Heureusement pour M. de Journiac, il y avait dans le sanguinaire auditoire un homme auquel le signataire du certificat

etait personnellement connu. La signature est en effet verifiee et declaree veritable. "Vous le voyez donc, reprend M. de Journiac, on m'a calomnie.--Si le calomniateur etait ici, reprend Maillard, une justice terrible en serait faite. Mais repondez, n'avait-on aucun motif de vous enfermer?--Oui, reprend M. de Journiac, j'etais connu pour aristocrate.--Aristocrate!--Oui, aristocrate; mais vous n'etes pas ici pour juger les opinions; vous ne devez juger que la conduite. La mienne est sans reproche; je n'ai jamais conspire; mes soldats, dans le regiment que je commandais, m'adoraient, et ils me chargerent a Nancy d'aller m'emparer de Malseigne." Frappes de tant de fermete, les juges se regardent, et Maillard donne le signal de grace. Aussitot des cris de _vive la nation_! retentissent de toutes parts. Le prisonnier est embrasse. Deux individus s'emparent de lui, et, le couvrant de leurs bras, le font passer sain et sauf a travers la haie menacante des piques et des sabres. M. de Journiac veut leur donner de l'argent, mais ils refusent, et ne demandent qu'a l'embrasser. Un autre prisonnier, sauve de meme, est reconduit chez lui avec le meme empressement. Les executeurs, tout sanglans, demandent a etre temoins de la joie de sa famille, et immediatement apres ils retournent au carnage. Dans cet etat convulsif, toutes les emotions se succedent dans le coeur de l'homme. Tour a tour animal doux et feroce, il pleure ou egorge. Plonge dans le sang, il est tout a coup touche par un beau devouement, par une noble fermete, il est sensible a l'honneur de paraître juste, a la vanite de paraître probe ou desinteresse. Si dans ces deplorables journees de septembre, on vit quelques-uns de ces sauvages devenus meurtriers et voleurs a la fois, on en vit aussi qui venaient déposer sur le bureau du comite de l'Abbaye les bijoux sanglans trouves sur les prisonniers.

Pendant cette affreuse nuit, la troupe s'etait divisee, et avait porte le ravage dans les autres prisons de Paris. Au Chatelet, a la Force, a la Conciergerie, aux Bernardins, a Saint-Firmin, a la Salpetriere, a Bicetre, les memes massacres avaient ete commis, et des flots de sang avaient coule comme a l'Abbaye. Le lendemain, lundi 3 septembre, le jour eclaire l'affreux carnage de la nuit, et la stupeur regna dans Paris. Billaud-Vareennes reparut a l'Abbaye, ou la veille il avait encourage ce qu'on appelait _les travailleurs_. Il leur adressa de nouveau la parole: "Mes amis, leur dit-il, en egorgeant des scelerats, vous avez sauve la patrie. La France vous doit une reconnaissance eternelle, et la municipalite ne sait comment s'acquitter envers vous. Elle vous offre 24 livres a chacun, et vous allez etre payes sur-le-champ." Ces paroles furent couvertes d'applaudissemens, et ceux auxquels elles s'adressaient suivirent alors Billaud-Vareennes dans le comite, pour se faire delivrer le paiement qui leur etait promis. "Ou voulez-vous, dit le president a Billaud, que nous trouvions des fonds pour payer?" Billaud, faisant alors un nouvel eloge des massacres repondit au president que le ministre de l'interieur devait en avoir pour cet usage. On courut chez Roland, qui venait d'apprendre avec le jour les crimes de la nuit, et qui repoussa la demande avec indignation. Revenus au comite, les assassins demanderent, sous peine de mort, le salaire de leurs affreux travaux, et chaque membre fut oblige de depouiller ses poches pour les satisfaire. Enfin la commune acheva d'acquitter la dette, et on peut lire au registre de ses

depenses la mention de plusieurs sommes payees aux executeurs de septembre. On y verra en outre, a la date du 4 septembre, la somme de 1,463 livres affectee a cet emploi.

Le recit de tant d'horreurs s'etait repandu dans Paris, et y avait produit la plus grande terreur. Les jacobins continuaient a se taire. A la commune on commencait a etre touche; mais on ne manquait pas d'ajouter que le peuple avait ete juste, qu'il n'avait frappe que des criminels, et que dans sa vengeance il n'avait eu que le tort de devancer le glaive des lois. Le conseil general avait envoye de nouveaux commissaires _pour calmer l'effervescence, et ramener aux principes ceux qui etaient egares_. Telles etaient les expressions des autorites publiques. Partout on rencontrait des gens qui, en s'apitoyant sur les souffrances des malheureux imoles, ajoutaient: Si on les eut laisses vivre, ils nous auraient egorges dans quelques jours." D'autres disaient: "Si nous sommes vaincus et massacres par les Prussiens, ils auront du moins succombe avant nous." Telles sont les epouvantables consequences de la peur que les partis s'inspirent et de la haine engendree par la peur.

L'assemblee, au milieu de ces affreux desordres, etait douloureusement affectee. Elle rendait decrets sur decrets pour demander compte a la commune de l'etat de Paris, et la commune repondait qu'elle faisait tous ses efforts pour retablir l'ordre et les lois. Cependant l'assemblee, composee de ces girondins qui poursuivirent si courageusement les assassins de septembre, et moururent si noblement pour les avoir attaques, l'assemblee n'eut pas l'idee de se transporter tout entiere dans les prisons, et de se mettre entre les meurtriers et les victimes. Si cette idee genereuse ne vint pas l'arracher a ses bancs et la porter sur le theatre du carnage, il faut l'attribuer a la surprise, au sentiment de son impuissance, peut-etre aussi a ce devouement insuffisant qu'inspire le danger d'un ennemi, enfin a cette desastreuse opinion, partagee par quelques deputes, que les victimes etaient autant de conjures, desquels on aurait recu la mort, si on ne la leur avait donnee.

Un homme deploya en ce jour un genereux caractere, et s'eleva avec une noble energie contre les assassins. Sous leur regne de trois jours, il reclama le second. Le lundi matin, a l'instant ou il venait d'apprendre les crimes de la nuit, il ecrivit au maire Petion qui ne les connaissait point encore, il ecrivit a Santerre qui n'agissait pas, et leur fit a tous deux les plus pressantes requisitions. Il adressa dans le moment meme a l'assemblee une lettre qui fut couverte d'applaudissemens. Cet homme de bien, si indignement calomnie par les partis, etait Roland. Dans sa lettre il reclama contre tous les genres de desordres, contre les usurpations de la commune, contre les fureurs de la populace, et dit noblement qu'il saurait mourir au poste que la loi lui avait assigne. Cependant, si l'on veut se faire une idee de la disposition des esprits, de la fureur qui regnait contre ceux qu'on appelait les _traîtres_, et des menagemens qu'il fallait employer en parlant aux passions delirantes, on peut en juger par le passage suivant. Certes on ne peut pas douter du courage de l'homme qui, seul et publiquement, rendait toutes les autorites responsables des

massacres, et cependant voici la maniere dont il etait oblige de s'exprimer a cet egard.

"Hier fut un jour sur les evenemens duquel il faut peut-etre jeter un voile. Je sais que le peuple, terrible dans sa vengeance, y porte encore une sorte de justice; il ne prend pas pour victime tout ce qui se presente a sa fureur; il la dirige sur ceux qu'il croit avoir ete trop longtemps epargnes par le glaive de la loi, et que le peril des circonstances lui persuade devoir etre immoles sans delai. Mais je sais qu'il est facile a des scelerats, a des traitres, d'abuser de cette effervescence, et qu'il faut l'arreter; je sais que nous devons a la France entiere la declaration, que le pouvoir executif n'a pu prevenir ni empecher ces exces; je sais qu'il est du devoir des autorites constituees d'y mettre un terme, ou de se regarder comme aneanties. Je sais encore que cette declaration m'expose a la rage de quelques agitateurs. Eh bien! qu'ils prennent ma vie, je ne veux la conserver que pour la liberte, l'egalite. Si elles etaient violees, detruites, soit par le regne des despotes etrangers, ou l'egarement d'un peuple abuse, j'aurais assez vecu; mais jusqu'a mon dernier soupir j'aurai fait mon devoir. C'est le seul bien que j'ambitionne, et que nulle puissance sur la terre ne saurait m'enlever."

L'assemblee couvrit cette lettre d'applaudissemens, et, sur la motion de Lamourette, ordonna que la commune rendrait compte de l'etat de Paris. La commune repondit encore que le calme etait retabli. En voyant le courage du ministre de l'interieur, Marat et son comite s'irriterent, et oserent lancer contre lui un mandat d'arret. Telle etait leur fureur aveugle, qu'ils osaient attaquer un ministre, et un homme qui dans le moment jouissait encore de toute sa popularite. Danton, a cette nouvelle, se recria fortement contre ces membres du comite, qu'il appela des _enrages_. Quoique contrarie tous les jours par l'inflexibilite de Roland, il etait loin de le hair; d'ailleurs il redoutait, dans sa terrible politique, tout ce qu'il croyait inutile, et il regardait comme une extravagance de saisir au milieu de ses fonctions le premier ministre de l'Etat. Il se rend a la mairie, court au comite, et s'emporte vivement contre Marat. Cependant on l'apaise, on le reconcilie avec Marat, et on lui remet le mandat d'arret, qu'il vient aussitot montrer a Petion, en lui racontant ce qu'il avait fait. "Voyez, dit-il au maire, de quoi sont capables ces _enrages_; mais je saurai les mettre a la raison.--Vous avez eu tort, replique froidement Petion; cet acte n'aurait perdu que ses auteurs."

De son cote, Petion, quoique plus froid que Roland, n'avait pas montre moins de courage. Il avait ecrit a Santerre, qui, soit impuissance ou complicité, repondait qu'il avait le coeur dechire, mais qu'il ne pouvait faire executer ses ordres. Il s'etait ensuite rendu de sa personne sur les divers theatres du carnage. A la Force, il avait arrache de leur siege sanglant deux officiers municipaux qui remplissaient, en echarpe, les fonctions que Maillard exerçait a l'Abbaye. Mais a peine etait-il sorti pour se rendre en d'autres lieux, que ces officiers municipaux etaient rentres, et avaient continue leurs executions. Petion, partout impuissant, etait retourne aupres de Roland, que la douleur avait rendu malade. On n'etait

parvenu a garantir que le Temple, dont le depot excitait la fureur populaire. Cependant la force armee avait ete ici plus heureuse, et un ruban tricolore, tendu entre les murs et la populace, avait suffi pour l'ecarter, et pour sauver la famille royale.

Les etres monstrueux qui versaient le sang depuis le dimanche, s'etaient acharnes a cette horrible tache, et en avaient contracte une habitude qu'ils ne pouvaient plus interrompre. Ils avaient meme etabli une espece de regularite dans leurs executions; ils les suspendaient pour transporter les cadavres, et pour faire leurs repas. Des femmes meme, portant des alimens, se rendaient aux prisons, pour donner le dinera leurs maris, _qui_, disaient-elles, _etaient occupes a l'Abbaye_.

[Illustration: MORT DE MADAME DE LAMBALLE.]

A la Force, a Bicetre, a l'Abbaye, les massacres se prolongerent plus qu'ailleurs. C'etait a la Force que se trouvait l'infortunee princesse Lamballe, qui avait ete celebre a la cour par sa beaute et par ses liaisons avec la reine. On la conduit mourante au terrible guichet, "Qui etes-vous? lui demandent les bourreaux en echappe.--Louise de Savoie, princesse de Lamballe.--Quel etait votre role a la cour? Connaissez-vous les complots dut chateau?--Je n'ai connu aucun complot.--Faites serment d'aimer la liberte et l'egalite: faites serment de hair le roi, la reine et la royaute.--Je ferai le premier serment; je ne puis faire, le second, il n'est pas dans mon coeur."

"Jurez donc, lui dit un des assistans qui voulait la sauver." Mais l'infortunee ne voyait et n'entendait plus rien. "Qu'on _elargisse_ madame, dit le chef du guichet." Ici, comme a l'Abbaye, on avait imagine un mot pour servir de signal de mort. On emmene cette femme infortunee, qu'on n'avait pas, disent quelques narrateurs, l'intention de livrer a la mort, et qu'on voulait en effet elargir. Cependant elle est recue a la porte par des furieux avides de carnage. Un premier coup de sabre porte sur le derriere de sa tete fait jaillir son sang. Elle s'avance encore soutenue par deux hommes, qui peut-etre voulaient la sauver; mais elle tombe a, quelques pas plus loin sous un dernier coup. Son beau corps est dechire. Les assassins l'outragent, le mutilent, et s'en partagent les lambeaux. Sa tete, son coeur, d'autres parties du cadavre, portees au bout d'une pique, sont promenees dans Paris. Il faut, disent ces: hommes dans leur langage atroce, _les porter au pied du trone_. On court au Temple, et on eveille avec des cris affreux les infortunes prisonniers, qui demandent avec effroi ce que c'est. Les officiers municipaux s'opposent a ce qu'ils voient l'horrible cortege passer sous leur fenetre, et la tete sanglante qu'on y elevait au bout d'une pique. Un garde national dit enfin a la reine: "_C'est la tete Lamballe qu'on veut vous empecher de voir_." A ces mots, la reine s'evanouit. Madame Elisabeth, le roi, le valet-de-chambre Clery, emportent cette princesse infortunee, et les cris de la troupe feroce retentissent long-temps encore autour des murs du Temple.

[Illustration: MME DE LAMBALLE.]

La journée du 3 et la nuit du 3 au 4 continuerent d'être souillées par ces massacres. A Bicetre surtout le carnage fut plus long et plus terrible qu'ailleurs. Il y avait la quelques mille prisonniers, enfermés, comme on sait, pour toute espèce de vices. Ils furent attaqués, voulurent se défendre, et on employa le canon pour les réduire. Un membre du conseil général de la commune osa même venir demander des forces pour réduire les prisonniers qui se défendaient. Il ne fut pas écouté. Pétion se rendit encore à Bicetre, mais il n'obtint rien. Le besoin du sang animait cette multitude; la fureur de combattre et de massacrer avait succédé chez elle au fanatisme politique, et elle tuait pour tuer. Le massacre dura la jusqu'au mercredi 5 septembre.

Enfin presque toutes les victimes désignées avaient péri; les prisons étaient vides; les furieux demandaient encore du sang, mais les sombres ordonnateurs de tant de meurtres semblaient se montrer accessibles à quelque pitié. Les expressions de la commune commençaient à s'adoucir. Profondément touchée, disait-elle, des rigueurs exercées contre les prisonniers, elle donnait de nouveaux ordres pour les arrêter; et cette fois elle était mieux obéie. Cependant à peine restait-il quelques malheureux auxquels sa pitié put être utile. L'évaluation du nombre des victimes diffère dans tous les rapports du temps; cette évaluation varie de six à douze mille dans les prisons de Paris[3].

Mais si les exécutions répandirent la stupeur, l'audace qu'on mit à les avouer et à en recommander l'imitation ne surprit pas moins que les exécutions mêmes. Le comité de surveillance osa répandre une circulaire à toutes les communes de France, que l'histoire doit conserver avec les sept signatures qui y furent apposées. Voici cette pièce monumentale.

"Paris, 2 septembre 1792.

"Frères et amis, un affreux complot trame par la cour pour égorger tous les patriotes de l'empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'assemblée nationale sont compromis, ayant réduit, le 9 du mois dernier, la commune de Paris à la plus cruelle nécessité d'user de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie. Après les témoignages que l'assemblée nationale venait de lui donner elle-même, eut-on pensé que des lors de nouveaux complots se tramaient dans le silence, et qu'ils éclataient dans le moment même où l'assemblée nationale, oubliant qu'elle venait de déclarer que la commune de Paris avait sauvé la patrie, s'empressait de la destituer pour prix de son brûlant civisme? À cette nouvelle, les clameurs publiques élevées de toutes parts ont fait sentir à l'assemblée nationale la nécessité urgente de s'unir au peuple, et de rendre à la commune, par le rapport du décret de destitution, le pouvoir dont elle l'avait investie.

"Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale,

qu'elle s'efforcera de meriter de plus en plus, placee au foyer de toutes les conspirations, et determinee a perir pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir fait son devoir que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, qui est l'objet de tous ses voeux, et dont elle ne sera certaine qu'apres que tous les departemens auront sanctionne ses mesures pour le salut public. Professant les principes de la plus parfaite egalite, n'ambitionnant d'autre privilege que celui de se presenter la premiere a la breche, elle s'empressera de se soumettre au niveau de la commune la moins nombreuse de l'empire, des qu'il n'y aura plus rien a redouter.

"Prevenue que des hordes barbares s'avancaient contre elle, la commune de Paris se hate d'informer ses freres de tous les departemens qu'une partie des conspirateurs feroces detenus dans les prisons a ete mise a mort par le peuple, actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les legions de traitres renfermes dans ses murs, au moment ou il allait marcher a l'ennemi; et sans doute la nation, apres la longue suite de trahisons qui l'a conduite sur les bords de l'abime, s'empressera d'adopter ce moyen si utile et si necessaire; et tous les Francais se diront comme les Parisiens: Nous marchons a l'ennemi, et nous ne laissons pas derriere nous des brigands pour egorger nos femmes et nos enfans.

"_Signe_ DUPLAIN, PANIS, SERGENT, LENFANT, MARAT, LEFORT, JOURDEUIL, _administrateurs du comite de surveillance constitue a la mairie_."

La lecture de ce document peut faire juger a quel degre de fanatisme l'approche du danger avait pousse les esprits. Mais il est temps de reporter nos regards sur le theatre de la guerre, ou nous ne trouvons que de glorieux souvenirs.

Notes:

[1] Le roi et sa famille furent conduits au Temple dans la soiree du 10 aout.

[2] Excepte un seul, l'abbe Sicard, qui fut sauve par miracle.

[3] Voyez la note 23 a la fin du volume.

CHAPITRE VII.

CAMPAGNE DE L'ARGONNE.--PLANS MILITAIRES DE DUMOURIEZ.--PRISE DU CAMP DE GRAND-PRE PAR LES PRUSSIENS.--VICTOIRE DE VALMY.--RETRAITE DES COALISES; BRUITS SUR LES CAUSES DE CETTE RETRAITE.

Deja, comme on l'a vu, Dumouriez avait tenu un conseil de guerre a Sedan, Dillon y avait emis l'opinion de se retirer a Chalons pour mettre la Marne devant nous, et en defendre le passage. Le desordre des vingt-trois mille hommes laisses a Dumouriez, l'impuissance ou

ils etaient de resister a quatre-vingt mille Prussiens parfaitement aguerris et organises, le projet attribue a l'ennemi de faire une invasion rapide sans s'arreter aux places fortes, tels etaient les motifs qui portaient Dillon a croire qu'on ne pourrait pas arreter les Prussiens, et qu'il fallait se hater de se retirer devant eux, pour chercher des positions plus fortes, et suppleer ainsi a la faiblesse et au mauvais etat de notre armee. Le conseil fut tellement frappe de ces raisons, qu'il adhera unanimement a l'avis de Dillon, et Dumouriez, a qui appartenait la decision, comme general en chef, repondit qu'il y reflechirait.

C'etait le 28 aout au soir. Ici fut prise une resolution qui sauva la France. Plusieurs s'en disputent l'honneur: tout prouve qu'elle appartient a Dumouriez. L'execution au reste la lui rend tout a fait propre, et doit lui en meriter toute la gloire. La France, comme on sait, est defendue a l'est par le Rhin et les Vosges, au nord par une suite de places fortes dues au genie de Vauban, et par la Meuse, la Moselle et divers cours d'eau qui, combines avec les places fortes, composent un ensemble d'obstacles suffisans pour proteger cette frontiere. L'ennemi avait penetre en France par le nord, et il avait trace sa marche entre Sedan et Metz, laissant l'attaque des places fortes des Pays-Bas au duc de Saxe-Teschen, et masquant par un corps de troupes Metz et la Lorraine. D'apres ce projet, il eut fallu marcher rapidement, profiter de la desorganisation des Francais, les frapper de terreur par des coups decisifs, enlever meme les vingt-trois mille hommes de Lafayette, avant qu'un nouveau general leur eut rendu l'ensemble et la confiance. Mais le combat entre la presumption du roi de Prusse et la prudence de Brunswick arretait toute resolution, et empechait les coalises d'etre serieusement ou audacieux ou prudens. La prise de Verdun excita davantage la vanite de Frederic-Guillaume et l'ardeur des emigres, mais ne donna pas plus d'activite a Brunswick, qui n'approuvait nullement l'invasion, avec les moyens qu'il avait et avec les dispositions du pays envahi. Apres la prise de Verdun, le 2 septembre, l'armee coalisee s'etendit pendant plusieurs jours dans les plaines qui bordent la Meuse, se borna a occuper Stenay, et ne fit pas un seul pas en avant. Dumouriez etait a Sedan, et son armee campait dans les environs.

De Sedan a Passavant s'etend une foret dont le nom doit etre a jamais fameux dans nos annales; c'est celle de l'Argonne, qui couvre un espace de treize a quinze lieues, et qui, par les inegalites du terrain, le melange des bois et des eaux, est tout a fait impenetrable a une armee, excepte dans quelques passages principaux. C'est par cette foret que l'ennemi devait penetrer pour se rendre a Chalons, et prendre ensuite la route de Paris. Avec un projet pareil, il est etonnant qu'il n'eut pas songe encore a en occuper les principaux passages, et a y devancer Dumouriez, qui, a sa position de Sedan, en etait eloigne de toute la longueur de la foret. Le soir, apres la seance du conseil de guerre, le general francais considerait la carte avec un officier dans les talens duquel il avait la plus grande confiance; c'etait Thouvenot. Lui montrant alors du doigt l'Argonne et les clairieres dont elle est traversee: "Ce sont la, lui dit-il, les Thermopyles de la France: si je puis y etre avant les Prussiens, tout

est sauve."

Ce mot enflamma le genie de Thouvenot, et tous deux se mirent a detailler ce beau plan. Les avantages en etaient immenses: outre qu'on ne reculait pas, et qu'on ne se reduisait pas a la Marne pour derniere ligne de defense, on faisait perdre a l'ennemi un temps precieux; on l'obligeait a rester dans la Champagne pouilleuse, dont le sol desole, fangeux, sterile, ne pouvait suffire a l'entretien d'une armee; on ne lui cedait pas, comme en se retirant a Chalons, les Trois-Eveches, pays riche et fertile, ou il aurait pu hiverner tres heureusement, dans le cas meme ou il n'aurait pas force la Marne. Si l'ennemi, apres avoir perdu quelque temps devant la foret, voulait la tourner, et se portait vers Sedan, il trouvait devant lui les places fortes des Pays-Bas, et il n'etait pas supposable qu'il put les faire tomber. S'il remontait vers l'autre extremite de la foret, il rencontrait Metz et l'armee du centre; on se mettait alors a sa poursuite, et en se reunissant a l'armee de Kellermann, on pouvait former une masse de cinquante mille hommes, appuyee sur Metz et diverses places fortes. Dans tous les cas, on lui avait fait manquer sa marche et perdre cette campagne; car on etait deja en septembre, et a cette epoque on faisait encore hiverner les armees. Ce projet etait excellent; mais il fallait l'executer, et les Prussiens, ranges le long de l'Argonne, tandis que Dumouriez etait a l'une de ses extremites, pouvaient en avoir occupe les passages. Ainsi donc le sort de ce grand projet et de la France dependait d'un hasard et d'une faute de l'ennemi.

Cinq defiles dits du Chene-Populeux, de la Croix-aux-Bois, de Grand-Pre, de la Chalade, et des Islettes, traversent l'Argonne. Les plus importants etaient ceux de Grand-Pre et des Islettes, et malheureusement c'etaient les plus eloignes de Sedan et les plus rapproches de l'ennemi. Dumouriez resolut de s'y porter lui-meme avec tout son monde. En meme temps il ordonna au general Dubouquet de quitter le departement du Nord pour venir occuper le passage du Chene-Populeux, qui etait fort important, mais tres rapproche de Sedan, et dont l'occupation etait moins urgente. Deux routes s'offraient a Dumouriez pour se rendre a Grand-Pre et aux Islettes: l'une derriere la foret, et l'autre devant, en face de l'ennemi. La premiere, passant derriere la foret, etait plus sure, mais plus longue; elle revelait a l'ennemi nos projets, et lui donnait le temps de les prevenir. La seconde etait plus courte, mais elle trahissait aussi notre but, et exposait notre marche aux coups d'une armee formidable. Il fallait en effet s'avancer le long des bois, et passer devant Stenay, ou se trouvait Clerfayt avec ses Autrichiens. Dumouriez prefera cependant celle-ci, et concut le plan le plus hardi. Il pensait qu'avec la prudence autrichienne, le general ne manquerait pas, a la vue des Francais, de se retrancher dans l'excellent camp de Brouenne, et que pendant ce temps on lui echapperait pour se porter a Grand-Pre et aux Islettes.

Le 30, en effet, Dillon est mis en mouvement, et part avec huit mille hommes pour Stenay, marchant entre la Meuse et l'Argonne. Il trouve Clerfayt, qui occupait les deux bords de la riviere avec vingt-cinq mille Autrichiens. Le general Miaczinski attaque avec quinze cents

hommes les avant-postes de Clerfayt, tandis que Dillon, placé en arrière, marcha à l'appui avec toute sa division. Le feu s'engagea avec vivacité, et Clerfayt repassant aussitôt la Meuse, vint se placer à Brouenne, comme l'avait très heureusement prévu Dumouriez. Pendant ce temps, Dillon poursuit hardiment sa route entre la Meuse et l'Argonne. Dumouriez le suit immédiatement avec les quinze mille hommes qui composaient son corps de bataille, et ils s'avancent tous deux vers les postes qui leur étaient assignés. Le 2 septembre, Dumouriez était à Beffu, et n'avait plus qu'une marche à faire pour arriver à Grand-Pre. Dillon était le même jour à Pierremont, et s'approchait toujours des Islettes avec une extrême hardiesse. Heureusement pour celui-ci, le général Galbaud, envoyé pour renforcer la garnison de Verdun, était arrivé trop tard, et s'était replié sur les Islettes, qu'il tenait ainsi d'avance. Dillon y arriva le 4 avec ses huit mille hommes, s'y établit, et fit garder de plus la Chalade, autre passage secondaire qui lui était confié. En même temps Dumouriez parvint à Grand-Pre, trouva le poste vacant, et s'en empara le 3. Ainsi, le 3 et le 4, les passages étaient occupés par nos soldats, et le salut de la France était fort avancé.

Ce fut par cette marche audacieuse, et au moins aussi méritoire que l'idée d'occuper l'Argonne, que Dumouriez se mit en état de résister à l'invasion. Mais ce n'était pas tout: il fallait rendre ces passages inexpugnables, et pour cela faire encore une foule de dispositions dont le succès dépendait de beaucoup de hasards.

Dillon se retrancha aux Islettes, il fit des abatis, éleva d'excellents retranchements, et, disposant habilement de l'artillerie française, qui était nombreuse et excellente, plaça des batteries de manière à rendre le passage inabordable. Il occupa en même temps la Chalade, et se rendit ainsi maître des deux routes qui conduisent à Sainte-Menehould, et de Sainte-Menehould à Chalons. Dumouriez s'établit à Grand-Pre, dans un camp que la nature et l'art avaient rendu formidable. Des hauteurs, rangées en amphithéâtre, formaient le terrain sur lequel se trouvait l'armée. Au pied de ces hauteurs s'étendaient de vastes prairies, devant lesquelles l'Aire coulait en formant la tête du camp. Deux ponts étaient jetés sur l'Aire; deux avant-gardes très fortes y étaient placées, et devaient en cas d'attaque, se retirer en les brûlant. L'ennemi, après avoir déposé ces troupes avancées, avait à effectuer le passage de l'Aire, sans le secours des ponts, et sous le feu de toute notre artillerie. Après avoir franchi la rivière, il lui fallait traverser un bassin de prairies où se croisaient mille feux, et enlever enfin des retranchements escarpés et presque inaccessibles. Dans le cas où tant d'obstacles eussent été vaincus, Dumouriez, se retirant par les hauteurs qu'il occupait, descendait sur leur revers, trouvait à leur pied l'Aisne, autre cours d'eau qui les longeait par derrière, passait deux autres ponts qu'il détruisait, et pouvait mettre encore une rivière entre lui et les Prussiens. Ce camp pouvait être regardé comme inexpugnable, et le général français était assez en sûreté pour s'occuper tranquillement de tout le théâtre de la guerre.

Le 7, le général Dubouquet occupa avec six mille hommes le passage du

Chene-Populeux. Il ne restait plus de libre que le passage beaucoup moins important de la Croix-aux-Bois, situe entre le Chene-Populeux et Grand-Pre. Dumouriez, apres avoir fait rompre la route et abattre les arbres, y posta un colonel avec deux bataillons et deux escadrons. Place ainsi au centre de la foret et dans un camp inexpugnable, il en defendait le principal passage au moyen de quinze mille hommes; il avait a sa droite, et a quatre lieues de distance, Dillon, qui gardait les Islettes et la Chalade avec huit mille; a sa gauche Dubouquet, defendant le Chene-Populeux avec six mille, et, dans l'intervalle du Chene-Populeux a Grand-Pre, un colonel qui surveillait avec quelques compagnies la route de la Croix-aux-Bois, qu'on avait jugee d'une importance tres secondaire.

Toute sa defense se trouvant ainsi etablie, il avait le temps d'attendre les renforts, et il se hata de donner des ordres en consequence. Il enjoignit a Beurnonville de quitter la frontiere des Pays-Bas, ou le duc de Saxe-Teschen ne tentait rien d'important, et d'etre a Reithel le 13 septembre, avec dix mille hommes. Il fixa Chalons pour le depot des vivres et des munitions, pour le rendez-vous des recrues et des renforts qu'on lui envoyait. Il reunissait ainsi derriere lui tous les moyens de composer une resistance suffisante. En meme temps il manda au pouvoir executif qu'il avait occupe l'Argonne. "Grand-Pre et les Islettes, ecrivait-il, sont nos Thermopyles; mais je serai plus heureux que Leonidas." Il demandait qu'on detachat quelques regimens de l'armee du Rhin, qui n'etait pas menacee, et qu'on les joignit a l'armee du centre, confiee desormais a Kellermann. Le projet des Prussiens etant evidemment de marcher sur Paris, puisqu'ils masquaient Montmedy et Thionville sans s'y arreter, il voulait qu'on ordonnat a Kellermann de cotoyer leur gauche par Ligny et Bar-le-Duc, et de les prendre ainsi en flanc et en queue pendant leur marche offensive. D'apres toutes ces dispositions, si les Prussiens, renoncant a forcer l'Argonne, remontaient plus haut, Dumouriez les precedait a Revigny, et la trouvait Kellermann arrivant de Metz avec l'armee du centre. S'ils descendaient vers Sedan, Dumouriez les suivait encore, rencontrait la les dix mille hommes de Beurnonville, et attendait Kellermann sur les bords de l'Aisne; et dans les deux cas, la jonction produisait une masse de soixante mille hommes, capable de se montrer en rase campagne.

Le pouvoir executif n'oublia rien pour seconder Dumouriez dans ses excellentes dispositions. Servan, le ministre de la guerre, quoique maladif, veillait sans relache a l'approvisionnement des armees, au transport des effets et munitions, et a la reunion des nouvelles levees. Il partait tous les jours de Paris de quinze cents a deux mille volontaires. L'entrainement vers l'armee etait general, et on y courait en foule. Les societes patriotiques, les conseils des communes, l'assemblee, etaient continuellement traverses par des compagnies levees spontanement, et marchant vers Chalons, rendez-vous general des volontaires. Il ne manquait a ces jeunes soldats que la discipline et l'habitude du champ de bataille, qu'ils n'avaient point encore, mais qu'ils pouvaient bientot acquerir sous un general habile.

Les girondins etaient ennemis personnels de Dumouriez, et lui

accordaient peu de confiance, depuis qu'il les avait chassés du ministère; ils avaient même voulu lui substituer dans le commandement général un officier nommé Grimoard. Mais ils s'étaient réunis à lui depuis qu'il semblait chargé des destinées de la patrie. Roland, le meilleur, le plus désintéressé d'entre eux, lui écrivit une lettre touchante pour l'assurer que tout était oublié, et que ses amis ne demandaient tous que d'avoir à célébrer ses victoires.

Dumouriez s'était donc vigoureusement emparé de cette frontière, et s'était fait le centre de vastes mouvements, jusque-là trop lents et trop désunis. Il avait heureusement occupé les défilés de l'Argonne, pris une position qui donnait aux armées le temps de se grouper et de s'organiser derrière lui; il faisait arriver successivement tous les corps pour composer une masse imposante; il mettait Kellermann dans la nécessité de venir recevoir ses ordres; il commandait avec vigueur, agissait avec célérité, et soutenait les soldats en se montrant au milieu d'eux, en leur témoignant beaucoup de confiance, et en s'efforçant de leur faire désirer une prochaine rencontre avec l'ennemi.

On était ainsi arrivé au 10 septembre. Les Prussiens parcoururent tous nos postes, escarmouchèrent sur le front de tous nos retranchements, et furent partout repoussés. Dumouriez avait pratiqué de secrètes communications dans l'intérieur de la forêt, et portait sur les points menacés des forces inattendues, qui, dans l'opinion de l'ennemi, doubleraient les forces réelles de notre armée. Le 11, il y eut une tentative générale contre Grand-Pré; mais le général Miranda, placé à Mortaume, et le général Stengel à Saint-Jouvin, repoussèrent toutes les attaques avec un plein succès. Sur plusieurs points, les soldats, rassurés par leur position et par l'attitude de leurs chefs, sautèrent au-dessus de leurs retranchements, et devancèrent à la baïonnette l'approche des assaillants. Ces combats occupèrent l'armée, qui quelquefois manquait de vivres, à cause du désordre inévitable d'un service improvisé. Mais la gaieté du général, qui ne se soignait pas mieux que ses soldats, engageait tout le monde à se résigner; et, malgré un commencement de dysenterie, on se trouvait assez bien dans le camp de Grand-Pré. Les officiers supérieurs seulement, qui doutaient de la possibilité d'une longue résistance, le ministère qui n'y croyait pas davantage, parlaient d'une retraite derrière la Marne, et assiégeaient Dumouriez de leurs conseils; et lui, écrivait des lettres énergiques aux ministres, et imposait silence à ses officiers, en leur disant que, lorsqu'il voudrait des avis, il convoquerait un conseil de guerre.

Il faut toujours qu'un homme ait les inconvénients de ses qualités. L'extrême promptitude du génie de Dumouriez devait souvent l'emporter jusqu'à l'irréflexion. Dans son ardeur à concevoir, il lui était déjà arrivé de ne pas bien calculer les obstacles matériels de ses projets, notamment lorsqu'il ordonna à Lafayette de se porter de Metz à Givet. Il commit encore ici une faute capitale, qui, s'il avait eu moins de force d'esprit et de sang-froid, eût entraîné la perte de la campagne. Entre le Chêne-Populeux et Grand-Pré se trouvait, avons-nous dit, un passage secondaire, dont l'importance avait été jugée très médiocre,

et qui n'était défendu que par deux bataillons et deux escadrons. Accablé de soins immenses, Dumouriez n'était pas allé juger par ses propres yeux de ce passage. N'ayant d'ailleurs que peu de monde à y placer, il avait cru trop facilement que quelques cents hommes suffiraient à sa garde. Pour comble de malheur, le colonel qui y commandait lui persuada qu'on pouvait même retirer une partie des troupes qui s'y trouvaient, et qu'en brisant les routes, quelques volontaires suffiraient à y maintenir la défensive. Dumouriez se laissa tromper par ce colonel, vieux militaire et juge digne de confiance.

Pendant ce temps, Brunswick avait fait examiner nos divers postes, et il avait eu un moment le projet de longer la forêt jusqu'à Sedan pour la tourner vers cette extrémité. Il paraît que, pendant ce mouvement, des espions révélèrent la négligence du général français. La Croix-aux-Bois fut attaquée par des Autrichiens et des émigrés commandés par le prince de Ligne. Les abatis avaient à peine été commencés, les routes n'étaient point brisées, et le passage fut occupé sans résistance dès le 13 au matin. À peine Dumouriez eut-il appris cette funeste nouvelle, qu'il envoya le général Chasot, homme d'une grande bravoure, avec deux brigades, six escadrons et quatre pièces de 8 pour occuper de nouveau le passage, et en chasser les Autrichiens. Il ordonna de les attaquer à la baïonnette avec la plus grande vivacité, et avant qu'ils eussent trouvé le temps de se retrancher. La journée du 13 s'écoula, et celle du 14 se passa encore sans que le général Chasot put exécuter cet ordre. Le 15 enfin, il attaqua avec vigueur, repoussa l'ennemi, et lui fit perdre le poste et son chef, le prince de Ligne. Mais, deux heures après, l'attaque lui-même par des forces très supérieures, et avant d'avoir pu se retrancher, il fut repoussé de nouveau, et entièrement dépossédé de la Croix-aux-Bois. Chasot était en outre coupé de Grand-Pré, et ne pouvait se retirer vers l'armée principale, qui se trouvait ainsi affaiblie. Il se replia aussitôt sur Vouziers. Le général Dubouquet, commandant au Chêne-Populeux, et heureux jusque-là dans sa résistance, se voyant séparé de Grand-Pré, pensa qu'il ne fallait pas s'exposer à être enveloppé par l'ennemi, qui, ayant coupé la ligne à la Croix-aux-Bois, allait déboucher en masse. Il résolut de décamper, et de se retirer par Attigny et Somme-Puis, sur Chalons. Ainsi, le fruit de tant de combinaisons hardies et de hasards heureux était perdu; le seul obstacle qu'on put opposer à l'invasion, l'Argonne, était franchi, et la route de Paris était ouverte.

Dumouriez, séparé de Chasot et de Dubouquet, n'avait plus que quinze mille hommes; et si l'ennemi, débouchant rapidement par la Croix-aux-Bois, tournait la position de Grand-Pré, et venait occuper les passages de l'Aisne, qui, avons-nous dit, servaient d'issue aux derrières du camp, le général français était perdu. Ayant quarante mille Prussiens en tête, vingt-cinq mille Autrichiens sur ses derrières, enfermé ainsi avec quinze mille hommes par soixante-cinq mille, par deux cours d'eau et la forêt, il n'avait plus qu'à mettre bas les armes, ou à faire tuer inutilement jusqu'au dernier de ses soldats. La seule armée sur laquelle comptait la France était alors anéantie, et les coalisés pouvaient prendre la route de la capitale.

[Illustration: LA MARSEILLAISE.]

Dans cette situation desesperée, le general ne perdit pas courage, et conserva un sang-froid admirable. Son premier soin fut de songer le jour même a la retraite, car le plus pressant était de se soustraire aux fourches Caudines. Il considéra que par sa droite il touchait a Dillon, maître encore des Islettes et de la route de Sainte-Menehould; qu'en se repliant sur les derrières de celui-ci, et appuyant son dos contre le sien, ils feraient tous deux face a l'ennemi, l'un aux Islettes, l'autre a Sainte-Menehould, et presenteraient ainsi un double front retranche. La ils pourraient attendre la jonction des deux generaux Chasot et Dubouquet, detaches du corps de bataille, celle de Beurnonville, mande de Flandre pour être le 13 a Rethel, celle enfin de Kellermann, qui, étant depuis plus de dix jours en marche, ne pouvait tarder d'arriver. Ce plan était le meilleur et le plus consequent au systeme de Dumouriez, qui consistait a ne pas reculer a l'interieur, vers un pays ouvert, mais a se tenir dans un pays difficile, a y temporiser, et a se mettre en position de faire sa jonction avec l'armee du centre. Si, au contraire, il s'était replie sur Chalons, il était poursuivi comme fugitif; il executait avec desavantage une retraite qu'il aurait pu faire plus utilement des l'origine, et surtout il se mettait dans l'impossibilite d'être rejoint par Kellermann. C'était une grande hardiesse, apres un accident tel que celui de la Croix-aux-Bois, de persister dans son systeme, et il fallait, dans le moment, autant de genie que de vigueur pour ne pas s'abandonner au conseil, si repete, de se retirer derriere la Marne. Mais que de hasards heureux ne fallait-il pas encore pour reussir dans une retraite si difficile, si surveillee, et faite avec si peu de monde, en presence d'un ennemi si puissant.

Aussitot il ordonna a Beurnonville, déjà dirige sur Rethel, a Chasot, dont il venait de recevoir des nouvelles rassurantes, a Dubouquet, retire sur Attigny, de se rendre tous a Sainte-Menehould. En même temps il manda de nouveau a Kellermann de continuer sa marche; car il pouvait craindre que Kellermann, apprenant la perte des defiles, ne voulut revenir sur Metz. Apres avoir fait toutes ces dispositions, apres avoir recu un officier prussien qui demandait a parlementer, et lui avoir montre le camp dans le plus grand ordre, il fit detendre a minuit, et marcher en silence vers les deux ponts qui servaient d'issue au camp de Grand-Pre. Par bonheur pour lui, l'ennemi n'avait pas encore songe a penetrer par la Croix-aux-Bois, et a deborder les positions francaises. Le ciel était orageux, et couvrait de ses ombres la retraite des Francais. On marcha toute la nuit par les chemins les plus mauvais, et l'armee, qui heureusement n'avait pas eu le temps de s'alarmer, se retira sans connaitre le motif de ce changement de position. Le lendemain 16, a huit heures du matin, toutes les troupes avaient traverse l'Aisne; Dumouriez s'était echappe, et il s'arrêtait en bataille sur les hauteurs d'Autry, a quatre lieues de Grand-Pre. Il n'était pas suivi, se croyait sauve, et s'avancait a Dammartin-sur-Hans, afin d'y choisir un campement pour la journée, lorsque tout a coup il entend les fuyards accourir et crier que tout est perdu, que l'ennemi, se jetant sur nos derrières, a mis l'armee en

deroute. Dumouriez accourt, retourne a son arriere-garde, et trouve le Peruvien Miranda et le vieux general Duval, arretant les fuyards, retablissant avec beaucoup de fermete les rangs de l'armee, que les hussards prussiens avaient un instant surprise et troublee. L'inexperience de ces jeunes troupes, et la crainte de la trahison, qui alors remplissait tous les esprits, rendaient les terreurs paniques tres faciles et tres frequentes. Cependant tout fut repare, grace aux trois generaux Miranda, Duval et Stengel, places a l'arriere-garde. On bivouaqua a Dammartin avec l'esperance de s'adosser bientot aux Islettes, et de terminer heureusement cette perilleuse retraite.

Dumouriez etait depuis vingt heures a cheval. Il mettait pied a terre a six heures du soir, lorsque tout a coup il entend encore des cris de _sauve qui peut_, des imprecations contre les generaux qui trahissaient, et surtout contre le general en chef, qui venait, dit-on, de passer a l'ennemi. L'artillerie avait attele et voulait se refugier sur une hauteur; toutes les troupes etaient confondues. Il fit allumer de grands feux, et ordonna qu'on restat sur la place toute la nuit. On passa ainsi dix heures dans les boues et l'obscurite. Plus de quinze cents fuyards, s'echappant a travers les campagnes, allerent repandre a Paris et dans toute la France, que l'armee du Nord, le dernier espoir de la patrie, etait perdue, et livree a l'ennemi.

Des le lendemain tout etait repare. Dumouriez ecrivait a l'assemblee nationale avec son assurance ordinaire: " J'ai ete oblige d'abandonner le camp de Grand-Pre. La retraite etait faite, lorsqu'une terreur panique s'est mise dans l'armee; dix mille hommes ont fui devant quinze cents hussards prussiens. La perte ne monte pas a plus de cinquante hommes et quelques bagages. TOUT EST REPARE, ET JE REPONDS DE TOUT. " Il ne fallait pas moins que de telles assurances pour calmer les terreurs de Paris et du conseil executif, qui allait de nouveau presser le general de passer la Marne.

Sainte-Menehould, ou marchait Dumouriez, est place sur l'Aisne, l'une des deux rivieres qui entouraient le camp de Grand-Pre. Dumouriez devait donc en remonter le cours, et, avant d'y parvenir, il avait a franchir trois ruisseaux assez profonds qui viennent s'y confondre, la Tourbe, la Bionne et l'Auve. Au-dela de ces trois ruisseaux se trouvait le camp qu'il allait occuper. Au-devant de Sainte-Menehould s'elevent circulairement des hauteurs de trois quarts de lieue. A leur pied s'etend un fond dans lequel l'Auve forme des marecages avant de se jeter dans l'Aisne. Ce fond est borde a droite par les hauteurs de l'Hyron, en face par celles de la Lune, et a gauche par celles de Gisacourt. Au centre du bassin se trouvent differentes elevations, inferieures cependant a celles de Sainte-Menehould. Le moulin de Valmy en est une, et il fait immediatement face aux coteaux de la Lune. La grande route de Chalons a Sainte-Menehould passe a travers ce bassin, presque parallelement au cours de l'Auve. C'est a Sainte-Menehould et au-dessus de ce bassin que se placa Dumouriez. Il fit occuper autour de lui les positions les plus importantes, et appuya le dos contre Dillon, en lui recommandant de tenir ferme contre l'ennemi. Il occupait ainsi la grande route de Paris sur trois points: les

Islettes, Sainte-Menehould et Chalons.

Cependant les Prussiens pouvaient, en penetrant par Grand-Pre, le laisser a Sainte-Menehould, et courir a Chalons. Dumouriez ordonna donc a Dubouquet, dont il avait appris l'heureuse arrivee a Chalons, de se placer, avec sa division, au camp de l'Epine, d'y reunir tous les volontaires nouvellement arrives, afin de couvrir Chalons contre un coup de main. Il fut rejoint ensuite par Chasot, et enfin par Beurnonville. Celui-ci s'etait porte le 15 a la vue de Sainte-Menehould. Voyant une armee en bon ordre, il avait suppose que c'etait l'ennemi, car il ne pouvait croire que Dumouriez, qu'on disait battu, se fut si tot et si bien tire d'embarras. Dans cette idee, il s'etait replie sur Chalons, et la, informe de la verite, il etait revenu, et avait pris position le 19 a Maffrecourt, sur la droite du camp. Il amenait ces dix mille braves, que Dumouriez avait pendant un mois exerces, dans le camp de Maulde, a une continuelle guerre de postes. Renforce de Beurnonville et de Chasot, Dumouriez pouvait compter trente-cinq mille hommes. Ainsi, grace a sa fermete et a sa presence d'esprit, il se retrouvait place dans une position tres forte, et en etat de temporiser encore assez long-temps. Mais si l'ennemi plus prompt le laissait en arriere, et courait en avant sur Chalons, que devenait son camp de Sainte-Menehould? C'etait toujours la meme crainte; et ses precautions, au camp de l'Epine, etaient loin de pouvoir prevenir un danger pareil.

Deux mouvemens s'operaient tres lentement autour de lui: celui de Brunswick, qui hesitait dans sa marche, et celui de Kellermann, qui, parti le 4 de Metz, n'etait pas encore arrive au point convenu, apres quinze jours de route. Mais si la lenteur de Brunswick servait Dumouriez, celle de Kellermann le compromettait singulierement. Kellermann, prudent et irresolu, quoique tres brave, avait tour a tour avance ou recule, suivant les marches de l'armee prussienne; et le 17 encore, en apprenant la perte des defiles, il avait fait un mouvement en arriere. Cependant, le 19 au soir, il fit avertir Dumouriez qu'il n'etait plus qu'a deux lieues de Sainte-Menehould. Dumouriez lui avait reserve les hauteurs de Gisaucourt, placees a sa gauche, et dominant la route de Chalons et le ruisseau de l'Auve. Il lui avait mande que, dans le cas d'une bataille, il pourrait se deployer sur les hauteurs secondaires, et se porter sur Valmy, au-dela de l'Auve. Dumouriez n'eut pas le temps d'aller placer lui-meme son collegue. Kellermann, passant l'Auve le 19 dans la nuit, se porta a Valmy au centre du bassin, et negligea les hauteurs de Gisaucourt, qui formaient la gauche du camp de Sainte-Menehould, et dominaient celles de la Lune, sur lesquelles arrivaient les Prussiens.

Dans ce moment, en effet, les Prussiens, debouchant par Grand-Pre, etaient arrives en vue de l'armee francaise, et, gravissant les hauteurs de la Lune, decouvraient deja le terrain dont Dumouriez occupait le sommet. Renoncant a une course rapide sur Chalons, ils etaient joyeux, dit-on, de trouver reunis les deux generaux francais, afin de pouvoir les enlever d'un seul coup. Leur but etait de se rendre maitres de la route de Chalons, de se porter a Vitry, de forcer Dillon aux Islettes, d'entourer ainsi Sainte-Menehould de toutes

parts, et d'obliger les deux armées à mettre bas les armes.

Le 20 au matin, Kellermann, qui, au lieu d'occuper les hauteurs de Gisaucourt, s'était porté au centre du bassin, sur le moulin de Valmy, se vit dominer en face par les hauteurs de la Lune, occupées par l'ennemi. D'un côté, il avait l'Hyron, que les Français tenaient en leur pouvoir, mais pouvaient perdre; de l'autre Gisaucourt, qu'il n'avait pas occupé, et où les Prussiens allaient s'établir. Dans le cas d'une défaite, il était rejeté dans les marécages de l'Auve, placés derrière le moulin de Valmy, et il pouvait être écrasé avant d'avoir rejoint Dumouriez, dans le fond de cet amphithéâtre. Aussitôt il appela son collègue auprès de lui. Mais le roi de Prusse, voyant un grand mouvement dans l'armée française, et croyant que le projet des généraux était de se porter sur Chalons, voulut aussitôt en fermer le chemin, et ordonna l'attaque. L'avant-garde prussienne rencontra sur la route de Chalons l'avant-garde de Kellermann, qui se trouvait avec son corps de bataille sur la hauteur de Valmy. On aborda vivement, et les Français, repoussés d'abord, furent ramenés et soutenus ensuite par les carabiniers du général Valence. Des hauteurs de la Lune, la canonnade s'engagea avec le moulin de Valmy, et notre artillerie riposta vivement à celle des Prussiens.

Cependant la position de Kellermann était très hasardeuse; ses troupes étaient toutes entassées confusément sur la hauteur de Valmy, et trop mal à l'aise pour y combattre. Des hauteurs de la Lune, on le canonnait; de celles de Gisaucourt, un feu établi par les Prussiens maltraitait sa gauche; l'Hyron, qui flanquait sa droite, était, à la vérité, occupé par les Français; mais Clerfayt, attaquant ce poste avec vingt-cinq mille Autrichiens, pouvait s'en emparer: alors, foudroyé de toutes parts, Kellermann pouvait être rejeté de Valmy dans l'Auve, sans que Dumouriez put le secourir. Celui-ci envoya aussitôt le général Stengel avec une forte division pour maintenir les Français sur l'Hyron, et y garantir la droite de Valmy; il enjoignit à Beurnonville d'appuyer Stengel avec seize bataillons; il dépêcha Chasot avec neuf bataillons et huit escadrons sur la route de Chalons, pour occuper Gisaucourt et flanquer la gauche de Kellermann. Mais Chasot, arrivé près de Valmy, demanda les ordres de Kellermann au lieu de se porter sur Gisaucourt, et laissa aux Prussiens le temps de l'occuper, et d'y établir un feu meurtrier pour nous. Cependant, appuyé de droite et de gauche, Kellermann, pouvait se soutenir sur le moulin de Valmy. Malheureusement un obus tombe sur un caisson le fit sauter, et mit le désordre dans l'infanterie; le canon de la Lune l'augmenta encore, et déjà la première ligne commençait à plier. Kellermann, apercevant ce mouvement, accourut dans les rangs, les rallia, et rétablit l'ordre. Dans cet instant, Brunswick pensa qu'il fallait gravir la hauteur, et culbuter avec la baïonnette les troupes françaises.

Il était midi. Un brouillard épais, qui, jusqu'à ce moment, avait enveloppé les deux armées, était dissipé; elles s'apercevaient distinctement, et nos jeunes soldats voyaient les Prussiens s'avancer sur trois colonnes, avec l'assurance de troupes vieilles et aguerries. C'était pour la première fois qu'ils se trouvaient au nombre de cent

mille hommes, sur le champ de bataille, et qu'ils allaient croiser la baionnette. Ils ne connaissaient encore ni eux ni l'ennemi, et ils se regardaient avec inquietude. Kellermann entre dans les retranchemens, dispose ses troupes par colonnes d'un bataillon de front, et leur ordonne, lorsque les Prussiens seront a une certaine distance, de ne pas les attendre, et de courir au-devant d'eux a la baionnette. Puis il eleve la voix et crie: *_Vive la nation_!*--On pouvait dans cet instant etre brave ou lache. Le cri de *_vive la nation_* ne fait que des braves, et nos jeunes soldats, entraines, marchent en repetant le cri de *_vive la nation_!* A cette vue, Brunswick, qui ne tentait l'attaque qu'avec repugnance, et avec une grande crainte du resultat, hesite, arrete ses colonnes, et finit par ordonner la rentree au camp.

Cette epreuve fut decisive. Des ce moment, on crut a la valeur de ces *_savetiers_*, de ces *_tailleurs_*, qui composaient l'armee francaise, d'apres les emigres. On avait vu des hommes equipes, vetus et braves; on avait vu des officiers decores et pleins d'experience, un general Duval, dont la belle taille, les cheveux blanchis inspiraient le respect; Kellermann, Dumouriez enfin, opposant tant de constance et d'habilete en presence d'un ennemi si superieur. Dans ce moment, la revolution francaise fut jugee, et ce chaos, jusque-la ridicule, n'apparut plus que comme un terrible elan d'energie.

A quatre heures, Brunswick essaya une nouvelle attaque. L'assurance de nos troupes le deconcerta encore, et il replia une seconde fois ses colonnes. Marchant de surprise en surprise, trouvant faux tout ce qu'on lui avait annonce, le general prussien n'avancait qu'avec la plus grande circonspection, et, quoiqu'on lui ait reproche de n'avoir pas pousse plus vivement l'attaque et culbute Kellermann, les bons juges pensent qu'il a eu raison. Kellermann, soutenu de droite et de gauche par toute l'armee francaise, pouvait resister; et si Brunswick, enfonce dans une gorge et dans un pays detestable, eut ete battu une fois, il risquait d'etre entierement detruit, D'ailleurs il avait, par le resultat de la journee, occupe la route de Chalons: les Francais se trouvaient coupes de leur depot, et il esperait les obliger a quitter leur position dans quelques jours. Il ne considerait pas que, maitres de Vittey, ils en etaient quittes pour un detour plus long, et pour quelques delais dans l'arrivee de leurs convois.

Telle fut la celebre journee du 20 septembre 1792, ou furent tires plus de vingt mille coups de canons, et appelee depuis Canonnade de Valmy. La perte fut egale des deux cotes, et s'eleva pour chaque armee a huit ou neuf cents hommes. Mais la gaiete et l'assurance regnaient dans le camp francais, et les reproches, le regret, dans celui des Prussiens. On assure que dans la soiree meme les emigres recurent les plus vives remontrances du roi de Prusse, et qu'on vit diminuer l'influence de Calonne, le plus presumptueux des ministres emigres, et le plus fecond en promesses exagerees et en renseignemens dementis.

Dans la nuit meme, Kellermann repassa l'Aube a petit bruit, et vint camper sur les hauteurs de Gisaucourt, qu'il aurait du occuper des l'origine, et dont les Prussiens avaient profite dans la journee. Les Prussiens demeurereent sur les hauteurs de la Lune. Dans le fond oppose

se trouvait Dumouriez, et a la gauche de celui-ci Kellermann, sur les hauteurs qu'il venait de reprendre. Dans cette position singuliere, les Francais, faisant face a la France, semblaient l'envahir, et les Prussiens, qui etaient appuyes contre elle, semblaient la defendre. C'est ici que commença, de la part de Dumouriez, une nouvelle suite d'actes pleins d'energie et de fermete, soit contre l'ennemi, soit contre ses propres officiers et contre l'autorite francaise. Avec pres de soixante-dix mille hommes de troupes, dans un bon camp, ne manquant pas de vivres, ou du moins rarement, il pouvait attendre. Les Prussiens, au contraire, manquaient de subsistances; les maladies commençaient a ravager leur armee, et dans cette situation ils perdaient beaucoup a temporiser. Une saison affreuse, au milieu d'un terrain argileux et humide, ne leur permettait pas de sejourner long-temps. Si, reprenant trop tard l'energie et la celerite de l'invasion, ils voulaient marcher sur Paris, Dumouriez etait en force pour les suivre, et les envelopper lorsqu'ils seraient engages plus avant.

Ces vues etaient pleines de justesse et de prudence. Mais dans le camp, ou les officiers s'ennuyaient de privations, et ou Kellermann etait peu satisfait de trouver une autorite superieure; a Paris, ou l'on se sentait separe de la principale armee, et ou l'on n'apercevait rien entre soi et les Prussiens, ou l'on voyait meme les hulans arriver a quinze lieues, depuis que la foret de l'Argonne etait ouverte, on ne pouvait approuver le plan de Dumouriez. L'assemblee, le conseil, se plaignaient de son entetement, lui ecrivaient les lettres les plus imperatives pour lui faire abandonner sa position, et repasser la Marne. Le camp a Montmartre, et une armee entre Chalons et Paris, etaient le double rempart qu'il fallait aux imaginations epouvantees. _Les hulans vous harcelent_, ecrivait Dumouriez, _eh bien! tuez-les; cela ne me regarde pas. Je ne changerai pas mon plan pour des housardailles_. Cependant les instances et les ordres n'en continuaient pas moins. Dans le camp, les officiers ne cessaient pas de faire des observations. Les soldats seuls, soutenus par la gaiete du general, qui avait soin de parcourir leurs rangs, de les encourager, et de leur expliquer la position critique des Prussiens, les soldats supportaient patiemment les pluies et les privations. Une fois Kellermann voulut partir, et il fallut que Dumouriez, comme Colomb demandant encore quelques jours a son equipage, promit de decamper si, dans un nombre de jours donnees, les Prussiens ne battaient pas en retraite.

La belle armee des coalises se trouvait en effet dans un etat deplorable; elle perissait par la disette, et surtout par le cruel effet de la dysenterie. Les dispositions de Dumouriez y avaient contribue puissamment. Les tiraileries sur le front du camp etant jugees inutiles, parce qu'elles n'aboutissaient a aucun resultat, il fut convenu entre les deux armees de les suspendre; mais Dumouriez stipula que ce serait sur le front seulement. Aussitot il detacha toute sa cavalerie, surtout celle de nouvelle levee, dans les pays environnans, afin d'intercepter les convois de l'ennemi, qui, etant arrive par la trouee de Grand-Pre, et ayant remonte l'Aisne pour suivre notre retraite, etait oblige de faire suivre les memes detours

a ses approvisionnements. Nos cavaliers avaient pris goût à cette guerre lucrative, et la poursuivaient avec un grand succès. On était arrivé aux derniers jours de septembre; le mal devenait intolérable dans l'armée prussienne, et des officiers avaient été envoyés au camp français pour parlementer. D'abord il ne fut question que d'échanger des prisonniers; les Prussiens demandèrent aussi le bénéfice de l'échange pour les émigrés, mais on le leur refusa. Une grande politesse avait régné de part et d'autre. De l'échange des prisonniers, la conversation s'était reportée sur les motifs de la guerre, et, du côté des Prussiens, on avait presque avoué que la guerre était impolitique. Le caractère de Dumouriez reparut ici tout entier. N'ayant plus à combattre, il faisait des mémoires pour le roi de Prusse, et lui démontrait combien il lui était peu avantageux de s'unir à la maison d'Autriche contre la France. En même temps, il lui envoyait douze livres de café, les seules qui restassent dans les deux camps. Ses mémoires, qui ne pouvaient manquer d'être appréciés, furent néanmoins très mal accueillis, et devaient l'être. Brunswick répondit au nom du roi de Prusse par une déclaration aussi arrogante que le premier manifeste, et toute négociation fut rompue. L'assemblée, consultée par Dumouriez, répondit, comme le sénat romain, qu'on ne traiterait avec l'ennemi que lorsqu'il serait sorti de France.

Ces négociations n'eurent d'autre effet que de faire calomnier le général, qu'on soupçonna dès lors d'avoir des relations secrètes avec l'étranger, et de lui attirer quelques dédains affectés de la part d'un monarque orgueilleux et humilié du résultat de la guerre. Mais tel était Dumouriez: avec tous les genres de courage, avec tous les genres d'esprit, il manquait de cette retenue, de cette dignité qui impose aux hommes, tandis que le génie ne fait que les saisir. Cependant, ainsi que l'avait prévu le général français, dès le 1^{er} octobre les Prussiens, ne pouvant plus résister à la disette et aux maladies, commencèrent à décamper. Ce fut en Europe un grand sujet d'étonnement, de conjectures, de fables, que de voir une armée si puissante, si vantée, se retirer humblement devant ces ouvriers et ces bourgeois soulevés, qui devaient être ramenés tambour battant dans leurs villes, et chassés pour en être sortis. La faiblesse avec laquelle furent poursuivis les Prussiens, l'espèce d'impunité dont ils jouirent en repassant les défilés de l'Argonne, firent supposer des stipulations secrètes, et même un marché avec le roi de Prusse. Les faits militaires vont expliquer, mieux que toutes ces suppositions, la retraite des coalisés.

Rester dans une position aussi malheureuse n'était plus possible. Envahir était devenu intempestif, par une saison aussi avancée et aussi mauvaise. La seule ressource était donc de se retirer vers le Luxembourg et la Lorraine, et de s'y faire une forte base d'opérations, pour recommencer la campagne l'année suivante. D'ailleurs on a lieu de croire qu'en ce moment Frédéric-Guillaume songeait à prendre sa part de la Pologne; car c'est alors que ce prince, après avoir excité les Polonais contre la Russie et l'Autriche, s'appretait à partager leurs dépouilles. Ainsi l'état de la saison et des lieux, le dégoût d'une entreprise manquée, le regret de s'être allié contre la France avec la maison d'Autriche, et enfin

de nouveaux interets dans le Nord, etaient chez le roi de Prusse des motifs suffisans pour determiner sa retraite. Elle se fit avec le plus grand ordre, car cet ennemi qui consentait a partir, n'en etait pas moins tres puissant. Vouloir lui fermer tout a fait la retraite, et l'obliger a s'ouvrir un passage par une victoire, eut ete une imprudence que Dumouriez n'aurait pas commise. Il fallait se contenter de la harceler, et c'est ce qu'il fit avec trop peu d'activite, par sa faute et celle de Kellermann.

Le danger etait passe, la campagne finie, et chacun etait rendu a soi et a ses projets. Dumouriez songeait a son entreprise des Pays-Bas, Kellermann a son commandement de Metz, et la poursuite des Prussiens n'obtint plus des deux generaux l'attention qu'elle meritait.

Dumouriez envoya le general d'Harville au Chene-Populeux pour chatier les emigres; ordonna au general Miaczinski de les attendre a Stenay, au sortir du passage, pour achever de les detruire; depecha Chasot du meme cote pour occuper la route de Longwy; placa les generaux Beurnonville, Stengel et Valence avec plus de vingt-cinq mille hommes sur les derrieres de la grande armee, pour la poursuivre avec vigueur, et en meme temps enjoignit a Dillon, qui s'etait toujours maintenu aux Islettes avec le plus grand bonheur, de s'avancer par Clermont et Varennes, afin de couper la route de Verdun. Ces dispositions etaient bonnes sans doute, mais elles auraient du etre executees par le general lui-meme; il aurait du, suivant le jugement tres-juste et tres-eleve de M. Jomini, fondre directement sur le Rhin, et le descendre ensuite avec toute son armee. Dans ce moment de succes, renversant tout devant lui, il aurait conquis la Belgique en une marche. Mais il songeait a venir a Paris pour preparer une invasion par Lille. De leur cote, les trois generaux Stengel, Beurnonville et Valence ne s'entendirent pas assez bien, et ne poursuivirent que faiblement les Prussiens. Valence, qui dependait de Kellermann, recut tout a coup l'ordre de revenir joindre son general a Chalons, afin de reprendre la route de Metz. Il faut convenir que ce mouvement etait singulierement imagine, puisqu'il ramenait Kellermann dans l'interieur, pour reprendre ensuite la route de la frontiere lorraine. La route naturelle etait en avant par Vitry ou Clermont, et elle se conciliait avec la poursuite des Prussiens, telle que l'avait ordonnee Dumouriez. A peine celui-ci connut-il l'ordre donne a Valence, qu'il lui enjoignit de poursuivre sa marche, disant que, tant que durerait la jonction des armees du nord et du centre, le commandement superieur lui appartiendrait a lui seul. Il s'en expliqua tres-vivement avec Kellermann, qui revint sur sa premiere determination, et consentit a prendre sa route par Sainte-Menehould et Clermont. Cependant la poursuite ne s'en fit pas moins avec beaucoup de mollesse. Dillon seul harcela les Prussiens avec une bouillante ardeur, et faillit meme se faire battre en s'elancant trop vivement sur leurs traces.

Le desaccord des generaux, et leurs distractions personnelles apres le danger, furent evidemment la seule cause qui procura une retraite si facile aux Prussiens. On a pretendu que leur depart avait ete achete, qu'il avait ete paye par le produit d'un grand vol dont nous allons parler, qu'il etait convenu avec Dumouriez, et que l'une des stipulations du marche etait la libre sortie des Prussiens; enfin que

Louis XVI l'avait demande du fond de sa prison. On vient de voir que cette retraite peut etre suffisamment expliquee par des motifs naturels; mais bien d'autres raisons encore demontrent l'absurdite de ces suppositions. Ainsi il n'est pas croyable qu'un monarque, dont les vices n'etaient pas ceux d'une vile cupidite, se soit laisse acheter: on ne voit pas pourquoi, dans le cas d'une convention, Dumouriez ne se serait pas justifie, aux yeux des militaires, de n'avoir pas poursuivi l'ennemi, en avouant un traite qui n'avait rien de honteux pour lui: enfin le valet de chambre du roi, Clery, assure que rien de semblable a la pretendue lettre adressee par Louis XVI a Frederic-Guillaume, et transmise par le procureur de la commune Manuel, n'a ete ecrit et donne a ce dernier. Tout cela n'est donc que mensonge, et la retraite des coalises ne fut que l'effet naturel de la guerre. Dumouriez, malgre ses fautes, malgre ses distractions a Grand-Pre, malgre sa negligence au moment de la retraite, n'en fut pas moins le sauveur de la France, et d'une revolution qui a peut-etre avance l'Europe de plusieurs siecles. C'est lui qui, s'emparant d'une armee desorganisee, defiante, irritee, lui rendant l'ensemble et la confiance, etablissant sur toute cette frontiere l'unite et la vigueur, ne desesperant jamais au milieu des circonstances les plus desastreuses, donnant apres la perte des defiles un exemple de sang-froid inoui, persistant dans ses premieres idees de temporisation malgre le peril, malgre son armee et son gouvernement, d'une maniere qui prouve la vigueur de son jugement et de son caractere; c'est lui, disons-nous, qui sauva notre patrie de l'etranger et du courroux contre-revolutionnaire, et donna l'exemple si imposant d'un homme sauvant ses concitoyens malgre eux-memes. La conquete, si vaste qu'elle soit, n'est ni plus belle ni plus morale.

FIN DU TOME DEUXIEME.

NOTES ET PIECES JUSTIFICATIVES DU TOME DEUXIEME.

NOTE 1.

Le ministre Bertrand de Molleville a fait connaitre les dispositions du roi et de la reine, au commencement de la premiere legislature, d'une maniere qui laisse peu de doutes sur leur sincerite. Voici comment il raconte sa premiere entrevue avec ces augustes personnages:

"Apres avoir repondu a quelques observations generales que j'avais faites sur la difficulte des circonstances; et sur les fautes sans

nombre que je pourrais commettre dans un departement que je ne connaissais point, le roi me dit: "Eh bien! vous reste-t-il encore quelque objection?--Non, sire; le desir d'obeir et de plaire a votre majeste est le seul sentiment que j'eprouve; mais pour savoir si je peux me flatter de la servir utilement, il serait necessaire qu'elle eut la bonte de me faire connaitre quel est son plan relativement a la constitution, quelle est la conduite qu'elle desire que tiennent ses ministres.--C'est juste, repondit le roi: je ne regarde pas cette constitution comme un chef-d'oeuvre, a beaucoup pres; je crois qu'il y a de tres grands defauts, et que si j'avais eu la liberte d'adresser des observations a l'assemblee, il en serait resulte des reformes tres avantageuses; mais aujourd'hui il n'est plus temps; et je l'ai acceptee telle qu'elle est; j'ai jure de la faire executer; je dois etre strictement fidele a mon serment, d'autant plus que je crois que l'execution la plus exacte de la constitution est le moyen le plus sur de la faire connaitre a la nation, et de lui faire apercevoir les changemens qu'il convient d'y faire. Je n'ai ni ne puis avoir d'autre plan que celui-la: je ne m'en ecarterais certainement pas, et je desire que les ministres s'y conforment.--Ce plan me parait infiniment sage, sire; je me sens en etat de le suivre, et j'en prends l'engagement. Je n'ai pas assez etudie la nouvelle constitution dans son ensemble, ni dans ses details, pour en avoir une opinion arretee, et je m'abstiendrais d'en adopter une, quelle qu'elle soit, avant que son execution ait mis la nation a portee de l'apprécier par ses effets. Mais me serait-il permis de demander a votre majeste si l'opinion de la reine, sur ce point, est conforme a celle du roi?--Oui, absolument, elle vous le dira elle-meme."

"Je descendis chez la reine, qui, apres m'avoir temoigne avec une extreme bonte combien elle partageait l'obligation que le roi m'avait d'accepter le ministere dans des circonstances aussi critiques, ajouta ces mots: "Le roi vous a fait connaitre ses intentions relativement a la constitution; ne pensez-vous pas que le seul plan qu'il y ait a suivre est d'etre fidele a son serment?--Oui, certainement, madame.--Eh bien! soyez sur qu'on ne nous fera pas changer. Allons, M. Bertrand, du courage; j'espere qu'avec de la patience, de la fermete et de la suite, tout n'est pas encore perdu."

(_Bertrand de Molleville_, tome VI, page 22.)

Au temoignage de Bertrand de Molleville se joint celui de madame Campan, qui, quoique suspect quelquefois, a dans cette occasion un grand air de verite.

"La constitution avait ete, comme j'ai dit, presentee au roi le 3 septembre; je reviens sur cette presentation, parce qu'elle offrait un sujet de deliberation bien important. Tous les ministres, excepte M. de Montmorin, insisterent sur la necessite d'accepter l'acte constitutionnel dans son entier. Ce fut aussi l'avis du prince de Kaunitz. Malouet desirait que le roi s'expliquat avec sincerite sur les vices et les dangers qu'il remarquait dans la constitution. Mais Duport et Barnave, alarmes de l'esprit qui regnait dans la societe

des Jacobins, et meme dans l'assemblee ou Robespierre les avait deja denonces comme traitres a la patrie, et craignant de grands malheurs, unirent leurs avis a ceux de la majorite des ministres et de M. de Kaunitz. Ceux qui voulaient franchement maintenir la constitution, conseillaient de ne point l'accepter purement et simplement; de ce nombre etaient, comme je l'ai dit, MM. Montmorin et Malouet. Le roi paraissait gouter leurs avis; et c'est une des plus grandes preuves de la sincerite de l'infortune monarque."

(_Memoires de madame Campan_, tome II, page 161.)

NOTE 2.

C'est madame Campan qui s'est chargee de nous apprendre que le roi avait une correspondance secrete avec Coblenz.

"Pendant que des courriers portaient les lettres confidentielles du roi aux princes ses freres et aux princes etrangers, l'assemblee fit inviter le roi a ecrire aux princes, pour les engager a rentrer en France. Le roi chargea l'abbe de Montesquiou de lui faire la lettre qu'il voulait envoyer. Cette lettre, parfaitement ecrite, d'un style touchant et simple, analogue au caractere de Louis XVI, et remplie d'argumens tres forts sur l'avantage de se rallier aux principes de la constitution, me fut confiee par le roi, qui me chargea de lui en faire une copie.

"A cette epoque, M. Mor---, un des intendans de la maison de Monsieur, obtint de l'assemblee un passeport pour se rendre pres du prince, a raison d'un travail indispensable sur sa maison. La reine le choisit pour porter cette lettre, elle voulut la lui remettre elle-meme, et lui en fit connaitre le motif. Le choix de ce courier m'etonnait: la reine m'assura qu'il etait parfait; qu'elle comptait meme sur son indiscretion, et qu'il etait seulement essentiel que l'on eut connaissance de la lettre du roi a ses freres. _Les princes etaient sans doute prevenus par la correspondance particuliere_. Monsieur montra cependant quelque surprise; et le messenger revint plus afflige que satisfait d'une semblable marque de confiance qui pensa lui couter la vie pendant les annees de terreur."

(_Memoires de madame Campan_, tome II, page 172.)

NOTE 3.

Lettre du roi a Louis-Stanislas-Xavier, prince francais, frere du roi.

Paris, le 11 novembre 1791.

"Je vous ai écrit, mon frere, le 16 octobre dernier, et vous avez du ne pas douter de mes veritables sentimens. Je suis etonne que ma lettre n'ait pas produit l'effet que je devais en attendre. Pour vous rappeler a vos devoirs, j'ai employe tous les motifs qui doivent le plus vous toucher. Votre absence est un pretexte pour tous les malveillans, une sorte d'excuse pour tous les Francais trompes, qui croient me servir en tenant la France entiere dans une inquietude et une agitation qui font le tourment de ma vie. La revolution est finie, la constitution est achevee. La France la veut, je la maintiendrai; c'est de son affermissement que depend aujourd'hui le salut de la monarchie. La constitution vous a donne des droits, elle y a mis une condition que vous devez vous hater de remplir. Croyez-moi, mon frere, repoussez les doutes qu'on voudrait vous donner sur ma liberte. Je vais prouver, par un acte bien solennel, et dans une circonstance qui vous interesse, que je puis agir librement. Prouvez-moi que vous etes mon frere et Francais, en cedant a mes instances. Votre veritable place est aupres de moi; votre interet, vos sentimens vous conseillent egalement de venir la reprendre; je vous y invite, et s'il le faut, je vous l'ordonne.

"_Signe_ LOUIS."

Reponse de Monsieur au roi.

Coblentz, le 3 decembre 1791.

"Sire, mon frere et seigneur,

"Le comte de Vergennes m'a remis de la part de votre majeste une lettre dont l'adresse, malgre mes noms de bapteme qui s'y trouvent, est si peu la mienne, que j'ai pense la lui rendre sans l'ouvrir. Cependant, sur son assertion positive qu'elle etait pour moi, je l'ai ouverte, et le nom de frere que j'y ai trouve ne m'ayant plus laisse de doute, je l'ai lue avec le respect que je dois a l'ecriture et au seing de votre majeste. L'ordre qu'elle contient de me rendre aupres de la personne de votre majeste n'est pas l'expression libre de sa volonte; et mon honneur, mon devoir, ma tendresse meme, me defendent egalement d'y obeir. Si votre majeste veut connaitre tous ces motifs plus en detail, je la supplie de se rappeler ma lettre du 10 septembre dernier. Je la supplie aussi de recevoir avec bonte l'hommage des sentimens, aussi tendres que respectueux, avec lesquels je suis, sire, etc., etc., etc."

Lettre du roi a Charles-Philippe, prince francais, frere du roi.

Paris, le 11 novembre 1591.

"Vous avez surement connaissance du decret que l'assemblee nationale a rendu relativement aux Francais eloignes de leur patrie; je ne crois pas devoir y donner mon consentement, aimant a me persuader que les moyens de douceur rempliront plus efficacement le but qu'on se propose, et que reclame l'interet de l'etat. Les diverses demarches que j'ai faites aupres de vous ne peuvent vous laisser aucun doute sur mes intentions ni sur mes voeux. La tranquillite publique et mon repos personnel sont interesses a votre retour. Vous ne pourriez prolonger une conduite qui inquiete la France et qui m'afflige, sans manquer a vos devoirs les plus essentiels. Epargnez-moi le regret de recourir a des mesures severes contre vous; consultez votre veritable interet; laissez-vous guider par l'attachement que vous devez a votre pays, et cedez enfin au voeu des Francais et a celui de votre roi. Cette demarche, de votre part, sera une preuve de vos sentimens pour moi, et vous assurera la continuation de ceux que j'ai toujours eus pour vous.

"_Signe_ LOUIS."

Reponse de M. le comte d'Artois au roi.

Coblentz, 3 decembre 1791.

"Sire, mon frere et seigneur,

" Le comte de Vergennes m'a remis hier une lettre qu'il m'a assure m'avoir ete adreesee par votre majeste. La suscription, qui me donne un titre que je ne puis admettre, m'a fait croire que cette lettre ne m'etait pas destinee; cependant ayant reconnu le cachet de votre majeste, je l'ai ouverte, j'ai respecte l'ecriture et la signature de mon roi; mais l'omission totale du nom de frere, et, plus que tout, les decisions rappelees dans cette lettre, m'ont donne une nouvelle preuve de la captivite morale et physique ou nos ennemis osent retenir votre majeste. D'apres cet expose, votre majeste trouvera simple que, fidele a mon devoir et aux lois de l'honneur, je n'obeisse pas a des ordres evidemment arraches par la violence.

"Au surplus, la lettre que j'ai eu l'honneur d'ecrire a votre majeste, conjointement avec Monsieur, le 10 septembre dernier, contient les sentimens, les principes et les resolutions dont je ne m'ecarterai jamais; je m'y refere donc absolument: elle sera la base; de ma conduite, et j'en renouvelle ici le serment. Je supplie votre majeste de recevoir l'hommage des sentimens aussi tendres que respectueux, avec lesquels je suis, sire, etc., etc., etc."

NOTE 4.

Le rapport de MM. Gallois et Gensonne est sans contredit le meilleur historique du commencement des troubles dans la Vendee. L'origine de ces troubles en est la partie la plus interessante, parce qu'elle en fait connaitre les causes. J'ai donc cru necessaire de citer ce rapport. Il me semble qu'il eclairec it l'une des parties les plus curieuses de cette funeste histoire.

Rapport de MM. Gallois et Gensonne, commissaires civils envoyes dans les departemens de la Vendee et des Deux-Sevres, en vertu des decrets de l'assemblee constituante, fait a l'assemblee legislative le 6 octobre 1791.

"Messieurs, l'assemblee nationale a decrete le 16 juillet dernier, sur le rapport de son comite des recherches, que des commissaires civils seraient envoyes dans le departement de la Vendee pour y prendre tous les eclaircissemens qu'ils pourraient se procurer sur les causes des derniers troubles de ce pays, et concourir avec les corps administratifs au retablissement de la tranquillite publique.

"Le 28 juillet nous avons ete charges de cette mission, et nous sommes partis deux jours apres pour nous rendre a Fontenay-le-Comte, chef-lieu de ce departement.

"Après avoir confere pendant quelques jours avec les administrateurs du directoire sur la situation des choses et la disposition des esprits; apres avoir arrete avec les trois corps administratifs quelques mesures preliminaires pour le maintien de l'ordre public, nous nous sommes determines a nous transporter dans les differens districts qui composent ce departement, afin d'examiner ce qu'il y avait de vrai ou de faux, de reel ou d'exagere dans les plaintes qui nous etaient deja parvenues, afin de constater en un mot avec le plus d'exactitude possible la situation de ce departement.

"Nous l'avons parcouru presque dans toute son etendue, tantot pour y prendre des renseignemens qui nous etaient necessaires, tantot pour y maintenir la paix, prevenir les troubles publics, ou pour empecher les violences dont quelques citoyens se croyaient menaces.

"Nous avons entendu dans plusieurs directoires de districts toutes les municipalites dont chacun d'eux est compose; nous avons ecoute avec la plus grande attention tous les citoyens, qui avaient soit des faits a nous communiquer, soit des vues a nous proposer; nous avons recueilli avec soin, en les comparant, tous les details qui sont parvenus a notre connaissance; mais comme nos informations ont ete plus nombreuses que variees, comme partout les faits, les plaintes, les observations ont ete semblables, nous allons vous presenter sous un

point de vue general et d'une maniere abregee mais exacte, le resultat de cette foule de faits particuliers.

"Nous croyons inutile de mettre sous vos yeux les details que nous nous etions procures concernant les troubles anterieurs: ils ne nous ont pas paru avoir une influence bien directe sur la situation actuelle de ce departement; d'ailleurs la loi de l'amnistie ayant arrete les progres de differentes procedures auxquelles ces troubles avaient donne lieu, nous ne pourrions vous presenter sur ces objets que des conjectures vagues et des resultats incertains.

"L'epoque de la prestation du serment ecclesiastique a ete pour le departement de la Vendee la premiere epoque de ses troubles: jusqu'alors le peuple y avait joui de la plus grande tranquillite. Eloigne du centre commun de toutes les actions et de toutes les resistances, dispose par son caractere naturel a l'amour de la paix, au sentiment de l'ordre, au respect de la loi, il recueillait les bienfaits de la revolution sans en eprouver les orages.

"Dans les campagnes, la difficulte des communications, la simplicite d'une vie purement agricole, les lecons de l'enfance et des emblemes religieux destines a fixer sans cesse nos regards, ont ouvert son ame a une foule d'impressions superstitieuses que dans l'etat actuel des choses nulle espece de lumiere ne peut ni detruire ni moderer.

"Sa religion, c'est-a-dire la religion telle qu'il la conçoit, est devenue pour lui la plus forte et pour ainsi dire l'unique habitude morale de sa vie; l'objet le plus essentiel qu'elle lui presente est le culte des images; et le ministre de ce culte, celui que les habitans des campagnes regardent comme le dispensateur des graces celestes, qui peut, par la ferveur de ses prieres, adoucir l'intemperie des saisons, et qui dispose du bonheur d'une vie future, a bientot reuni en sa faveur les plus douces comme les plus vives affections de leurs ames.

"La constance du peuple de ce departement dans l'exercice de ses actions religieuses, et la confiance illimitee dont y jouissent les pretres auxquels il est habitue, sont un des principaux elemens des troubles qui l'ont agite et qui peuvent l'agiter encore.

"Il est aise de concevoir avec quelle activite des pretres, ou egares ou factieux ont pu mettre a profit ces dispositions du peuple a leur egard: on n'a rien neglige pour echauffer le zele, alarmer les consciences, fortifier les caracteres faibles, soutenir les caracteres decides; on a donne aux uns des inquietudes et des remords; on a donne aux autres des esperances de bonheur et de salut; on a essaye sur presque tous, avec succes, l'influence de la seduction et de la crainte.

"Plusieurs d'entre ces ecclesiastiques sont de bonne foi: ils paraissent fortement penetres et des idees qu'ils repandent et des sentimens qu'ils inspirent; d'autres sont accuses de couvrir du zele de la religion des interets plus chers a leurs coeurs: ceux-ci ont une

activite politique qui s'accroit ou se modere selon les circonstances.

"Une coalition puissante s'est formee entre l'ancien eveque de Lucon et une partie de l'ancien clerge de son diocese: on a arrete un plan d'opposition a l'execution des decrets qui devaient se realiser dans toutes les paroisses. Des mandemens, des ecrits incendiaires envoyes de Paris ont ete adresses a tous les cures pour les fortifier dans leur resolution ou les engager dans une confederation qu'on supposait generale. Une lettre circulaire de M. Beauregard, grand-vicaire de M. de Merci, ci-devant eveque de Lucon, deposee au greffe du tribunal de Fontenay, et que cet ecclesiastique a reconnue lors de son interrogatoire, fixera votre opinion, Messieurs, d'une maniere exacte, et sur le secret de cette coalition, et sur la marche tres habilement combinee de ceux qui l'ont formee. La voici:

Lettre datee de Lucon, du 31 mai 1791, sous enveloppe, a l'adresse du cure de la Reorthe.

"Un decret de l'assemblee nationale, Monsieur, en date du 7 mai, accorde aux ecclesiastiques qu'elle a pretendu destituer pour refus du serment, l'usage des eglises paroissiales pour y dire la messe seulement; le meme decret autorise les catholiques romains, ainsi que tous les non-conformistes, a s'assembler pour l'exercice de leur culte religieux dans le lieu qu'ils auront choisi a cet effet, a la charge que dans les instructions publiques il ne sera rien dit contre la constitution civile du clerge.

"La liberte accordee aux pasteurs legitimes par le premier article de ce decret doit etre regardee comme un piege d'autant plus dangereux que les fideles ne trouveraient dans les eglises dont les intrus se sont empare, d'autres instructions que celles de leurs faux pasteurs; qu'ils ne pourraient y recevoir des sacremens que de leurs mains, et qu'ainsi ils auraient avec ces pasteurs schismatiques une communication que les lois de l'Eglise interdisent. Pour eviter un aussi grand mal, messieurs les cures sentiront la necessite de s'assurer au plus tot d'un lieu ou ils puissent, en vertu du second article de ce decret, exercer leurs fonctions et reunir leurs fideles paroissiens, des que leur pretendu successeur se sera empare de leur eglise; sans cette precaution, les catholiques, dans la crainte d'etre prives de la messe et des offices divins, appeles par la voix des faux pasteurs, seraient bientot engages a communiquer avec eux, et exposes aux risques d'une seduction presque inevitable.

"Dans les paroisses ou il y a peu de proprietaires aises, il sera sans doute difficile de trouver un local convenable, de se procurer des vases sacres et des ornemens; alors une simple grange, un autel portatif, une chasuble d'indienne ou de quelque autre etoffe commune, des vases d'etain, suffiront, dans ce cas de necessite, pour celebrer les saints mysteres et l'office divin.

"Cette simplicité, cette pauvreté, en nous rappelant les premiers siecles de l'Eglise et le berceau de notre sainte religion, peut etre

un puissant moyen pour exciter le zèle des ministres et la ferveur des fideles. Les premiers chretiens n'avaient d'autres temples que leurs maisons; c'est la que se reunissaient les pasteurs et le troupeau pour y celebrier les saints mysteres, entendre la parole de Dieu et chanter les louanges du Seigneur. Dans les persecutions dont l'Eglise fut affligee, forces d'abandonner leurs basiliques, on en vit se retirer dans les cavernes et jusque dans les tombeaux; et ces temps d'epreuves furent pour les vrais fideles l'epoque de la plus grande ferveur. Il est bien peu de paroisses ou messieurs les cures ne puissent se procurer un local et des ornemens tels que je viens de les depeindre; et, en attendant qu'ils se soient pourvus des choses necessaires; ceux de leurs voisins qui ne seront pas deplaces pourront les aider de ce qui sera dans leur eglise a leur disposition. Nous pourrons incessamment fournir des pierres sacrees a ceux qui en auront besoin, et des a present nous pouvons faire consacrer les calices ou les vases qui en tiendront lieu.

"M. l'evêque de Luçon, dans des avis particuliers qu'il nous a transmis pour servir de supplement a l'instruction de M. l'evêque de Langres, et qui seront egalement communiquees dans les differens dioceses, propose a messieurs les cures:

"1. De tenir un double registre ou seront inscrits les actes de bapteme, mariage et sepulture des catholiques de la paroisse: un de ces registres restera entre leurs mains; l'autre sera par eux depose tous les ans entre les mains d'une personne de confiance.

"2. Independamment de ce registre, messieurs les cures en tiendront, un autre, double aussi, ou seront inscrits les actes de dispenses, concernant les mariages, qu'ils auront accordees en vertu des pouvoirs qui leur seront donnees par l'article 18 de l'instruction: ces actes seront signes de deux temoins surs et fideles, et, pour leur donner plus d'authenticite, les registres destines a les inscrire seront approuves, cotes et paraphes par M. l'evêque, ou, en son absence, par un de ses vicaires generaux; un double de ce registre sera remis, comme il est dit ci-dessus, a une personne de confiance.

"3. Messieurs les cures attendront, s'il est possible, pour se retirer de leur eglise et de leur presbytere, que leur pretendu successeur leur ait notifie l'acte de sa nomination et institution, et ils protesteront contre tout ce qui serait fait en consequence.

"4. Ils dresseront en secret un proces-verbal de l'installation du pretendu cure, et de l'invasion par lui faite de l'eglise paroissiale et du presbytere: dans ce proces-verbal, dont je joins ici le modele, ils protesteront formellement contre tous les actes de juridiction qu'il voudrait exercer comme cure de la paroisse; et pour donner a cet acte toute l'authenticite possible, il sera signe par le cure, son vicaire, s'il y en a un, et un pretre voisin, et meme par deux ou trois laics pieux et discrets, en prenant neanmoins toutes les precautions pour ne pas compromettre le secret.

"5. Ceux de messieurs les cures dont les paroisses seraient declarees

supprimees sans l'intervention de l'evêque legitime, useront des memes moyens; ils se regarderont toujours comme seuls legitimes pasteurs de leurs paroisses; et s'il leur etait absolument impossible d'y demeurer, ils tacheront de se procurer un logement dans le voisinage et a la portee de pourvoir aux besoins spirituels de leurs paroissiens, et ils auront grand soin de les prevenir et de les instruire de leurs devoirs a cet egard.

"6. Si la puissance civile s'oppose a ce que les fideles catholiques aient un cimetiere commun, ou si les parens des defunts montrent une trop grande repugnance a ce qu'ils soient enterres dans un lieu particulier, quoique beni specialement, comme il est dit article 19 de l'instruction, apres que le pasteur legitime ou l'un de ses representans aura fait a la maison les prieres prescrites par le rituel et aura dresse l'acte mortuaire, qui sera signe par les parens, on pourra porter le corps du defunt a la porte de l'eglise, et les parens pourront l'accompagner; mais ils seront avertis de se retirer au moment ou le cure et les vicaires intrus viendraient faire la levee du corps, pour ne pas participer aux ceremonies et aux prieres de ces pretres schismatiques.

"7. Dans les actes, lorsque l'on contestera aux cures remplaces leur titre de cure, il signeront ces actes de leur nom de bapteme et de famille, sans prendre aucune qualite.

"Je vous prie, Monsieur, et ceux de messieurs vos confreres a qui vous croirez devoir communiquer ma lettre, de vouloir bien nous informer du moment de votre remplacement, s'il y a lieu, de l'installation de votre pretendu successeur et de ses circonstances les plus remarquables, des dispositions de vos paroissiens a cet egard, des moyens que vous croirez devoir prendre pour le service de votre paroisse et de votre demeure, si vous etes absolument force d'en sortir. Vous ne doutez surement pas que tous ces details ne nous interessent bien vivement; vos peines sont les notres, et notre voeu le plus ardent serait de pouvoir, en les partageant, en adoucir l'amertume.

"J'ai l'honneur d'etre, avec un respectueux et inviolable attachement, votre tres humble et tres obeissant serviteur."

"Ces manoeuvres ont ete puissamment secondee par des missionnaires etablis dans le bourg de Saint-Laurent, district de Montaigu; c'est meme a l'activite de leur zele, a leurs sourdes menees, a leurs infatigables et secretes predications, que nous croyons devoir principalement attribuer la disposition d'une tres grande partie du peuple dans la presque totalite du departement de la Vendee et dans le district de Chatillon, departement des Deux-Sevres: il importe essentiellement de fixer l'attention de l'assemblee nationale sur la conduite de ces missionnaires et l'esprit de leur institution.

"Cet etablissement fut fonde, il y a environ soixante ans, pour une societe de pretres seculiers vivant d'aumones, et destines, en qualite de missionnaires, a la predication. Ces missionnaires, qui ont acquis

la confiance du peuple en distribuant avec art des chapelets, des medailles et des indulgences, et en placant sur les chemins de toute cette partie de la France des calvaires de toutes les formes; ces missionnaires sont devenus depuis assez nombreux pour former de nouveaux etablissements dans d'autres parties du royaume. On les trouve dans les ci-devant provinces de Poitou, d'Anjou, de Bretagne et d'Aunis, voues avec la meme activite au succes, et en quelque sorte a l'eternelle duree de cette espece de pratiques religieuses, devenues, par leurs soins assidus, l'unique religion du peuple. Le bourg de Saint-Laurent est leur chef-lieu; ils y ont bati recemment une vaste et belle maison conventuelle, et y ont acquis, dit-on, d'autres proprietes territoriales.

"Cette congregation est liee par la nature et l'esprit de son institution, a un etablissement de soeurs grises, fonde dans le meme lieu, et connu sous le nom de _filles de la sagesse_. Consacrees dans ce departement et dans plusieurs autres au service des pauvres, et particulierement des hopitaux, elles sont pour ces missionnaires un moyen tres actif de correspondance generale dans le royaume: la maison de Saint-Laurent est devenue le lieu de leur retraite, lorsque la ferveur intolante de leur zele ou d'autres circonstances ont force les administrateurs des hopitaux qu'elles desservaient a se passer de leurs secours.

"Pour determiner votre opinion sur la conduite de ces ardents missionnaires et sur la morale religieuse qu'ils professent, il suffira, Messieurs, de vous presenter un abrege sommaire des maximes contenues dans differens manuscrits saisis chez eux par les, gardes nationales d'Angers et de Cholet.

"Ces manuscrits, rediges en forme d'instruction pour le peuple des campagnes, etablissent en these qu'on ne peut s'adresser aux pretres constitutionnels, qualifies d'intrus, pour l'administration des sacremens; que tous ceux qui y participent, meme par leur seule presence, sont coupables de peche mortel, et qu'il n'y a que l'ignorance ou le defaut d'esprit qui puisse les excuser; que ceux qui auront l'audace de se faire marier par les intrus ne seront pas maries, et qu'ils attireront la malediction divine sur eux et sur leurs enfans; que les choses s'arrangeront de maniere que la validite des mariages faits par les anciens cures ne sera pas contestee, mais qu'en attendant il faut se resoudre a tout; que si les enfans ne passent point pour legitimes, ils le seront neanmoins; qu'au contraire les enfans de ceux qui auront ete maries devant les intrus seront vraiment _batards_, parce que Dieu n'aura point ratifie leur union, et qu'il vaut mieux qu'un mariage soit nul devant les hommes que s'il l'etait devant Dieu; qu'il ne faut point s'adresser aux nouveaux cures pour les enterremens, et que si l'ancien cure ne peut pas les faire sans exposer sa vie et sa liberte, il faut que les parens ou amis du defunt les fassent eux-memes secretement.

"On y observe que l'ancien cure aura soin de tenir un registre exact pour y enregistrer ces differens actes; qu'a la verite il est possible que les tribunaux civils n'y aient aucun egard, mais que c'est un

malheur auquel il faut se résoudre; que l'enregistrement civil est un avantage précieux dont il faudra cependant se passer, parce qu'il vaut mieux en être privé que d'apostasier en s'adressant à un intrus.

"Enfin on y exhorte tous les fidèles à n'avoir aucune communication avec l'intrus, aucune part à son intrusion; on y déclare que les officiers municipaux qui l'installeront seront apostats comme lui, et qu'à l'instant même les sacristains, chantres et sonneurs de cloches doivent abdiquer leurs emplois.

"Telle est, Messieurs, la doctrine absurde et séditeuse que renferment ces manuscrits, et dont la voix publique accuse les missionnaires de Saint-Laurent de s'être rendus les plus ardens propagateurs.

"Ils furent dénoncés dans le temps au comité des recherches de l'assemblée nationale, et le silence qu'on a gardé à leur égard n'a fait qu'ajouter à l'activité de leurs efforts et augmenter leur funeste influence.

"Nous avons cru indispensable de mettre sous vos yeux l'analyse abrégée des principes contenus dans ces écrits, telle qu'elle est exposée dans un arrêté du département de Maine-et-Loire, du 5 juin 1791, parce qu'il suffit de les comparer avec la lettre circulaire du grand-vicaire du ci-devant évêque de Luçon, pour se convaincre qu'ils tiennent à un système d'opposition général contre les décrets sur l'organisation civile du clergé; et l'état actuel de la majorité des paroisses de ce département ne présente que le développement de ce système et les principes de cette doctrine mis presque partout en action.

"Le remplacement trop tardif des cures a beaucoup contribué au succès de cette coalition: ce retard a été nécessaire d'abord par le refus de M. Servant, qui, après avoir été nommé à l'évêché du département et avoir accepté cette place, a déclaré, le 10 avril, qu'il retirait son acceptation. M. Rodrigue, évêque actuel du département, que sa modération et sa fermeté soutiennent presque seules sur un siège environné d'orages et d'inquiétudes, M. Rodrigue n'a pu être nommé que dans les premiers jours du mois de mai. À cette époque, les actes de résistance avaient été calculés et déterminés sur un plan uniforme; l'opposition était ouverte et en pleine activité; les grands-vicaires et les cures s'étaient rapprochés et se tenaient fortement unis par le même lien; les jalousies, les rivalités, les querelles de l'ancienne hiérarchie ecclésiastique avaient eu le temps de disparaître, et tous les intérêts étaient venus se réunir dans un intérêt commun.

"Le remplacement n'a pu s'effectuer qu'en partie; la très grande majorité des anciens fonctionnaires publics ecclésiastiques existe encore dans les paroisses, revêtue de ses anciennes fonctions; les dernières nominations n'ont eu presque aucun succès; et les sujets nouvellement élus, effrayés par la perspective des contradictions et des désagréments sans nombre que leur nomination leur prépare, n'y répondent que par des refus.

"Cette division des pretres assermentes et non assermentes a etabli une veritable scission dans le peuple de leurs paroisses; les familles y sont divisees; on a vu et l'on voit chaque jour des femmes se separer de leurs maris, des enfans abandonner leurs peres; l'etat des citoyens n'est le plus souvent constate que sur des feuilles volantes et le particulier qui les recoit, n'etant revetu d'aucun caractere public, ne peut donner a ce genre de preuve une authenticite legale.

"Les municipalites se sont desorganisees, et le plus grand nombre d'entre elles pour ne pas concourir au deplacement des cures non assermentes.

"Une grande partie des citoyens a renonce au service de la garde nationale, et celle qui reste ne pourrait etre employee sans dangers dans tous les mouvemens qui auraient pour principe ou pour objet des actes concernant la religion, parce que le peuple verrait alors dans les gardes nationales non les instrumens impassibles de la loi, mais les agens d'un parti contraire au sien.

"Dans plusieurs parties du departement, un administrateur, un juge, un membre du corps electoral, sont vus avec aversion par le peuple, parce qu'ils concourent a l'execution de la loi relative aux fonctionnaires ecclesiastiques.

"Cette disposition des esprits est d'autant plus deplorable, que les moyens d'instruction deviennent chaque jour plus ou moins difficiles. Le peuple, qui confond les lois generales de l'etat et les reglemens particuliers pour l'organisation civile du clerge, en fait la lecture et en rend la publication inutile.

"Les mecontents, les hommes qui n'aiment pas le nouveau regime, et ceux qui dans le nouveau regime n'aiment pas les lois relatives au clerge, entretiennent avec soin cette aversion du peuple, fortifient par tous les moyens qui sont en leur pouvoir le credit des pretres non assermentes, et affaiblissent le credit des autres; l'indigent n'obtient de secours, l'artisan ne peut esperer l'emploi de ses talens et de son industrie, qu'autant qu'il s'engage a ne pas aller a la messe du pretre assermente; et c'est par ce concours de confiance dans les anciens pretres d'une part, et de menaces et de seduction de l'autre, qu'en ce moment les eglises desservies par les pretres assermentes sont desertes, et que l'on court en foule dans celles ou, par default de sujets, les remplacements n'ont pu s'effectuer encore.

"Rien n'est plus commun que de voir dans les paroisses de cinq a six cents personnes, dix ou douze seulement aller a la messe du pretre assermente; la proportion est la meme dans tous les lieux du departement; les jours de dimanche et de fete, on voit des villages et des bourgs entiers dont les habitans desertent leurs foyers pour aller, a une et quelquefois deux lieues, entendre la messe d'un pretre non assermente. Ces deplacements habituels nous ont paru la cause la plus puissante de la fermentation, tantot sourde, tantot ouverte, qui existe dans la presque totalite des paroisses desservies par les

pretres assermentes: on conçoit aisement qu'une multitude d'individus qui se croient obliges par leur conscience d'aller au loin chercher les secours spirituels qui leur conviennent, doivent voir avec aversion, lorsqu'ils rentrent chez eux excedes de fatigue, les cinq ou six personnes qui trouvent a leur portee le pretre de leur choix: ils considerent avec envie et traitent avec durete, souvent meme avec violence, des hommes qui leur paraissent avoir un privilege exclusif en matiere de religion. La comparaison qu'ils font entre la facilite qu'ils avaient autrefois de trouver a cote d'eux des pretres qui avaient leur confiance, et l'embarras, la fatigue et la perte de temps qu'occasionnent ces courses repetees, diminue beaucoup leur attachement pour la constitution, a qui ils attribuent tous ces desagremens de leur situation nouvelle.

"C'est a cette cause generale, plus active peut-etre en ce moment que la provocation secrete des pretres non assermentes, que nous croyons devoir attribuer surtout l'etat de discorde interieure ou nous avons trouve la plus grande partie des paroisses: de departement desservies par les pretres assermentes.

"Plusieurs d'entre elles nous ont presente, ainsi qu'aux corps administratifs, des petitions tendant a etre autorisees a louer des edifices particuliers pour l'usage de leur culte religieux, mais comme ces petitions, que nous savions etre provoquees avec le plus d'activite par des personnes qui ne les signaient pas, nous paraissaient tenir a un systeme plus general et plus secret, nous n'avons pas cru devoir statuer sur une separation religieuse que nous croyions a cette epoque, et vu la situation de ce departement, renfermer tous les caracteres d'une scission civile entre les citoyens. Nous avons pense et dit publiquement que c'etait a vous, messieurs, a determiner d'une maniere precise comment et par quel concours d'influences morales, de lois et de moyens d'execution, l'exercice de la liberte d'opinions religieuses doit, sur cet objet, dans les circonstances actuelles, s'allier au maintien de la tranquillite publique.

"On sera surpris sans doute que les pretres non assermentes qui demeurent dans les anciennes paroisses, ne profitent pas de la liberte que leur donne la loi d'aller dire la messe dans l'eglise desservie par le nouveau cure, et ne s'empressent pas, en usant de cette faculte, d'epargner a leurs anciens paroissiens, a des hommes qui leur sont restes attaches, la perte de temps et les embarras de ces courses nombreuses et forcees. Pour expliquer cette conduite en apparence si extraordinaire, il importe de se rappeler qu'une des choses qui ont ete le plus fortement recommandees aux pretres non assermentes par les hommes habiles qui ont dirige cette grande entreprise de religion, est de s'abstenir de toute communication avec les pretres qu'ils appellent intrus et usurpateurs, de peur que le peuple, qui n'est frappe que des signes sensibles, ne s'habitue enfin a ne voir aucune difference entre des pretres qui feraient dans la meme eglise l'exercice du meme culte.

"Malheureusement cette division religieuse a produit une separation

politique entre les citoyens, et cette separation se fortifie encore par la denomination attribuee a chacun des deux partis; le tres petit nombre de personnes qui vont dans l'eglise des pretres assermentes, s'appellent et sont appelees _patriotes_; ceux qui vont dans l'eglise des pretres non assermentes sont appeles et s'appellent _aristocrates_. Ainsi, pour ces pauvres habitans des campagnes, l'amour ou la haine de leur patrie consiste aujourd'hui, non point a obeir aux lois, a respecter les autorites legitimes, mais a aller a la messe du pretre assermente; la seduction, l'ignorance et le prejugé ont jete a cet egard de si profondes racines, que nous avons eu beaucoup de peine a leur faire entendre que la constitution de l'etat n'etait point la constitution civile du clerge; que la loi ne tyrannisait point les consciences; que chacun etait le maitre d'aller a la messe qui lui convenait davantage, et vers le pretre qui avait le plus sa confiance; qu'ils etaient tous egaux aux yeux de la loi, et qu'elle ne leur imposait a cet egard d'autre obligation que de vivre en paix et de supporter mutuellement la difference de leurs opinions religieuses. Nous n'avons rien negligé pour effacer de leur esprit et faire disparaitre des discours du peuple des campagnes cette absurde denomination, et nous nous en sommes occupes avec d'autant plus d'activite, qu'il nous etait aise de calculer a cette epoque toutes les consequences d'une telle demarcation, dans un departement ou ces pretendus _aristocrates_ forment plus des deux tiers de la population.

"Tel est, messieurs, le resultat des faits qui sont parvenus a notre connaissance dans le departement de la Vendee, et des reflexions auxquelles ces faits ont donne lieu.

"Nous avons pris sur cet objet toutes les mesures qui etaient en notre pouvoir, soit pour maintenir la tranquillite generale, soit pour prevenir ou pour reprimer les attentats contre l'ordre public; organes de la loi, nous avons fait partout entendre son langage. En meme temps que nous etablissions des moyens d'ordre et de surete, nous nous occupions a expliquer ou eclaircir devant les corps administratifs, les tribunaux ou les particuliers, les difficultes qui naissent soit dans l'intelligence des decrets, soit dans leur mode d'execution; nous avons invite les corps administratifs et les tribunaux a redoubler de vigilance et de zele dans l'execution des lois qui protegent la surete des personnes et la propriete des biens, a user en un mot, avec la fermete qui est un de leurs premiers devoirs, de l'autorite que la loi leur a conferee; nous avons distribue une partie de la force publique qui etait a notre requisition dans les lieux ou l'on nous annonçait des perils plus graves ou plus imminens; nous nous sommes transportes dans tous les lieux aux premieres annonces de trouble; nous avons constate l'etat des choses avec plus de calme et de reflexion, et apres avoir, soit par des paroles de paix et de consolation soit par la ferme et juste expression de la loi, calme ce desordre momentane des volontes particulieres, nous avons cru que la seule presence de la force publique suffirait. C'est a vous, messieurs, et a vous seulement, qu'il appartient de prendre des mesures veritablement efficaces sur un objet qui, par les rapports ou on l'a mis avec la constitution de l'etat, exerce en ce moment sur cette constitution une influence beaucoup plus grande que ne pourraient le faire croire

les premieres et plus simples notions de la raison, separee de l'experience des faits.

"Dans toutes nos operations relatives a la distribution de la force publique, nous avons ete secondes de la maniere la plus active par un officier-general bien connu par son patriotisme et ses lumieres. A peine instruit de notre arrivee dans le departement, M. Dumouriez est venu s'associer a nos travaux et concourir avec nous au maintien de la paix publique; nous allions etre totalement depourvus de troupes de ligne dans un moment ou nous avions lieu de croire qu'elles nous etaient plus que jamais necessaires; c'est au zele, c'est a l'activite de M. Dumouriez que nous avons du sur-le-champ un secours qui, vu le retard de l'organisation de la gendarmerie nationale, etait en quelque sorte l'unique garant de la tranquillite du pays.

"Nous venions, Messieurs, de terminer notre mission dans ce departement de la Vendee, lorsque le decret de l'assemblee nationale du 8 aout, qui, sur la demande des administrateurs du departement des Deux-Sevres, nous autorisait a nous transporter dans le district de Chatillon, nous est parvenu, ainsi qu'au directoire de ce departement.

"On nous avait annonce, a notre arrivee a Fontenay-le-Comte, que ce district etait dans le meme etat de trouble religieux que le departement de la Vendee. Quelques jours avant la reception de notre decret de commission, plusieurs citoyens, electeurs et fonctionnaires publics de ce district, vinrent faire au directoire du departement des Deux-Sevres une denonciation par ecrit sur les troubles qu'ils disaient exister en differentes paroisses; ils annoncerent qu'une insurrection etait pres d'eclater: le moyen qui leur paraissait le plus sur et le plus prompt, et qu'ils proposerent avec beaucoup de force, etait de faire sortir du district, dans trois jours, tous les cures non assermentes et remplaces, et tous les vicaires non assermentes. Le directoire, apres avoir long-temps repugne a adopter une mesure qui lui paraissait contraire aux principes de l'exacte justice, crut enfin que le caractere public des denonciateurs suffisait pour constater et la realite du mal et la pressante necessite du remede. Un arrete fut pris en consequence le 5 septembre; et le directoire, en ordonnant a tous les ecclesiastiques de sortir du district dans trois jours, les invita a se rendre dans le meme delai a Niort, chef-lieu du departement, leur _assurant qu'ils y trouveraient toute protection et surete pour leurs personnes_.

"L'arrete etait deja imprime et allait etre mis a execution, lorsque le directoire recut une expedition du decret de commission qu'il avait sollicite; a l'instant il prit un nouvel arrete par lequel il suspendait l'execution du premier, et abandonnait a notre prudence le soin de le confirmer, modifier ou supprimer.

"Deux administrateurs du directoire furent, par le meme arrete, nommes commissaires pour nous faire part de tout ce qui s'etait passe, se transporter a Chatillon, et y prendre, de concert avec nous, toutes les mesures que nous croirions necessaires.

"Arrives a Chatillon, nous fimes rassembler les cinquante-six municipalites dont ce district est compose; elles furent successivement appelees dans la salle du directoire. Nous consultames chacune d'elles sur l'etat de sa paroisse: toutes les municipalites enoncaient le meme voeu; celles dont les cures avaient ete remplaces nous demandaient le retour de ces pretres; celles dont les cures non assermentes etaient encore en fonctions, nous demandaient de les conserver. Il est encore un autre point sur le quel tous ces habitans des campagnes se reunissaient: c'est la liberte des opinions religieuses, qu'on leur avait, disaient-ils, accordee, et dont ils desiraient jouir. Le meme jour et le jour suivant, les campagnes voisines nous envoyerent de nombreuses deputations de leurs habitans pour reiterer la meme priere. "Nous ne sollicitons d'autre grace, nous disaient-ils unanimement, que d'avoir des pretres en qui nous ayons confiance." Plusieurs d'entre eux attachaient meme un si grand prix a cette faveur, qu'ils nous assuraient qu'ils paieraient volontiers, pour l'obtenir, le double de leur imposition.

"La tres grande majorite des fonctionnaires publics ecclesiastiques de ce district n'a pas prete serment; et tandis que leurs eglises suffisent a peine a l'affluence des citoyens, les eglises des pretres assermentes sont presque desertes. A cet egard, l'etat de ce district nous a paru le meme que celui du departement de la Vendee: la, comme ailleurs, nous avons trouve la denomination de _patriotes_ et _d'aristocrates_ completement etablie parmi le peuple, dans le meme sens, et peut-etre d'une maniere plus generale. La disposition des esprits en faveur des pretres non assermentes nous a paru encore plus prononcee que dans le departement de la Vendee; l'attachement qu'on a pour eux, la confiance qu'on leur a vouee, ont tous les caracteres du sentiment le plus vif et le plus profond; dans quelques-unes de ces paroisses, des pretres assermentes ou des citoyens attaches a ces pretres avaient ete exposes a des menaces et a des insultes, et quoique la comme ailleurs ces violences nous aient paru quelquefois exagerees, nous nous sommes assures (et le simple expose de la disposition des esprits suffit pour en convaincre) que la plupart des plaintes etaient fondees sur des droits bien constans.

"En meme temps que nous recommandions aux juges et aux administrateurs la plus grande vigilance sur cet objet, nous ne negligions rien de ce qui pouvait inspirer au peuple des idees et des sentimens plus conformes au respect de la loi et au droit de la liberte individuelle.

Nous devons vous dire, messieurs, que ces memes hommes, qu'on nous avait peints comme des furieux, sourds a toute espece de raison, nous ont quittes l'ame remplie de paix et de bonheur, lorsque nous leur avons fait entendre qu'il etait dans les principes de la constitution nouvelle de respecter la liberte des consciences; ils etaient penetres de repentir et d'affliction pour les fautes que quelques-uns d'entre eux avaient pu commettre; ils nous ont promis, avec attendrissement, de suivre les conseils que nous leurs donnions, de vivre en paix, malgre la difference de leurs opinions religieuses, et de respecter le fonctionnaire public etabli par la loi. On les entendait, en s'en allant, se feliciter de nous avoir vus, se repeter les uns aux autres

tout ce que nous leur avons dit, et se fortifier mutuellement dans leurs résolutions de paix et de bonne intelligence.

"Le même jour on vint nous annoncer que plusieurs de ces habitants de campagne, de retour chez eux, avaient affiché des placards, par lesquels ils déclaraient que chacun d'eux s'engageait à dénoncer et à faire arrêter la première personne qui nuirait à une autre, et surtout aux prêtres assermentés.

"Nous devons vous faire remarquer que dans ce même district, trouble depuis long-temps par la différence des opinions religieuses, les impositions arriérées de 1789 et de 1790, montant à 700,000 livres, ont été presque entièrement payées: nous en avons acquis la preuve au directoire du district.

"Après avoir observé avec soin l'état des esprits et la situation des choses, nous pensâmes que l'arrêté du directoire ne devait pas être mis à exécution, et les commissaires du département, ainsi que les administrateurs du directoire de Chatillon, furent du même avis.

"Mettant à l'écart tous les motifs de détermination que nous pouvions tirer de ces choses et de ces personnes, nous avons examiné si la mesure adoptée par le directoire était d'abord juste dans sa nature, ensuite si elle serait efficace dans l'exécution.

"Nous crûmes que des prêtres qui ont été remplacés ne peuvent pas être considérés comme en état de révolte contre la loi, parce qu'ils continuent à demeurer dans un lieu de leurs anciennes fonctions, surtout lorsque parmi ces prêtres il en est qui, de notoriété publique, se bornent à vivre en hommes charitables et paisibles, loin de toute discussion publique et privée; nous crûmes qu'aux yeux de la loi on ne peut être en état de révolte qu'en s'y mettant soi-même par des faits précis, certains et constatés; nous crûmes enfin que les actes de provocation contre les lois relatives au clergé et contre toutes les lois du royaume, doivent, ainsi que tous les autres délits, être punis par les formes légales.

"Examinant ensuite l'efficacité de cette mesure, nous vîmes que si les fidèles n'ont pas de confiance dans les prêtres assermentés, ce n'est pas un moyen de leur en inspirer davantage que d'éloigner de cette manière les prêtres de leur choix; nous vîmes que dans les districts où la très grande majorité des prêtres non assermentés continuent l'exercice de leurs fonctions, d'après la permission de la loi, jusqu'à l'époque du remplacement, ce ne serait pas certainement, dans un tel système de répression, diminuer le mal que d'éloigner un si petit nombre d'individus, lorsqu'on est obligé d'en laisser dans les mêmes lieux un très grand nombre dont les opinions sont les mêmes.

"Voilà, messieurs, quelques-unes des idées qui ont dirigé notre conduite dans cette circonstance, indépendamment de toutes les raisons de localité qui seules auraient pu nous obliger à suivre cette marche: telle était en effet la disposition des esprits, que l'exécution de cet arrêté fut infailliblement devenue dans ces lieux le signal d'une

guerre civile.

"Le directoire du departement des Deux-Sevres, instruit d'abord par ses commissaires, ensuite par nous, de tout ce que nous avons fait a cet egard, a bien voulu nous offrir l'expression de sa reconnaissance, par un arrete du 19 du mois dernier.

"Nous ajouterons, quant a cette mesure d'eloignement des pretres non assermentes qui ont ete remplaces, qu'elle nous a ete constamment proposee par la presque unanimité des citoyens du departement de la Vendee, qui sont attaches aux pretres assermentes, citoyens qui forment eux-memes, comme vous l'avez deja vu, la plus petite portion des habitans: en vous transmettant ce voeu, nous ne faisons que nous acquitter d'un depot qui nous a ete confie.

"Nous ne vous laisserons pas ignorer non plus que quelques-uns des pretres assermentes que nous avons vus, ont ete d'un avis contraire; l'un d'eux, dans une lettre qu'il nous a adreesee le 12 septembre, en nous indiquant les memes causes des troubles, en nous parlant des desagremens auxquels il est chaque jour expose, nous fait observer que le seul moyen de remedier a tous ces maux est (ce sont ses expressions) "de menager l'opinion du peuple, dont il faut guerir les prejuges avec le remede de la lenteur et de la prudence; car, ajoute-t-il, il faut prevenir toute guerre a l'occasion de la religion, dont les plaies saignent encore... Il est a craindre que les mesures rigoureuses, necessaires dans les circonstances contre les perturbateurs du repos public, ne paraissent plutot une persecution qu'un chatiment inflige par la loi... Quelle prudence ne faut-il pas employer! La douceur, l'instruction, sont les armes de la verite!"

"Tel est, messieurs, le resultat general des details que nous avons recueillis, et des observations que nous avons faites dans le cours de la mission qui nous a ete confiee. La plus douce recompense de nos travaux serait de vous avoir facilite les moyens d'etablir sur des bases solides la tranquillite de ces departemens, et d'avoir repondu par l'activite de notre zele a la confiance dont nous avons ete honores."

NOTE 5.

J'ai deja eu l'occasion de revenir plusieurs fois sur les dispositions de Leopold, de Louis XVI et des emigres; je vais citer plusieurs extraits qui les feront connaitre de la maniere la plus certaine. Bouille, qui etait a l'etranger, et que sa reputation et ses talens avaient fait rechercher par les souverains, a pu mieux que personne connaitre les sentimens des diverses cours; et il ne peut etre suspect dans son temoignage. Voici la maniere dont il s'exprime en divers endroits de ses Memoires:

"On pourra juger, par cette lettre, que le roi de Suede etait tres-incertain sur les veritables projets de l'empereur et de ses co-allies, qui devaient etre alors de ne plus se meler des affaires de France. Sans doute, l'imperatrice en etait instruite, mais elle ne les lui avait pas communiquees. Je savais que dans ce moment elle employait toute son influence sur l'empereur et le roi de Prusse, pour les engager a declarer la guerre a la France. Elle avait meme ecrit une lettre tres-forte au premier de ces souverains, ou elle lui representait que le roi de Prusse, pour une simple impolitesse qu'on avait faite a sa soeur, avait fait entrer une armee en Hollande, tandis que lui-meme souffrait les insultes et les affronts qu'on prodiguait a la reine de France, la degradation de son rang et de sa dignite, et l'aneantissement du trone d'un roi son beau-frere et son allie. L'imperatrice agissait avec la meme force vis-a-vis de l'Espagne, qui avait adopte des principes pacifiques. Cependant l'empereur, apres l'acceptation de la constitution par le roi, avait recu de nouveau l'ambassadeur de France, auquel il avait defendu precedemment de paraitre a sa cour. Il fut meme le premier a admettre dans ses ports le pavillon national. Les cours de Madrid, de Petersbourg et de Stockholm, furent les seules, a cette epoque, qui retirerent leurs ambassadeurs de Paris. Toutes ces circonstances servent donc a prouver que les vues de Leopold etaient dirigees vers la paix, et qu'elles etaient le fruit de l'influence de Louis XVI et de la reine."

(_Memoires de Bouille_, page 314.)

Ailleurs Bouille dit encore:

"Cependant il s'ecoula plusieurs mois sans que j'aperçusse aucune suite aux projets que l'empereur avait eus d'assembler des armees sur la frontiere, de former un congres, et d'entamer une negociation avec le gouvernement francais. Je presumai que le roi avait espere que son acceptation de la nouvelle constitution lui rendrait sa liberte personnelle, et retablirait le calme dans la nation, qu'une negociation armee aurait pu troubler, et qu'il avait consequemment engage l'empereur et les autres souverains ses allies a ne faire aucune demarche qui put produire des hostilites qu'il avait constamment cherche a eviter. Je fus confirme dans cette opinion par la reticence de la cour d'Espagne, sur la proposition de fournir au roi de Suede les quinze millions de livres tournois qu'elle s'etait engagee a lui donner pour aider aux frais de son expedition. Ce prince m'avait engage a en ecrire de sa part au ministre espagnol, dont je ne recus que des reponses vagues. Je conseillai alors au roi de Suede d'ouvrir un emprunt en Hollande, ou dans les villes libres maritimes du Nord, sous la garantie de l'Espagne, dont cependant les dispositions me parurent changees a l'egard de la France.

"J'appris que l'anarchie augmentait chaque jour en France, ce qui n'etait que trop prouve par la foule d'emigrans de tous les etats qui se refugiaient sur les frontieres etrangeres. On les armait, on les enrégimentait sur les bords du Rhin, et l'on en formait une petite

armee qui menacait les provinces d'Alsace et de Lorraine. Ces mesures reveillaient la fureur du peuple, et servaient les projets destructeurs des jacobins et des anarchistes. Les emigres avaient meme voulu faire une tentative sur Strasbourg, ou ils croyaient avoir des intelligences assurees et des partisans qui leur en auraient livre les portes. Le roi, qui en fut instruit, employa les ordres et meme les prieres pour les arreter et pour les empecher d'exercer aucun acte d'hostilite. Il envoya, a cet effet, aux princes ses freres, M. le baron de Viomenil et le chevalier de Cogny, qui leur temoignerent, de sa part, la desapprobation sur l'armement de la noblesse francaise, auquel l'empereur mit tous les obstacles possibles, mais qui continua d'avoir lieu."

(Ibid., page 309.)

Enfin Bouille raconte, d'apres Leopold lui-meme, son projet de congres:

"Enfin, le 12 septembre, l'empereur Leopold me fit prevenir de passer chez lui, et de lui porter le plan des dispositions qu'il m'avait demande precedemment. Il me fit entrer dans son cabinet, et me dit qu'il n'avait pas pu me parler plus tot de l'objet pour lequel il m'avait fait venir, parce qu'il attendait des reponses de Russie, d'Espagne, d'Angleterre et des principaux souverains de l'Italie; qu'il les avait recues, qu'elles etaient conformes a ses intentions et a ses projets, qu'il etait assure de leur assistance dans l'execution, et de leur reunion, a l'exception cependant du cabinet de Saint-James, qui avait declare vouloir garder la neutralite la plus scrupuleuse. Il avait pris la resolution d'assembler un congres pour traiter avec le gouvernement francais, non-seulement sur le redressement des griefs du corps germanique dont les droits en Alsace et dans d'autres parties des provinces frontieres avaient ete violes, mais en meme temps sur les moyens de retablir l'ordre dans le royaume de France, dont l'anarchie troublait la tranquillite de l'Europe entiere. Il m'ajouta que cette negociation serait appuyee par des armees formidables, dont la France serait environnee; qu'il esperait que ce moyen reussirait et prevenirait une guerre sanglante, derniere ressource qu'il voulait employer. Je pris la liberte de demander a l'empereur s'il etait instruit des veritables intentions du roi. Il les connaissait; il savait que le prince repugnait a l'emploi des moyens violens. Il me dit qu'il etait d'ailleurs informe que la charte de la nouvelle constitution devait lui etre presentee sous peu de jours, et qu'il jugeait que le roi ne pouvait se dispenser de l'accepter sans aucune restriction, par les risques qu'il courait pour ses jours et ceux de sa famille, s'il faisait la moindre difficulte, et s'il se permettait la plus legere observation; mais que sa sanction, forcee dans la circonstance, n'etait d'aucune importance, etant possible de revenir sur tout ce qu'on aurait fait, et de donner a la France un bon gouvernement qui satisfait les peuples, et qui laissat a l'autorite royale une latitude de pouvoirs suffisans pour maintenir la tranquillite au dedans, et pour assurer la paix au dehors. Il me demanda le plan de disposition des armees, en m'assurant qu'il

l'examinerait a loisir. Il m'ajouta que je pouvais m'en retourner a Mayence, ou le comte de Brown, qui devait commander ses troupes, et qui etait alors dans les Pays-Bas, me ferait avertir, ainsi que le prince de Hobenlohe, qui allait en Franconie, pour conferer ensemble, quand il en serait temps.

"Je jugeai que l'empereur ne s'etait arrete a ce plan pacifique et extremement raisonnable, depuis la conference de Pilnitz, qu'apres avoir consulte Louis XVI, dont le voeu avait ete constamment pour un arrangement et pour employer la voie des negociations plutot que le moyen violent des armes."

(Ibid., page 299.)

NOTE 6.

Voici comment ce fait est rapporte par Bertrand de Molleville:

"Je rendis compte le meme jour au conseil de la visite que le duc d'Orleans m'avait faite, et de notre conversation. Le roi se determina a le recevoir, et eut avec lui le lendemain un entretien de plus d'une demi-heure, dont Sa Majeste nous parut avoir ete tres-contente. "Je crois, comme vous, me dit le roi, qu'il revient de tres bonne foi, et qu'il fera tout ce qui dependra de lui pour reparer le mal qu'il a fait, et auquel il est possible qu'il n'ait pas eu autant de part que nous l'avons cru.

"Le dimanche suivant il vint au lever du roi, ou il recut l'accueil le plus humiliant des courtisans, qui ignoraient ce qui s'etait passe, et des royalistes, qui avaient l'habitude de se rendre en foule au chateau ce jour-la pour faire leur cour a la famille royale. On se pressa autour de lui, on affecta de lui marcher sur les pieds et de le pousser vers la porte, de maniere a l'empecher de rentrer. Il descendit chez la reine, ou le couvert etait deja mis; aussitot qu'il y parut, on s'ecria de toutes parts: _Messieurs, prenez garde aux plats_! comme ai on eut ete assure qu'il avait les poches pleines de poison.

"Les murmures insultans qu'excitait partout sa presence le forcerent a se retirer sans avoir vu la famille royale. On le pourchassa jusqu'a l'escalier de la reine; et en descendant il recut un crachat sur la tete et quelques autres sur son habit. On voyait la rage et le depot peints sur sa figure; il sortit du chateau, convaincu que les instigateurs des outrages qu'il avait recus etaient le roi et la reine, qui ne s'en doutaient pas, et qui en furent tres faches. Il leur jura une haine implacable, et il ne s'est montre que trop fidele a cet horrible serment. J'etais au chateau ce jour-la, et je fus temoin de tous les faits que je viens de rapporter."

(_Bertrand de Molleville_, tome VI, page 209.)

NOTE 7.

Madame Campan rapporte autrement l'entretien de Dumouriez:

"Tous les partis s'agitaient, dit-elle, soit pour perdre le roi, soit pour le sauver. Un jour je trouvai la reine extrêmement troublée; elle me dit qu'elle ne savait plus où elle en était, que les chefs des jacobins se faisaient offrir à elle par l'organe de Dumouriez, et que Dumouriez, abandonnant le parti des jacobins, était venu s'offrir à elle; qu'elle lui avait donné une audience; que, seul avec elle, il s'était jeté à ses pieds, et lui avait dit qu'il avait enfoncé le bonnet rouge jusque sur ses oreilles, mais qu'il n'était ni ne pouvait être jacobin; qu'on avait laissé rouler la révolution jusqu'à cette canaille de désorganisateur qui, n'aspirant qu'après le pillage, étaient capables de tout, et pourraient donner à l'assemblée une armée formidable, prête à saper les restes d'un trône déjà trop ébranlé. En parlant avec une chaleur extrême, il s'était jeté sur la main de la reine, et la baisait avec transport, lui criant: _Laissez-vous sauver_. La reine me dit que l'on ne pouvait croire aux protestations d'un traître; que toute sa conduite était si bien connue, que le plus sage était, sans contredit, de ne point s'y fier; que d'ailleurs les princes recommandaient essentiellement de n'avoir confiance à aucune proposition de l'intérieur... etc."

(Tome II, page 202.)

Le récit de cet entretien est ici, comme on le voit, différent à quelques égards, cependant le fond est le même. Seulement, en passant à travers la bouche de la reine et celle de madame Campan, il a dû prendre une couleur peu favorable à Dumouriez. Celui de Dumouriez peint d'une manière plus vraisemblable les agitations de l'infortunée Marie-Antoinette; et comme il n'a rien d'offensant pour cette princesse, ni rien qui ne s'accorde avec son caractère, je l'ai préféré. Il est possible néanmoins que la présomption de Dumouriez l'ait porté à recueillir de préférence les détails les plus flatteurs pour lui.

NOTE 8.

Bouille, dont j'ai cité les mémoires, et qui était placé de manière à bien juger les intentions réelles des puissances, ne croyait pas du tout au zèle et à la sincérité de Catherine. Voici la manière dont il

s'exprime a cet egard:

"On voit que ce prince (Gustave) comptait beaucoup sur les dispositions de l'imperatrice de Russie, et sur la part active qu'elle prendrait dans la confederation, et qui s'est bornee a des demonstrations. Le roi de Suede etait dans l'erreur, et je doute que Catherine lui eut jamais confie les dix-huit mille Russes qu'elle lui avait promis. Je suis persuade, d'ailleurs, que l'empereur et le roi de Prusse ne lui avaient communique ni leurs vues, ni leurs projets. Ils avaient l'un et l'autre personnellement plus que de l'eloignement pour lui, et ils desiraient qu'il ne prit aucune part active dans les affaires de France."

(_Bouille_, page 319.)

NOTE 9.

Madame Campan nous apprend, dans un meme passage, la construction de l'armoire de fer, et l'existence d'une protestation secrete faite par le roi contre la declaration de guerre. Cette apprehension du roi pour la guerre etait extraordinaire, et il cherchait de toutes les manieres a la rejeter sur le parti populaire.

"Le roi avait une quantite prodigieuse de papiers, et avait eu, malheureusement l'idee de faire construire tres secretelement, par un serrurier qui travaillait pres de lui depuis plus de dix ans, une cachette dans un corridor interieur de son appartement. Cette cachette, sans la denonciation de cet homme, eut ete long-temps ignoree. Le mur, dans l'endroit ou elle etait placee, etait peint en larges pierres, et l'ouverture se trouvait parfaitement dissimulee dans les rainures brunes qui formaient la partie ombree de ces pierres peintes. Mais avant que ce serrurier eut denonce a l'assemblee ce que l'on a depuis appele _l'armoire de fer_, la reine avait su qu'il en avait parle a quelques gens de ses amis; et que cet homme, auquel le roi, par habitude, accordait une trop grande confiance, etait un jacobin. Elle en avertit le roi, et le decida a remplir un tres grand portefeuille de tous les papiers qu'il avait le plus d'interet a conserver, et a me le confier. Elle l'invita en ma presence a ne rien laisser dans cette armoire; et le roi, pour la tranquilliser, lui repondit qu'il n'y avait rien laisse. Je voulus prendre le portefeuille et l'emporter dans mon appartement; il etait trop lourd pour que je pusse le soulever. Le roi me dit qu'il allait le porter lui-meme; je le precedai pour lui ouvrir les portes. Quand il eut depose ce portefeuille dans mon cabinet interieur, il me dit seulement: "La reine vous dira ce que cela contient." Rentree chez la reine, je le lui demandai, jugeant par les paroles du roi qu'il etait necessaire que j'en fusse instruite; "Ce sont, me repondit la reine, des pieces qui seraient des plus funestes pour le roi, si on allait jusqu'a lui faire son proces. Mais ce qu'il veut surement que je vous

dise, c'est qu'il y a dans ce portefeuille le proces-verbal d'un conseil-d'etat dans lequel le roi a donne son avis contre la guerre. Il l'a fait signer par tous les ministres, et, dans le cas meme de ce proces, il compte que cette "piece serait tres utile." Je demandai a qui la reine croyait que je devais confier ce portefeuille. "A qui vous voudrez, me repondit-elle; vous en etes _seule responsable_: ne vous éloignez pas du palais, meme dans vos mois de repos; il y a des circonstances ou il nous serait tres utile de le trouver a l'instant meme."

(_Madame Campan_, tom. II, page 222.)

NOTE 10.

Exposition des motifs qui ont determine l'assemblee nationale a declarer, sur la proposition formelle du roi, qu'il y a lieu de declarer la guerre au roi de Boheme et de Hongrie, par M. Condorcet. (Seance du 22 avril 1792.)

"Force de consentir a la guerre par la plus imperieuse necessite, l'assemblee nationale n'ignore pas qu'on l'accusera de l'avoir volontairement acceleree ou provoquee.

"Elle sait que la marche insidieuse de la cour de Vienne n'a eu d'autre objet que de donner une ombre de vraisemblance a cette imputation, dont les puissances etrangeres ont besoin pour cacher a leurs peuples les motifs reels de l'attaque injuste preparee contre la France; elle sait que ce reproche sera repete par les ennemis interieurs de notre constitution et de nos lois, dans l'esperance criminelle de ravir la bienveillance publique aux representans de la nation.

"Une exposition simple de leur conduite est leur unique reponse, et ils l'adressent avec une confiance egale aux etrangers et aux Francais, puisque la nature a mis au fond du coeur de tous les hommes les sentimens de la meme justice.

"Chaque nation a seule le pouvoir de se donner des lois, et le droit inalienable de les changer. Ce droit n'appartient a aucune, ou leur appartient a toutes avec une entiere egalite: l'attaquer dans une seule, c'est declarer qu'on ne le reconnait dans aucune autre; vouloir le ravir par la force a un peuple etranger, c'est annoncer qu'on ne le respecte pas dans celui dont on est le citoyen ou le chef; c'est trahir sa patrie; c'est se proclamer l'ennemi du genre humain! La nation francaise devait croire que des verites si simples seraient senties par tous les princes, et que, dans le dix-huitieme siecle, personne n'oserait leur opposer les vieilles maximes de la tyrannie: son esperance a ete trompee; une ligue a ete formee contre son independance, et elle n'a eu que le choix d'eclairer ses ennemis sur

la justice de sa cause, ou de leur opposer la force des armes.

"Instruite de cette ligue menaçante, mais jalouse de conserver la paix, l'assemblée nationale a d'abord demandé quel était l'objet de ce concert entre des puissances si long-temps rivales, et on lui a répondu qu'il avait pour motif le maintien de la tranquillité générale, la sûreté et l'honneur des couronnes, la crainte de voir se renouveler les événements qu'ont présentés quelques époques de la révolution française.

"Mais comment la France menacerait-elle la tranquillité générale, puisqu'elle a pris la résolution solennelle de n'entreprendre aucune conquête, de n'attaquer la liberté d'aucun peuple; puisqu'au milieu de cette lutte longue et sanglante qui s'est élevée dans les Pays-Bas et dans les états de Liège, entre les gouvernements et les citoyens, elle a gardé la neutralité la plus rigoureuse?

"Sans doute la nation française a prononcé hautement que la souveraineté n'appartient qu'au peuple, qui, borné dans l'exercice de sa volonté suprême par les droits de la postérité, ne peut déléguer de pouvoir irrévocable; sans doute elle a hautement reconnu qu'aucun usage, aucune loi expresse, aucun consentement, aucune convention, ne peuvent soumettre une société d'hommes à une autorité qu'ils n'auraient pas le droit de reprendre: mais quelle idée les princes se feraient-ils donc de la légitimité de leur pouvoir, ou de la justice avec laquelle ils l'exercent, s'ils regardaient l'énonciation de ces maximes comme une entreprise contre la tranquillité de leurs états?

Diront-ils que cette tranquillité pourrait être troublée par les ouvrages, par les discours de quelques Français? ce serait encore exiger à main armée une loi contre la liberté de la presse, ce serait déclarer la guerre aux progrès de la raison, et quand on sait que partout la nation française a été impunément outragée; que les presses des pays voisins n'ont cessé d'inonder nos départements d'ouvrages destinés à solliciter la trahison, à conseiller la révolte; quand on se rappelle les marques de protection ou d'intérêt prodiguées à leurs auteurs, croira-t-on qu'un amour sincère de la paix, et non la haine de la liberté, ait dicté ces hypocrites reproches?

"On a parlé de tentatives faites par les Français pour exciter les peuples voisins à briser leurs fers, à réclamer leurs droits... Mais les ministres qui ont répété ces imputations, sans oser citer un seul fait qui les appuyât, savaient combien elles étaient chimeriques; et, ces tentatives eussent-elles été réelles, les puissances qui ont souffert les rassemblements de nos émigrés, qui leur ont donné des secours, qui ont reçu leurs ambassadeurs, qui les ont publiquement admis dans leurs conférences, qui ne rougissent point d'appeler les Français à la guerre civile, n'auraient pas conservé le droit de se plaindre; ou bien il faudrait dire qu'il est permis d'étendre la servitude, et criminel de propager la liberté, que tout est légitime contre les peuples, que les rois seuls ont de véritables droits. Jamais l'orgueil du trône n'aurait insulté avec plus d'audace à la majesté des nations!

"Le peuple français, libre de fixer la forme de sa constitution, n'a pu blesser, en usant de ce pouvoir, ni la sûreté ni l'honneur des couronnes étrangères. Les chefs des autres pays mettraient-ils donc au nombre de leurs prérogatives le droit d'obliger la nation française à donner au chef de son gouvernement un pouvoir égal à celui qu'eux-mêmes exercent dans leurs états? Voudraient-ils, parce qu'ils ont des sujets, empêcher qu'il existât ailleurs des hommes libres? Et comment n'apercevraient-ils pas qu'en permettant tout pour ce qu'ils appellent la sûreté des couronnes, ils déclarent légitime tout ce qu'une nation pourrait entreprendre en faveur de la liberté des peuples?"

"Si des violences, si des crimes ont accompagné quelques époques de la révolution française, c'était aux seuls dépositaires de la volonté nationale qu'appartenait le pouvoir de les punir ou de les ensevelir dans l'oubli: tout citoyen, tout magistrat, quel que soit son titre, ne doit demander justice qu'aux lois de son pays, ne peut l'attendre que d'elles. Les puissances étrangères, tant que leurs sujets n'ont pas souffert de ces événements, ne peuvent avoir un juste motif ni de s'en plaindre, ni de prendre des mesures hostiles pour en empêcher le retour. La parenté, l'alliance personnelle entre les rois, ne sont rien pour les nations; esclaves ou libres, des intérêts communs les unissent: la nature a placé leur bonheur dans la paix, dans les secours mutuels d'une douce fraternité; elle s'indignerait qu'on osât mettre dans une même balance le sort de vingt millions d'hommes, et les affections ou l'orgueil de quelques individus. Sommes-nous donc condamnés à voir encore la servitude volontaire des peuples entourer de victimes humaines les autels des faux dieux de la terre?"

"Ainsi ces prétendus motifs d'une ligue contre la France n'étaient tous qu'un nouvel outrage à son indépendance. Elle avait droit d'exiger une renonciation à des préparatifs injurieux, et d'en regarder le refus comme une hostilité: tels ont été les principes qui ont dirigé les démarches de l'assemblée nationale. Elle a continué de vouloir la paix, mais elle devait préférer la guerre à une patience dangereuse pour la liberté; elle ne pouvait se dissimuler que des changements dans la constitution, que des violations de l'égalité, qui en est la base, étaient l'unique but des ennemis de la France; qu'ils voulaient la punir d'avoir reconnu dans toute leur étendue les droits communs à tous les hommes; et c'est alors qu'elle a fait ce serment, répété par tous les Français, de périr plutôt que de souffrir la moindre atteinte ni à la liberté des citoyens, ni à la souveraineté du peuple, ni surtout à cette égalité sans laquelle il n'existe pour les sociétés ni justice ni bonheur."

"Reprocherait-on aux Français de n'avoir pas assez respecté les droits des autres peuples, en n'offrant que des indemnités pécuniaires, soit aux princes allemands possessionnés en Alsace, soit au pape?"

"Les traités avaient reconnu la souveraineté de la France sur l'Alsace, et elle y était paisiblement exercée depuis plus d'un siècle. Les droits que ces traités avaient réservés n'étaient que des

privileges; le sens de cette reserve etait donc que les possesseurs des fiefs d'Alsace les conserveraient avec les anciennes prerogatives, tant que les lois generales de la France souffriraient les differentes formes de la feodalite; cette reserve signifiait encore que si les prerogatives feodales etaient enveloppees dans une ruine commune, la nation devrait un dedommagement aux possesseurs, pour les avantages reels qui en etaient la suite; car c'est la tout ce que peut exiger le droit de propriete, quand il se trouve en opposition avec la loi, en contradiction avec l'interet public. Les citoyens de l'Alsace sont Francais, et la nation ne peut sans honte et sans injustice souffrir qu'ils soient prives de la moindre partie des droits communs a tous ceux que ce nom doit egalement proteger. Dira-t-on qu'on peut, pour dedommager ces princes, leur abandonner une portion du territoire? Non; une nation genereuse et libre ne vend point des hommes; elle ne condamne point a l'esclavage, elle ne livre point a des maitres ceux qu'elle a une fois admis au partage de sa liberte.

"Les citoyens du Comtat etaient les maitres de se donner une constitution; ils pouvaient se declarer independans: ils ont prefere etre Francais, et la France ne les abandonnera point apres les avoir adoptes. Eut-elle refuse d'acceder a leur desir, leur pays est enclave dans son territoire, et elle n'aurait pu permettre a leurs oppresseurs de traverser la terre de la liberte pour aller punir des hommes d'avoir ose se rendre independans et reprendre leurs droits. Ce que le pape possedait dans ce pays etait le salaire des fonctions du gouvernement: le peuple, en lui etant ses fonctions, a fait usage d'un pouvoir qu'une longue servitude avait suspendu, mais n'avait pu lui ravir; et l'indemnite proposee par la France n'etait pas meme exiguee par la justice.

"Ainsi, ce sont encore des violations du droit naturel qu'on ose demander au nom du pape et des possessionnes d'Alsace! C'est encore pour les pretentions de quelques hommes qu'on veut faire couler le sang des nations! Et si les ministres de la maison d'Autriche avaient voulu declarer la guerre a la raison au nom des prejuges, aux peuples au nom des rois, ils n'auraient pu tenir un autre langage!

"On a fait entendre que le voeu du peuple francais, pour le maintien de son egalite et de son independance, etait celui d'une faction... Mais la nation francaise a une constitution; cette constitution a ete reconnue, adoptee par la generalite des citoyens; elle ne peut etre changee que par le voeu du peuple, et suivant des formes qu'elle-meme a prescrites: tant qu'elle subsiste, les pouvoirs etablis par elle ont seuls le droit de manifester la volonte nationale, et c'est par eux que cette volonte a ete declaree aux puissances etrangeres. C'est le roi qui, sur l'invitation de l'assemblee nationale, et en remplissant les fonctions que la constitution lui attribue, s'est plaint de la protection accordee aux emigres, a demande inutilement qu'elle leur fut retiree; c'est lui qui a sollicite des explications sur la ligue formee contre la France; c'est lui qui a exige que cette ligue fut dissoute; et l'on doit s'etonner sans doute d'entendre annoncer comme le cri de quelques factieux le voeu solennel du peuple, publiquement exprime par ses representans legitimes. Quel titre aussi respectable

pourraient donc invoquer ces rois qui forcent des nations égarees a combattre contre les interets de leur propre liberte, et a s'armer contre des droits qui sont aussi les leurs, a etouffer sous les debris de la constitution francaise les germes de leur propre felicite, et les communes esperances du genre humain!

"Et d'ailleurs qu'est-ce qu'une faction qu'on accuserait d'avoir conspire la liberte universelle du genre humain? C'est donc l'humanite tout entiere que des ministres esclaves osent fletrir de ce nom odieux!

"Mais, disent-ils, le roi des Francais n'est pas libre... Eh! n'est-ce donc pas etre libre que de dependre des lois de son pays? La liberte de les contrarier, de s'y soustraire, d'y opposer une force etrangere, ne serait pas un droit, mais un crime!

"Ainsi, en rejetant toutes ces propositions insidieuses, en meprisant ces indecentes declamations, l'assemblee nationale s'etait montree, dans toutes les relations exterieures, aussi amie de la paix que jalouse de la liberte du peuple; ainsi, la continuation d'une tolerance hostile pour les emigres, la violation ouverte des promesses d'en disperser les rassemblemens, le refus de renoncer a une ligue evidemment offensive, les motifs injurieux de ces refus, qui annoncaient le desir de detruire la constitution francaise, suffisaient pour autoriser des hostilites qui n'auraient jamais ete que des actes d'une defense legitime; car ce n'est pas attaquer que de ne pas donner a notre ennemi le temps d'epuiser nos ressources en longs preparatifs, de tendre tous ses pieges, de rassembler toutes ses forces, de resserrer ses premieres alliances, d'en chercher de nouvelles, de pratiquer encore des intelligences au milieu de nous, de multiplier dans nos provinces les conjurations et les complots. Merite-t-on le nom d'agresseur lorsque, menace, provoque par un ennemi injuste et perfide, on lui enleve l'avantage de porter les premiers coups?--Ainsi, loin d'appeler la guerre, l'assemblee nationale a tout fait pour la prevenir. En demandant des explications nouvelles sur des intentions qui ne pouvaient etre douteuses, elle a montre qu'elle renoncait avec douleur a l'espoir d'un retour vers la justice, et que si l'orgueil des rois est prodigue du sang de leurs sujets, l'humanite des representans d'une nation libre est avare meme du sang de ses ennemis. Insensible a toutes les provocations, a toutes les injures, au mepris des anciens engagements, aux violations des nouvelles promesses, a la dissimulation honteuse des trames ourdies contre la France, a cette condescendance perfide sous laquelle on cachait les secours, les encouragemens prodigues aux Francais qui ont trahi leur patrie, elle aurait encore accepte la paix, si celle qu'on lui offrait avait ete compatible avec le maintien de la constitution, avec l'independance de la souverainete nationale, avec la surete de l'etat.

"Mais le voile qui cachait les intentions de notre ennemi est enfin dechire! Citoyens! qui de vous en effet pourrait souscrire a ces honteuses propositions? La servitude feodale et une humiliante inegalite, la banqueroute et des impots que vous paieriez seuls, les dimes et l'inquisition, vos proprietes achetees sur la foi publique

rendues a leurs anciens usurpateurs, les betes fauves retablies dans le droit de ravager vos campagnes, votre sang prodigue pour les projets ambitieux d'une maison ennemie, telles sont les conditions du traite entre le roi de Hongrie et des Francais perfides!

"Telle est la paix qui vous est offerte! Non, vous ne l'accepterez jamais! Les laches sont a Coblentz, et la France ne renferme plus dans son sein que des hommes dignes de la liberte!

"Il annonce en son nom, au nom de ses allies, le projet d'exiger de la nation francaise un abandon de ses droits; il fait entendre qu'il lui commandera des sacrifices que la crainte seule de sa destruction pourrait lui arracher... Eh bien! elle ne s'y soumettra jamais! Cet insultant orgueil, loin de l'intimider, ne peut qu'exciter son courage. Il faut du temps pour discipliner les esclaves du despotisme; mais tout homme est soldat quand il combat la tyrannie; l'or sortira de ses obscures retraites au nom de la patrie en danger; ces hommes ambitieux et vils, ces esclaves de la corruption et de l'intrigue, ces laches calomniateurs du peuple, dont nos ennemis osaient se promettre de honteux secours, perdront l'appui des citoyens aveugles ou pusillanimes qu'ils avaient trompes par leurs hypocrites declamations; et l'empire francais, dans sa vaste etendue, n'offrira plus a nos ennemis qu'une volonte unique, celle de vaincre ou de perir tout entier avec la constitution et les lois!"

NOTE 11.

Madame Campan explique comme il suit le secret des papiers brules a Sevres:

"Au commencement de 1792, un pretre fort estimable me fit demander un entretien particulier. Il avait connaissance du manuscrit d'un nouveau libelle de madame Lamotte. Il me dit qu'il n'avait remarque, dans les gens qui venaient de Londres pour le faire imprimer a Paris, que le seul appat du gain, et qu'ils etaient prêts a lui livrer ce manuscrit pour mille louis, s'il pouvait trouver quelque amie de la reine disposee a faire ce sacrifice a sa tranquillite; qu'il avait pense a moi, et que si Sa Majeste voulait lui donner les vingt-quatre mille francs, il me remettrait le manuscrit en les touchant.

"Je communiquai cette proposition a la reine, qui la refusa, et m'ordonna de repondre que, dans les temps ou il eut ete possible de punir les colporteurs de ces libelles, elle les avait juges si atroces et si invraisemblables, qu'elle avait dedaigne les moyens d'en arreter le cours; que, si elle avait l'imprudence et la faiblesse d'en acheter un seul, l'actif espionnage des jacobins pourrait le decouvrir; que ce libelle achete n'en serait pas moins imprime, et deviendrait bien plus dangereux quand ils apprendraient au public le moyen qu'elle avait employe pour lui en oter la connaissance.

"Le baron d'Aubier, gentilhomme ordinaire du roi et mon ami particulier, avait une memoire facile et une maniere precise et nette de me transmettre le sens des deliberations, des debats, des decrets de l'assemblee nationale. J'entrais chaque jour chez la reine, pour en rendre compte au roi, qui disait en me voyant: "Ah! voila le postillon par Calais."

"Un jour M. d'Aubier vint me dire: "L'assemblee a ete tres occupee d'une denonciation faite par les ouvriers de la manufacture de Sevres. Ils ont apporte sur le bureau du president une liasse de brochures qu'ils ont dit etre la vie de Marie-Antoinette. Le directeur de la manufacture a ete mande a la barre, et il a declare avoir recu l'ordre de bruler ces imprimes dans les fours qui servent a la cuisson des pates de ses porcelaines."

"Pendant que je rendais ce compte a la reine, le roi rougit et baissa la tete sur son assiette. La reine lui dit: "Monsieur, avez-vous connaissance de cela?" Le roi ne repondit rien. Madame Elisabeth lui demanda de lui expliquer ce que cela signifiait; meme silence. Je me retirai promptement. Peu d'instans apres, la reine vint chez moi et m'apprit que c'etait le roi qui, par interet pour elle, avait fait acheter la totalite de l'edition imprimee d'apres le manuscrit que je lui avais propose, et que M. de Laporte n'avait pas trouve de maniere plus mysterieuse d'aneantir la totalite de l'ouvrage, qu'en le faisant bruler a Sevres parmi deux cents ouvriers, dont cent quatre-vingts devaient etre jacobins. Elle me dit qu'elle avait cache sa douleur au roi, qu'il etait consterne, et qu'elle n'avait rien a dire quand sa tendresse et sa bonne volonte pour elle etaient cause de cet accident."

(_Madame Campan_, tome II, page 196.)

NOTE 12.

La mission donnee par le roi a Mallet-du-Pan est un des faits les plus importants a constater, et il ne peut etre revoque en doute, d'apres les memoires de Bertrand de Molleville. Ministre a cette epoque, Bertrand de Molleville devait etre parfaitement instruit; et, ministre contre-revolutionnaire, il aurait plutot cache qu'avoue un fait pareil. Cette mission prouve la moderation de Louis XVI, mais aussi ses communications avec l'etranger.

"Loin de partager cette securite patriotique, le roi voyait avec la plus profonde douleur la France engagee dans une guerre injuste et sanglante, que la desorganisation de ses armees semblait mettre dans l'impossibilite de soutenir, et qui exposait plus que jamais nos provinces frontieres a etre envahies. Sa Majeste redoutait pardessus tout la guerre civile; et ne doutait pas qu'elle n'eclatât a la

nouvelle du premier avantage remporte sur les troupes francaises par les corps d'emigres qui faisaient partie de l'armee autrichienne. Il n'etait que trop a craindre, en effet, que les jacobins et le peuple en fureur n'exercassent les plus sanglantes represailles contre les pretres et les nobles restes en France. Ces inquietudes, que le roi me temoigna dans la correspondance journaliere que j'avais avec Sa Majeste, me determinerent a lui proposer de charger une personne de confiance de se rendre aupres de l'empereur et du roi de Prusse, pour tacher d'en obtenir que leurs majestes n'agissent offensivement qu'a la derniere extremite, et qu'elles fissent preceder l'entree de leurs armees dans le royaume d'un manifeste bien redige, dans lequel il serait declare, "que l'empereur et le roi de Prusse, forces de prendre les armes par l'agression injuste qui leur avait ete faite, n'attribuaient ni au roi ni a la nation, mais a la faction criminelle qui les opprimait l'un et l'autre, la declaration de guerre qui leur avait ete notifiee; qu'en consequence, loin de se departir des sentimens d'amitie qui les unissaient au roi et a la France, leurs majestes ne combattraient que pour les delivrer du joug de la tyrannie la plus atroce qui eut jamais existe, et pour les aider a retablir l'autorite legitime violemment usurpee, l'ordre et la tranquillite, le tout sans entendre s'immiscer en aucune maniere dans la forme du gouvernement, mais pour assurer a la nation la liberte de choisir celui qui lui conviendrait le mieux; que toute idee de conquete etait bien loin de la pensee de leurs majestes; que les proprietes particulieres ne seraient pas moins respectees que les proprietes nationales; que leurs majestes prenaient sous leur sauvegarde speciale tous les citoyens paisibles et fideles; que leurs seuls ennemis, comme ceux de la France, etaient les factieux et leurs adherens, et que leurs majestes ne voulaient connaitre et combattre qu'eux, etc., etc."

Mallet-du-Pan, dont le roi estimait les talens et l'honnetete, fut charge de cette mission. Il y etait d'autant plus propre qu'on ne l'avait jamais vu au chateau, qu'il n'avait aucune liaison avec des personnes attachees a la cour, et qu'en prenant la roue de Geneve, ou on etait accoutume a lui voir faire de frequens voyages, son depart ne pouvait faire naitre aucun soupcon." Le roi donna a Mallet-du-Pan des instructions redigees de sa main, et rapportees par Bertrand de Molleville.

"1. Le roi joint ses prieres et ses exhortations, pour engager les princes et les Francais emigres a ne point faire perdre a la guerre actuelle, par un concours hostile et offensif de leur part, le caractere de guerre etrangere faite de puissance a puissance;

"2. Il leur recommande expressement de s'en remettre a lui et aux cours intervenantes de la discussion et de la surete de leurs interets, lorsque le moment d'en traiter sera venu;

"3. Il faut qu'ils paraissent seulement parties et non arbitres dans le differend, cet arbitrage devant etre reserve a sa majeste, lorsque la liberte lui sera rendue, et aux puissances qui l'exigeront;

"4. Toute autre conduite produirait une guerre civile dans l'interieur, mettrait en danger les jours du roi et de sa famille,

renverserait le trone, ferait egorger les royalistes, rallierait aux jacobins tous les revolutionnaires qui s'en sont detaches et qui s'en detachent chaque jour, ranimerait une exaltation qui tend a s'eteindre, et rendrait plus opiniatre une resistance qui flechira devant les premiers succes, lorsque le sort de la revolution ne paraitra pas exclusivement remis a ceux contre qui elle a ete dirigee, et qui en ont ete les victimes;

"5. Représenter aux cours de Vienne et de Berlin l'utilite d'un manifeste qui leur serait commun avec les autres etats qui ont forme le concert; l'importance de rediger ce manifeste de maniere a separer les jacobins du reste de la nation, a rassurer tous ceux qui sont susceptibles de revenir de leur egarement, ou qui, sans vouloir la constitution actuelle, desirent la suppression des abus et le regne de la liberte moderee, sous un monarque a l'autorite duquel la loi mette des limites; "6. Faire entrer dans cette redaction la verite fondamentale, qu'on fait la guerre a une faction anti-sociale, et non pas a la nation francaise; que l'on prend la defense des gouvernements legitimes et des peuples contre une anarchie furieuse qui brise parmi les hommes tous les liens de la sociabilite, toutes les conventions a l'abri desquelles reposent la liberte, la paix, la surete publique au dedans et au dehors; rassurer contre toute crainte de demembrement, ne point imposer des lois, mais declarer energiquement a l'assemblee, aux corps administratifs, aux municipalites, aux ministres, qu'on les rendra personnellement et individuellement responsables, dans leurs corps et biens, de tous attentats commis contre la personne sacree du roi, contre celle de la reine et de la famille, contre les personnes ou les proprietes de tous citoyens quelconques;

"7. Exprimer le voeu du roi, qu'en entrant dans le royaume, les puissances declarent qu'elles sont pretes a donner la paix, mais qu'elles ne traiteront ni ne peuvent traiter qu'avec le roi; qu'en consequence elles requierent que la plus entiere liberte lui soit rendue, et qu'ensuite on assemble un congres ou les divers interets seront discutees sur les bases deja arretees, ou les emigres seront admis comme parties plaignantes, et ou le plan general de reclamation sera negocie sous les auspices et sous la garantie des puissances."

(_Bertrand de Molleville_, tome VIII, page 39.)

NOTE 13.

Bertrand de Molleville, auquel j'ai emprunte les faits relatifs a Mallet-du-Pan, s'exprime ainsi sur l'accueil qui lui fut fait, et sur les dispositions qu'il rencontra:

"Mallet-du-Pan avait eu, les 15 et 16 juillet, de longues conferences avec le comte de Cobentzel, le comte de Haugwitz et M. Heyman, ministres de l'empereur et du roi de Prusse. Apres avoir examine le

titre de sa mission et écoute avec une attention extrême la lecture de ses instructions et de son mémoire, ces ministres avaient reconnu que les vues qu'il proposait s'accordaient parfaitement avec celles que le roi avait antérieurement manifestées aux cours de Vienne et de Berlin, qui les avaient respectivement adoptées. Ils lui avaient témoigné en conséquence une confiance entière, et avaient approuvé en tout point le projet de manifeste qu'il leur avait proposé. Ils lui avaient déclaré, dans les termes les plus positifs, qu'aucune vue d'ambition, d'intérêt personnel ou de démembrement, n'entraînait dans le plan de la guerre, et que les puissances n'avaient d'autre vue, d'autre intérêt que celui du rétablissement de l'ordre en France, parce qu'aucune paix ne pouvait exister entre elle et ses voisins, tant qu'elle serait livrée à l'anarchie qui y régnait, et qui les obligeait à entretenir des cordons de troupes sur toutes les frontières, et à des précautions extraordinaires de sûreté très dispendieuses; mais que, loin de prétendre imposer aux Français aucune forme quelconque de gouvernement, on laisserait le roi absolument le maître de se concerter à cet égard avec la nation. On lui avait demandé les éclaircissements les plus détaillés sur les dispositions de l'intérieur, sur l'opinion publique relativement à l'ancien régime, aux parlements, à la noblesse, etc., etc. On lui avait confié qu'on destinait les émigrés à former une armée à donner au roi lorsqu'il serait mis en liberté. On lui avait parlé avec humeur et prévention des princes français, auxquels on supposait des intentions entièrement opposées à celles du roi, et notamment celle d'agir indépendamment et de créer un régent. (Mallet-du-Pan combattit fortement cette supposition, et observa qu'on ne devait pas juger des intentions des princes par les propos légers ou exaltés de quelques-unes des personnes qui les entouraient.) Enfin, après avoir discuté à fond les différentes demandes et propositions sur lesquelles Mallet-du-Pan était chargé d'insister, les trois ministres en avaient unanimement reconnu la sagesse et la justice, en avaient demandé chacun une note ou résumé, et avaient donné les assurances les plus formelles que les vues du roi, étant parfaitement concordantes avec celles des puissances, seraient exactement suivies."

(Bertrand de Molleville, tome VIII, page 320.)

NOTE 14.

"Le parti des princes, dit madame Campan, ayant été instruit du rapprochement des débris du parti constitutionnel avec la reine, en fut très alarmé. De son côté, la reine redoutait toujours le parti des princes, et les prétentions des Français qui le formaient. Elle rendait justice au comte d'Artois, et disait souvent que son parti agirait dans un sens opposé à ses propres sentiments pour le roi son frère et pour elle, mais qu'il serait entraîné par des gens sur lesquels Calonne avait le plus funeste ascendant. Elle reprochait au comte d'Estéharzy, qu'elle avait fait comblé de grâces, de s'être

range du parti de Calonne, au point qu'elle pouvait meme le regarder comme un ennemi."

(_Memoires de madame Campan_, tome II, page 193.)

NOTE 15.

Cependant les emigres faisaient entrevoir une grande crainte sur tout ce qui pouvait se faire dans l'interieur, par le rapprochement avec les constitutionnels qu'ils peignaient comme n'existant plus qu'en idee, et comme nuls dans les moyens de reparer leurs fautes. Les jacobins leur etaient preferes, parce que, disait-on, il n'y aurait a traiter avec personne au moment ou l'on retirerait le roi et sa famille de l'abime ou ils etaient plonges."

(_Memoires de madame Campan_, tome II, page 194.)

NOTE 16.

Au nombre des depositions que renferme la procedure instruite contre les auteurs du 20 juin, il s'en trouve une extremement curieuse par les details, c'est celle du temoin Lareynie. Elle contient a elle seule presque tout ce que repetent les autres, et c'est pourquoi nous la citons de preference. Cette procedure a ete imprimee in-4 deg..

"Par devant nous... est compare le sieur Jean-Baptiste-Marie-Louis Lareynie, soldat volontaire du bataillon de l'Ile-Saint-Louis, decore de la croix militaire, demeurant a Paris, quai Bourbon, no. 1;

"Lequel, profondement afflige des desordres qui viennent d'avoir lieu dans la capitale, et croyant qu'il est du devoir d'un bon citoyen de donner a la justice les lumieres dont elle peut avoir besoin dans ces circonstances, pour punir les fauteurs et les instigateurs de toutes manoeuvres contre la tranquillite publique et l'integrite de la constitution francaise, a declare que depuis environ huit jours il savait, par les correspondances qu'il a dans le faubourg Saint-Antoine, que les citoyens de ce faubourg etaient travailles par le sieur Santerre, commandant du bataillon des Enfants-Trouves, et par d'autres personnages, au nombre desquels etaient le sieur Fournier, se disant Americain et electeur de 1791 du departement de Paris; le sieur Rotondo, se disant Italien; le sieur Legendre, boucher, demeurant rue des Boucheries, faubourg Saint-Germain; le sieur Cuirette Verrieres, demeurant au-dessus du cafe du Rendez-Vous, rue du Theatre-Francais, lesquels tenaient nuitamment des conciliabules chez le sieur Santerre, et quelquefois dans la salle du comite de la section des

Enfans-Trouves; que la on deliberait en presence d'un tres petit nombre d'affides du faubourg, tels que le sieur Rossignol, ci-devant compagnon orfevre; le sieur Nicolas, sapeur du susdit bataillon des Enfants-Trouves; le sieur Briere, marchand de vin; le sieur Honor, se disant vainqueur de la Bastille, et autres qu'il pourra citer; qu'on y arretrait les motions qui devaient etre agitees dans les groupes des Tuileries, du Palais-Royal, de la place de Greve, et surtout de la porte Saint-Antoine, place de la Bastille; qu'on y redigeait les placards incendiaires affiches par intervalle dans les faubourgs, les petitions destinees a etre portees par des deputations dans les societies patriotiques de Paris; et en fin que c'est la que s'est formee la fameuse petition, et trame le complot de la journee du 20 de ce mois. Que la veille de cette journee, il se tint un comite secret chez le sieur Santerre, qui commença vers minuit, auquel des temoins, qu'il pourra faire entendre lorsqu'ils seront revenus de la mission a eux donnee par le sieur Santerre pour les campagnes voisines, assurent avoir vu assister MM. Petion, maire de Paris; Robespierre; Manuel, procureur de la commune; Alexandre, commandant du bataillon de Saint-Michel; et Sillery, ex-depute de l'assemblee nationale. Que lors de la journee du 20, le sieur Santerre, voyant que plusieurs des siens, et surtout les chefs de son parti, effrayes par l'arrete du directoire du departement, refusaient de descendre armes, sous pretexte qu'on tirerait sur eux, les assura qu'ils n'avaient rien a craindre, que la garde nationale n'aurait pas d'ordre, et que M. Petion serait la. Que sur les onze heures du matin dudit jour, le rassemblement ne s'elevait pas au-dessus de quinze cents personnes, y compris les curieux, et que ce ne fut que lorsque le sieur Santerre se fut mis a la tete d'un detachement d'invalides, sortant de chez lui, et avec lequel il est arrive sur la place, et qu'il eut excite dans sa marche les spectateurs a se joindre a lui, que la multitude s'est grossie considerablement jusqu'a son arrivee au passage des Feuillans; que la, n'ayant point ose forcer le poste, il se relogua dans la cour des Capucins, ou il fit planter le mai qu'il avait destine pour le chateau des Tuileries; qu'alors lui, declarant, demanda a plusieurs des gens de la suite dudit sieur Santerre, pourquoi le mai n'etait pas plante sur la terrasse du chateau, ainsi que cela avait ete arrete, et que ces gens lui repondirent qu'ils s'en garderaient bien, que c'etait la le piege dans lequel voulaient les faire tomber les feillantins, parce qu'il y avait du canon braque dans le jardin, mais qu'ils ne donnaient pas dans le panneau. Le declarant observe que dans ce moment l'attroupement etait presque entierement dissipe, et que ce ne fut que lorsque les tambours et la musique se firent entendre dans l'enceinte de l'assemblee nationale, que les attroupes, alors epars ca et la, se rallierent, se reunirent aux autres spectateurs, et defilerent avec decence sur trois de hauteur devant le corps legislatif; que lui, declarant, remarqua que ces gens-la, en passant dans les Tuileries, ne se permirent rien de scandaleux, et ne tenterent point d'entrer dans le chateau; que rassembles meme sur la place du Carrousel, ou ils etaient parvenus en faisant le tour par le quai du Louvre, ils ne manifesterent aucune intention de penetrer dans les cours, jusqu'a l'arrivee du sieur Santerre, qui etait a l'assemblee nationale, et qui n'en sortit qu'a la levee de la seance. Qu'alors le sieur Santerre, accompagne de plusieurs personnes, parmi

lesquelles lui, declarant, a remarque le sieur de Saint-Hurugue, s'adressa a sa troupe, pour lors tres tranquille; et lui demanda _pourquoi ils n'etaient pas entres dans le chateau; qu'il fallait y aller, et qu'ils n'etaient descendus que pour cela_. Qu'aussitot il commanda aux canonniers de son bataillon de le suivre avec une piece de canon, et dit que si on lui refusait la porte, il fallait la briser a coups de boulet; qu'ensuite il s'est presente dans cet appareil a la porte du chateau, ou il a eprouve une faible resistance de la part de la gendarmerie a cheval, mais une ferme opposition de la part de la garde nationale; que cela a occasionne beaucoup de bruit et d'agitation, et qu'on allait peut-etre en venir a des voies de fait, lorsque deux hommes en echarpe aux couleurs nationales, dont lui, declarant, en reconnait un pour etre le sieur Bouche-Rene, et l'autre qui a ete nomme par les spectateurs pour etre le sieur Sergent, sont arrives par les cours, _et ont ordonne_, il faut le dire, d'un ton tres imperieux, pour ne pas dire insolent, en prostituant le nom sacre de la loi, _d'ouvrir les portes_, ajoutant _que personne n'avait le droit de les fermer, et que tout citoyen avait celui d'entrer_; que les portes ont ete effectivement ouvertes par la garde nationale, et qu'alors Santerre et sa troupe se sont precipites en desordre dans les cours; que le sieur Santerre, qui faisait trainer du canon pour briser les portes de l'appartement du roi, s'il les trouvait fermees, et tirer sur la garde nationale qui s'opposerait a son incursion, a ete arrete dans sa marche dans une derniere cour a gauche au bas de l'escalier du pavillon, par un groupe de citoyens qui lui ont tenu les discours les plus raisonnables pour apaiser sa fureur, l'ont menace de le rendre responsable de tout ce qui arriverait de mal dans cette fatale journee, parce que, lui ont-ils dit, _vous etes seul l'auteur de ce rassemblement inconstitutionnel, vous avez seul egare ces braves gens, et vous seul parmi eux etes un scelerat_. Que le ton avec lequel ces honnetes citoyens parlaient au sieur Santerre le fit palir; mais qu'encourage par un coup d'oeil du sieur Legendre, boucher ci-dessus nomme, il eut recours a un subterfuge hypocrite, en s'adressant a sa troupe et en lui disant: _Messieurs, dressez proces-verbal du refus que je fais de marcher a votre tete dans les appartemens du roi_; que pour toute reponse, la foule, accoutumee a deviner le sieur Santerre, culbuta le groupe des honnetes citoyens, entra avec son canon et son commandant, le sieur Santerre, et penetra dans les appartemens par toutes les issues, apres en avoir brise les portes et les fenetres."

NOTE 17.

Voici ce que raconte madame Campan sur les craintes de la famille royale:

"La police de M. de Laporte, intendant de la liste civile, le fit prevenir, des la fin de 1791, qu'un homme des offices du roi, qui s'etait etabli patissier au Palais-Royal, allait rentrer dans les fonctions de sa charge que lui rendait la mort d'un survivancier; que

c'était un jacobin si effréné, qu'il avait osé dire que l'on ferait un grand bien à la France en abrégant les jours du roi. Ses fonctions se bornaient aux seuls détails de la pâtisserie, il était très observé par les chefs de la bouche, gens dévoués à sa majesté; mais un poison subtil peut être si aisément introduit dans les mets, qu'il fut décidé que le roi et la reine ne mangeraient plus que du roti; que leur pain serait apporté par M. Thierry de Ville-d'Avray, intendant des petits appartements, et qu'il se chargerait de même de fournir le vin. Le roi aimait les pâtisseries; j'eus ordre d'en commander, comme pour moi, tantôt chez un pâtissier, tantôt chez un autre. Le sucre râpé était de même dans ma chambre. Le roi, la reine, madame Elisabeth, mangeaient ensemble, et il ne restait personne du service. Ils avaient chacun une servante d'acajou et une sonnette pour faire entrer quand ils le désiraient. M. Thierry venait lui-même m'apporter le pain et le vin de leurs majestés, et je serrais tous ces objets dans une armoire particulière du cabinet du roi, au rez-de-chaussée. Aussitôt que le roi était à table, j'apportais la pâtisserie et le pain. Tout se cachait sous la table, dans la crainte que l'on eut besoin de faire entrer le service. Le roi pensait qu'il était aussi dangereux qu'affligeant de montrer cette crainte d'attentats contre sa personne, et cette défiance du service de sa bouche. Comme il ne buvait jamais une bouteille de vin entière à ses repas (les princesses ne buvaient que de l'eau), il remplissait celle dont il avait bu à peu près la moitié, avec la bouteille servie par les officiers de son gobelet. Je l'emportais après le dîner. Quoiqu'on ne mangeât d'autre pâtisserie que celle que j'avais apportée, on observait de même de paraître avoir mangé de celle qui était servie sur la table. La dame qui me remplaça trouva ce service secret organisé, et l'exécuta de même; jamais on ne sut dans le public ces détails, ni les craintes qui y avaient donné lieu. Au bout de trois ou quatre mois, les avis de la même police furent que l'on n'avait plus à redouter ce genre de complot contre les jours du roi; que le plan était entièrement changé; que les coups que l'on voulait porter seraient autant dirigés contre le trône que contre la personne du souverain."

(_Mémoires de madame Campan_, tome II, pag. 188.)

NOTE 18.

Lorsque M. de Lafayette fut enfermé à Olmutz, M. de Lally-Tolendal écrivit en sa faveur une lettre, très éloquente au roi de Prusse. Il y énumérait tout ce que le général avait fait pour sauver Louis XVI, et en donnait les preuves à l'appui. Dans le nombre de ces pièces se trouvent les lettres suivantes, qui font connaître les projets et les efforts des constitutionnels à cette époque.

Copie d'une lettre de M. de Lally-Tolendal au roi.

Paris, 9 juillet 1792.

"Je suis chargé par M. de Lafayette de faire proposer directement à S. M., pour le 15 de ce mois, le même projet qu'il avait proposé pour le 12, et qui ne peut plus s'exécuter à cette époque, depuis l'engagement pris par S. M. de se trouver à la cérémonie du 14.

"S. M. a dû voir le plan du projet envoyé par M. de Lafayette, car M. Duport a dû le porter à M. de Montciel, pour qu'il le montrât à S. M.

"M. de Lafayette veut être ici le 15; il y sera avec le vieux général Luckner. Tous deux viennent de se voir, tous deux se le sont promis, tous deux ont un même sentiment et un même projet.

"Ils proposent que S. M. sorte publiquement de la ville, entre eux deux, en l'écrivant à l'assemblée nationale, en lui annonçant qu'elle ne dépassera pas la ligne constitutionnelle; et qu'elle se rende à Compiègne.

"S. M. et toute la famille royale seront dans une seule voiture. Il est aisé de trouver cent bons cavaliers qui l'escorteront. Les Suisses, au besoin, et une partie de la garde nationale, protégeront le départ. Les deux généraux resteront près de S. M.--Arrivée à Compiègne, elle aura pour garde un détachement de l'endroit, qui est très bon, un de la capitale, qui sera choisi, et un de l'armée.

"M. de Lafayette, toutes ses places garnies, ainsi que son camp de retraite, a de disponible pour cet objet, dans son armée, dix escadrons et l'artillerie à cheval. Deux marches forcées peuvent amener toute cette division à Compiègne.

"Si, contre toute vraisemblance, S. M. ne pouvait sortir de la ville, les lois étant bien évidemment violées, les deux généraux marcheraient sur la capitale avec une armée.

"Les suites de ce projet se montrent d'elles-mêmes:

"La paix avec toute l'Europe, par la médiation du roi;

"Le roi rétabli dans tout son pouvoir légal;

"Une large et nécessaire extension de ses prérogatives sacrées;

"Une véritable monarchie, un véritable monarque, une véritable liberté;

"Une véritable représentation nationale, dont le roi sera chef et partie intégrante;

"Un véritable pouvoir exécutif;

"Une véritable représentation nationale, choisie parmi les propriétaires;

"La constitution revisee, abolie en partie, en partie amelioree et retablie sur une meilleure base;

"Le nouveau corps legislatif tenant ses seances seulement trois mois par an;

"L'ancienne noblesse retablie dans ses anciens privileges, non pas politiques, mais civils, dependans de l'opinion, comme titres, armes, livrees, etc.

"Je remplis ma commission sans oser me permettre ni un conseil, ni une reflexion. J'ai l'imagination trop frappee de la rage qui va s'emparer de toutes ces tetes perdues a la premiere ville qui va nous etre prise, pour ne pas me recuser moi-meme; j'en suis au point que cette scene de samedi, qui parait tranquilliser beaucoup de gens, a double mon inquietude. Tous ces baisers m'ont rappele celui de Judas.

"Je demande seulement a etre un des quatre-vingts ou cent cavaliers qui escorteront S. M., si elle agree le projet; et je me flatte que je n'ai pas besoin de l'assurer qu'on n'arriverait pas a elle, ni a aucun membre de sa royale famille, qu'apres avoir passe sur mon cadavre.

"J'ajouterai un mot: j'ai ete l'ami de M. de Lafayette avant la revolution. J'avais rompu tout commerce avec lui depuis le 22 mars de la seconde annee: a cette epoque, je voulais qu'il fut ce qu'il est aujourd'hui; je lui ecrivis que son devoir, son honneur, son interet, tout lui prescrivait cette conduite; je lui traçais longuement le plan tel que ma conscience me le suggerait. Il me promit; je ne vis point d'effet a sa promesse. Je n'examinerai pas si c'etait impuissance ou mauvaise volonte; je lui devins etranger; je le lui declarai, et personne ne lui avait encore fait entendre des verites plus severes que moi et mes amis, qui etaient aussi les siens. Aujourd'hui ces memes amis ont rouvert ma correspondance avec lui. S. M. sait quel a ete le but et le genre de cette correspondance. J'ai vu ses lettres, j'ai eu deux heures de conference avec lui dans la nuit du jour ou il est parti. Il reconnaît ses erreurs; il est pret a se devouer pour la liberte, mais en meme temps pour la monarchie; il s'immolera, s'il le faut, pour son pays et son roi, qu'il ne separe plus; il est enfin dans les principes que j'ai exposes dans cette note; il y est tout entier, avec candeur, conviction, sensibilite, fidelite au roi, abandon de lui-meme: j'en reponds sur ma probite.

"J'oubliais de dire qu'il demande qu'on ne traite rien de ceci avec ceux des officiers qui peuvent etre dans la capitale en ce moment. Tous peuvent soupconner qu'il y a quelques projets; mais aucun n'est instruit de celui qu'il y a. Il suffira qu'ils le sachent le matin pour agir; il craint l'indiscretion si on leur en parlait d'avance, et aucun d'eux n'est excepte de cette observation."

"P.S. Oserais-je dire que cette note me parait devoir etre meditee par celui-la seul qui, dans une journee a jamais memorable, a vaincu par son courage heroique une armee entiere d'assassins; par celui-la

qui, le lendemain de ce triomphe sans exemple, a dicté lui-même une proclamation aussi sublime que ses actions l'avaient été la veille, et non par les conseils qui ont minuté la lettre écrite en son nom au corps législatif, pour annoncer qu'il se trouverait à la cérémonie du 14; non par les conseils qui ont fait sanctionner le décret des droits féodaux, décret équivalant à un vol fait dans la poche et sur les grands chemins.

"M. de Lafayette n'admet pas l'idée que le roi, une fois sorti de la capitale, ait d'autre direction à suivre que celle de sa conscience et de sa libre volonté. Il croit que la première opération de S. M. devait être de se créer une garde; il croit aussi que son projet peut se modifier de vingt différentes manières; il préfère la retraite dans le Nord à celle du Midi, comme étant plus à la portée de secourir de ce côté, et redoutant la faction méridionale. En un mot, _la liberté du roi et la destruction des factieux_, voilà son but dans toute la sincérité de son cœur. Ce qui doit suivre suivra."

Copie d'une lettre de M. de Lafayette.

Le 8 juillet 1790.

"J'avais disposé mon armée de manière que les meilleurs escadrons de grenadiers, l'artillerie à cheval, étaient sous les ordres de M----, à la quatrième division, et si ma proposition eût été acceptée, j'emmenais en deux jours à Compiègne quinze escadrons et huit pièces de canon, le reste de l'armée étant placé en échelons à une marche d'intervalle; et tel régiment qui n'eût pas fait le premier passerait venu à mon secours, si mes camarades et moi avions été engagés.

"J'avais conquis Lukner au point de lui faire promettre de marcher sur la capitale avec moi, si la sûreté du roi l'exigeait, et pourvu qu'il en donnât l'ordre; et j'ai cinq escadrons de cette armée, dont je dispose absolument, Languedoc et ----; le commandant de l'artillerie à cheval est aussi exclusivement à moi. Je comptais que ceux-là marcheraient aussi à Compiègne.

"Le roi a pris l'engagement de se rendre à la fête fédérale. Je regrette que mon plan n'ait pas été adopté; mais il faut tirer parti de celui qu'on a préféré.

"Les démarches que j'ai faites, l'adhésion de beaucoup de départements et de communes, celle de M. Lukner, mon crédit sur mon armée et même sur les autres troupes, ma popularité dans le royaume, qui est plutôt augmentée que diminuée, quoique fort restreinte dans la capitale, toutes ces circonstances, jointes à plusieurs autres, ont donné à penser aux factieux, en donnant l'éveil aux honnêtes gens; et j'espère que les dangers physiques du 14 juillet sont fort diminués. Je pense même qu'ils sont nuls, si le roi est accompagné de Lukner et de moi, et entouré des bataillons choisis que je lui fais préparer.

"Mais si le roi et sa famille restent dans la capitale, ne sont-ils

pas toujours dans les mains des factieux? Nous perdrons la première bataille; il est impossible d'en douter. Le contre-coup s'en fera ressentir dans la capitale. Je dis plus, il suffira d'une supposition de correspondance entre la reine et les ennemis pour occasionner les plus grands excès. Du moins voudra-t-on emmener le roi dans le midi, et cette idée, qui revolte, aujourd'hui, paraîtra simple lorsque les rois ligues approcheront. Je vois donc, immédiatement après le 14, commencer une suite de dangers.

"Je le répète encore, il faut que le roi sorte de Paris. Je sais que, s'il n'était pas de bonne foi, il y aurait des inconvénients; mais quand il s'agit de se confier au roi, qui est un honnête homme, peut-on balancer un instant? Je suis pressé de voir le roi à Compiègne.

"Voici donc les deux objets sur lesquels porte mon projet actuel: 1. Si le roi n'a pas encore mandé Lukner et moi, il faut qu'il le fasse sur-le-champ. _Nous avons Lukner_! Il faut l'engager de plus en plus. Il dira que nous sommes ensemble; je dirai le reste. Lukner peut venir me prendre, de manière que nous soyons le 12 au soir dans la capitale. Le 13 et le 14 peuvent fournir des chances offensives; du moins la défensive sera assurée par votre présence; et qui sait ce que peut faire la mienne sur la garde nationale?

"Nous accompagnerons le roi à l'autel de la patrie. Les deux généraux, représentant deux armées qu'on sait leur être très attachés, empêcheront les atteintes qu'on voudrait porter à la dignité du roi. Quant à moi, je puis retrouver l'habitude que les uns ont eue long-temps, d'obéir à ma voix; la terreur que j'ai toujours inspirée aux autres des qu'ils sont devenus factieux, et peut-être quelques moyens personnels de tirer parti d'une crise, peuvent me rendre utile, du moins pour éloigner les dangers. Ma demande est, d'autant plus désintéressée que ma situation sera désagréable par comparaison avec la grande fédération; mais je regarde comme un devoir sacré d'être auprès du roi dans cette circonstance, et ma tête est tellement montée à cet égard, que _j'exige absolument_ du ministère de la guerre qu'il me mande, et que cette première partie de ma proposition soit adoptée, et je vous prie de le faire savoir par des amis communs au roi, à sa famille et à son conseil.

"2. Quant à ma seconde proposition, je la crois également indispensable, et voici comme je l'entends: le serment du roi, le notre, auront tranquillisé les gens qui ne sont que faibles, et par conséquent les coquins seront pendant quelques jours privés de cet appui. Je voudrais que le roi écrive sous le secret, à M. Lukner et à moi, une lettre commune à nous deux, et qui nous trouverait en route dans la soirée du 11 ou dans la journée du 12. Le roi y dira: "Qu'après avoir prêté notre serment, il fallait s'occuper de prouver aux étrangers sa sincérité; que le meilleur moyen serait qu'il passât quelques jours à Compiègne; qu'il nous charge d'y faire trouver quelques escadrons pour joindre à la garde nationale du lieu, et à un détachement de la capitale; que nous l'accompagnerons jusqu'à Compiègne, d'où nous rejoindrons chacun notre armée; qu'il désire que

nous prenions des escadrons dont les chefs soient connus par leur attachement a la constitution, et un officier-general qui ne puisse laisser aucun doute a cet egard."

"D'apres cette lettre, Lukner et moi chargerons M---- de cette expedition; il prendra avec lui quatre pieces d'artillerie; a cheval; huit, si l'on veut; mais il ne faut pas que le roi en parle, parce que l'odieux du canon doit tomber sur nous.--Le 15, a dix heures du matin, le roi ira a l'assemblee, accompagne de Lukner et de moi; et, soit que nous eussions un bataillon, soit que nous eussions cinquante hommes a cheval de gens devoues au roi, ou de mes amis, nous verrions si le roi, la famille royale, Lukner et moi, serions arretes.

"Je suppose que nous le fussions, Lukner et moi rentrerions a l'assemblee pour nous plaindre et la menacer de nos armees. Lorsque le roi serait rentre, sa position ne serait pas plus mauvaise, car il ne serait pas sorti de la constitution; il n'aurait contre lui que les ennemis de la constitution, et Lukner et moi amenerions facilement des detachemens de Compiegne. Remarquez que ceci ne compromet pas autant le roi qu'il le sera necessairement par les evenemens qui se preparent.

"On a tellement gaspille, dans des niaiseries aristocratiques, les fonds dont le roi peut disposer, qu'il doit lui rester peu de disponible. Il n'y a pas de doute qu'il ne faille emprunter, s'il est necessaire, pour s'emparer des trois jours de la federation.

"Il y a encore une chose a prevoir, celle ou l'assemblee decreterait que les generaux ne doivent pas venir dans la capitale. Il suffit que le roi y refuse immediatement sa sanction.

"Si, par une fatalite inconcevable, le roi avait deja donne sa sanction, qu'il nous donne rendez-vous a Compiegne, dut-il etre arrete en partant. Nous lui ouvrirons les moyens d'y venir _libre et triomphant_. Il est inutile d'observer que dans tous les cas, arrive a Compiegne, il y etablira sa garde personnelle, telle que la lui donne la constitution.

"En verite, quand je me vois entoure d'habitans de la campagne qui, viennent de dix lieues et plus pour me voir et pour me jurer qu'ils n'ont confiance qu'en moi, que mes amis et mes ennemis sont les leurs; quand je me vois cheri de mon armee, sur laquelle les efforts des jacobins n'ont aucune influence; quand je vois de toutes les parties du royaume arriver des temoignages d'adhesion a mes opinions, je ne puis croire que tout est perdu, et que je n'ai aucun moyen d'etre utile."

La reponse suivante est extraite du meme recueil de pieces, cite dans la note precedente.

Reponse de la main du roi.

"Il faut lui repondre que je suis infiniment sensible a l'attachement pour moi qui le porterait a se mettre aussi en avant, mais que la maniere me parait impraticable. Ce n'est pas par crainte personnelle, mais tout serait mis enjeu a la fois, et, quoi qu'il en dise, ce projet manque ferait retomber tout pire que jamais, et de plus en plus, sous la ferule des factieux. Fontainebleau n'est qu'un cul-de-sac, ce serait une mauvaise retraite, et du cote du Midi: du cote du Nord, cela aurait l'air d'aller au-devant des Autrichiens. On lui repond sur son mande, ainsi je n'ai rien a dire ici. La presence des generaux a la federation pourrait etre utile; elle pourrait d'ailleurs avoir pour motif de voir le nouveau ministre, et de convenir avec lui des besoins de l'armee. Le meilleur conseil a donner a M. de Lafayette est de servir toujours d'epouvantail aux factieux, en remplissant bien son metier de general. Par la, il s'assurera de plus en plus la confiance de son armee, et pourra s'en servir comme il voudra au besoin."

NOTE 20.

Details des evenemens du 10 aout.

(Ils sont tires d'un ecrit signe _Carra_, et intitule: _Precis historique et tres exact sur l'origine et les veritables auteurs de la celebre insurrection du 10 aout, qui a sauve la republique. L'auteur assure que le maire n'eut pas la moindre part au succes, mais qu'il s'est trouve en place, dans cette occasion, comme une veritable providence pour les patriotes_. Ce morceau est tire des _Annales politiques_ du 30 novembre dernier.)

"Les hommes, dit Jerome Petion, dans son excellent discours sur l'accusation intentee contre Maximilien Robespierre, qui se sont attribue la gloire de cette journee, sont les hommes a qui elle appartient le moins. Elle est due a ceux qui l'ont preparee; elle est due a la nature imperieuse des choses; elle est due aux braves federes, et _a leur directoire secret qui concertait depuis long-temps le plan de l'insurrection;_ elle est due enfin au genie tutelaire qui preside constamment aux destins de la France, depuis la premiere assemblee de ses representans."

"C'est de ce directoire secret, dont parle Jerome Petion, que je vais parler a mon tour, et comme membre de ce directoire, et comme acteur dans toutes ses operations. Ce directoire secret fut forme par le comite central des federes etabli dans la salle de correspondance aux Jacobins Saint-Honore. Ce fut des quarante-trois membres qui

s'assemblaient journellement depuis le commencement de juillet dans cette salle, qu'on en tira cinq pour le directoire d'insurrection. Ces cinq membres étaient Vaugeois, grand-vicaire de l'évêque de Blois; Debesse, du département de la Drome; Guillaume, professeur à Caen; Simon, journaliste de Strasbourg; et Galissot, de Langres. Je fus adjoint à ces cinq membres, à l'instant même de la formation du directoire, et quelques jours après on y invita Fournier l'Américain; Westermann; Kienlin, de Strasbourg; Santerre; Alexandre, commandant du faubourg Saint-Marceau; Lazouski, capitaine des canonnières de Saint-Marceau; Antoine, de Metz, l'ex-constituant; Lagrey; et Carin, électeur de 1789.

"La première séance de ce directoire se tint dans un petit cabaret, au Soleil d'Or, rue Saint-Antoine, près la Bastille, dans la nuit du jeudi au vendredi 26 juillet, après la fête civique donnée aux fédérés sur l'emplacement de la Bastille. Le patriote Gorsas parut dans le cabaret d'où nous sortîmes à deux heures du matin, pour nous porter près de la colonne de la liberté, sur l'emplacement de la Bastille, et y mourir s'il fallait pour la patrie. Ce fut dans ce cabaret du Soleil-d'Or que Fournier l'Américain nous apporta le drapeau rouge, dont j'avais proposé l'invention, et sur lequel j'avais fait écrire ces mots: Loi martiale du peuple souverain contre la rébellion du pouvoir exécutif. Ce fut aussi dans ce même cabaret que j'apportai cinq cents exemplaires d'une affiche ou étaient ces mots: Ceux qui tireront sur les colonnes du peuple seront mis à mort sur-le-champ. Cette affiche, imprimée chez le libraire Buisson, avait été apportée chez Santerre, où j'allai la chercher à minuit. Notre projet manqua cette fois par la prudence du maire, qui sentit vraisemblablement que nous n'étions pas assez en mesure dans ce moment; et la seconde séance active du directoire fut renvoyée au 4 août suivant.

"Les mêmes personnes à peu près se trouverent dans cette séance, et en outre Camille Desmoulins: elle se tint au Cadran-Bleu, sur le boulevard; et sur les huit heures du soir, elle se transporta dans la chambre d'Antoine, l'ex-constituant, rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'Assomption, juste dans la maison où demeure Robespierre. L'hôtesse de Robespierre fut tellement effrayée de ce conciliabule, qu'elle vint, sur les onze heures du soir, demander à Antoine s'il voulait faire égorger Robespierre: Si quelqu'un doit être égorgé, dit Antoine, ce sera nous sans doute; il ne s'agit pas de Robespierre, il n'a qu'à se cacher.

"Ce fut dans cette seconde séance active que j'écrivis de ma main tout le plan de l'insurrection, la marche des colonnes et l'attaque du château. Simon fit une copie de ce plan, et nous l'envoyâmes à Santerre et à Alexandre, vers minuit; mais une seconde fois notre projet manqua, parce qu'Alexandre et Santerre n'étaient pas encore assez en mesure, et plusieurs voulaient attendre la discussion renvoyée au 10 août, sur la suspension du roi.

"Enfin la troisième séance active de ce directoire se tint dans la nuit du 9 au 10 août dernier au moment où le tocsin sonna, et dans trois endroits différents en même temps; savoir: Fournier l'Américain

avec quelques autres au faubourg Saint-Marceau; Westermann, Santerre et deux autres, au faubourg Saint-Antoine; Carin, journaliste de Strasbourg, et moi, dans la caserne des Marseillais, et dans la chambre meme du commandant, ou nous avons ete vus par tout le bataillon...

"Dans ce precis, qui est de la plus exacte verite, et que je defie qui que ce soit de revoquer en doute dans ses moindres details, on voit qu'il ne s'agit ni de Marat, ni de Robespierre, ni de tant d'autres qui veulent passer pour acteurs dans cette affaire; et que ceux-la qui peuvent s'attribuer directement la gloire de la fameuse journee du 10 aout, sont ceux que je viens de nommer, et qui ont forme le directoire secret des federes."

NOTE 21.

Copie de la lettre ecrite au citoyen Boze, par Guadet, Vergniaud et Gensonne.

"Vous nous demandez, monsieur, quelle est notre opinion sur la situation actuelle de la France, et le choix des mesures qui pourraient garantir la chose publique des dangers pressans dont elle est menacee; c'est la le sujet des inquietudes des bons citoyens, et l'objet de leurs plus profondes meditations.

"Lorsque vous nous interrogez sur d'aussi grands interets, nous ne balancerons pas a nous expliquer avec franchise.

"On ne doit pas le dissimuler, la conduite du pouvoir executif est la cause immediate de tous les maux qui affligent la France et des dangers qui environnent le trone. On trompe le roi, si on cherche a lui persuader que des opinions exagerees, l'effervescente des clubs, les manoeuvres de quelques agitateurs; et des factions puissantes ont fait naitre et entretiennent ces mouvemens desordonnes dont chaque jour peut accroitre la violence, et dont peut-etre on ne pourra plus calculer les suites; c'est placer la cause du mal dans ses symptomes.

"Si le peuple etait tranquille sur le succes d'une revolution si cherement achetee, si la liberte publique n'etait plus en danger, si la conduite du roi n'excitait aucune mefiance, le niveau des opinions s'etablirait de lui-meme; la grande masse des citoyens ne songerait qu'a jouir des bienfaits que la constitution lui assure; et si, dans cet etat de choses, il existait encore des factions, elles cesseraient d'etre dangereuses, elles n'auraient plus ni pretexte ni objet.

"Mais tout autant que la liberte publique sera en peril, tout autant que les alarmes des citoyens seront entretenues par la conduite du pouvoir executif, et que les conspirations qui se trament dans l'interieur et a l'exterieur du royaume paraîtront plus ou moins

ouvertement favorisees par le roi, cet etat de choses appelle necessairement les troubles, le desordre et les factions. Dans les etats les mieux constitues, et constitues depuis des siecles, les revolutions n'ont pas d'autre principe, et l'effet en doit etre pour nous d'autant plus prompt, qu'il n'y a point eu d'intervalle entre les mouvemens qui ont entraine la premiere et ceux qui semblent aujourd'hui nous annoncer une seconde revolution.

"Il n'est donc que trop evident que l'etat actuel des choses doit amener une crise dont presque toutes les chances seront contre la royauté. En effet on separe les interets du roi de ceux de la nation; on fait du premier fonctionnaire public d'une nation libre un chef de parti, et, par cette affreuse politique, on fait rejaillir sur lui l'odieuse de tous les maux dont la France est affligee.

"Eh! quel peut etre le succes des puissances etrangeres, quand bien meme on parviendrait, par leur intervention, a augmenter l'autorite du roi et a donner au gouvernement une forme nouvelle? N'est-il pas evident que les hommes qui ont eu l'idee de ce congres ont sacrifie a leurs prejuges, a leur interet personnel, l'interet meme du monarque; que le succes de ces manoeuvres donnerait un caractere d'usurpation a des pouvoirs que la nation seule delegue, et que sa seule confiance peut soutenir? Comment n'a-t-on pas vu que la force qui entrainerait ce changement serait long-temps necessaire a la conservation, et qu'on semerait par la dans le sein du royaume un germe de division et de discordes que le laps de plusieurs siecles aurait peine a etouffer?

"Aussi sincerement qu'invariablement attaches aux interets de la nation, dont nous ne separerons jamais ceux du roi qu'autant qu'il les separera lui-meme, nous pensons que le seul moyen de prevenir les maux dont l'empire est menace, et de retablir le calme, serait que le roi, par sa conduite, fit cesser tous les sujets de mefiance, se prononcat par le fait de la maniere la plus franche et la moins equivoque, et s'entourat enfin de la confiance du peuple, qui seule fait sa force et peut faire son bonheur.

"Ce n'est pas aujourd'hui par des protestations nouvelles qu'il peut y parvenir; elles seraient derisoires, et, dans les circonstances actuelles, elles prendraient un caractere d'ironie qui, bien loin de dissiper les alarmes, ne ferait qu'en accroitre le danger.

"Il n'en est qu'une dont on put attendre, quelque effet; ce serait la declaration la plus solennelle qu'en aucun cas le roi n'accepterait une augmentation de pouvoir qui ne lui fut volontairement accordee par les Francais, sans le concours et l'intervention d'aucune puissance etrangere, et librement deliberee dans les formes constitutionnelles.

"On observe meme a cet egard que plusieurs membres de l'assemblee nationale savent que cette declaration a ete proposee au roi, lorsqu'il fit la proposition de la guerre au roi de Hongrie, et qu'il ne jugea pas a propos de la faire.

"Mais ce qui suffirait peut-etre pour retablir la confiance, ce serait

que le roi parvint a faire reconnaitre aux puissances coalisees l'indépendance de la nation française, a faire cesser toutes hostilités, et rentrer les cordons de troupes qui menacent nos frontieres.

"Il est impossible qu'une tres grande partie de la nation ne soit convaincue que le roi ne soit le maitre de faire cesser cette coalition; et tant qu'elle mettra la liberte publique en peril, on ne doit pas se flatter que la confiance renaisse.

"Si les efforts du roi pour cet objet etaient impuissans, au moins devrait-il aider la nation, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, a repousser l'attaque exterieure, et ne rien negliger pour eloigner de lui le soupcon de la favoriser.

"Dans cette supposition, il est aise de concevoir que les soupcons et la confiance tiennent a des circonstances malheureuses qu'il est impossible de changer.

"En faire un crime lorsque le danger est reel et ne peut etre meconnu, c'est le plus sur moyen d'augmenter les soupcons; se plaindre de l'exageration, attaquer les clubs, supposer des agitateurs lorsque l'effervescence et l'agitation sont l'effet naturel des circonstances, c'est leur donner une force nouvelle, c'est accroitre le mouvement du peuple par les moyens memes qu'on emploie pour les calmer.

"Tant qu'il y aura contre la liberte une action subsistante et connue, la reaction est inevitable, et le developpement de l'une et de l'autre aura les memes progres.

"Dans une situation aussi penible, le calme ne peut se retablir que par l'absence de tous les dangers; et jusqu'a ce que cette heureuse epoque soit arrivee, ce qui importe le plus a la nation et au roi, c'est que ces circonstances malheureuses ne soient pas continuellement envenimees par une conduite, au moins equivoque, de la part des agents du pouvoir.

"1. Pourquoi le roi ne choisit-il pas ses ministres parmi les hommes les plus prononces pour la revolution? Pourquoi, dans les momens les plus critiques, n'est-il entoure que d'hommes inconnus ou suspects? S'il pouvait etre utile au roi d'augmenter la mefiance et d'exciter le peuple a des mouvemens, s'y prendrait-on autrement pour les fomenter?

"Le choix du ministere a ete dans tous les temps l'une des fonctions les plus importantes du pouvoir dont le roi est revetu: c'est le thermometre d'apres lequel l'opinion publique a toujours juge les dispositions de la cour, et on concoit quel peut etre aujourd'hui l'effet de ces choix, qui, dans tout autre temps, auraient excite les plus violens murmures.

"Un ministere bien patriote serait donc un des grands moyens que le roi peut employer pour rappeler la confiance. Mais ce serait etrangement s'abuser que de croire que, par une seule demarche de ce

genre, elle puisse être facilement regagnée. Ce n'est que par du temps et par des efforts continus qu'on peut se flatter d'effacer des impressions trop profondément gravées pour en dissiper à l'instant jusqu'au moindre vestige.

"2. Dans un moment où tous les moyens de défense doivent être employés, ou la France ne peut pas armer tous ses défenseurs, pourquoi le roi n'a-t-il pas offert les fusils et les chevaux de sa garde?"

"3. Pourquoi le roi ne sollicite-t-il pas lui-même une loi qui assujettisse la liste civile à une forme de comptabilité qui puisse garantir à la nation qu'elle n'est pas détournée de son légitime emploi, et divertie à d'autres usages?"

"4. Un des grands moyens de tranquilliser le peuple sur les dispositions personnelles du roi, serait qu'il sollicitât lui-même la loi sur l'éducation du prince royal, et qu'il accélérât ainsi l'instant où la garde de ce jeune prince sera remise à un gouverneur revêtu de la confiance de la nation.

"5. On se plaint encore de ce que le décret sur un licenciement de l'état-major de la garde nationale n'est pas sanctionné. Ces refus multipliés de sanction sur des dispositions législatives que l'opinion publique réclame avec instance, et dont l'urgence ne peut être méconnue, provoquent l'examen de la question constitutionnelle sur l'application du _veto_ aux lois de circonstances, et ne sont pas de nature à dissiper les alarmes et le mécontentement.

"6. Il serait bien important que le roi retirât des mains de M. de Lafayette le commandement de l'armée. Il est au moins évident qu'il ne peut plus y servir utilement la chose publique.

"Nous terminerons ce simple aperçu par une observation générale: c'est que tout ce qui peut éloigner les soupçons et ranimer la confiance, ne peut, ni ne doit être négligé. La constitution est sauvée si le roi prend cette résolution avec courage, et s'il y persiste avec fermeté.

"Nous sommes, etc."

Copie de la lettre écrite à Boze, par Thierry.

"Je viens d'être querelle pour la seconde fois d'avoir reçu la lettre que, par zèle, je me suis déterminé à remettre.

"Cependant le roi m'a permis de répondre:

"1. Qu'il n'avait garde de négliger le choix des ministres;

"2. Qu'on ne devait la déclaration de guerre qu'à des ministres soi-disant patriotes;

"3. Qu'il avait mis tout en oeuvre dans le temps pour empêcher la coalition des puissances, et qu'aujourd'hui, pour éloigner les armées de nos frontières, il n'y avait que les moyens généraux.

"4. Que, depuis son acceptation, il avait très scrupuleusement observé les lois de la constitution, mais que beaucoup d'autres gens travaillaient maintenant en sens contraire."

NOTE 22.

La pièce suivante est du nombre de celles citées par M. de Lally-Tolendal dans sa lettre au roi de Prusse.

Copie de la minute d'une séance tenue le 4 août 1792, écrite de la main de Lally-Tolendal.

Le 4 août.

M. de Montmorin, ancien ministre des affaires étrangères.--M. Bertrand, ancien ministre de la marine.--M. de Clermont-Tonnerre.--M. de Lally-Tolendal.--M. Malouet.--M. de Gouvernet.--M. de Gilliers.

"Trois heures de délibération dans un endroit retiré du jardin de M. de Montmorin. Chacun rendit compte de ce qu'il avait découvert. J'avais reçu une lettre anonyme dans laquelle on me dénonçait une conversation chez Santerre, annonçant le projet de marcher sur les Tuileries, de tuer le roi dans la mêlée; et de s'emparer du prince royal pour en faire ce que les circonstances exigeraient; ou, si le roi n'était pas tué, de faire toute la famille royale prisonnière. Nous résolûmes tous qu'il fallait que le roi sortit de Paris, à quelque prix que ce fut, escorté par les Suisses, par nous et par nos amis, qui étaient en bon nombre. Nous comptions sur M. de Liancourt, qui avait offert de venir de Rouen au-devant du roi, et ensuite sur M. de Lafayette. Comme nous finissions de délibérer, arriva M. de Malesherbes, qui vint presser madame de Montmorin et madame de Beaumont, sa fille, de se retirer, en disant que la crise approchait, et que Paris n'était plus la place des femmes. Sur ce que nous dit de nouveau M. de Malesherbes, nous arrêtâmes que M. de Montmorin allait sur-le-champ partir pour le château, pour informer le roi de ce que nous avons su et résolu. Le roi parut consentir le soir, et dit à M. de Montmorin de causer avec M. de Sainte-Croix, qui, avec M. de Montciel, s'occupait aussi d'un projet de sortie du roi. Nous allâmes le lendemain au château; je causai longuement avec le duc de Choiseul, qui était entièrement de notre avis, et voulait que le roi partît, à quelque prix que ce fut. Mais Louis XVI fit répondre qu'il ne partirait point, et qu'il aimait mieux _s'exposer à tous les dangers que de commencer la guerre civile_. On annonçait que la déchéance

serait prononcée le jeudi suivant. Je ne connus plus d'autres ressources que l'armée de Lafayette. Je fis partir le 8 un projet de lettre que je lui conseillais d'écrire au duc de Brunswick, aussitôt qu'il aurait la première nouvelle de la déchéance, etc."

NOTE 23.

Voici quelques détails précieux sur les journées de septembre, qui font connaître sous leur véritable aspect ces scènes affreuses. C'est aux Jacobins que furent faites les révélations les plus importantes, par suite des disputes qui s'étaient élevées dans la convention.

(_Seance du lundi 29 octobre 1792_.)

Chabot: "Ce matin, Louvet a annoncé un fait qu'il est essentiel de relever. Il nous a dit que ce n'étaient pas les hommes du 10 août qui avaient fait la journée du 2 septembre, et moi, comme témoin oculaire, je vous dirai que ce sont les mêmes hommes. Il nous a dit qu'il n'y avait pas deux cents personnes agissantes, et moi, je vous dirai que j'ai passé sous une voûte d'acier de dix mille sabres, j'en appelle à Bazire, Colon et autres députés qui étaient avec moi: depuis la cour des Moines jusqu'à la prison de l'Abbaye, on était obligé de se serrer pour nous faire passage. J'ai reconnu pour mon compte cent cinquante fédérés. Il est possible que Louvet et ses adhérents n'aient pas été à ces exécutions populaires. Cependant, lorsqu'on a prononcé avec sang-froid un discours tel que celui de Louvet, on n'a pas beaucoup d'humanité; je sais bien que, depuis son discours, je ne voudrais pas coucher à côté de lui, dans la crainte d'être assassiné. Je somme Pétion de déclarer s'il est vrai qu'il n'y avait pas plus de deux cents hommes à cette exécution; mais il est juste que les intrigants se raccrochent à cette journée, sur laquelle toute la France n'est pas éclairée... Ils veulent détruire en détail les patriotes; ils vont décréter d'accusation Robespierre, Marat, Danton, Santerre. Bientôt ils accoleront Bazire, Merlin, Chabot, Montaut, même Grangeneuve, s'il n'était pas raccroché à eux; ils proposeront ensuite le décret contre tout le faubourg Saint-Antoine, contre les quarante-huit sections, et nous serons huit cent mille hommes décrétés d'accusation; il faut cependant qu'ils se défient un peu de leurs forces, puisqu'ils demandent l'ostracisme."

(_Seance du lundi 5 novembre_.)

"Fabre-d'Églantine fait des observations sur la journée du 2 septembre; il assure que ce sont les hommes du 10 août qui ont enfoncé les prisons de l'Abbaye, celles d'Orléans et celles de Versailles. Il dit que, dans ces moments de crise, il a vu les mêmes hommes venir chez Danton, et exprimer leur contentement en se frottant les mains; que

l'un d'entre eux même désirait bien que Morand fut immolé: il ajoute qu'il a vu, dans le jardin du ministre des affaires étrangères, le ministre Roland, pâle, abattu, la tête appuyée contre un arbre, et demandant la translation de la convention à Tours ou à Blois. L'opinant ajoute que Danton seul montra la plus grande énergie de caractère dans cette journée; que Danton ne désespéra pas du salut de la patrie; qu'en frappant la terre du pied il en fit sortir des milliers de défenseurs; et qu'il eut assez de modération pour ne pas abuser de l'espèce de dictature dont l'assemblée nationale l'avait revêtu, en décrétant que ceux qui contrarieraient les opérations ministérielles seraient punis de mort. Fabre déclare ensuite qu'il a reçu une lettre de madame Roland, dans laquelle l'épouse du ministre de l'intérieur le prie de donner les mains à une tactique imaginée pour emporter quelques décrets de la convention. L'opinant demande que la société arrête la rédaction d'une adresse qui contiendrait tous les détails historiques des événements depuis l'époque de l'absolution de Lafayette jusqu'à ce jour."

Chabot: "Voici des faits qu'il importe de connaître. Le 10 août, le peuple en insurrection voulait immoler les Suisses; à cette époque, les brissotins ne se croyaient pas les hommes du 10, car ils venaient nous conjurer d'avoir pitié d'eux: c'étaient les expressions de Lasource. Je fus un dieu dans cette journée; je sauvai cent cinquante Suisses; j'arrêtai moi seul à la porte des Feuillans le peuple qui voulait pénétrer dans la salle pour sacrifier à sa vengeance ces malheureux Suisses; les brissotins craignaient alors que le massacre ne s'étendit jusqu'à eux. D'après ce que j'avais fait à la journée du 10 août, je m'attendais que le 2 septembre on me députerait près du peuple: eh bien! la commission extraordinaire, présidée alors par le suprême Brissot, ne me choisit pas! qui choisit-on? Dusaulx, auquel, à la vérité, on adjoignit Bazire. On n'ignorait pas cependant quels hommes étaient propres à influencer le peuple et arrêter l'effusion du sang. Je me trouvai sur le passage de la députation; Bazire m'engagea à me joindre à lui, il m'emmena... Dusaulx avait-il des instructions particulières? je l'ignore; mais, ce que je sais, c'est que Dusaulx ne voulut céder la parole à personne. Au milieu d'un rassemblement de dix mille hommes, parmi lesquels étaient cent cinquante Marseillais; Dusaulx monta sur une chaise; il fut très maladroit: il avait à parler à des hommes armés de poignards. Comme il obtenait enfin du silence, je lui adressai promptement ces paroles: "Si vous êtes adroit, vous arrêterez l'effusion du sang; dites aux Parisiens qu'il est de leur intérêt que les massacres cessent, afin que les départements ne concoivent pas des alarmes relativement à la sûreté de la convention nationale, qui va s'assembler à Paris..." Dusaulx m'entendit: soit mauvaise foi, soit orgueil de la vieillesse, il ne fit pas ce que je lui avais dit; et c'est ce M. Dusaulx que l'on proclame comme le seul homme digne de la députation de Paris...! Un second fait non moins essentiel, c'est que le massacre des prisonniers d'Orléans n'a pas été fait par les Parisiens. Ce massacre devait paraître bien plus odieux, puisqu'il était plus éloigné du 10 août, et qu'il a été commis par un moindre nombre d'hommes. Cependant les intrigans n'en ont pas parlé; ils n'en ont pas dit un mot, c'est qu'il y a péri un ennemi de Brissot, le ministre des affaires étrangères, qui avait chassé son

protege Narbonne... Si moi seul, a la porte des Feuillans, j'ai arrete le peuple qui voulait immoler les Suisses, a plus forte raison l'assemblee legislative eut pu empecher l'effusion du sang. Si donc il y a un crime, c'est a l'assemblee legislative qu'il faut l'imputer, ou plutot a Brissot qui la menait alors.

FIN DES NOTES DU TOME DEUXIEME.

TABLE DES CHAPITRES CONTENUS DANS LE TOME DEUXIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Jugement sur l'assemblee constituante.--Ouverture de la seconde assemblee nationale, dite _assemblee legislative_; sa composition.--Etat des clubs; leurs membres influens; Petion, maire de Paris.--Politique des puissances.--Emigration; decrets contre les emigres et contre les pretres non assermentes.--Modification dans le ministere.--Preparatifs de guerre; etat des armees.

CHAPITRE II.

Division des partis sur la question de la guerre.--Role du duc d'Orleans et de son parti.--Les princes emigres sont decretes d'accusation.--Formation d'un ministere girondin.--Dumouriez, son caractere, son genie, ses projets; details sur les nouveaux ministres.--Entretien de Dumouriez avec la reine.--Declaration de guerre au roi de Hongrie et de Boheme.--Premieres operations militaires.--Deroute de Quievrain et de Tournay.--Meurtre du general Dillon.

CHAPITRE III.

Divisions dans le ministere girondin.--Le pretendu comite autrichien.--Decret pour la formation d'un camp de 20,000 hommes pres Paris.--Lettre de Roland au roi.--Renvoi des ministres girondins; demission de Dumouriez.--Formation d'un ministere feuillant.--Projets du parti constitutionnel; lettres de Lafayette a l'assemblee.--Situation du parti populaire et de ses chefs; plans des deputes meridionaux; role de Petion dans les evenemens de juin.--Journee du 20 juin 1792; insurrection des faubourgs; scenes dans les appartemens des Tuileries.

CHAPITRE IV.

Suites de la journée du 20 juin.--Arrivée de Lafayette à Paris; ses plaintes à l'assemblée.--Bruit de guerre; invasion prochaine des Prussiens; discours de Vergniaud.--Reconciliation de tous les partis dans le sein de l'assemblée, le 7 juillet.--la patrie est déclarée en danger.--Le département suspend le maire Petion de ses fonctions.--Adresses menaçantes contre la royauté.--Lafayette propose au roi un projet de fuite.--Troisième anniversaire du 14 juillet; description de la fête.--Preludes d'une nouvelle révolution.--Comité insurrectionnel.--Details, sur les plus célèbres révolutionnaires à cette époque; Camille Desmoulins, Marat, Robespierre, Danton.--Projets des amis du roi pour le sauver--Demarches des députés girondins pour éviter une insurrection.

CHAPITRE V.

Arrivée des Marseillais à Paris; dîner et scènes sanglantes aux Champs-Élysées.--Manifeste du duc de Brunswick.--Les sections de Paris demandent la déchéance du roi.--Le roi refuse de fuir.--L'assemblée rejette la proposition d'accuser Lafayette.--Préparatifs de l'insurrection; moyens de défense du château--Insurrection du 10 août; les faubourgs s'emparent des Tuileries après un combat sanglant; le roi se retire à l'assemblée; suspension du pouvoir royal; convocation d'une convention nationale.

CHAPITRE VI.

Suite et fin de la journée du 10 août.--Rappel du ministère girondin; Danton est nommé ministre de la justice.--État de la famille royale.--Situation des partis dans l'assemblée et au dehors après le 10 août.--Organisation et influence de la commune; pouvoirs nombreux qu'elle s'arroge; son opposition avec l'assemblée.--Erection d'un tribunal criminel extraordinaire.--État des armées après le 10 août.--Résistance de Lafayette au nouveau gouvernement. Décret d'accusation, il quitte son armée et la France; est mis aux fers par les Autrichiens.--Position de Dumouriez.--Disposition des puissances, et situation réciproque des armées coalisées et des armées françaises.--Prise de Longwy par les Prussiens; agitation de Paris à cette nouvelle.--Mesures révolutionnaires prises par la commune; arrestation des suspects.--Massacres dans les prisons les 2, 3, 4, 5 et 6 septembre; principales scènes et circonstances de ces journées sanglantes.

CHAPITRE VII.

Campagne de l'Argonne.--Plans militaires de Dumouriez.--Prise du camp de Grand-Pre par les Prussiens.--Victoire de Valmy.--Retraite des coalisés; bruits sur les causes de cette retraite.

Notes et pieces justificatives.

FIN DE LA TABLE.

End of the Project Gutenberg EBook of Histoire de la Revolution Francaise,
Vol. II, by Adolphe Thiers

*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK REVOLUTION FRANCAISE, VOL. II ***

This file should be named 7lrf210.txt or 7lrf210.zip
Corrected EDITIONS of our eBooks get a new NUMBER, 7lrf211.txt
VERSIONS based on separate sources get new LETTER, 7lrf210a.txt

Produced by Carlo Traverso, Tonya, Anne Dreze
and the Online Distributed Proofreading Team.

Project Gutenberg eBooks are often created from several printed
editions, all of which are confirmed as Public Domain in the US
unless a copyright notice is included. Thus, we usually do not
keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

We are now trying to release all our eBooks one year in advance
of the official release dates, leaving time for better editing.
Please be encouraged to tell us about any error or corrections,
even years after the official publication date.

Please note neither this listing nor its contents are final til
midnight of the last day of the month of any such announcement.
The official release date of all Project Gutenberg eBooks is at
Midnight, Central Time, of the last day of the stated month. A
preliminary version may often be posted for suggestion, comment
and editing by those who wish to do so.

Most people start at our Web sites at:
<http://gutenberg.net> or
<http://promo.net/pg>

These Web sites include award-winning information about Project
Gutenberg, including how to donate, how to help produce our new
eBooks, and how to subscribe to our email newsletter (free!).

Those of you who want to download any eBook before announcement
can get to them as follows, and just download by date. This is
also a good way to get them instantly upon announcement, as the
indexes our cataloguers produce obviously take a while after an

announcement goes out in the Project Gutenberg Newsletter.

<http://www.ibiblio.org/gutenberg/etext03> or
<ftp://ftp.ibiblio.org/pub/docs/books/gutenberg/etext03>

Or /etext02, 01, 00, 99, 98, 97, 96, 95, 94, 93, 92, 91 or 90

Just search by the first five letters of the filename you want,
as it appears in our Newsletters.

Information about Project Gutenberg (one page)

We produce about two million dollars for each hour we work. The time it takes us, a rather conservative estimate, is fifty hours to get any eBook selected, entered, proofread, edited, copyright searched and analyzed, the copyright letters written, etc. Our projected audience is one hundred million readers. If the value per text is nominally estimated at one dollar then we produce \$2 million dollars per hour in 2002 as we release over 100 new text files per month: 1240 more eBooks in 2001 for a total of 4000+ We are already on our way to trying for 2000 more eBooks in 2002 If they reach just 1-2% of the world's population then the total will reach over half a trillion eBooks given away by year's end.

The Goal of Project Gutenberg is to Give Away 1 Trillion eBooks!
This is ten thousand titles each to one hundred million readers,
which is only about 4% of the present number of computer users.

Here is the briefest record of our progress (* means estimated):

eBooks Year Month

1	1971	July
10	1991	January
100	1994	January
1000	1997	August
1500	1998	October
2000	1999	December
2500	2000	December
3000	2001	November
4000	2001	October/November
6000	2002	December*
9000	2003	November*
10000	2004	January*

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation has been created
to secure a future for Project Gutenberg into the next millennium.

We need your donations more than ever!

As of February, 2002, contributions are being solicited from people

and organizations in: Alabama, Alaska, Arkansas, Connecticut, Delaware, District of Columbia, Florida, Georgia, Hawaii, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiana, Maine, Massachusetts, Michigan, Mississippi, Missouri, Montana, Nebraska, Nevada, New Hampshire, New Jersey, New Mexico, New York, North Carolina, Ohio, Oklahoma, Oregon, Pennsylvania, Rhode Island, South Carolina, South Dakota, Tennessee, Texas, Utah, Vermont, Virginia, Washington, West Virginia, Wisconsin, and Wyoming.

We have filed in all 50 states now, but these are the only ones that have responded.

As the requirements for other states are met, additions to this list will be made and fund raising will begin in the additional states. Please feel free to ask to check the status of your state.

In answer to various questions we have received on this:

We are constantly working on finishing the paperwork to legally request donations in all 50 states. If your state is not listed and you would like to know if we have added it since the list you have, just ask.

While we cannot solicit donations from people in states where we are not yet registered, we know of no prohibition against accepting donations from donors in these states who approach us with an offer to donate.

International donations are accepted, but we don't know ANYTHING about how to make them tax-deductible, or even if they CAN be made deductible, and don't have the staff to handle it even if there are ways.

Donations by check or money order may be sent to:

Project Gutenberg Literary Archive Foundation
PMB 113
1739 University Ave.
Oxford, MS 38655-4109

Contact us if you want to arrange for a wire transfer or payment method other than by check or money order.

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation has been approved by the US Internal Revenue Service as a 501(c)(3) organization with EIN [Employee Identification Number] 64-622154. Donations are tax-deductible to the maximum extent permitted by law. As fund-raising requirements for other states are met, additions to this list will be made and fund-raising will begin in the additional states.

We need your donations more than ever!

You can get up to date donation information online at:

<http://www.gutenberg.net/donation.html>

If you can't reach Project Gutenberg,
you can always email directly to:

Michael S. Hart <hart@pobox.com>

Prof. Hart will answer or forward your message.

We would prefer to send you information by email.

****The Legal Small Print****

(Three Pages)

*****START**THE SMALL PRINT!**FOR PUBLIC DOMAIN EBOOKS**START*****

Why is this "Small Print!" statement here? You know: lawyers. They tell us you might sue us if there is something wrong with your copy of this eBook, even if you got it for free from someone other than us, and even if what's wrong is not our fault. So, among other things, this "Small Print!" statement disclaims most of our liability to you. It also tells you how you may distribute copies of this eBook if you want to.

***BEFORE!* YOU USE OR READ THIS EBOOK**

By using or reading any part of this PROJECT GUTENBERG-tm eBook, you indicate that you understand, agree to and accept this "Small Print!" statement. If you do not, you can receive a refund of the money (if any) you paid for this eBook by sending a request within 30 days of receiving it to the person you got it from. If you received this eBook on a physical medium (such as a disk), you must return it with your request.

ABOUT PROJECT GUTENBERG-TM EBOOKS

This PROJECT GUTENBERG-tm eBook, like most PROJECT GUTENBERG-tm eBooks, is a "public domain" work distributed by Professor Michael S. Hart through the Project Gutenberg Association (the "Project"). Among other things, this means that no one owns a United States copyright on or for this work, so the Project (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth below, apply if you wish to copy and distribute this eBook under the "PROJECT GUTENBERG" trademark.

Please do not use the "PROJECT GUTENBERG" trademark to market any commercial products without permission.

To create these eBooks, the Project expends considerable efforts to identify, transcribe and proofread public domain works. Despite these efforts, the Project's eBooks and any medium they may be on may contain "Defects". Among other things, Defects may take the form of incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other eBook medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

LIMITED WARRANTY; DISCLAIMER OF DAMAGES

But for the "Right of Replacement or Refund" described below, [1] Michael Hart and the Foundation (and any other party you may receive this eBook from as a PROJECT GUTENBERG-tm eBook) disclaims all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees, and [2] YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE OR UNDER STRICT LIABILITY, OR FOR BREACH OF WARRANTY OR CONTRACT, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES, EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

If you discover a Defect in this eBook within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending an explanatory note within that time to the person you received it from. If you received it on a physical medium, you must return it with your note, and such person may choose to alternatively give you a replacement copy. If you received it electronically, such person may choose to alternatively give you a second opportunity to receive it electronically.

THIS EBOOK IS OTHERWISE PROVIDED TO YOU "AS-IS". NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, ARE MADE TO YOU AS TO THE EBOOK OR ANY MEDIUM IT MAY BE ON, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE.

Some states do not allow disclaimers of implied warranties or the exclusion or limitation of consequential damages, so the above disclaimers and exclusions may not apply to you, and you may have other legal rights.

INDEMNITY

You will indemnify and hold Michael Hart, the Foundation, and its trustees and agents, and any volunteers associated with the production and distribution of Project Gutenberg-tm texts harmless, from all liability, cost and expense, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following that you do or cause: [1] distribution of this eBook, [2] alteration, modification, or addition to the eBook, or [3] any Defect.

DISTRIBUTION UNDER "PROJECT GUTENBERG-tm"

You may distribute copies of this eBook electronically, or by disk, book or any other medium if you either delete this "Small Print!" and all other references to Project Gutenberg, or:

[1] Only give exact copies of it. Among other things, this requires that you do not remove, alter or modify the eBook or this "small print!" statement. You may however, if you wish, distribute this eBook in machine readable binary, compressed, mark-up, or proprietary form, including any form resulting from conversion by word processing or hypertext software, but only so long as *EITHER*:

[*] The eBook, when displayed, is clearly readable, and does *not* contain characters other than those intended by the author of the work, although tilde (~), asterisk (*) and underline (_) characters may be used to convey punctuation intended by the author, and additional characters may be used to indicate hypertext links; OR

[*] The eBook may be readily converted by the reader at no expense into plain ASCII, EBCDIC or equivalent form by the program that displays the eBook (as is the case, for instance, with most word processors); OR

[*] You provide, or agree to also provide on request at no additional cost, fee or expense, a copy of the eBook in its original plain ASCII form (or in EBCDIC or other equivalent proprietary form).

[2] Honor the eBook refund and replacement provisions of this "Small Print!" statement.

[3] Pay a trademark license fee to the Foundation of 20% of the gross profits you derive calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. If you don't derive profits, no royalty is due. Royalties are payable to "Project Gutenberg Literary Archive Foundation" the 60 days following each date you prepare (or were legally required to prepare) your annual (or equivalent periodic) tax return. Please contact us beforehand to let us know your plans and to work out the details.

WHAT IF YOU *WANT* TO SEND MONEY EVEN IF YOU DON'T HAVE TO?

Project Gutenberg is dedicated to increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine readable form.

The Project gratefully accepts contributions of money, time, public domain materials, or royalty free copyright licenses.

Money should be paid to the:
"Project Gutenberg Literary Archive Foundation."

If you are interested in contributing scanning equipment or software or other items, please contact Michael Hart at:
hart@pobox.com

[Portions of this eBook's header and trailer may be reprinted only when distributed free of all fees. Copyright (C) 2001, 2002 by Michael S. Hart. Project Gutenberg is a TradeMark and may not be used in any sales of Project Gutenberg eBooks or other materials be they hardware or software or any other related product without express permission.]

*END THE SMALL PRINT! FOR PUBLIC DOMAIN EBOOKS*Ver.02/11/02*END*

END*

conservative estimate, is fifty hours
to get any eBook selected, entered, proofread, edited, copyright searched and analyzed, the copyright letters written, etc. Our projected audience is one hundred million readers. If the value per text is nominally estimated at one dollar then we produce \$2 million dollars per hour in 2002 as we release over 100 new text files per month: 1240 more eBooks in 2001 for a total of 4000+ We are already on our way to trying for 2000 more eBooks in 2002
If they reach just 1-2% of the world's population then the total will reach over half a trillion eBooks given away by year's end.

The Goal of Project Gutenberg is to Give Away 1 Trillion eBooks!

This is ten thousand titles each to one hundred million readers, which is only about 4% of the present number of computer users.

Here is the briefest record of our progress (* means estimated):

eBooks Year Month

1 1971 July

10 1991 January

100 1994 January

1000 1997 August

1500 1998 October

2000 1999 December

2500 2000 December

3000 2001 November

4000 2001 October/November

6000 2002 December*

9000 2003 November*

10000 2004 January*

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation has been created
to secure a future for Project Gutenberg into the next millennium.

We need your donations more than ever!

As of February, 2002, contributions are being solicited from people
and organizations in: Alabama, Alaska, Arkansas, Connecticut,
Delaware, District of Columbia, Florida, Georgia, Hawaii, Illinois,
Indiana, Iowa, Kansas, Kentucky, Louisiana, Maine, Massachusetts,
Michigan, Mississippi, Missouri, Montana, Nebraska, Nevada, New

Hampshire, New Jersey, New Mexico, New York, North Carolina, Ohio, Oklahoma, Oregon, Pennsylvania, Rhode Island, South Carolina, South Dakota, Tennessee, Texas, Utah, Vermont, Virginia, Washington, West Virginia, Wisconsin, and Wyoming.

We have filed in all 50 states now, but these are the only ones that have responded.

As the requirements for other states are met, additions to this list will be made and fund raising will begin in the additional states.

Please feel free to ask to check the status of your state.

In answer to various questions we have received on this:

We are constantly working on finishing the paperwork to legally request donations in all 50 states. If your state is not listed and you would like to know if we have added it since the list you have, just ask.

While we cannot solicit donations from people in states where we are not yet registered, we know of no prohibition against accepting donations from donors in these states who approach us with an offer to donate.

International donations are accepted, but we don't know ANYTHING about how to make them tax-deductible, or even if they CAN be made deductible, and don't have the staff to handle it even if there are

ways.

Donations by check or money order may be sent to:

Project Gutenberg Literary Archive Foundation

PMB 113

1739 University Ave.

Oxford, MS 38655-4109

Contact us if you want to arrange for a wire transfer or payment method other than by check or money order.

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation has been approved by the US Internal Revenue Service as a 501(c)(3) organization with EIN [Employee Identification Number] 64-622154. Donations are tax-deductible to the maximum extent permitted by law. As fund-raising requirements for other states are met, additions to this list will be made and fund-raising will begin in the additional states.

We need your donations more than ever!

You can get up to date donation information online at:

<http://www.gutenberg.net/donation.html>

If you can't reach Project Gutenberg,
you can always email directly to:

Michael S. Hart <hart@pobox.com>

Prof. Hart will answer or forward your message.

We would prefer to send you information by email.

****The Legal Small Print****

(Three Pages)

*****START**THE SMALL PRINT!**FOR PUBLIC DOMAIN EBOOKS**START*****

Why is this "Small Print!" statement here? You know: lawyers.

They tell us you might sue us if there is something wrong with

your copy of this eBook, even if you got it for free from

someone other than us, and even if what's wrong is not our

fault. So, among other things, this "Small Print!" statement

disclaims most of our liability to you. It also tells you how

you may distribute copies of this eBook if you want to.

***BEFORE!* YOU USE OR READ THIS EBOOK**

By using or reading any part of this PROJECT GUTENBERG-tm eBook, you indicate that you understand, agree to and accept this "Small Print!" statement. If you do not, you can receive a refund of the money (if any) you paid for this eBook by sending a request within 30 days of receiving it to the person you got it from. If you received this eBook on a physical medium (such as a disk), you must return it with your request.

ABOUT PROJECT GUTENBERG-TM EBOOKS

This PROJECT GUTENBERG-tm eBook, like most PROJECT GUTENBERG-tm eBooks, is a "public domain" work distributed by Professor Michael S. Hart through the Project Gutenberg Association (the "Project").

Among other things, this means that no one owns a United States copyright on or for this work, so the Project (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth below, apply if you wish to copy and distribute this eBook under the "PROJECT GUTENBERG" trademark.

Please do not use the "PROJECT GUTENBERG" trademark to market any commercial products without permission.

To create these eBooks, the Project expends considerable efforts to identify, transcribe and proofread public domain works. Despite these efforts, the Project's eBooks and any medium they may be on may contain "Defects". Among other

things, Defects may take the form of incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other eBook medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

LIMITED WARRANTY; DISCLAIMER OF DAMAGES

But for the "Right of Replacement or Refund" described below,

[1] Michael Hart and the Foundation (and any other party you may receive this eBook from as a PROJECT GUTENBERG-tm eBook) disclaims all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees, and [2] YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE OR UNDER STRICT LIABILITY, OR FOR BREACH OF WARRANTY OR CONTRACT, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES, EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

If you discover a Defect in this eBook within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending an explanatory note within that time to the person you received it from. If you received it on a physical medium, you must return it with your note, and such person may choose to alternatively give you a replacement copy. If you received it electronically, such person may choose to alternatively give you a second opportunity to receive it electronically.

THIS EBOOK IS OTHERWISE PROVIDED TO YOU "AS-IS". NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, ARE MADE TO YOU AS TO THE EBOOK OR ANY MEDIUM IT MAY BE ON, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE.

Some states do not allow disclaimers of implied warranties or the exclusion or limitation of consequential damages, so the above disclaimers and exclusions may not apply to you, and you may have other legal rights.

INDEMNITY

You will indemnify and hold Michael Hart, the Foundation, and its trustees and agents, and any volunteers associated with the production and distribution of Project Gutenberg-tm texts harmless, from all liability, cost and expense, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following that you do or cause: [1] distribution of this eBook, [2] alteration, modification, or addition to the eBook, or [3] any Defect.

DISTRIBUTION UNDER "PROJECT GUTENBERG-tm"

You may distribute copies of this eBook electronically, or by disk, book or any other medium if you either delete this "Small Print!" and all other references to Project Gutenberg, or:

[1] Only give exact copies of it. Among other things, this requires that you do not remove, alter or modify the eBook or this "small print!" statement. You may however, if you wish, distribute this eBook in machine readable binary, compressed, mark-up, or proprietary form, including any form resulting from conversion by word processing or hypertext software, but only so long as *EITHER*:

[*] The eBook, when displayed, is clearly readable, and does *not* contain characters other than those intended by the author of the work, although tilde (~), asterisk (*) and underline (_) characters may be used to convey punctuation intended by the author, and additional characters may be used to indicate hypertext links; OR

[*] The eBook may be readily converted by the reader at no expense into plain ASCII, EBCDIC or equivalent form by the program that displays the eBook (as is the case, for instance, with most word processors); OR

[*] You provide, or agree to also provide on request at no additional cost, fee or expense, a copy of the eBook in its original plain ASCII form (or in EBCDIC

or other equivalent proprietary form).

[2] Honor the eBook refund and replacement provisions of this

"Small Print!" statement.

[3] Pay a trademark license fee to the Foundation of 20% of the

gross profits you derive calculated using the method you

already use to calculate your applicable taxes. If you

don't derive profits, no royalty is due. Royalties are

payable to "Project Gutenberg Literary Archive Foundation"

the 60 days following each date you prepare (or were

legally required to prepare) your annual (or equivalent

periodic) tax return. Please contact us beforehand to

let us know your plans and to work out the details.

WHAT IF YOU *WANT* TO SEND MONEY EVEN IF YOU DON'T HAVE TO?

Project Gutenberg is dedicated to increasing the number of

public domain and licensed works that can be freely distributed

in machine readable form.

The Project gratefully accepts contributions of money, time,

public domain materials, or royalty free copyright licenses.

Money should be paid to the:

"Project Gutenberg Literary Archive Foundation."

If you are interested in contributing scanning equipment or

software or other items, please contact Michael Hart at:

hart@pobox.com

[Portions of this eBook's header and trailer may be reprinted only

when distributed free